

**ENQUÊTE SOCIO-ECONOMIQUE 2001
MONOGRAPHIES**

**LES STRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES DE
L'ESPACE BELGE**

Une exploitation des données d'emploi de l'enquête socio-économique de 2001

Marissal Pierre
Medina Lockhart Pablo
Vandermotten Christian
Van Hamme Gilles

Avec la collaboration de:
Kesteloot Christian

Cette publication est le résultat du projet «Monographie: Emploi», financé par la Politique scientifique fédérale dans le cadre du programme «Atlas: valorisation des résultats de l'Enquête socio-économique 2001».

Accompagnement scientifique: M. Lambrecht, H. Van der Haegen

Administrateurs de programme: B. Van doninck, S. Vrielinck

Le projet est exécuté sous la direction du prof. C. Vandermotten, Université Libre de Bruxelles

Le contenu des textes n'engage que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tous droits de traduction, d'adaptation, de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm sont soumis à autorisation préalable de la Direction générale Statistique et Information économique. Toutefois, la citation de courts extraits, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte-rendu ou un livre, est autorisée moyennant indication claire et précise de la source.

Editeur responsable: Niko Demeester

© 2006, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale Statistique et Information économique

B-1000 Bruxelles – Rue de Louvain 44

E-mail: info@statbel.economie.fgov.be

Nos websites: <http://economie.fgov.be> - <http://statbel.fgov.be>

Numéro d'entreprise: 0314.595.348

Table des matières

Introduction	9
1. L'Enquête socio-économique de 2001 : critique des données, pertes d'informations et comparaison avec d'autres sources.....	13
1.1. Pertes d'information relatives à la population active occupée au lieu de résidence	13
1.2. Les pertes d'information relatives à l'emploi au lieu de travail.....	17
1.3. Les pertes d'information relatives au secteur d'activité et au statut professionnel.....	20
1.4. Comparaison entre les données de l'enquête socio-économique et les données d'emploi provenant de sources alternatives (ONSS et INASTI).....	22
2. Les structures de l'économie belge et les grandes tendances de l'évolution entre 1991 et 2001..	26
2.1. L'espace économique belge dans le cadre européen.....	26
2.2. Les grandes évolutions nationales et régionales de la structure de l'emploi et du marché du travail.....	30
2.2.1. Des évolutions structurelles qui traduisent la transition vers un capitalisme flexible*	30
2.2.2. Féminisation, flexibilisation et qualification croissantes de l'emploi	32
2.3. Les grandes évolutions de la répartition spatiale de l'emploi	35
2.3.1. La répartition de l'emploi entre les régions	35
2.3.2. La répartition de l'emploi à une échelle fine	36
3. Analyse détaillée de la répartition sectorielle des activités	40
3.1. La répartition spatiale des principaux secteurs de l'économie belge	40
3.2. Le secteur agricole	40
3.3. L'industrie.....	40
3.4. Les services marchands à la population locale	48
3.4. Le tertiaire marchand de haut niveau	50
3.5. Le tertiaire non-marchand	52
3.6. Synthèse des structures et des dynamiques spatiales de l'emploi en Belgique.....	55
3.6.1. Les structures spatiales de l'emploi en Belgique en 2001	55
3.6.2. La synthèse des dynamiques de l'espace économique belge.....	56
4. Analyse du marché du travail	61
4.1. Introduction sur le chômage et ses déterminants	61
4.2. Les dynamiques démographiques et les variations de l'emploi au lieu de résidence	63
4.3. L'évolution de ta tendance à se présenter sur le marché du travail : les variations des taux d'activité	67
4.3.1. Les sorties précoces du marché du travail	68
4.3.2. Les entrées tardives sur le marché du travail	71
4.3.3. Les variations des taux d'activité masculins.....	75
4.3.4. La progression des taux d'activité féminins	78
4.3.5. Conclusion	80
4.4. Les demandeurs d'emploi : répartition spatiale et évolution	84
4.4.1. Des évolutions régionales contrastées	84
4.4.2. Des évolutions contrastées selon les genres	90
4.4.3. Conclusion	90
4.5. Les évolutions de l'emploi	92
4.5.1. La féminisation de l'emploi.....	92
4.5.2. Les horaires de travail.....	98
4.5.3. Les types de statuts et de contrats de travail	103
4.5.4. Le travail à temps partiel et ses évolutions	105
5. Centres d'emplois, bassins d'emploi et bassins de recrutement.....	114
5.1. La délimitation des centres d'emploi	114
5.2. La délimitation des bassins d'emploi.....	116
5.3. Le bassin de recrutement des grandes villes	119
6. Conclusion.....	128
Glossaire.....	131
Bibliographie.....	132
Annexe : Les questions de l'enquête utilisées pour cette monographie et se rapportant à l'emploi ...	133

Tableaux et figures

- Graphique 1 : Variation avec l'âge de la part des personnes dont on ne sait avec certitude si elles ont ou non un emploi	13
- Tableau 1 : Les pertes d'information relatives à l'emploi dans l'Enquête socio-économique de 2001	15
- Tableau 2 : Niveau de diplômes des personnes dont on ne sait avec certitude si elles ont un emploi	16
- Tableau 3 : Corrélation, au niveau des secteurs statistiques, entre quelques indicateurs et la part des personnes dont on ne sait si elles ont ou non un emploi	16
- Carte 1 : Part des personnes de 15-75 ans dont on ne sait avec certitude si elles ont un emploi	17
- Carte 2 : Part des actifs occupés (au lieu de résidence) dont le lieu de travail est inconnu (à l'échelle communale ou nationale pour les travailleurs frontaliers)	18
- Tableau 4 : Part des actifs occupés dont le lieu de travail est inconnu, selon les catégories (%).....	19
- Carte 3 : Part des actifs occupés (au lieu de résidence) dont le statut professionnel est inconnu	20
- Carte 4 : Part des actifs occupés (au lieu de résidence) dont le secteur d'activité est inconnu	21
- Carte 5 : Part des actifs (au lieu de résidence) pour lesquels manque au moins une des données suivantes : lieu de travail, secteur d'activité, statut professionnel	22
- Tableau 5 : Les différences entre le nombre d'emplois selon l'Enquête socio-économique et les sources alternatives, en 2001	23
- Carte 6 : Comparaison de l'emploi salarié (au lieu de travail) selon l'enquête socio-économique et l'ONSS ..	24
- Carte 7 : Comparaison de l'emploi indépendant selon l'enquête socio-économique et l'INASTI	25
- Carte 8 : La distribution de la richesse au niveau régional en Europe, en 2002	27
- Tableau 6 : Les provinces belges dans l'économie européenne : structures, produit par habitant, performances, en 2002	28
- Tableau 7 : Structure de l'emploi industriel : comparaison entre les provinces belges et le reste de l'Europe, en 2002	29
- Tableau 8 : L'évolution de la structure sectorielle de l'emploi en Belgique entre 1981 et 2002	31
- Tableau 9 : L'évolution de la structure sectorielle de l'emploi par Région entre 1981 et 2002	32
- Tableau 10 : Evolution de la proportion de femmes et de temps partiels par secteur, entre 1991 et 2001	33
- Tableau 11 : Evolution de la proportion des différents diplômes par secteur, entre 1991 et 2001	34
- Tableau 12 : La distribution de l'emploi entre les trois régions du pays, de 1981 à 2001	35
- Carte 9 : Evolution de la part de chaque arrondissement, et des principaux centres d'emploi, dans l'emploi national (au lieu de travail), entre 1981 et 1991	37
- Carte 10 : Evolution de la part de chaque arrondissement, et des principaux centres d'emploi, dans l'emploi national (au lieu de travail), entre 1991 et 2001	37
- Carte 11 : Evolution de la part de chaque commune dans l'emploi national (au lieu de travail), entre 1981 et 2001	39
- Cartes 12 à 24 : L'emploi dans les 13 secteurs économiques (au lieu de travail) définis par l'Enquête socio-économique	42/43
- Carte 25 : Evolution de l'emploi dans l'industrie (au lieu de travail), par arrondissement et principaux centres d'emploi, 1991-2001	44
- Carte 26 : L'emploi dans l'industrie du textile et du bois (au lieu de travail), selon les professions, par arrondissement et principaux centres d'emploi	44
- Carte 27 : Typologie des statuts et diplômes dans l'industrie, selon le lieu de travail, par arrondissement et principaux centres d'emploi	45
- Cartes 28 à 32 : Le recrutement de la main-d'œuvre dans l'industrie de quelques communes industrielles importantes ou typiques en Belgique	47
- Cartes 33 et 34 : L'emploi dans le commerce et dans l'horeca par habitant, par commune de travail	49
- Cartes 35 et 36 : L'évolution de l'emploi (au lieu de travail) dans le secteur financier et dans le secteur des services aux entreprises, par arrondissement et principaux centres d'emploi	51
- Carte 37 : La part des diplômés universitaires dans le secteur financier (au lieu de travail), par arrondissement et principaux centres d'emploi	52
- Carte 38 : L'emploi par habitant dans le secteur non-marchand, par commune de travail	53
- Carte 39 : La part des diplômés du supérieur dans l'emploi administratif (au lieu de travail), par arrondissement et principaux centres d'emplois	53
- Cartes 40 à 42 : L'évolution de l'emploi (au lieu de travail) dans les secteurs de l'administration, de l'éducation et de la santé, par arrondissement et principaux centres d'emplois	54
- Carte 43 : Synthèse des structures spatiales et sectorielle de l'emploi au lieu de travail, par arrondissement et principaux centres d'emploi	56

TABLEAUX ET FIGURES

- Carte 44 : Analyse shift and share. Qualité des structures, 1991-2001, par arrondissement et principaux centres d'emploi.....	58
- Cartes 45 : Analyse shift and share. Effet géographique, 1991-2001, par arrondissement et principaux centres d'emploi	59
- Carte 46 : Synthèse des grandes évolutions structurelles de l'emploi au lieu de travail entre 1991 et 2001, par arrondissement et principaux centres d'emploi.....	60
- Graphique 2 : Evolution de la valeur ajoutée et de l'emploi, par arrondissement (1995-2002)	62
- Graphique 3 : Taux d'évolution du nombre d'emplois et de chômeurs complets indemnisés (1995-2002).....	63
- Carte 47 : croissance des actifs occupés entre 1991 et 2001, au lieu de résidence	64
- Carte 48 : Surplus de la croissance des actifs occupés au lieu de résidence par rapport à la croissance attendue des actifs en fonction des évolutions démographiques	65
- Carte 49 : Part des actifs occupés parmi les migrants actifs entrants par rapport à la part des actifs occupés dans la population active totale de leurs communes d'origine	66
- Graphique 4 : variation des taux d'activité par âge depuis 1981	67
- Tableau 13 : population active en pourcentage de la population totale (de chaque sexe) par tranche d'âge (%), en 2001	68
- Tableau 14 : Origine sectorielle des prépensionné(e)s	69
- Carte 50 : Prépensionnés dans la population masculine, en 2001.....	70
- Carte 51 : Propension des femmes à rester sur le marché du travail entre 50 et 59 ans.....	71
- Graphique 5 : Taux de demandeurs d'emploi, selon l'âge, le sexe et la Région.....	72
- Carte 52 : Part des jeunes de 20-25 ans poursuivant des études	73
- Carte 53 : Part des femmes inactives et ne poursuivant plus d'études parmi les femmes de 20 à 30 ans.....	74
- Graphique 6 : Taux d'activité selon le sexe et le niveau de diplôme.....	75
- Carte 54 : Evolution de l'activité masculine de de 45 à 65 ans	76
- Carte 55 : Taux d'activité masculin	77
- Carte 56 : Tendance des hommes à ne plus se présenter sur le marché du travail en raison de la pénurie d'emplois	77
- Carte 57 : Tendance des hommes à ne plus se présenter sur le marché du travail pour des raisons personnelles, familiales ou de santé	78
- Graphique 7 : Evolution de la tendance des femmes à se présenter sur le marché du travail, par commune, entre 1991 et 2001	79
- Carte 58 : Propension des femmes à se présenter sur le marché de l'emploi.....	80
- Carte 59 : Variation de la tendance des hommes à se présenter sur le marché du travail, 1991-2001	81
- Carte 60 : Variation de la tendance des femmes à se présenter sur le marché du travail, 1991-2001	81
- Carte 61 : Solde entre l'accroissement des actifs occupés et celui des actifs attendus en fonction de la croissance démographique	82
- Carte 62 : Solde entre l'accroissement des actives occupées et celui des actives attendues en fonction de la croissance démographique	82
- Carte 63 : Evolution de la part des demandeurs d'emplois hommes, 1991-2001	83
- Carte 64 : Evolution de la part des demandeurs d'emplois femmes, 1991-2001	83
- Carte 65 : Le taux de chômage par commune en 2001	85
- Carte 66 : Evolution du taux de chômage entre 1991 et 2001	86
- Carte 67 : Evolution du taux de chômage entre 1981 et 2001	86
- Carte 68 : Taux de demandeurs d'emplois en 1981	87
- Carte 69 : Typologie de l'origine sectorielle des demandeurs d'emploi en 2001	88
- Graphique 8 : Spécificité des différents types de la carte 23, par secteur	89
- Graphique 9 : Taux de demandeurs d'emploi selon le diplôme et le lieu de résidence à Bruxelles	89
- Graphique 10 : Part des demandeurs d'emploi dans la population active, selon le sexe et le diplôme.....	91
- Graphique 11 : Part des niveaux de diplôme selon les générations	92
- Carte 70 : Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi, en 2001	93
- Tableau 15 : Evolution de la part des femmes parmi les personnes de 20-65 ans, selon la position par rapport au marché du travail.....	93
- Tableau 16 : Part des femmes selon le secteur économique et selon le statut professionnel, en %.....	94
- Tableau 17 : Part des femmes dans différentes professions de la santé, de l'enseignement et de l'éducation, en %	94
- Carte 71 : Part des femmes parmi les ouvriers du privé	95
- Graphique 12 : Part des femmes selon les professions classées par standing	96
- Carte 72 : Part des femmes dans le décile supérieur des professions.....	97
- Carte 73 : Part des femmes dans la population active occupée.....	97
- Graphique 13 : Horaires de travail selon le diplôme.....	99

TABLEAUX ET FIGURES

- Graphique 14 : Part du travail à horaire variable selon le diplôme et le sexe	100
- Tableau 18 : Type d'horaires selon le secteur économique	101
- Carte 74 : Proportion d'emplois à horaires variables, en 2001	101
- Carte 75 : Proportion d'emploi à horaires variables imposés, en 2001	102
- Carte 76 : Proportion d'emplois à horaires décalés ou coupés, en 2001	102
- Carte 77 : Proportion d'emplois dont les horaires sont liés au travail posté	103
- Tableau 19 : Proportion de contractuels dans le secteur public par genre, en %	104
- Carte 78 : Proportion de contrats à durée déterminée, en 2001	105
- Graphique 15 : Position des femmes de 25-40 ans sur le marché du travail, selon le nombre d'enfants de 0-12 ans dans la famille	106
- Graphique 16 : Part du temps partiel selon le niveau de diplôme	107
- Tableau 20 : Part du temps partiel selon le sexe, le secteur d'activité, le statut professionnel et le type d'emploi	108
- Carte 79 : Part du temps partiel parmi les femmes de 40-60 ans	109
- Graphique 17 : Part du temps partiel féminin, selon l'âge, selon l'influence du catholicisme dans la commune de résidence et selon le nombre d'enfants dans le ménage	110
- Carte 80 : Temps partiel féminin parmi les femmes de moins de 30 ans	111
- Carte 81 : Temps partiel masculin	111
- Tableau 21 : Part du temps partiel (en %) parmi les femmes de moins de 30 ans, selon le niveau de chômage dans leur commune de résidence, et selon le nombre d'enfants dans le ménage	112
- Carte 82 : Part des femmes actives occupées travaillant à temps partiel	113
- Carte 83 : Les centres d'emploi en Belgique	115
- Tableau 22 : Les communes appartenant aux 12 principaux centres d'emploi	116
- Carte 84 : Bassin d'emplois de 2001 selon la première navette, avec centre prédéfini et contrainte de la première navette vers un centre d'emploi	118
- Carte 85 : Bassin d'emplois de 1991 selon la première navette, avec centre prédéfini et contrainte de la première navette vers un centre d'emploi	118
- Carte 86 : Bassin d'emplois de 2001 des 12 principaux centres, selon le critère de 10% des actifs	119
- Tableau 23 : Population et emplois des cinq premiers centres d'emploi et de leurs bassins, en 2002	119
- Tableau 24 : Evolution de la géographie du recrutement des principaux centres d'emploi en Belgique, entre 1991 et 2001	121
- Carte 87 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi bruxellois et son évolution 1991-2001	122
- Carte 88 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi anversois et son évolution 1991-2001	122
- Carte 89 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi gantois et son évolution 1991-2001	123
- Carte 90 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi de Charleroi et son évolution 1991-2001	123
- Carte 91 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi de Liège et son évolution 1991-2001	124
- Carte 92 : Le recrutement de la main-d'œuvre de l'industrie du centre d'emploi de Bruxelles	125
- Carte 93 : Le recrutement de la main-d'œuvre de l'administration du centre d'emploi de Bruxelles	125
- Carte 94 : Le recrutement de la main-d'œuvre du secteur financier du centre d'emploi de Bruxelles	126
- Carte 95 : Le recrutement de la main-d'œuvre des services aux entreprises du centre d'emploi de Bruxelles	126
- Carte 96 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi bruxellois disposant au plus du diplôme secondaire inférieur	127
- Carte 97 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi bruxellois disposant d'un diplôme supérieur	127

Avant-propos

Depuis le milieu du 19^{ème} siècle, la Belgique organise tous les dix ans un recensement général de la population. Ce rythme décennal ne fut perturbé qu'à quelques rares occasions, entre autres durant la Seconde Guerre mondiale et dans l'immédiat après-guerre. Le but du recensement est de connaître en profondeur les caractéristiques de la population. S'y ajoutent un vaste ensemble de données socio-économiques relatives à la population elle-même, aux ménages et à leur logement. Le recensement représente une source d'informations indispensables pour les décideurs publics et les chercheurs. Depuis peu, ces données sont également demandées par l'Union européenne.

Si le recensement de 2001 poursuit le même objectif que les précédents, il en est cependant différent, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le nom qu'on lui a donné : « Enquête socio-économique générale 2001 » (en abrégé, ESE2001) indique qu'il ne s'agit plus en priorité d'un « comptage » de la population (permettant par exemple d'attribuer le nombre de sièges au parlement par arrondissement). Ce comptage de la population est d'ailleurs organisé depuis 1989 par le Registre national de la population. L'ESE2001 met davantage l'accent qu'auparavant sur la collecte d'informations de nature démographique et socio-économique, comme le niveau d'éducation, le logement, la mobilité, etc. Il s'agit la plupart du temps de données qui ne sont pas disponibles ailleurs, en tout cas pas à ce degré de finesse. Ensuite, l'ESE2001 s'intéressait pour la première fois non plus uniquement à des informations purement factuelles, mais également à l'opinion de la population, notamment sur la qualité de sa santé et celle de son environnement. L'enrichissement des informations collectées n'en est que plus grand, les rendant encore plus aptes à être étudiées dans un contexte international.

Cette collecte générale de données à un rythme décennal reste une source unique et irremplaçable d'informations sur la population belge, ceci non seulement par l'étendue des données collectées simultanément mais surtout par la possibilité de les coupler les unes aux autres. L'ESE2001 est par ailleurs d'une importance capitale pour l'analyse spatiale : les données y sont en effet disponibles pour toutes les unités administratives jusqu'au niveau communal et bien souvent même au niveau du quartier.

L'on ne peut dès lors que regretter la polémique ayant entouré l'ESE2001 à propos de protection de la vie privée, polémique bien vite relayée dans la presse et dans certains milieux politiques. Elle s'est malheureusement traduite par le refus de certaines personnes de répondre à tout ou partie du questionnaire. L'on regrettera de même la limitation de l'enquête à la population légalement enregistrée auprès du Registre national, en particulier pour l'étude des grandes villes. Les restrictions budgétaires elles aussi ont affecté l'enquête, la population n'ayant pu bénéficier cette fois du soutien des enquêteurs pour remplir les formulaires. Ces formulaires ont en effet dû être envoyés par la poste, avec obligation pour chacun de les renvoyer par la même voie. La conséquence en fut une perte de qualité dans les réponses, surtout pour les groupes sociaux les plus faibles. Les restrictions budgétaires ont également affecté la préparation de la population à l'enquête et, plus tard, la qualité du traitement des données recueillies. Les monographies portent à cet égard une attention toute particulière à l'exhaustivité et à la qualité des données recueillies.

Et pourtant, l'ESE2001 a recueilli dans l'ensemble une bonne collaboration de la part de la population. Plus de 95% des formulaires ont été renvoyés, ce qu'on peut considérer comme un succès. Les analyses souhaitées ont par conséquent pu être réalisées. La recherche a pu être engagée sur les développements socioéconomiques et démographiques les plus récents dans le pays. Et pour la

AVANT-PROPOS

première fois, il fut possible d'étudier l'état subjectif de santé de la population et son opinion à l'égard de son environnement, ce qui donne une nouvelle dimension à l'état actuel des connaissances.

Comme pour le recensement de 1991, il a été décidé de mettre en oeuvre une série de monographies valorisant les données de l'enquête 2001. Une attention particulière y est aussi portée aux évolutions observées depuis 1991 ainsi qu'à l'apport d'autres sources d'informations qui peuvent renforcer la complétude et la qualité des données de l'enquête.

Ces monographies sont le résultat de la collaboration entre la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Affaires économiques (ex-Institut national de Statistique), en charge de la communication des données de l'ESE2001 aux équipes de recherche, et la Politique scientifique fédérale qui finance et suit ces équipes dans le cadre du programme « ATLAS : valorisation des résultats de l'enquête socio-économique générale 2001 ».

La réalisation de ces monographies a été confiée à des équipes de recherche universitaires sélectionnées avec la collaboration d'experts étrangers. Pour l'accompagnement des travaux scientifiques, la Politique scientifique fédérale est assistée de Micheline Lambrecht (Bureau fédéral du Plan) et Herman Van der Haegen (Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten).

A partir de 2006 seront publiées des monographies sur les thématiques suivantes:

- l'évolution de la population;
- les migrations internes;
- la population allochtone et les migrations internationales;
- les ménages et familles;
- la nuptialité et la fécondité;
- l'emploi (sous ses aspects structurels);
- la scolarisation;
- le logement et le cadre de vie;
- l'urbanisation;
- les navettes;
- le sentiment subjectif de santé et les soins informels;
- la population âgée.

Les données provenant de l'ESE2001 et d'autres sources sont également utilisées pour la réalisation d'un « Atlas de Belgique », un travail qui se veut complémentaire aux monographies et qui sera publié à partir de 2006.

La publication des monographies est une occasion à saisir pour tourner son regard vers le futur. Après de nombreuses discussions sur l'opportunité de mettre encore en oeuvre un « recensement » général de la population, le gouvernement a en effet décidé que l'ESE2001 serait la dernière enquête fondée sur une interview auprès de l'entièreté de la population. A partir de 2011, la collecte des données de l'enquête devra être réalisée au départ de sources administratives existantes, complétées le cas échéant par des enquêtes plus ciblées. De travaux commandités par le Conseil supérieur de la Statistique, il est ressorti que cette nouvelle forme de « recensement » n'était pas encore possible en 2001. Depuis lors, de nombreux travaux ont été effectués. La réalisation d'un « Microcensus 2006 », une expérience menée conjointement par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Affaires économiques et la Politique scientifique fédérale, va dans le même sens. Ce Microcensus teste, sur un échantillon de 20% de la population, la possibilité de coupler les données administratives pour délivrer une information similaire à celle d'un « recensement ».

Introduction

L'objectif de cette monographie est d'exploiter dans tout leur potentiel les données de l'Enquête socio-économique de 2001 portant sur les questions d'emploi. Cette enquête reste une source de données unique pour comprendre les évolutions de l'emploi et du marché du travail, dans la mesure où elle permet de croiser des variables diverses à partir des individus : catégorie d'actifs, professions, secteur d'activité, âge, sexe, diplômes, lieu de résidence, lieu de travail... Au-delà des problèmes liés à la qualité des données, il faut souligner l'importance que revêt l'enquête socio-économique en rendant disponible des données qu'aucune autre source ne fournit et surtout, en permettant un croisement des données au niveau individuel.

Cette enquête permet donc de mettre en lumière des enjeux importants liés aux grandes évolutions socio-économiques de l'espace belge. L'enquête donne par exemple un éclairage unique sur les questions liées au chômage, notamment en croisant le statut professionnel avec le lieu de résidence et le niveau de qualification. Elle permet aussi d'évaluer de grandes évolutions liées à l'emploi, en particulier la flexibilisation du travail, et sa relation avec la féminisation de l'emploi. La géographie du dynamisme économique, quant à elle, est souvent mise en lien avec les structures sectorielles de l'économie locale, mais les données de l'enquête permettent en outre de montrer l'hétérogénéité interne des secteurs, par exemple entre les espaces de commandement et ceux d'exécution et de services aux personnes. Soulignons encore que l'impact social des évolutions économiques des grands centres d'emploi – qui dépasse largement le centre lui-même pour se répercuter sur l'ensemble de la zone d'influence- ne peut être appréhendé sur une base exhaustive et fiable qu'à travers l'enquête socio-économique.

Au-delà de la disponibilité exclusive de variables importantes, *c'est la possibilité de croiser ces données au niveau individuel qui donne à l'enquête socio-économique son intérêt unique*. L'enquête permet ainsi de croiser le niveau de diplôme, le secteur d'emploi, les professions, le lieu de résidence... Nous soulignerons en particulier l'importance du croisement entre le lieu de domicile et le lieu de travail, ainsi que les déplacements et la structuration de l'espace induits par ce lien domicile-travail. A l'heure actuelle, d'autres sources nous donnent l'emploi au lieu de travail (ONSS, INASTI) ou l'emploi au lieu de domicile (banque carrefour) mais le lien entre les deux n'est pas réalisé, notamment parce que les entreprises sont localisées au siège social et non au siège d'exploitation. Or ce lien nous donne des informations importantes sur la gestion de l'espace et l'impact des politiques économiques. Il nous permet par exemple d'évaluer l'impact des évolutions de l'emploi dans les principaux centres d'emplois. En effet, une fermeture d'entreprise n'a pas seulement un impact négatif sur le lieu d'implantation mais dans toute la zone de recrutement de cette entreprise : les conséquences sociales des évolutions économiques, notamment en termes de chômage, sont ainsi évaluables par le lien entre le lieu de domicile et le lieu de travail. Dans le même ordre d'idée, on peut aussi prévoir l'impact de politiques économiques sur l'emploi local. Par exemple, des politiques favorisant le développement d'emplois très qualifiés dans les centres urbains, et singulièrement à Bruxelles, risque d'avoir un effet assez limité sur l'emploi local, dans la mesure où le chômage urbain touche de façon massive les personnes très faiblement diplômées. En effet, dans un tel cas de figure, les activités nouvellement créées pourraient bien privilégier un recrutement périurbain.

Ensuite, il faut revenir sur l'ensemble des *variables que nous ne possédons aujourd'hui qu'à travers les enquêtes socio-économiques*. Il s'agit d'abord du *diplôme*, donnée fondamentale pour comprendre les questions d'emploi et de sous-emploi aujourd'hui. En effet, le chômage est fortement lié au niveau de qualification. Mais nous montrerons au cours de cette étude que cette relation est différente d'un espace à l'autre : alors que l'efficacité des formations des filières techniques ou professionnelles en

INTRODUCTION

Flandre occidentale permet aux jeunes une véritable insertion sur le marché de l'emploi, dans les zones de chômage élevé du sillon wallon, la concurrence sur le marché de l'emploi est telle que les diplômés du supérieur sont souvent amenés à accepter des emploi sous-qualifiés au détriment des personnes moins qualifiées. Les questions de discrimination peuvent aussi être abordées indirectement à travers les données de l'enquête : par exemple, nous montrerons au cours de cette étude, qu'à diplôme égal, les personnes résidant dans les quartiers pauvres éprouvent plus de difficultés à trouver un emploi. Il s'agit ensuite de la **profession**, aujourd'hui difficilement disponible en-dehors de l'enquête socio-économique. Cette donnée est essentielle pour situer socialement l'individu. En effet, si le diplôme nous donne l'insertion potentielle d'un individu dans la société, la profession nous donne sa situation réelle. L'enquête socio-économique est aussi la seule source produisant des informations exhaustives sur les horaires de travail et de façon plus générale sur les questions de **flexibilité horaire**, dont les évolutions récentes font partie des mutations majeures des deux dernières décennies. L'enquête permet aussi de quantifier les **travailleurs résidant en Belgique et travaillant à l'étranger**. En effet, les autres sources concernant l'emploi en Belgique se rapportent à l'activité des entreprises en Belgique et ne permettent donc aucune évaluation de la navette vers l'étranger. Sans enquête socio-économique, seuls des échanges de données avec les pays voisins permettrait d'évaluer l'ampleur d'un tel phénomène. Or, ces échanges sont souvent délicats à mettre en place et surtout ne permettrait pas une localisation précise sur le territoire belge et donc une évaluation des impacts locaux. Ces données prennent pourtant localement une grande importance, en particulier dans le sud du pays à la frontière luxembourgeoise, où le nombre de navetteurs vers le Luxembourg est proportionnellement très élevé. L'enquête socio-économique est aussi à l'heure actuelle la seule source permettant une **localisation de l'emploi à une échelle très fine**, en particulier à l'intérieur des villes. De telles données sont essentielles dans le cadre de stratégies de développement urbain : la localisation des activités a un impact à la fois sur l'aménagement urbain et donc la qualité de vie des habitants mais aussi sur les questions de sous-emploi, dans la mesure où l'implantation au sein de la ville a une influence souvent décisive sur la géographie du recrutement de la main-d'œuvre d'une entreprise. Enfin, l'enquête permet de localiser sans ambiguïté **le lieu de travail des indépendants**, alors que les autres sources, en particulier l'INASTI, ne permettent pas de différencier sans ambivalence lieu de travail et de résidence.

A l'heure actuelle, l'enquête socio-économique, malgré ses faiblesses importantes, reste donc une source irremplaçable, à la fois par la nature des informations qu'elle délivre et par les possibilités de croisement qu'elle permet.

L'exploitation et l'analyse des données sera divisée en cinq grandes parties.

Le premier chapitre s'attachera à évaluer la qualité des données, c'est-à-dire, d'une part, à mesurer les pertes d'informations et, d'autre part, à comparer les résultats avec ceux obtenus par d'autres sources. D'emblée, nous voudrions affirmer que la qualité des données de cette enquête est très inférieure à celle des recensements précédents.

Nous voudrions insister sur le fait que ce premier chapitre n'est pas un préalable indispensable à la lecture des analyses réalisées dans les chapitres suivants. C'est pourquoi il est important de mettre d'emblée en évidence les principales difficultés liées à l'exploitation des données de l'emploi de cette enquête. La pauvreté des données a deux origines bien distinctes : d'une part, les problèmes liés au recueil de l'information et, d'autre part, ceux liés au dépouillage des données récoltées. D'abord, les pertes d'informations ont été particulièrement élevées pour cette enquête. Rappelons seulement que la part des personnes pour lesquels on ne connaît pas le lieu de travail, le secteur d'activité ou le statut professionnel s'élève à 28,2%. Encore ne s'agit-il que du lieu de travail à l'échelle communale. Les

INTRODUCTION

pertes d'informations sur le lieu de travail au niveau du secteur statistique atteignent quant à elles plus de 42%. Dans tous les cas, les pertes d'informations sont de surcroît inégalement réparties sur le territoire, avec des pertes souvent bien plus faibles en Flandre, ce qui a pour conséquence de rendre la spatialisation des données délicate. Ensuite, il apparaît aussi que les données recueillies, notamment pour l'emploi, n'ont pas été exploitées dans tout leur potentiel. Il s'agit d'abord des professions qui n'ont été dépouillées que pour un actif occupé sur cinq, ce qui rend difficile par exemple une exploitation à une échelle communale ou sur des professions spécifiques. L'affectation sectorielle de l'activité des recensés pose aussi d'importants problèmes. Contrairement aux recensements précédents, cette affectation sectorielle a été réalisée par grand secteur (une quinzaine) selon un découpage proche, mais malheureusement pas identique, au NACE digit-1.

Le deuxième chapitre évalue les grandes évolutions de l'emploi et du marché du travail dans le contexte des évolutions globales que l'on observe dans le cadre européen. On montrera que les évolutions récentes observées en Belgique s'inscrivent dans les grandes tendances des mutations récentes du capitalisme des pays développés d'Europe occidentale. D'abord, la tertiarisation de l'économie se poursuit à un rythme élevé, avec pour corollaire des exigences croissantes en termes de qualification de la main-d'œuvre. Toutefois, ces exigences sont aussi la conséquence des évolutions à l'intérieur du tertiaire, avec par exemple le poids croissant du secteur très qualifié des services aux entreprises. Ensuite, ces mutations s'accompagnent de fortes tendances à la flexibilisation de l'organisation de l'entreprise, d'une part, et du travail, d'autre part. La première induit l'externalisation d'une grande partie des activités de l'entreprise et donc la croissance déjà mentionnée des services aux entreprises, la seconde se traduit par une croissance des temps partiels et des horaires flexibles. Finalement, la féminisation du marché du travail et, sa relation complexe avec la flexibilisation, sera mise en évidence.

Le troisième chapitre se concentrera sur la répartition sectorielle et géographique de l'emploi : les principaux secteurs seront traités successivement, dans la limite des découpages sectoriels disponibles. Chaque fois que cela présente un intérêt, la répartition géographique du secteur sera précisée par le croisement avec d'autres indicateurs : diplôme, professions,... En effet, l'intérêt des données de l'enquête est de pouvoir montrer l'hétérogénéité interne des secteurs, dont la nature change en réalité en fonction de la localisation. A titre d'exemple, le secteur financier est de nature profondément différente dans les grandes villes, et singulièrement à Bruxelles, où il est au cœur du commandement économique, et dans les zones rurales, où il s'agit d'un simple service à la population locale.

Le quatrième chapitre évaluera en détail les évolutions du fonctionnement du marché du travail : chômage et sous-emploi, niveau d'activité par âge et par sexe... On soulignera les grandes évolutions depuis 1981 ainsi que les différences spatiales à l'échelle communale. On cherchera en particulier à expliquer en profondeur l'évolution du sous-emploi dont les déterminants dépassent largement la dynamique intrinsèque de l'économie. En effet, une croissance modérée de l'emploi au niveau global n'a pas permis de réduire le chômage en Belgique, sans parler des espaces où l'emploi décline. La présence croissante des femmes sur le marché du travail, processus que la crise n'a pas ralenti, est évidemment un élément essentiel d'explication de ce paradoxe. Mais cette présence accrue va aussi de pair avec une flexibilisation croissante. La nature de l'emploi sera donc aussi abordée, notamment par les contrats de travail, les horaires... Une approche géographique de la flexibilité réserve bien des surprises en Belgique tant elle est contraire aux images traditionnelles d'une Flandre flexible opposée à une Wallonie rigide. Dans cette dernière, les contraintes liées à un taux de chômage élevé sont en fait à l'origine de la forte flexibilité de la main-d'œuvre.

Finalement, ***le cinquième chapitre*** s'attachera à l'analyse des bassins d'emplois et des logiques souvent différencierées de recrutement de la main-d'œuvre. Une double perspective sera adoptée pour

INTRODUCTION

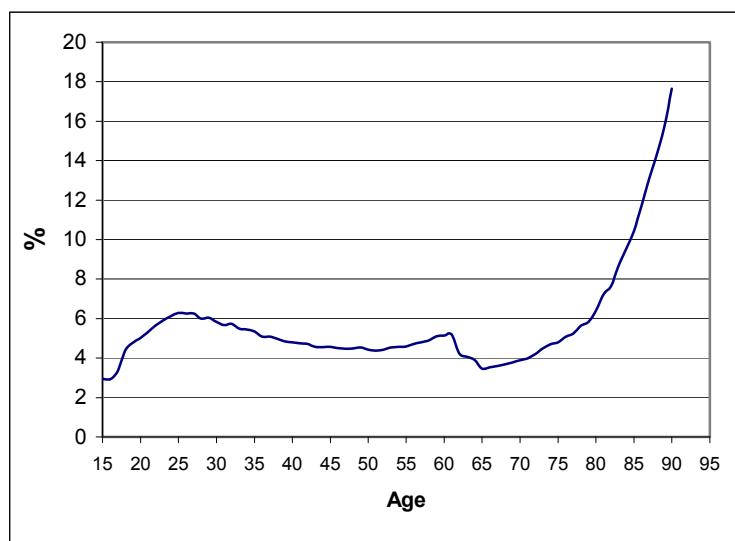
bien cerner les enjeux de cette question. D'une part, une première approche classique cherche à déterminer les zones d'influence des centres d'emplois. D'autre part, une deuxième approche privilégiera le « point de vue » des centres eux-mêmes, en analysant le recrutement de leur main-d'œuvre. Cette approche prend tout son intérêt lorsqu'on segmente ce recrutement en fonction du secteur ou de la qualification. Il apparaît que pour un centre comme Bruxelles, le recrutement de la main-d'œuvre est très différencié d'un secteur à l'autre. Un tel constat a de fortes implications dans la mesure où les évolutions structurelles au sein d'un centre d'emploi ont en réalité des impacts différenciés au sein de sa zone d'influence.

1. L'Enquête socio-économique de 2001 : critique des données, pertes d'informations et comparaison avec d'autres sources

1.1. Pertes d'information relatives à la population active occupée au lieu de résidence (Tableau 1)

Sur 10296350 habitants, 3942304, soit 38,3%, se sont déclarés actifs occupés au moment de l'enquête générale 2001. Pour 1139807 formulaires d'enquête, la réponse à la question relative à la position par rapport au marché du travail est manquante ou inexploitable. Parmi ces derniers, 704409 correspondent à des personnes de moins de 15 ans pour lesquelles l'indécision se limite aux incertitudes quant à la fréquentation scolaire ; le nombre d'actifs pouvant être considéré comme quasi nul pour ces tranches d'âges¹. Restent 435398 personnes de plus de 14 ans, sur un total de 8491529, soit 5,1%.

La part des personnes dont on ne sait si elles exercent ou non un emploi varie avec l'âge. D'un niveau de 3% pour les personnes de 15 ans, la part des réponses inexploitables passe à des valeurs de l'ordre de 6% entre 25 et 30 ans, puis redescend régulièrement jusqu'à 50 ans environ. Elle remonte ensuite légèrement jusqu'à 60 ans (avec un peu plus de 5%), pour redescendre à 4% au milieu de la soixantaine. Elle s'élève ensuite régulièrement pour atteindre des valeurs supérieures à 20% pour les 90 ans et plus.



Graphique 1 : Variation avec l'âge de la part des personnes dont on ne sait avec certitude si elles ont ou non un emploi

Sources : E.S.E de 2001, INS

¹Il est également extrêmement réduit jusqu'à 18 ans. Même si les élèves de 16 ans et de 17 ans (ou même ceux de 15 ans ayant terminé une deuxième année du secondaire) ne sont plus tenus de suivre un enseignement de plein temps, ils n'en continuent pas moins d'être soumis, au moins partiellement, à l'obligation scolaire.

En dehors des personnes âgées (pour lesquelles le taux de non réponse augmente fortement, mais avec une indécision faible quant au fait qu'elles soient actives occupées ou non, et qui devient d'autant plus petite que l'âge est élevé) le profil par âge du taux de réponses inexploitables suggère une relation possible avec les situations changeantes sur le marché du travail, avec des pics correspondant aux âges d'entrée et de sortie.

Si le taux de réponses inexploitable reste relativement modéré dans les tranches d'âges correspondant aux plus fort taux d'activité, il faut cependant souligner qu'il semble varier fortement selon les catégories de populations. Il semble entre autres plus important en moyenne chez les personnes faiblement diplômées (Tableau 2) et chez les personnes de nationalité étrangère. Ainsi, parmi les personnes de 15-75 ans dont on ne sait avec certitude si elles ont ou non un emploi, 29,7% sont étrangères, contre 9,1% dans la population totale correspondante. On notera que les nationalités représentatives de l'ancienne immigration de travail ne sont nullement surreprésentées par rapport à l'ensemble des nationalités étrangères (16,6% pour le Maghreb et la Turquie, qui représentent ensemble 17,3 de la population étrangère totale de 15-75 ans).

L'ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE 2001

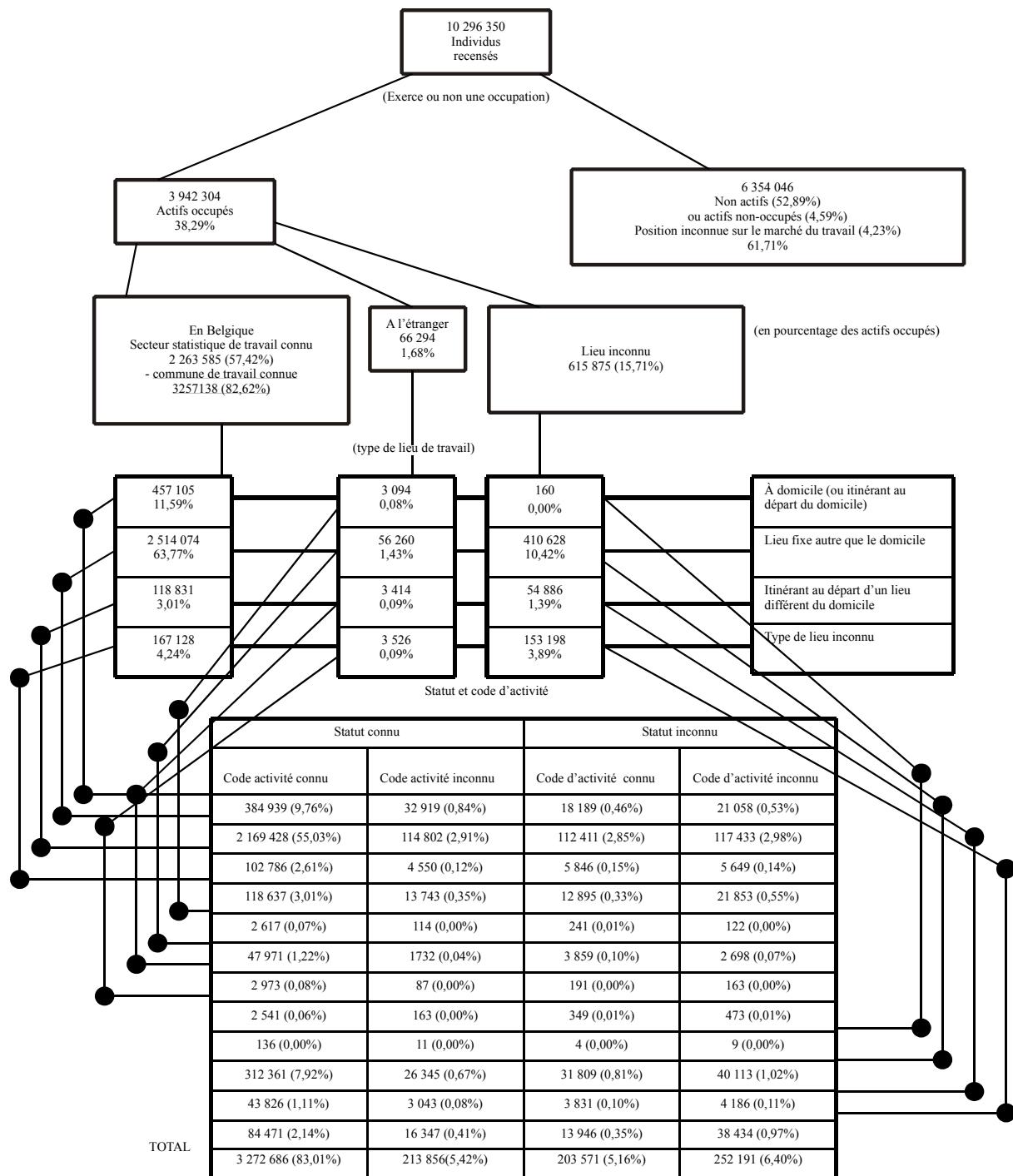


Tableau 1 : Les pertes d'information relatives à l'emploi dans l'Enquête socio-économique de 2001.

L'ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE 2001

Niveau de diplôme	% par niveau de diplôme		Spécificité (moyenne = 100)
	Personnes de 15-75 ans dont on ne sait avec certitude si elles ont un emploi, mais dont le diplôme est connu	Personnes de 15-75 ans dont le diplôme est connu	
Sans diplôme	16,7	3,8	441
Primaire	31,8	14,2	223
Secondaire inférieur	29,2	26,7	109
Secondaire supérieur	17,6	29,1	60
Supérieur	4,1	24,5	17

Tableau 2 : Niveau de diplômes des personnes dont on ne sait avec certitude si elles ont un emploi

Sources : E.S.E de 2001, INS

S'agissant des diplômes, il faut souligner il est vrai que les données ci-dessus ne portent que sur une minorité des personnes concernées, puisque le niveau de diplôme n'est connu que pour 21,3% seulement des personnes dont on ne peut préciser si elles ont ou non un emploi.

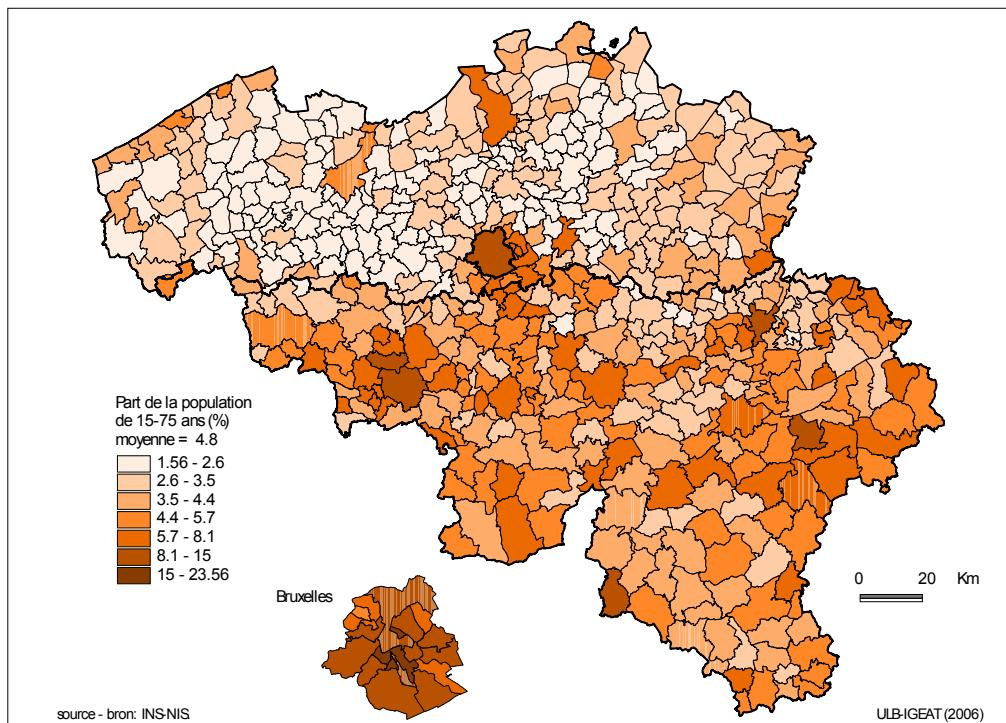
Cependant, l'analyse de la corrélation, au niveau des secteurs statistiques, entre la part des réponses inexploitables et une batterie d'indicateurs socio-économique et démographique met également en évidence des fortes corrélations avec la part des ménages ne comprenant que des personnes faiblement diplômées. Des corrélations élevées apparaissent également avec la part des étrangers, avec le non emploi et le mauvais état et le faible équipement des logements, avec la proportion de locataires et, conformément au graphique 1, avec la part des jeunes adultes (Tableau 3).

Part des étrangers n'appartenant pas aux 15 anciens membres de l'Union Européenne	0,67
Part des personnes vivant dans un ménage sans voiture	0,59
Part des personnes isolées sans diplôme du secondaire supérieur au moins	0,56
Part des demandeurs d'emploi	0,52
Part des hommes de 25-30 ans	0,46
Part des femmes de 25-30 ans	0,43
Part des personnes ayant un emploi permanent ou à durée indéterminée	-0,44
Part des logements disposant d'un jardin de plus de 50m ²	-0,52
Part des ménages ne disposant pas d'un téléphone fixe	-0,54
Part des logements occupés par leur propriétaire	-0,57

Tableau 3 : Corrélation (coefficient de Pearson) , au niveau des secteurs statistiques, entre quelques indicateurs et la part des personnes dont on ne sait si elles ont ou non un emploi.

Sources : E.S.E de 2001, INS

Spatialement (Carte 1), les taux de réponses inexploitables parmi les 15-75 ans sont généralement plus faibles en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie. Les taux sont généralement plus élevés dans les grandes agglomérations, ainsi que dans ou autour des grands pôles urbains universitaires. Il est révélateur à cet égard que le taux le plus élevé soit observé à Ixelles (avec plus de 23%). Des taux élevés sont également observés dans une partie des zones touristiques, où ils sont peut-être à mettre en relation avec l'importance de l'emploi instable saisonnier.



Carte 1 : Part des personnes de 15-75 ans dont on ne sait avec certitude si elles sont actives occupées
Sources : E.S.E de 2001, INS

1.2. Les pertes d'information relatives à l'emploi au lieu de travail (Tableau 1)

Si les pertes d'information concernant les actifs occupés au lieu de résidence ne sont sans doute pas d'une importance telle, malgré les biais probables qu'elles introduisent, qu'elles deviennent susceptibles de limiter l'interprétation des données, il n'en va pas de même pour les pertes d'information s'agissant des emplois au lieu de travail.

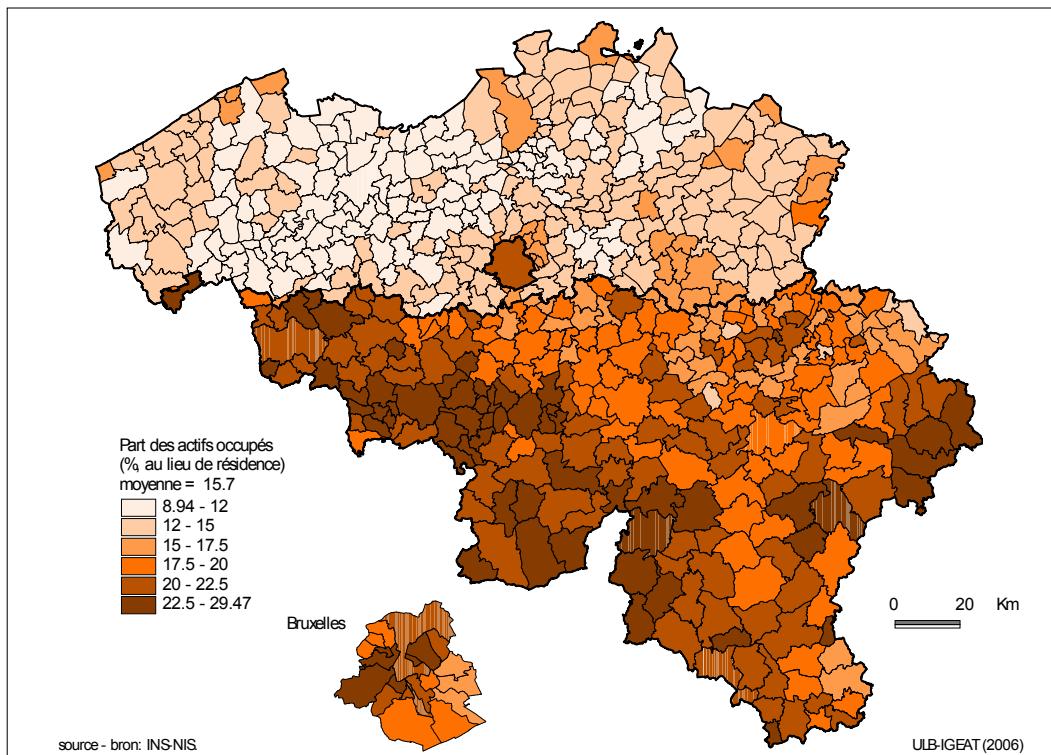
Le lieu de travail n'est ainsi connu à l'échelle du secteur statistique que pour 57,4% des actifs occupés, ce qui interdit de fait les analyses des structures de l'emploi à un niveau intra-urbain. Les actifs occupés dont on connaît le secteur statistique de travail ne peuvent en effet aucunement être considérés comme formant un échantillon représentatif acceptable, sous peine par exemple de négliger totalement certaines très grandes entreprises dont la non localisation à l'échelle infra-communale est répercutee sur l'ensemble des personnes y travaillant. Ceci est d'autant plus dommageable qu'en l'état actuel des données disponibles, aucune source alternative ne permet de mener à cette échelle des analyses de l'emploi au lieu de production, même au niveau de l'emploi brut non sectorialisé. L'absence de ces données est également très dommageable pour l'analyse fine des flux de navetteurs et des modes de transports. Elle limite entre autres les possibilités d'analyse empirique des relations entre le type de localisation intra-urbaine, le type de secteur d'activité et la part des différents modes de transport.

Le lieu de travail est mieux connu à l'échelle communale.

Ici encore cependant, les pertes d'information sont très importantes. Le lieu de travail reste ainsi inconnu à ce niveau pour 15,7% de l'ensemble des actifs occupés². A titre de comparaison, les pertes d'information correspondante étaient de 7,4% en 1991, et de 3,9% en 1981 ! Cette perte d'information est d'autant plus préoccupante qu'elle recouvre de fortes disparités spatiales, et qu'elle n'est nullement aléatoirement répartie au sein de la population.

Spatiallement, l'information est globalement nettement plus défaillante en Wallonie et à Bruxelles (respectivement 20,6 et 21,1%) qu'en Flandre (12,7%) (Carte 2). Comme en 1991, mais à des niveaux nettement plus élevés, c'est dans le Hainaut que les résultats sont globalement les plus lacunaires (23%). Les résultats sont généralement meilleurs dans le Brabant wallon et de manière générale le long de l'axe Bruxelles-Arlon, de même que dans les communes de la province de Liège hors de la vallée industrielle de la Meuse. A Bruxelles, les défaillances d'information sont les moins élevées dans les communes orientales aisées (avec tout de même des niveaux de l'ordre de 17%), et atteignent leur maximum dans les communes de l'ancien axe industriel (avec un pic de 29,5% à Saint-Josse).

En Flandre, les résultats sont moins bons dans les périphéries du nord-est et de Flandre occidentale (la côte y compris), ainsi que dans l'agglomération d'Anvers et autour de Bruxelles.



Carte 2 : part des actifs occupés (au lieu de résidence) dont le lieu de travail est inconnu (à l'échelle communale ou nationale pour les travailleurs frontaliers)

Sources : E.S.E de 2001, INS

Globalement, l'analyse des caractéristiques des actifs occupés dont le lieu de travail est inconnu témoigne d'une surreprésentation des personnes faiblement diplômées et de celles travaillant dans le cadre de contrats de travail temporaires et instables (à l'exclusion toutefois des contrats étudiants). Du point de vue du statut professionnel, le lieu de travail est le plus fréquemment inconnu pour les personnes travaillant comme personnel domestique ou de service, ainsi que pour les personnes

² En considérant connu le lieu de travail à l'étranger pour peu que le pays soit précisé.

L'ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE 2001

travaillant sans statut, ou sous des statuts divers tels que les ALE. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des indépendants et des aidants. D'un point de vue sectoriel, les informations sont les plus défaillantes dans les secteurs faiblement qualifiés tels que les services domestiques, le bâtiment et l'agriculture.

A l'inverse, le lieu de travail est en moyenne plus souvent connu pour les personnes fortement diplômées, pour les employés du privé, pour le personnel des services publics ainsi que pour les personnes travaillant dans les secteurs de l'enseignement et de l'éducation, des banques et assurances, de la santé et de l'action sociale, de l'administration et des services aux entreprises (et dans une moindre mesure de l'industrie).

Dans les zones de forte défaillance de l'information cependant, le lieu de travail est beaucoup plus fréquemment inconnu même pour ces catégories de personnes.

De manière générale, la variation de la part des lieux de travail inconnus selon les différentes catégories introduit des biais importants (Tableau 4).

Secteur d'activité		Diplômes		Statut professionnel		Contrat de travail	
Education, enseignement	8,5	Supérieur court	9,7	Employés du privé	10,9	Emploi permanent	12,5
Banques et assurances	9,5	Supérieur long	10,8	Statutaires du public	11,1	Contrat étudiant	13,0
Santé et action sociale	9,9	Docteurs	11,6	Contractuels de public	11,3	Durée déterminée	15,7
Administration publique	11,9	Secondaire supérieur général	14,1	Chefs d'entreprise sous contrat	14,8	Apprentissage, stage ou formation en alternance	20,1
Services aux entreprises	12,8	Secondaire supérieur technique	14,1	Ouvriers du privé	16,8	Programme de mise au travail	20,8
Industrie	13,1	Secondaire supérieur professionnel	17,5	Chefs d'entreprise sans contrat	17,9	Travail occasionnel sans contrat ou autre	22,7
Immobilier, location	13,5	Secondaire inférieur technique	18,0	Indépendants	18,9	Inconnu	24,3
Commerce	13,8	Secondaire inférieur général	19,1	Aidants d'un indépendant	19,1	Intérimaire	26,5
Réparation	14,8	Secondaire inférieur professionnel	21,5	Sans statut	22,2	Travail saisonnier	31,5
Autres services	15,3	Primaire	23,7	Personnel domestique ou de service	22,5		
Forces armées	16,1	Sans diplôme	30,7	Autres statuts (ex : ALE)	28,7		
Organismes internationaux	16,6	Inconnu	40,2	Inconnu	29,0		
Transport, entreposage, communication	19,0						
Horeca	19,0						
Agriculture, sylviculture, pêche	21,7						
Bâtiment	23,7						
Services domestiques	26,2						
Inconnu	27,6						

Tableau 4 : Part des actifs occupés dont le lieu de travail est inconnu, selon le secteur d'activité, le diplôme, le statut professionnel et le contrat de travail (%). Moyenne = 15,7%

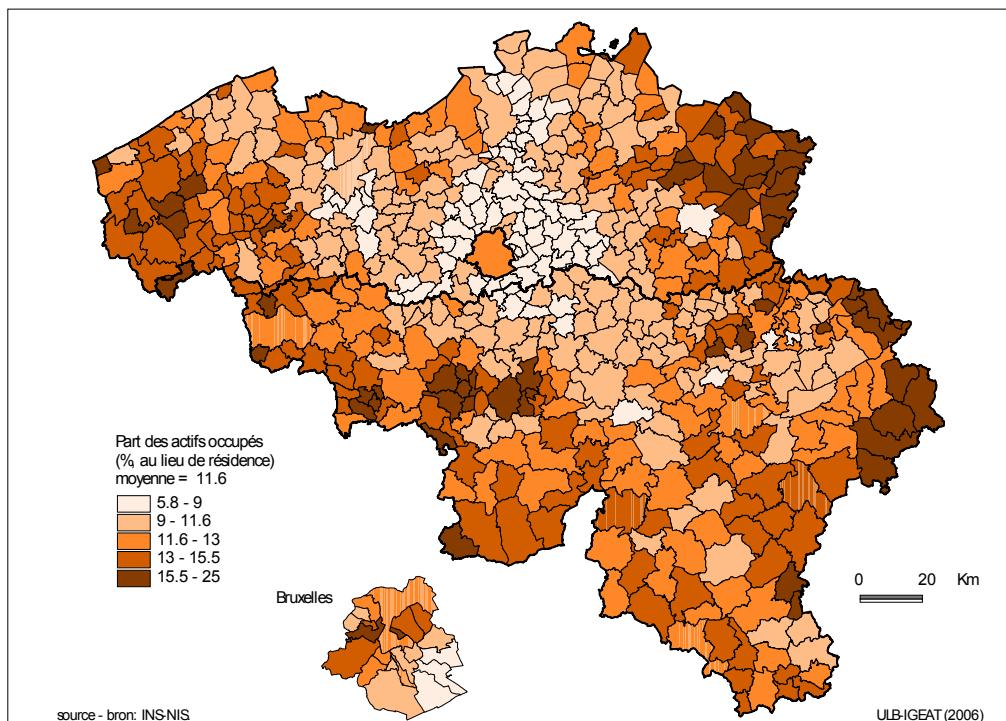
Sources : E.S.E de 2001, INS

1.3. Les pertes d'information relatives au secteur d'activité et au statut professionnel

Aux pertes d'information quant au lieu de travail viennent partiellement s'ajouter celles liées au secteur d'activité et au statut professionnel. Le statut professionnel est inconnu pour 11,6% des actifs occupés, et le secteur d'activité pour 11,8%. Même si ces renseignements sont plus fréquemment absents pour les personnes dont le lieu de travail est lui-même inconnu, la part des actifs occupés pour lesquels sont connus à la fois le lieu de travail, le secteur d'activité et le statut professionnel est d'environ 70% ! Il était de plus de 85% en 1991, et de 95% en 1981... Encore faut-il préciser que le secteur d'activité était à ces deux dates disponible au niveau NACE 5, pour 17 secteurs seulement en 2001.

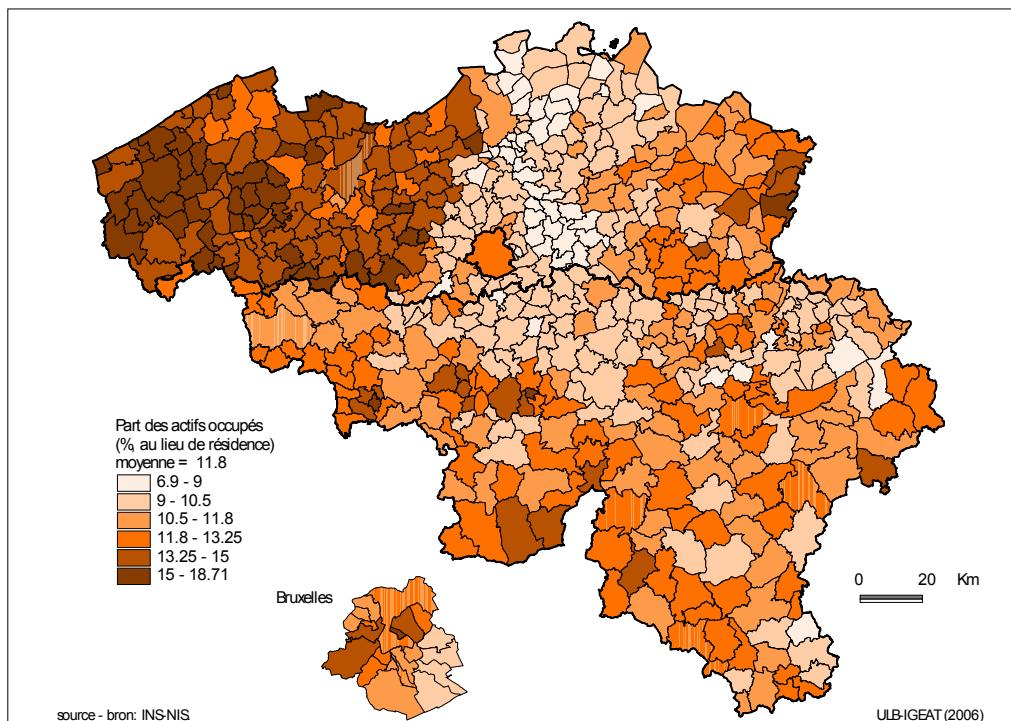
Contrairement à la situation observée pour le lieu de travail, la part des données défaillantes pour les secteurs d'activité et pour les statuts professionnels ne varie pas très fortement selon les régions (cartes 3 et 4).

Les statuts professionnels sont en moyenne les mieux connus dans les banlieues résidentielles des grandes agglomérations. Ils le sont le moins dans certaines (anciennes) zones industrielles et dans les zones périphériques. Les tendances sont un peu similaires pour les secteurs d'activité, à la notable différence des deux provinces de Flandre occidentale et orientale, dont toutes les communes (à une seule exception) affichent des taux supérieurs à la moyenne, avec des différences souvent nettes avec les communes voisines des provinces contiguës (en 1991, un effet provincial identique était constaté, mais dans le sens inverse...).



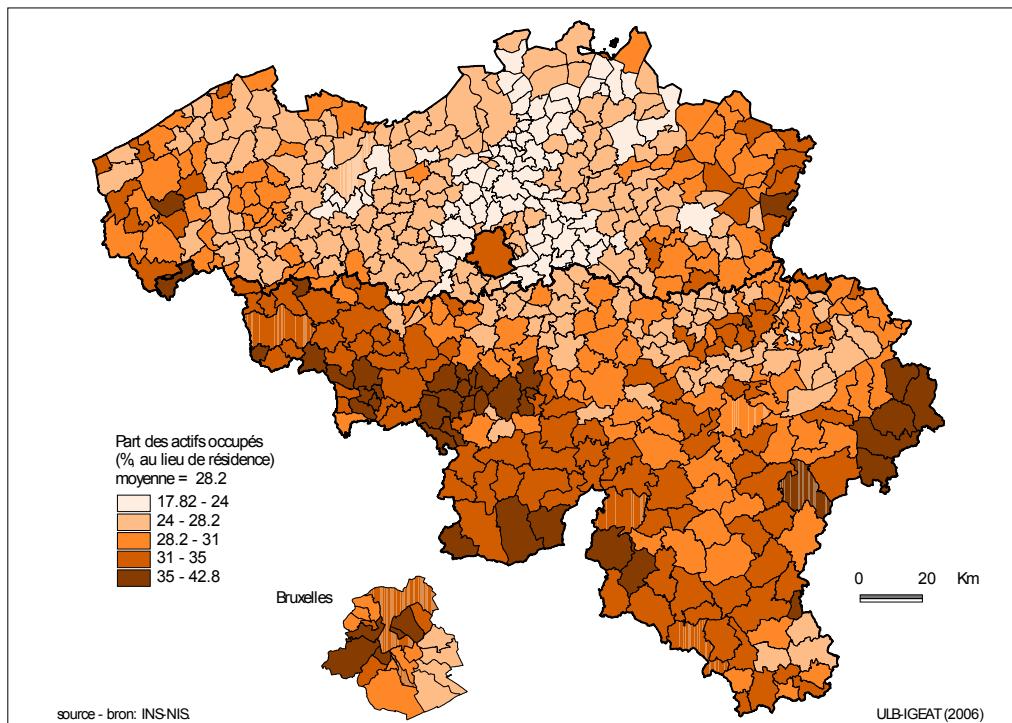
Carte 3 : Part des actifs occupés (au lieu de résidence) dont le statut professionnel est inconnu

Sources : E.S.E de 2001, INS



Carte 4 : Part des actifs occupés (au lieu de résidence) dont le secteur d'activité est inconnu
Sources : E.S.E de 2001, INS

En conclusion, la part des actifs occupés pour lesquels sont inconnus le lieu de travail ou le statut ou le secteur d'activité peut atteindre des valeurs extrêmement élevées. Plus du tiers des actifs du Hainaut, et plus de 30% à Bruxelles. L'opposition entre Bruxelles et la Wallonie et la région flamande est cependant ici moins forte que pour le lieu de travail, avec en particulier des valeurs assez élevées pour les provinces du Limbourg et de Flandre occidentale (carte 5).



Carte 5 : Part des actifs (au lieu de résidence) pour lesquels manque au moins une des données suivantes : lieu de travail, secteur d'activité, statut professionnel.

Sources : E.S.E de 2001, INS

1.4. Comparaison entre les données de l'enquête socio-économique et les données d'emploi provenant de sources alternatives (ONSS et INASTI)

Globalement, l'enquête socio-économique recense moins d'actifs occupés en Belgique que la combinaison des données provenant de l'INASTI et de l'ONSS, la différence étant de 8,6% de l'emploi. Elle peut s'expliquer par l'addition de deux effets : la sous-estimation de l'emploi par l'Enquête socio-économique, étant donné que de nombreux questionnaires ne contiennent que très peu d'informations ; la surestimation de l'emploi par l'ONSS et l'INASTI, essentiellement liée aux doubles comptes, qui ont par exemple pour conséquence de compter un salarié autant de fois qu'il a d'employeurs.

La comparaison des sources en fonction du découpage sectoriel s'avère très insatisfaisante et nous amène à conclure que l'affectation sectorielle des actifs occupés selon l'Enquête socio-économique comporte d'importantes faiblesses (Tableau 5). D'abord, il faut noter la proportion importante d'actifs occupés qui n'ont été affectés à aucun secteur, à peu près 12% du total. Ensuite, l'affectation sectorielle est très grossière, correspondant à peu près au premier niveau de la classification NACE. Finalement, il faut encore souligner que les découpages sectoriels utilisés ne coïncident que très imparfairement avec la classification NACE digit-1 standard utilisées par l'ONSS ou les fichiers TVA. En apparence, il s'agit à peu près des mêmes secteurs mais, en pratique, au secteur « Autres services » ont été affectés un nombre très élevé d'emplois qui n'auraient pas dû s'y retrouver. Majoritairement, il

L'ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE 2001

s'agit probablement d'actifs des services aux entreprises (étant donné leur très faible nombre dans l'Enquête socio-économique), mais rien ne nous permet de quantifier ce transfert.

	Salariés		Indépendants		Actifs occupés		Emploi total selon l'enquête
	Différence absolue (actifs occupés selon l'enquête et selon l'ONSS)	Rapport (actifs occupés selon l'enquête et selon l'ONSS)	Différence absolue (actifs occupés selon l'enquête et selon l'INASTI-fichier TVA)	Rapport (actifs occupés selon l'enquête et selon l'INASTI-fichier TVA)	Différence absolue	Rapport	
A=agriculture-sylviculture-pêche	-6176	94,0	-24176	102,8	-30352	88,2	77323
B=industrie	-120458	96,0	-36737	57,5	-157195	95,4	546261
C=bâtiment génie civil	-5154	114,9	-2778	144,0	-7932	119,2	260734
D=commerce (gros et détail)	-147651	73,3	-81185	86,4	-228836	74,5	352461
E=réparation de biens ou de véhicules	-12374	93,0	-14975	77,6	-27350	85,3	62014
F=transport, entreposage, communication	-95001	73,0	-3480	120,6	-98481	77,6	168631
G=horeca	-38605	79,1	619	151,2	-37987	95,3	131379
H=banques assurances	1692	119,6	-13112	78,2	-11421	114,1	149676
J=immobilier location	-17856	34,5	-22455	28,5	-40311	29,4	12659
K=services aux entreprises	-230456	40,5	-65020	46,4	-295476	41,3	149414
L=services domestiques	19958	833,6	769		20727	895,9	24021
M=administration publique	-4187	116,8	0		-4187	121,5	376285
P=éducation, enseignement	-63888	97,2	-3529	77,5	-67417	100,4	301401
Q=organismes internationaux	12895	514,7	-2317	0,0	10578	334,0	16734
S=santé et action sociale	-81655	94,3	-13698	120,6	-95353	98,3	381312
T=autres services	255701	339,3	21044	209,9	276745	303,2	465284
mal désigné	342603		111131		453733		465639
Total	-190613	111,6	-149902	121,1	-340515	113,1	3941228

Tableau 5 : Les différences entre le nombre d'emplois selon l'Enquête socio-économique et les sources alternatives, en 2001

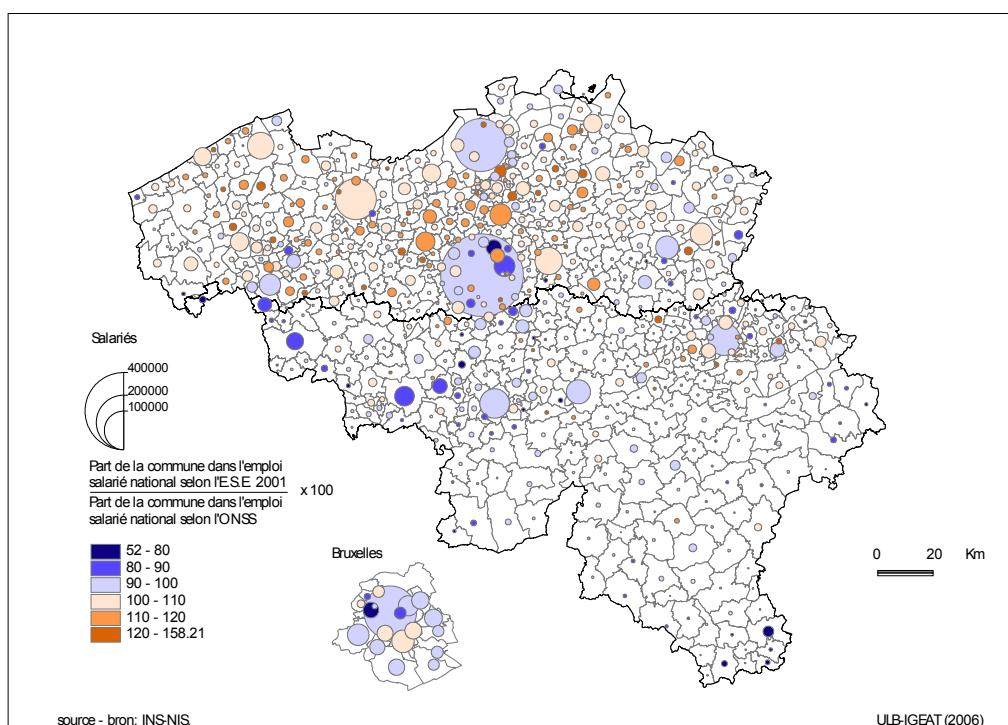
Sources : E.S.E de 2001, INS ; ONSS, 2002 ; INASTI, 2002.

Les sources présentent aussi d'importantes différences dans la géographie de l'emploi en Belgique. Nous avons ici clairement séparé les indépendants et les salariés dans la mesure où les différences entre les sources s'expliquent autrement. Dans les deux cas, nous avons réalisé la comparaison géographique non pas sur les valeurs absolues mais sur la proportion de chaque commune dans l'emploi national. De cette manière, on montre mieux les différences géographiques et on ne se contente pas d'illustrer la sous-estimation systématique de l'Enquête socio-économique par rapport

L'ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE 2001

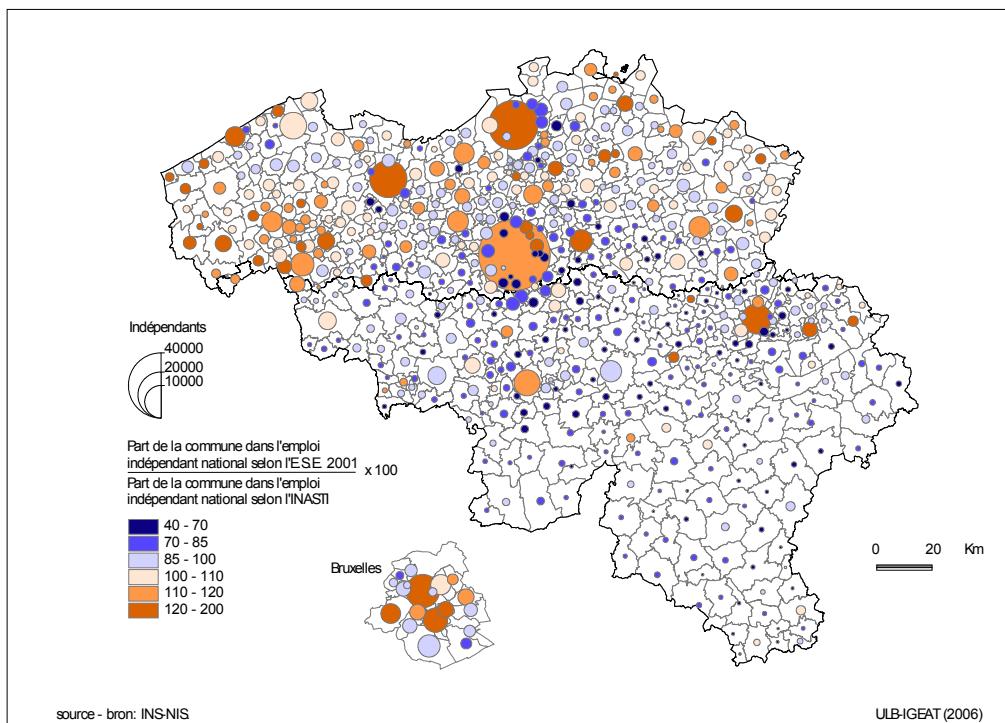
aux autres sources. Cette sous-estimation est d'autant plus importante qu'une proportion non négligeable de l'emploi au lieu de travail n'a pas pu être localisée dans le cadre de l'Enquête socio-économique. Les deux cartes montrent une différence importante entre la Flandre où l'emploi est mieux recensé et surtout mieux localisé, d'une part, et Bruxelles et la Wallonie, d'autre part (Cartes 6 et 7).

Pour les indépendants, une autre différence systématique est visible entre les centres urbains et leurs périphéries. En effet, la localisation de l'emploi des indépendants selon l'INASTI reprend le plus souvent l'emploi au lieu de résidence, qui est parfois, mais pas toujours, confondu avec le lieu de travail. Il apparaît donc que l'INASTI sous-estime les centres urbains vers lesquels de nombreux indépendants navettent et, à l'inverse, surestime les périphéries. De ce point de vue, et mise à part la question déjà évoquée de la proportion assez faible de l'emploi localisé, l'Enquête socio-économique permet une localisation non ambiguë des indépendants sur le lieu de travail effectif.



Carte 6 : Comparaison de l'emploi salarié (au lieu de travail) selon l'enquête socio-économique et l'ONSS
Sources : E.S.E de 2001, INS ; ONSS, 2002.

L'ENQUÊTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE 2001



Carte 7 : Comparaison de l'emploi indépendant selon l'enquête socio-économique et l'INASTI
Sources : E.S.E de 2001, INS ; INASTI, 2002.

2. Les structures de l'économie belge et les grandes tendances de l'évolution entre 1991 et 2001

2.1. L'espace économique belge dans le cadre européen

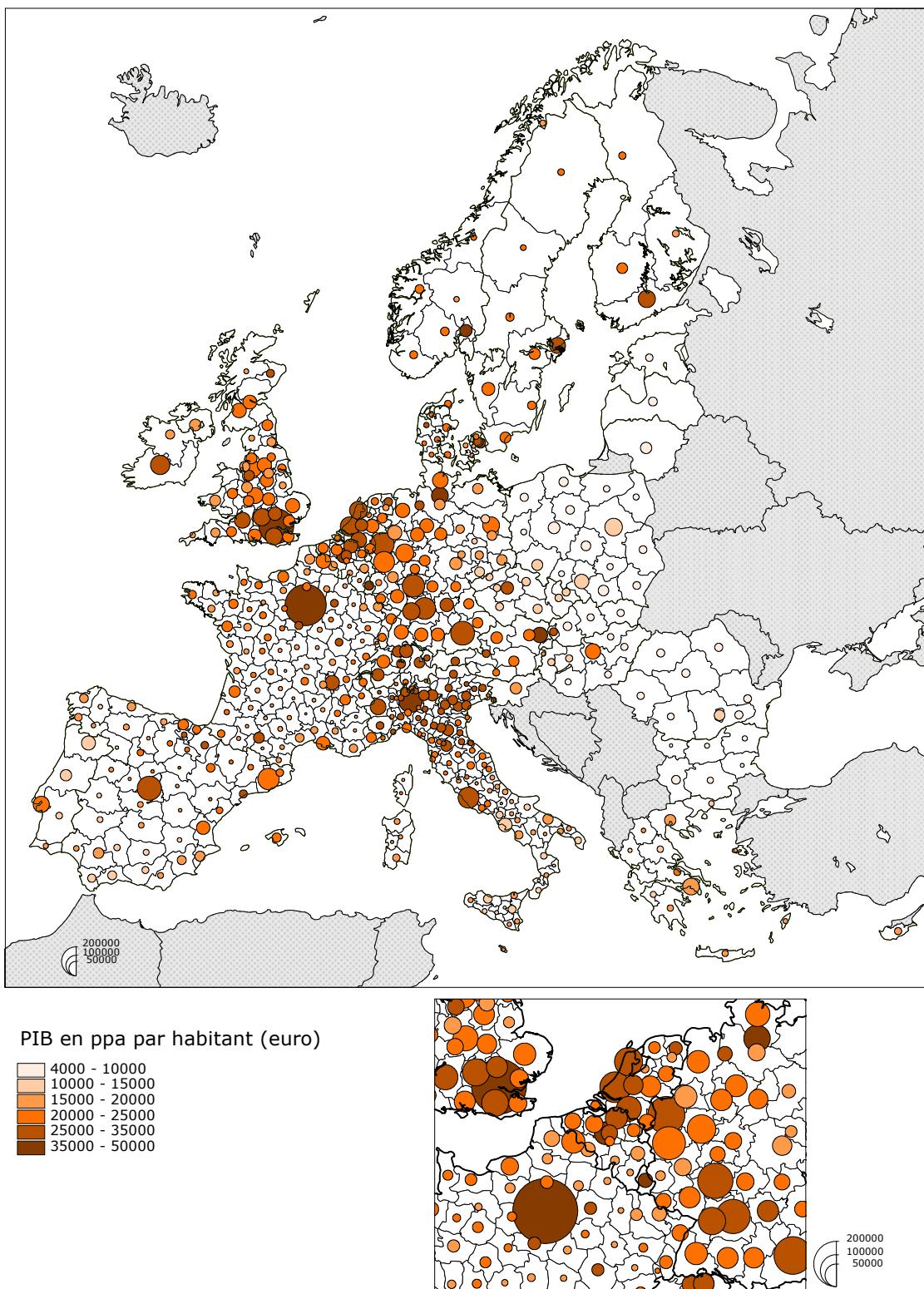
Plus riche que la moyenne européenne, avec de fortes densités d'activités et une main-d'œuvre plus productive, la Belgique se situe au sein de l'espace central européen (Tableau 6, Carte 8). Cet espace central, qui concentre les activités les plus productives et la direction de l'économie européenne, forme un croissant qui va du nord de l'Angleterre au centre de l'Italie, en passant par le Benelux, l'Allemagne occidentale et la Suisse.

Cette centralité de l'économie belge se marque aussi par ses spécificités structurelles (Tableau 6). On notera en particulier le poids structurel de la finance et des services aux entreprises, secteurs hautement qualifiés qui sont au cœur de la croissance dans le capitalisme flexible^{3*}. En revanche, les services plus banalisés aux personnes, et, de façon plus marginale, l'agriculture, sont sous-représentés dans l'économie belge. Notons encore le poids des services non-marchands, significativement supérieur à la moyenne européenne et à celui des pays voisins. Cela traduit à la fois la faiblesse de l'économie wallonne, où ce secteur est surreprésenté en pourcentages à défaut d'autres activités performantes, et un contexte de rapports de force sociaux qui ont permis de maintenir un large secteur public.

Une observation plus précise du tableau 6 nous montre très clairement que ces considérations générales sur l'économie belge masquent des contrastes spectaculaires entre les trois régions du pays. La comparaison entre celles-ci prend d'autant plus de sens qu'une partie croissante des compétences économiques sont désormais entre les mains des pouvoirs régionaux. Elle nous montre l'opposition entre une Flandre riche, 16 % au-dessus de la moyenne européenne, et une Wallonie plutôt pauvre, avec un produit par habitant nettement en dessous de la moyenne européenne. Cette répartition ne traduit pourtant que de façon relativement ambiguë la réalité de la distribution des richesses dans le pays. En effet, la Région Bruxelles-Capitale est très exiguë et doit sa richesse à une forte concentration des activités dans le centre-ville, mais les revenus générés par ces activités retournent en partie importante vers les deux autres régions où plus de la moitié des actifs occupés à Bruxelles résident. Les liens forts entre la Flandre et la Wallonie, d'une part, et Bruxelles, d'autre part, se lisent aussi dans les structures : les services de haut niveau sont fortement concentrés dans la capitale, alors que les deux autres régions sont plutôt sous-spécialisées dans ce type d'activités. Par ailleurs, la Flandre garde une très forte spécificité industrielle, notamment dans des industries légères en déclin, ce qui rend ses performances économiques globales particulièrement remarquables. En revanche, la Wallonie se distingue surtout par le poids élevé des services non-marchands, qui s'explique surtout par le faible développement des autres activités marchandes.

³ Le capitalisme flexible, parfois appelé postfordisme, est un terme synthétique qui décrit les grandes évolutions du capitalisme à partir des années 70, avec notamment la déverticalisation de la structure des entreprises, l'accent mis sur les séries courtes dans un marché de plus en plus fluctuant et de fortes exigences de souplesse vis-à-vis de la main-d'œuvre.

STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE BELGE ET ÉVOLUTION ENTRE 1991 ET 2001



Carte 8 : La distribution de la richesse au niveau régional en Europe, en 2002.
Source : Eurostat, 2005.

STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE BELGE ET ÉVOLUTION ENTRE 1991 ET 2001

	Structure de la valeur ajoutée, en part du PIB total (%)					PIB/hab, en € PPA	PIB/hab. en % de la moyenne de l'UE25 (=100)	Evolution du PIB/hab. par rapport à la moyenne de l'UE25, indice 2002 - indice 1995
	Agriculture	Industrie	Commerce-Transport	Finance-Services aux entreprises	Services non-marchands			
Région de Bruxelles-Capitale	0,0	12,1	22,1	39,7	26,1	49645	235	-8,8
Prov. Anvers	1,0	31,8	22,9	25,9	18,3	28876	136	-4,5
Prov. Limbourg	1,7	37,0	16,8	21,7	22,8	20840	98	-4,5
Prov. Fl.Orientale	1,6	32,2	18,8	23,8	23,6	21857	103	-1,3
Prov. Brabant flamand	0,8	19,1	26,9	33,8	19,4	25415	120	2,1
Prov. Flandre occidentale	3,0	32,4	19,0	22,9	22,7	22935	108	-2,2
Région Flamande	1,5	30,3	21,4	25,9	20,9	24478	116	-2,2
Prov. Brabant Wallon	0,9	24,1	20,6	30,8	23,5	24159	114	7,1
Prov. Hainaut	1,4	26,4	17,7	22,3	32,3	15862	75	-6,2
Prov. Liège	1,1	27,8	17,3	23,9	29,9	18378	87	-8,0
Prov. Luxembourg (B)	3,6	22,7	17,3	22,3	34,1	17529	83	-6,7
Prov. Namur	2,1	18,5	16,5	25,2	37,7	17424	82	-2,5
Région Wallonne	1,5	25,2	17,8	24,4	31,1	17842	84	-4,7
Belgique	1,2	25,6	20,7	28,2	24,3	24717	117	-3,4
Pays voisins (NL, Lu, De, Fr, Uk)	1,6	25,9	20,2	29,7	22,6	24003	113	-2,7
UE15	2,1	26,3	21,9	26,1	23,7	23162	109	-1,3
UE25	2,1	26,4	22,1	25,8	23,5	21170	100	0,0

Tableau 6 : Les provinces belges dans l'économie européenne : structures, produit par habitant, performances, en 2002

Source : Eurostat, 2005

Du point de vue de ses structures industrielles, l'économie belge présente certaines faiblesses (Tableau 7) : elle se trouve plutôt spécialisée dans les segments industriels relativement peu technologiques, avec les très fortes spécialisations de la Flandre dans l'industrie légère, surtout dans les provinces de Flandre occidentale et orientale, et de la Wallonie dans l'industrie lourde traditionnelle, en particulier les bassins industriels des provinces de Hainaut et de Liège. Les faiblesses se marquent surtout dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, où la Belgique présente des spécialisations plus faibles non seulement que les pays voisins mais aussi que l'Europe des 25, alors que pour les secteurs de la chimie, des machines et moyens de transport, la Belgique se situe dans la moyenne européenne, mais significativement en dessous du niveau des pays voisins. Il faut pourtant rappeler que la classification des secteurs présentée dans le tableau ne peut être lue, contrairement à ce que suggère les intitulés repris par Eurostat, comme une simple classification du niveau technologique, tant les différences intrasectorielles sont parfois très fortes de ce point de vue : par exemple, les technologies de la communication peuvent simplement relever de logiques d'assemblage et, à l'inverse, certains segments du textile peuvent faire appel à de la technologie moyenne ou élevée.

Notons finalement les performances relativement faibles de l'économie belge entre 1995 et 2002, période pendant laquelle la Belgique est passée d'un indice de PIB/hab. de 120 par rapport à l'UE des 25 à un indice 117, et cette croissance peu élevée se confirme si l'on prend comme référence les pays

STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE BELGE ET ÉVOLUTION ENTRE 1991 ET 2001

voisins (Tableau 6). Ces faibles performances globales masquent l'importance des contrastes internes entre une Flandre qui fait mieux que les pays voisins et une Wallonie qui fait nettement moins bien. Le cas de la région Bruxelles-Capitale est complexe : les croissances médiocres sont en fait caractéristiques des centres urbains, mais mis en évidence par un découpage institutionnel étroit. En revanche, les meilleures performances économiques se situent dans les périphéries wallonnes (le Brabant wallon) et flamandes (le Brabant flamand) de Bruxelles, si bien que la zone métropolitaine de Bruxelles prise dans son ensemble présente plutôt de bonnes performances globales.

	Structure de l'emploi industriel, en part de l'emploi manufacturier (%)					Emploi manufacturier total
	Industrie des machines de bureau, de communication, et de précision	Industrie chimique, de machines, et de moyens de transport	Industrie des produits minéraux, métallurgie, travail des métaux caoutchouc et du plastique	Industries légères (agro-alimentaire, textile, bois, papier, édition)		
Région de Bruxelles-Capitale	9,0	22,2	13,5	55,4		32829
Prov. Anvers	9,0	38,2	22,6	30,3		155405
Prov. Limbourg	4,5	35,4	33,0	27,1		89117
Prov. Fl.Orientale	4,4	27,2	19,1	49,2		112476
Prov. Brabant flamand	7,0	35,6	18,4	38,9		68520
Prov. Flandre occidentale	4,8	24,2	21,6	49,3		102096
Région Flamande	6,2	32,3	22,9	38,6		527614
Prov. Brabant Wallon	6,6	47,0	15,9	30,5		18165
Prov. Hainaut	0,6	29,2	41,2	29,0		71165
Prov. Liège	3,5	22,9	39,6	34,0		57463
Prov. Luxembourg (B)	3,0	19,0	33,4	44,6		13193
Prov. Namur	3,2	35,1	27,1	34,7		21209
Région Wallonne	2,6	28,9	35,9	32,5		181195
Belgique	5,4	31,0	25,7	37,9		741638
Pays voisins (Nl, Lu, De, Fr, Uk)	8,1	35,6	23,0	33,3		18275463
UE15	6,8	31,7	23,6	37,9		31200466
UE25	6,9	30,8	23,5	38,8		34675122

Tableau 7 : Structure de l'emploi industriel : comparaison entre les provinces belges et le reste de l'Europe, en 2002.

Source : Eurostat, 2005

2.2. Les grandes évolutions nationales et régionales de la structure de l'emploi et du marché du travail.

2.2.1. Des évolutions structurelles qui traduisent la transition vers un capitalisme flexible*

Les principales évolutions structurelles de l'économie belge sont synthétisées dans le tableau 8. Notons d'abord que la structure de l'emploi en Belgique en 2002 n'a pas pu être évaluée sur une base comparable à celle de 1991 et 1981. En effet, le dépouillement de l'Enquête Socio-économique n'a permis que de fournir un découpage sectoriel très grossier de l'emploi, avec un très gros secteur « Autres services » dont le contenu est très incertain. On ne peut donc évaluer les évolutions de l'emploi par secteur sur une base un peu solide qu'en se référant à d'autres sources pour la période récente. Mais il faut ici se rappeler que l'évaluation de l'emploi par les recensements et par les sources alternatives présente certaines différences que nous avons pointées dans le chapitre 1.

Les principales évolutions structurelles peuvent être résumées comme suit :
déclin accéléré de l'emploi industriel, qui ne représente plus que 16,5% de l'emploi en 2002, y compris le secteur de l'électricité, de l'eau et du gaz ;
développement fulgurant des secteurs des services aux entreprises, qui passent de 4,7% à 11,7% de l'emploi total entre 1991 et 2002 ;
développement presque aussi rapide de l'emploi dans le secteur de la santé, qui passe de 5,7% à 11,2% de l'emploi total sur la même période ;
déclin significatif de l'emploi dans l'administration et le commerce de détail.

Toutes ces évolutions sont significatives des grands bouleversements économiques mais aussi sociaux que traversent les sociétés européennes dans la période récente.

La désindustrialisation n'est pas un processus nouveau mais s'est encore accélérée pendant les années 90. Ce processus traduit l'importance des progrès technologiques qui permettent avec une main-d'œuvre de plus en plus réduite de maintenir les rythmes de croissance de la production. Mais il reflète aussi les évolutions vers un capitalisme flexible*, qui a vu la grande entreprise fordiste* évoluer vers des gestions plus souples, notamment en recourant de façon croissante au marché pour les services que, par le passé, elle intégrait au sein même de l'entreprise (depuis le nettoyage jusqu'à la comptabilité, en passant par la publicité). De ce fait, la désindustrialisation traduit aussi la réorganisation du marché.

Le corollaire d'une telle évolution est la croissance sans précédent des services aux entreprises. Dans la mesure où l'entreprise recourt de plus en plus au marché pour tout ce qui ne constitue pas le cœur de son activité (« core business »), les entreprises de services aux entreprises se sont fortement développées pour répondre à cette évolution. Cela ne reflète donc pas seulement une évolution du type d'activités économiques mais aussi sa réorganisation vers le capitalisme flexible*.

La part croissante de l'emploi dans le secteur de la santé reflète plus des évolutions sociales et démographiques que des évolutions proprement économiques. En effet, les années 90 ont vu s'accélérer le vieillissement de la population et on sait par ailleurs que la population âgée consomme

STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE BELGE ET ÉVOLUTION ENTRE 1991 ET 2001

une partie importante des soins de santé. Par ailleurs, les exigences individuelles en matière de santé sont de plus en plus fortes et peuvent aussi expliquer une part de cette croissance.

Le déclin de l'administration reflète sans conteste les évolutions idéologiques exigeant un retrait progressif de l'économie de la part de l'état et des dépenses publiques maîtrisées, même si on a pu observer que le secteur non-marchand reste plus développé en Belgique que dans la moyenne européenne.

Finalement, le déclin du commerce de détail traduit la rationalisation de l'emploi dans de grandes surfaces au détriment du petit commerce traditionnel. A l'inverse, l'horeca bénéficie sans doute des évolutions socio-économiques de la société du loisir, mais peut-être aussi de la structure encore relativement éclatée de l'emploi et d'une taylorisation^{4*} encore très partielle du travail dans ce secteur.

	1981	1991	2002
Agriculture	3,4	2,9	2,5
Industrie lourde*	6,2	5,2	3,6
Industrie légère**	10,9	9,7	6,7
Machines et moyens de transport***	8,4	7,3	5,5
Electricité, eau, gaz	1,6	1,0	0,7
Construction	7,3	6,2	6,3
Commerce de gros	4,4	5,0	6,1
Commerce de détail	12,6	11,9	9,6
Horeca	2,6	3,0	4,0
Transport et communication	7,8	7,3	6,3
Services financiers	3,9	4,5	3,8
Services aux entreprises	3,2	4,7	11,7
Administration	10,7	11,2	8,9
Enseignement	8,9	9,3	8,7
Santé	4,6	5,7	11,2
Autres services	3,3	5,1	4,5
	100,0	100,0	100,0

Tableau 8 : L'évolution de la structure sectorielle de l'emploi en Belgique entre 1981 et 2002

Sources : Recensements de la population et du logement en 1981 et 1991, INS ; ONSS, INASTI, INS en 2002

*ce secteur comprend la métallurgie de base, la transformation des minéraux non métalliques et la chimie

**ce secteur comprend l'agro-alimentaire, le textile, le bois-meuble, le papier, l'impression-édition, et les autres industries

***ce secteur comprend les ouvrages en métaux, les machines électriques, de bureau, de communication et la fabrication des moyens de transport

Si le tableau 9 met en évidence les grandes différences structurelles entre les trois régions (voir 2.2.), il permet aussi de montrer à quelle point les évolutions décrites ci-dessus sont générales puisqu'on la retrouve à des rythmes relativement comparables dans les trois régions du pays.

⁴ La taylorisation décrit une organisation qui segmente le travail en de multiples tâches simplifiées, répétitives et complémentaires. D'abord mise en place dans la grande industrie (travail à la chaîne), cette forme d'organisation du travail s'est, dans les décennies récentes, développée dans les services.

STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE BELGE ET ÉVOLUTION ENTRE 1991 ET 2001

	Région Flamande			Région Bruxelles-Capitale			Région Wallonne		
	1981	1991	2002	1981	1991	2002	1981	1991	2002
Agriculture	4,0	3,3	3,1	0,1	0,1	0,1	4,3	3,7	2,6
Industrie	32,2	28,1	19,5	14,5	11,6	7,7	25,7	19,6	15,0
Construction	7,9	6,8	6,6	4,9	3,5	3,3	7,6	6,5	7,3
Commerce	16,7	17,3	16,7	17,6	15,2	13,1	17,2	17,2	15,3
Horeca	2,6	3,1	4,2	2,7	2,7	3,9	2,5	3,1	3,5
Transport et communication	7,7	7,4	6,2	8,8	7,8	7,4	7,5	6,7	5,7
Services financiers	2,6	3,1	2,6	10,6	12,7	10,7	2,3	2,7	2,2
Services aux entreprises	2,4	3,9	11,7	6,8	8,9	15,6	2,4	3,8	9,4
Administration	8,0	8,3	6,4	18,6	19,4	15,3	10,9	12,4	10,8
Enseignement	8,6	8,6	8,0	6,6	7,2	7,7	11,1	12,1	10,5
Santé	4,3	5,3	10,9	4,4	4,8	9,1	5,4	7,2	13,1
Autres services	3,1	4,9	4,0	4,5	6,2	6,2	3,1	5,0	4,5
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 9 : L'évolution de la structure sectorielle de l'emploi par Région entre 1981 et 2002

Sources : - recensements de la population et du logement en 1981 et 1991, INS ; ONSS, INASTI, INS en 2002

2.2.2. Féminisation, flexibilisation et qualification croissantes de l'emploi

L'évolution générale du marché du travail sera analysée dans le chapitre 4. Nous nous concentrerons ici sur quelques-unes des évolutions les plus significatives de l'emploi entre 1991 et 2001, évolutions qui s'inscrivent dans des tendances longues.

La féminisation de l'emploi s'inscrit dans un mouvement long qui remonte aux trente glorieuses. Dès cette époque, la conjonction entre le plein-emploi et les modifications structurelles de l'emploi vers les services ont entraîné une présence accrue des femmes sur le marché du travail. Le mouvement féministe a dès lors pu s'appuyer sur l'autonomie permise par la salarisation croissante des femmes. Pourtant, cette vision strictement économiste ne suffit pas car ce mouvement général s'est prolongé au-delà des conditions socio-économiques qui ont permis son essor, si bien que la présence des femmes sur le marché du travail a continué à augmenter malgré la crise et la montée du chômage.

On observe donc qu'entre 1991 et 2001, la part des femmes dans l'emploi total est passée de 40,2% à 43%, soit une proportion inférieure à leur proportion dans les âges actifs, mais qui continue à augmenter. Cette moyenne masque des écarts considérables d'un secteur à l'autre, avec l'opposition classique entre les secteurs peu féminisés du travail manuel (agriculture, industrie, construction, transport) et les secteurs des services où la proportion des femmes est beaucoup plus élevée. Les secteurs de l'éducation et de la santé sont les plus féminisés mais il faut noter qu'à l'intérieur de ces secteurs, elles sont d'autant moins nombreuses que l'on monte dans la hiérarchie des professions (de l'institutrice maternelle vers le professeur d'université, ou de l'infirmière vers le chirurgien).

Les évolutions n'ont pas non plus été homogènes entre les secteurs même si la tendance générale est à la hausse. On notera en particulier la baisse de la proportion des femmes dans l'industrie, qui traduit largement le déclin des secteurs les plus féminisés comme le textile, mais aussi dans l'administration.

Une autre tendance forte est la montée du travail à temps partiel (Tableau 10). Il peut être vu comme un signe de flexibilisation du travail dans la mesure où une partie de ces temps partiels est contraint plus que voulu. D'ailleurs, la distinction entre temps partiels désirés et temps partiels contraints est ténue tant les choix individuels sont souvent le résultat de l'intériorisation des contraintes externes.

De plus, la montée du temps partiel n'est certainement pas indépendante de la féminisation de l'emploi : les femmes représentent la majorité des emplois à temps partiel et il apparaît donc que la corrélation entre la proportion de femmes et de temps partiel est très forte au niveau sectoriel⁵. Les secteurs les plus féminisés sont donc aussi ceux où l'on retrouve le plus de temps partiel : choix d'une carrière compatible avec l'éducation des enfants et les soins aux parents âgés (comme dans l'enseignement par exemple), qui incombe encore largement aux femmes, d'une part, mais aussi premières victimes d'une volonté délibérée de flexibilisation dans des secteurs comme l'horeca et le commerce de détail, d'autre part.

	Proportion de femmes dans l'emploi		Proportion du temps partiel	
	1991	2001	1991	2001
Agriculture	27,7	28,3	9,1	9,0
Industrie	24,7	21,3	4,4	5,7
Construction	6,2	8,7	3,6	4,6
Commerce	44,5	47,1	17,4	21,0
Transport-Communication	18,1	19,0	5,7	6,9
Horeca	53,7	49,8	24,2	29,2
Finance	43,2	46,2	11,8	13,4
Services aux entreprises	40,4	39,1	11,8	12,3
Administration	45,5	40,6	16,9	14,2
Education	62,8	66,8	25,5	23,4
Santé et action sociale	74,2	76,6	32,0	37,1
Total	40,2	43,0	14,2	18,9

Tableau 10 : Evolution de la proportion de femmes et de temps partiels par secteur, entre 1991 et 2001

Sources : Recensement de la population de 1991, INS ; Enquête socio-économique de 2001, INS.

Une troisième tendance lourde, qui se prolonge depuis plusieurs décennies, tient à l'augmentation du niveau de diplôme des travailleurs (Tableau 11). Cette tendance s'est sans doute accélérée au cours des années nonante mais il faut rester très prudent quant au rythme du processus. En effet, les données de l'enquête 2001 sont de nettement moindre qualité que celles de 1991, avec une forte proportion de personnes dont on ne connaît pas le diplôme en 2001. Or les personnes dont on ne connaît pas le diplôme sont plus souvent faiblement diplômées étant donnée que la qualité des réponses s'élève avec le niveau social.

Toutefois, ce bouleversement correspond sans conteste à une évolution de fond, qui peut s'expliquer par deux processus majeurs :

1°) le remplacement des générations : sur 10 ans, la génération active la plus âgée, en moyenne la moins qualifiée, sort du marché du travail et est remplacée par la génération la plus qualifiée, étant donné que le niveau de diplôme et de formation continue a augmenté ;

2°) le marché requiert des travailleurs de plus en plus qualifiés. Mais on note aussi que, surtout dans les zones de chômage élevé, des travailleurs très diplômés sont recrutés pour des postes qui ne

⁵ Sur les 12 principaux secteurs économiques, la corrélation (R^2) entre la part des femmes et celle du temps partiel s'élève à 0,8363 (corrélation significative à 0,01).

STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE BELGE ET ÉVOLUTION ENTRE 1991 ET 2001

requièrent pas de telles qualifications. En conséquence, les travailleurs les moins qualifiés sont de plus en plus exclus du monde du travail (pas forcément du marché du travail puisqu'ils sont nombreux au chômage).

	Sans diplôme ou diplôme primaire		Diplôme secondaire inférieur		Diplôme secondaire supérieur technique ou professionnel		Diplôme secondaire supérieur général		Diplôme supérieur	
	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001
Agriculture	44,9	15,3	26,4	31,6	19,2	29,2	4,6	9,0	4,9	14,9
Industrie	28,9	8,5	23,3	24,3	26,9	30,6	6,2	8,9	14,7	27,7
Construction	38,8	14,3	26,8	32,9	23,7	29,3	4,0	7,9	6,7	15,6
Commerce	23,0	8,0	23,7	27,3	25,7	30,3	11,7	16,6	15,9	17,8
Transport-Communications	29,1	11,4	28,3	28,8	21,1	25,4	11,8	14,3	9,7	20,1
Horeca	35,4	13,6	22,4	30,4	25,1	30,3	8,7	14,8	8,4	10,9
Finance	7,7	1,8	14,3	8,6	13,4	10,8	27,7	20,7	36,9	58,1
Services aux entreprises	9,2	4,2	10,7	10,6	15,6	13,8	13,6	12,5	50,8	58,8
Administration	19,8	7,7	22,8	25,1	19,7	21,6	17,1	17,6	20,7	28,1
Education	7,6	1,9	5,9	3,5	7,9	7,3	5,9	4,2	72,7	83,2
Santé et action sociale	11,1	3,5	10,3	10,8	20,5	19,2	5,7	9,0	52,3	57,5
Autres services	20,9	9,9	18,7	23,5	28,8	24,5	7,7	13,2	23,9	28,9
Total	23,6	7,9	20,1	21,5	21,4	23,5	9,9	12,1	25,0	34,9

Tableau 11 : Evolution de la proportion des différents diplômes par secteur, entre 1991 et 2001

Sources : Recensement de la population de 1991, INS ; Enquête socio-économique de 2001, INS.

2.3. Les grandes évolutions de la répartition spatiale de l'emploi

2.3.1. La répartition de l'emploi entre les régions

On a déjà souligné les différences très nettes entre la Région flamande, très dynamique, et les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale, en déclin relatif. Entre 1981 et 2001, la Flandre est passée de 53,4 à 59,8% de l'emploi national alors que sa part dans la population totale est restée proche de 58%. A l'inverse, la Région wallonne est passée sur la même période de 28,8 à 24,6% de l'emploi total, alors qu'elle se maintenait autour 32,5% de la population totale (Tableau 12).

Cette forte différence de dynamique est le résultat des structures sociales et économiques héritées des temps longs de l'histoire, et sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre 3. Rappelons seulement que la Wallonie, au moins dans sa partie la plus peuplée, est très fortement marquée par son passé industriel et la crise des secteurs qui avaient fait sa grandeur (charbonnages, métallurgie). Cet héritage pèse sur l'ensemble du tissu social et économique des vieux bassins industriels et le déclin n'est plus aujourd'hui le résultat mécanique des fermetures d'entreprises industrielles, tant celles-ci représentent désormais une proportion relativement faible de l'emploi. A l'opposé, la Flandre a pu bénéficier, selon les zones considérées, d'importants investissements étrangers (Limbourg), de structures souples dominées par les petites et moyennes entreprises (Flandre intérieure) et de villes aux structures plus complètes et diversifiées que les métropoles wallonnes.

Les évolutions de la Région Bruxelles-Capitale, dont le déclin s'est nettement ralenti après une décennie désastreuse dans les années 80, est abordé dans le point suivant car seule une échelle plus fine permet de comparer Bruxelles à d'autres villes.

	Répartition régionale de l'emploi			Répartition régionale de la population
	1981	1991	2001	2001
Région flamande	53,4	57,2	59,8	58,0
Région Bruxelles-capitale	17,9	15,9	15,5	9,4
Région wallonne	28,8	26,9	24,6	32,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 12 : La distribution de l'emploi entre les trois régions du pays, de 1981 à 2001

Sources : Recensement de la population de 1981 et de 1991, INS ; Enquête socio-économique de 2001, INS.

2.3.2. La répartition de l'emploi à une échelle fine

L'évolution de l'emploi est rendue ici à deux échelles différentes : celle de la commune, d'une part, et celle de l'arrondissement, au sein desquels nous avons isolé les principaux centres d'emploi⁶, d'autre part. Ce découpage présente l'intérêt d'être à la fois plus lisible que celui très fin à l'échelle communale, et de néanmoins différencier les centres des principales villes du reste de l'arrondissement.

Les différences de qualité entre les différents recensements nous ont amenés à utiliser un indicateur plus complexe que l'évolution de l'emploi. En effet, entre les recensements de 1991 et de 2001, l'emploi au lieu de travail aurait fortement baissé alors même que les sources alternatives nous montrent une hausse sensible de l'emploi sur cette période. Nous avons donc opté pour un indicateur basé sur l'évolution de la part de chaque unité spatiale dans l'emploi national⁷. Cet indicateur ne permet pourtant pas de redresser les différences de mesure de l'emploi au lieu de travail d'un territoire à l'autre, si bien que le déclin relatif d'une zone peut aussi être la conséquence de la qualité de l'estimation statistique. Toutefois, un tel biais ne doit pas être surévalué, dans la mesure où les évolutions décrites par ces cartes sont proches de celles observables sur base d'autres sources⁸, même si elle surévalue quelque peu le déclin relatif des zones wallonnes.

Les évolutions spatiales que l'on peut observer sur ces deux cartes peuvent être aisément synthétisées en deux grandes oppositions (cartes 9 et 10) :

entre les arrondissements wallons, d'une part, et flamands, d'autre part. Ce que montre cette carte est que le déclin relatif de la Wallonie ne concerne pas seulement les vieux bassins industriels, qui sont évidemment les plus touchés par la crise, mais s'avère presque général, à l'exception notable du Brabant wallon ;

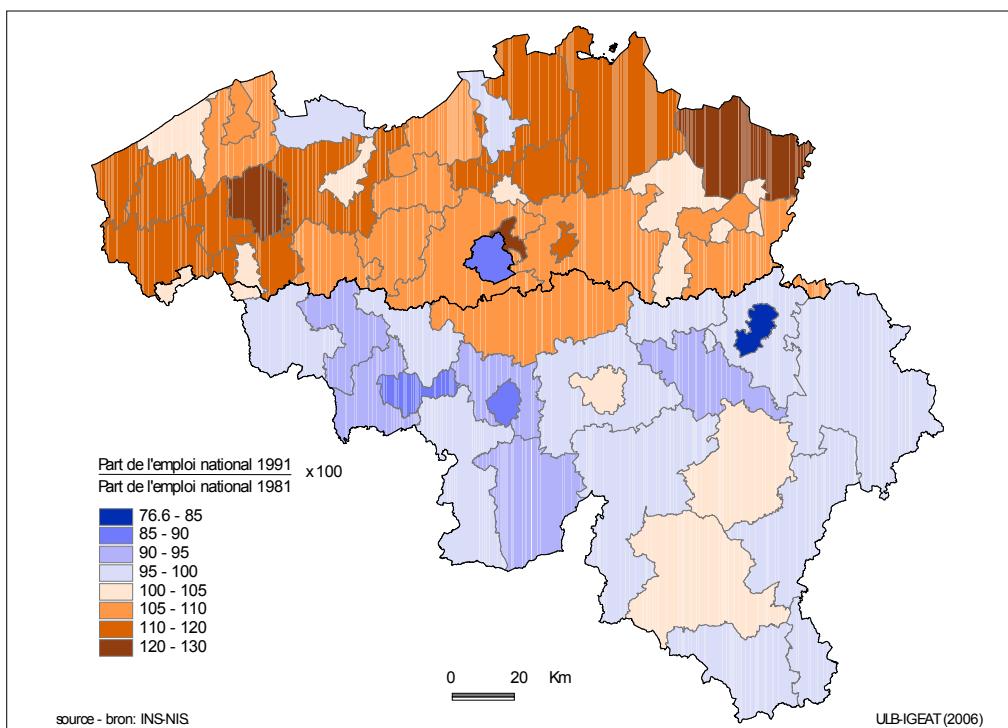
entre les centres et les périphéries des grandes villes. Les centres ont systématiquement des dynamiques inférieures à leurs périphéries, tant en Flandre qu'en Wallonie. Cette évolution doit être reliée, d'une part, à la congestion des centres-villes et, d'autre part, au mouvement de périurbanisation de la population. Le premier phénomène explique les croissances périphériques dans des secteurs comme l'industrie (de moins en moins il est vrai car il n'y a parfois plus grand-chose à délocaliser dans les centres urbains), le commerce de gros et surtout, les services aux entreprises. Le second phénomène explique le déplacement des services marchands aux ménages vers la périphérie, par exemple le commerce de détail ou une partie de la santé, à la suite des mouvements vers la périphérie des populations aisées. Nous reviendrons plus en détail sur ces évolutions dans le chapitre 3.

⁶ Pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5

⁷ L'indicateur exact est le rapport entre la part de l'entité spatiale dans l'emploi national en fin de période sur cette part en début de période.

⁸ Se reporter par exemple à L'Atlas de Belgique, Volume 5, Les activités économiques.

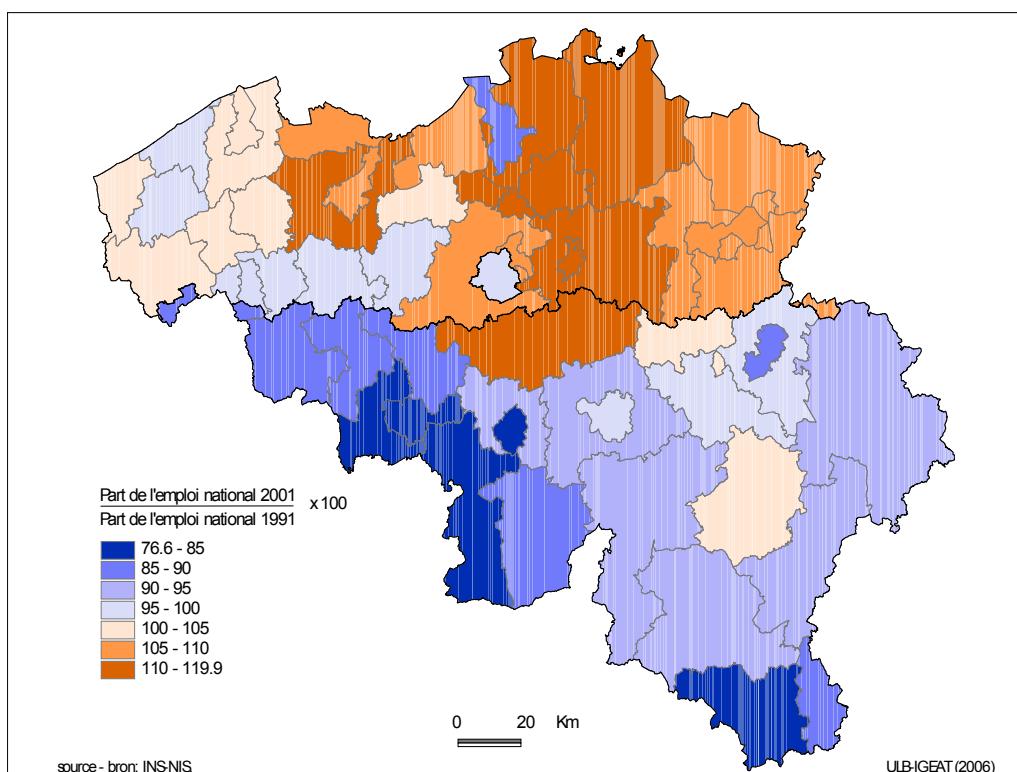
STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE BELGE ET ÉVOLUTION ENTRE 1991 ET 2001



Carte 9 : Evolution de la part de chaque arrondissement, et des principaux centres d'emploi, dans l'emploi national (au lieu de travail), entre 1981 et 1991

Sources : Recensement de la population de 1981 et 1991, INS.

Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5



Carte 10 : Evolution de la part de chaque arrondissement, et des principaux centres d'emploi, dans l'emploi national (au lieu de travail), entre 1991 et 2001

Sources : Recensement de la population de 1991, INS ; Enquête socio-économique de 2001, INS.

Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5

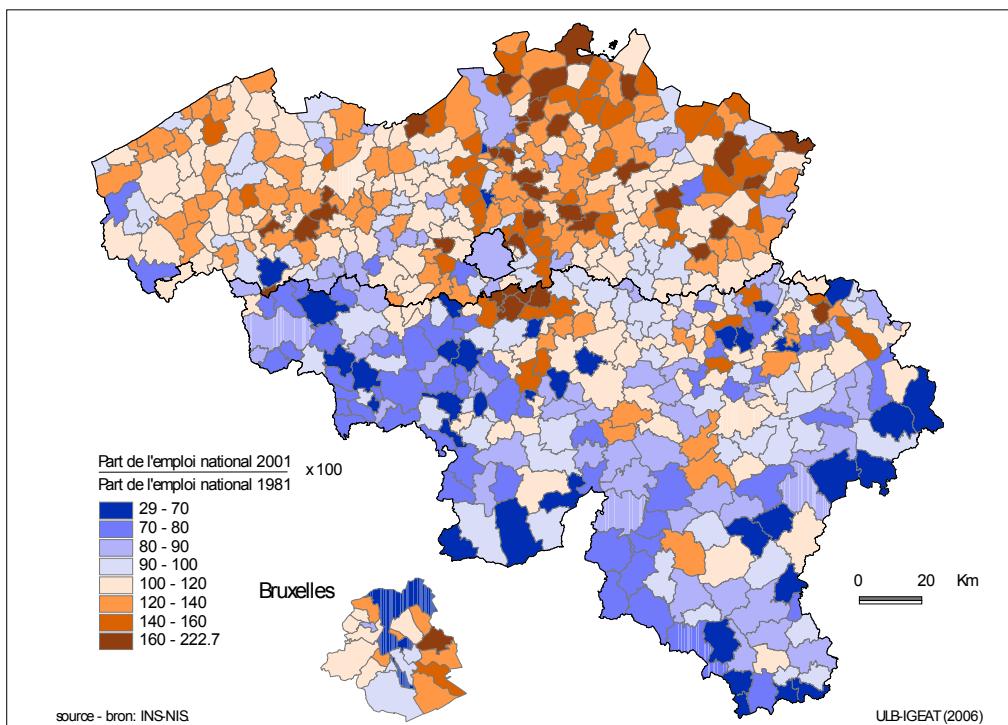
Ces grandes évolutions caractérisent les deux dernières décennies mais ne doivent pas masquer les importants bouleversements qui ont eu lieu entre les années 80 et les années 90.

Pour la synthétiser, on notera que les croissances sont devenues plus centrales, ou plus métropolitaines, au cours des années 90, même si ces croissances sont surtout captées par la grande périphérie des zones urbaines. Cela signifie que les zones de forte croissance se situent en Campine anversoise, dans les deux Brabant autour de Bruxelles, ainsi que sur l'axe métropolitain reliant ces deux villes, et dans la région gantoise. Notons que de surcroît les centres-villes de Gand et de Bruxelles (la Région Bruxelles-Capitale), ont des évolutions meilleures qu'au cours de la décennie précédente, ce qui n'est pas le cas à Anvers. Ce processus de remétopolisation* s'explique par l'évolution du contexte économique vers un capitalisme flexible* et de plus en plus axé sur la connaissance. Ces mutations économiques favorisent les espaces denses, aux structures diversifiées, avec une importante main-d'œuvre qualifiée. Ces espaces permettent un recours aisément au marché pour les services qui ne sont pas au cœur de l'activité des entreprises. Les villes plus complètes comme Gand et surtout Bruxelles, qui comprennent entre autres de grandes universités complètes, trouvent donc un avantage décisif par rapport à Anvers, plus marqué par sa spécialisation industrialo-portuaire.

Les grandes villes wallonnes, quant à elles, restent trop marquées par les structures héritées de leur passé industriel pour pouvoir bénéficier de telles évolutions, même si Liège a globalement des comportements plus favorables grâce en particulier à ses structures tertiaires plus diversifiées que Charleroi. Plus globalement, on notera les meilleures performances de l'est de la Wallonie par rapport au Hainaut.

Les zones périphériques flamandes du Nord-est, et de Flandre occidentale, mais aussi de la vallée de la Dendre, qui présentaient les croissances parmi les plus élevées dans les années 80, connaissent un essoufflement relatif au cours des années 90, surtout en Flandre intérieure.

STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE BELGE ET ÉVOLUTION ENTRE 1991 ET 2001



Carte 11 : Evolution de la part de chaque commune dans l'emploi national (au lieu de travail), entre 1981 et 2001

Sources : Recensement de la population de 1981, INS ; Enquête socio-économique de 2001, INS.

3. Analyse détaillée de la répartition sectorielle des activités

3.1. La répartition spatiale des principaux secteurs de l'économie belge

La répartition de l'emploi est basée sur le découpage sectoriel utilisé dans le cadre de l'Enquête socio-économique. Ce découpage est insatisfaisant à plusieurs titres : d'une part, il est assez grossier, surtout dans l'industrie et le commerce et, d'autre part, le secteur « Autres services » représente une part importante de l'emploi alors que son contenu est très hétérogène. En revanche, certains secteurs marginaux sont isolés dans cette classification : les forces armées, les organismes extra-territoriaux, les services domestiques et l'immobilier-location. Nous les avons intégrés dans des secteurs plus importants : les deux premiers avec l'administration, le troisième avec les Autres services et le dernier avec les services aux entreprises.

Il en résulte une classification en 13 secteurs exposée de façon exhaustive ci-dessous. Les cartes présentent pour chaque commune la valeur totale de l'emploi et, pour chaque arrondissement⁹, la part du secteur dans l'emploi total.

3.2. Le secteur agricole

Le secteur agricole présente une répartition homogène dans l'espace : les différences de valeur ajoutée d'une commune à l'autre sont en effet nettement plus réduits que pour l'ensemble des autres secteurs. La proportion élevée d'agriculture dans la population active traduit le plus souvent la faiblesse des autres activités plutôt que le dynamisme du secteur lui-même. Il faut noter toutefois la présence d'un secteur agricole performant et intégré dans une filière agro-alimentaire en Flandre occidentale intérieure.

3.3. L'industrie

L'industrie (y compris l'extraction devenue très marginale et le secteur de l'énergie, de l'eau et du gaz) montre une répartition le plus souvent contrastée entre une Flandre, qui garde une forte spécificité industrielle surtout dans ses zones périphériques, et une Wallonie et Bruxelles, qui ont perdu une part importante de leur appareil industriel.

Cette géographie est le résultat d'une évolution sur le long terme qui a vu le déclin des grands pôles de l'industrie wallonne spécialisés dans des secteurs en crise (charbonnages, sidérurgie). En revanche, l'industrie a mieux résisté en Flandre : la structure industrielle des grandes villes est plus diversifiée, souvent liée à l'activité portuaire, les zones de Flandre intérieure ont appuyé leur succès sur une croissance endogène sur base de petites et moyennes entreprises, et le Nord-est a bénéficié

⁹ Les arrondissements ont été aménagés en retirant chaque fois les principaux centres d'emploi. Pour la définition du centre d'emploi, se reporter au chapitre 5.

d'investissements étrangers massifs. Ce déclin industriel a aussi touché les grands pôles industriels métropolitains de Bruxelles et, dans une moindre mesure, d'Anvers et de Gand : l'industrie a quitté ces villes où la concurrence du tertiaire se faisait à la fois sur le recrutement de la main-d'œuvre et l'immobilier.

L'évolution entre 1991 et 2001 a encore renforcé ces tendances : le déclin relatif de la Wallonie est quasi-général, à l'exception du Brabant wallon qui bénéficie de croissances fortes dans des domaines de pointe, de la périphérie nord de Charleroi et de l'arrondissement de Bastogne. A l'exception d'Anvers et de la vallée de la Dendre, les arrondissements flamands améliorent leur position, en particulier le Nord-est. Soulignons finalement les bonnes performances de Gand.

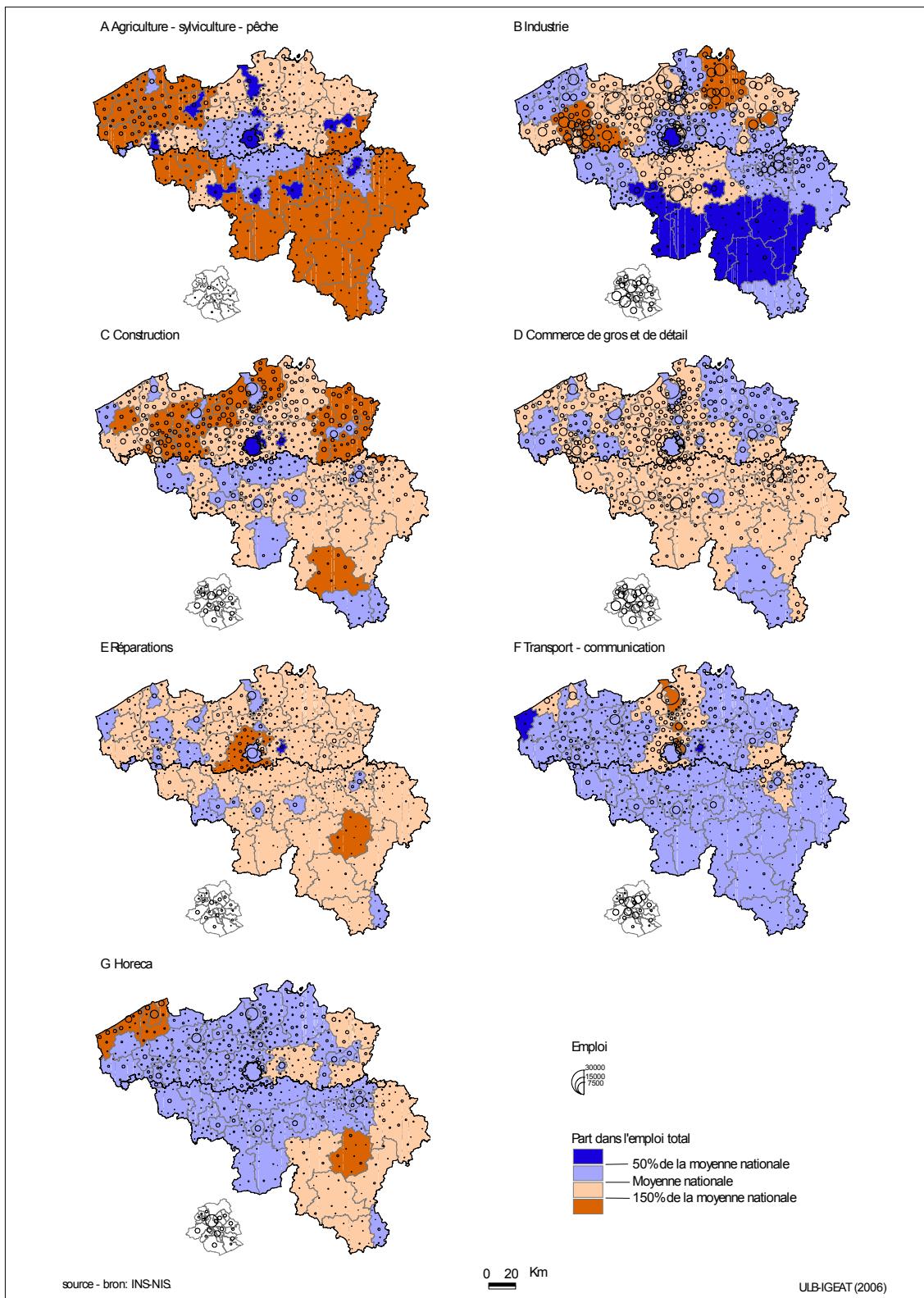
Ces dynamiques sont liées pour une grande part aux types d'activités industrielles : la vieille industrie lourde de Wallonie est peu dynamique, alors que l'industrie bio-technologique du Brabant wallon et de la Campine anversoise explique partiellement les croissances élevées qu'on y rencontre. Mais cela ne suffit pas : d'une part, le déclin des centres-villes est plus lié à l'incompatibilité entre l'espace urbain et l'industrie moderne qu'à des faiblesses structurelles (coût immobilier...) et, d'autre part, des dynamiques locales peuvent contrebalancer des structures défavorables, comme l'illustre les évolutions positives du Courtraisis dans un contexte de crise du textile. Malheureusement, l'enquête socio-économique de 2001 ne permet pas une approche systématique à une échelle fine des structures industrielles. C'est pourquoi nous avons dû nous reporter à l'examen des professions pour parvenir à approcher les grandes structures sectorielles de l'industrie en Belgique. Toutefois, cet exercice s'avère périlleux et ne permet pas de bien reconstituer les secteurs de l'économie. A titre d'exemple, nous présentons la carte de l'industrie du textile et du bois, qui confirme la surreprésentation de ces secteurs en Flandre intérieure (Carte 26).

Si l'enquête socio-économique de 2001 ne permet pas de bien reconstituer les sous-secteurs industriels, elle permet en revanche d'approcher la structure industrielle par d'autres types d'indicateurs, en particulier le statut et le diplôme des travailleurs occupés dans l'industrie. Le statut est un indicateur du rôle des différents espaces dans la division du travail industriel, alors que les diplômes indiquent en outre le niveau technologique des industries.

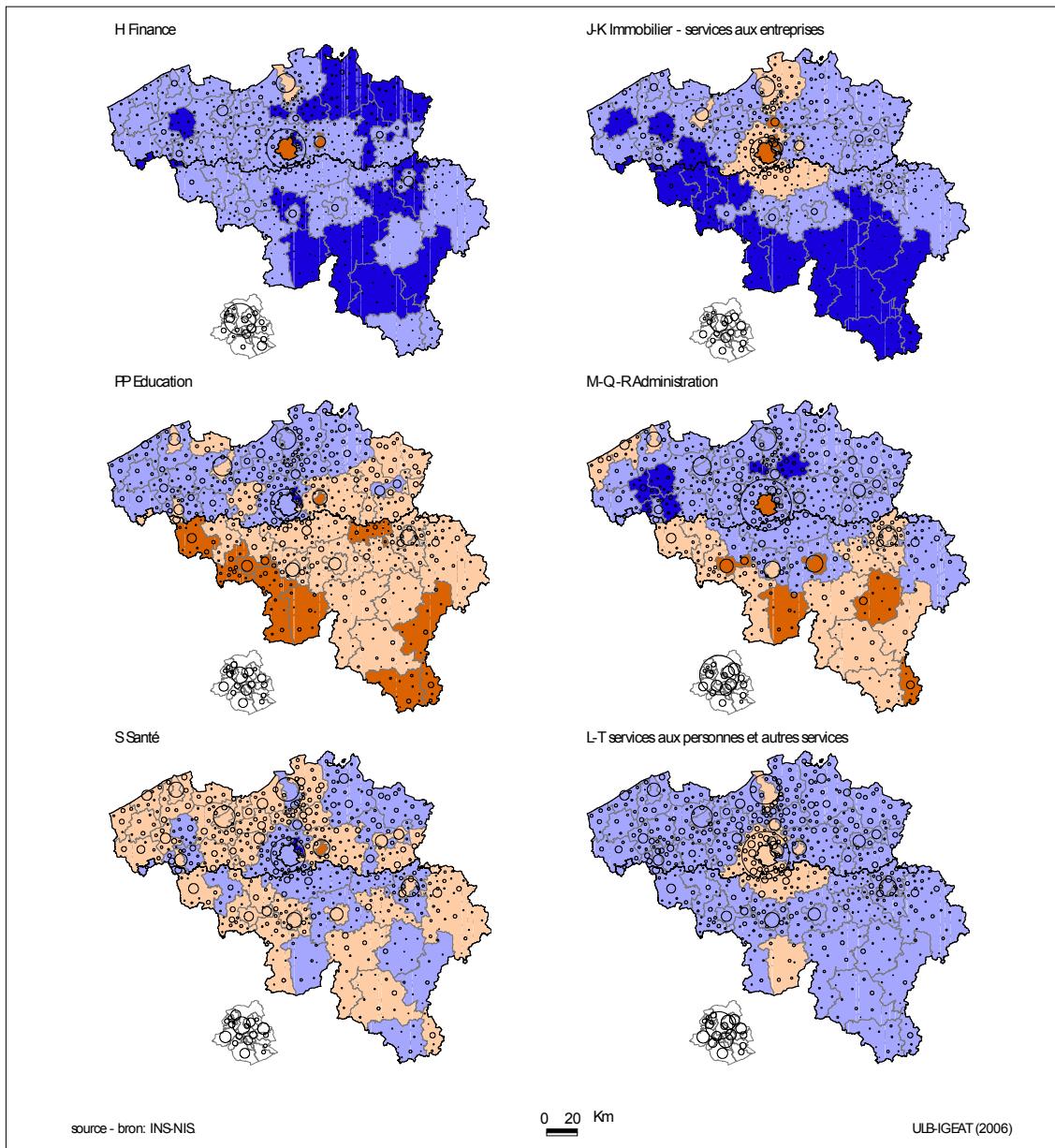
Le croisement de ces deux indicateurs nous permet de distinguer plusieurs types d'espaces industriels : des espaces de commandement et/ou d'industries technologiques, où l'on retrouve à la fois une forte proportion d'employés (sièges sociaux par exemple) et de diplômes élevés. Cela concerne surtout Bruxelles et sa périphérie et, à un degré moindre, étant donné le maintien d'une activité plus directement liée à la production, l'axe métropolitain jusqu'à Anvers. Gand est plus orienté vers la production ;

les autres espaces industriels importants se caractérisent par de plus faibles qualifications et des proportions plus élevées d'ouvriers : ils sont beaucoup plus tournés vers la production. On retrouve néanmoins des différences sensibles entre ces grandes zones industrielles du pays. La Flandre intérieure, en particulier le Courtraisis, se distingue par l'importance des formations techniques très bien valorisées dans le tissu industriel local et par le poids plus important des autres statuts, en l'occurrence le petit patronat local dans un espace industriel dominé par les moyennes et petites entreprises. Le Nord-est a en revanche des proportions plus élevées d'ouvriers disposant le plus souvent du diplôme secondaire supérieur. Cela correspond assez bien à l'importance prise par la grande industrie fordiste* d'assemblage dans la région, largement tournée vers la production mais qui requiert aujourd'hui des qualifications moyennes plutôt que faibles. Dans les bassins industriels wallons, on trouve aussi des fortes proportions d'ouvriers. Les qualifications moyennes sont toutefois plus élevées dans le bassin liégeois que dans le bassin hennuyer.

ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS



ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS

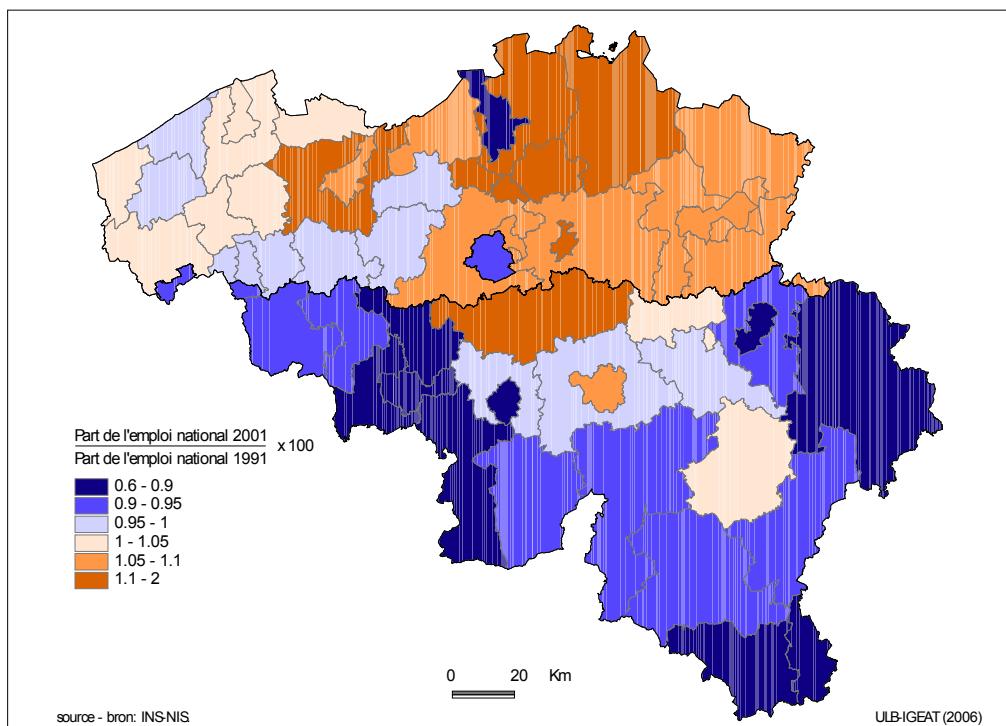


Cartes 12 à 24 : L'emploi dans les 13 secteurs économiques (au lieu de travail) définis par l'Enquête socio-économique

Source : Enquête socio-économique, INS 2001

Note : La part dans l'emploi total est pour chaque secteur et chaque arrondissement évaluée par rapport à la moyenne nationale. Pour un secteur comme l'agriculture, qui représente 2,08% de l'emploi national en 2001, les arrondissements sous la barre des 50% de la moyenne nationale (classe la plus basse) ont donc une part d'agriculteurs et pêcheurs dans l'économie locale inférieure à 1,04%.

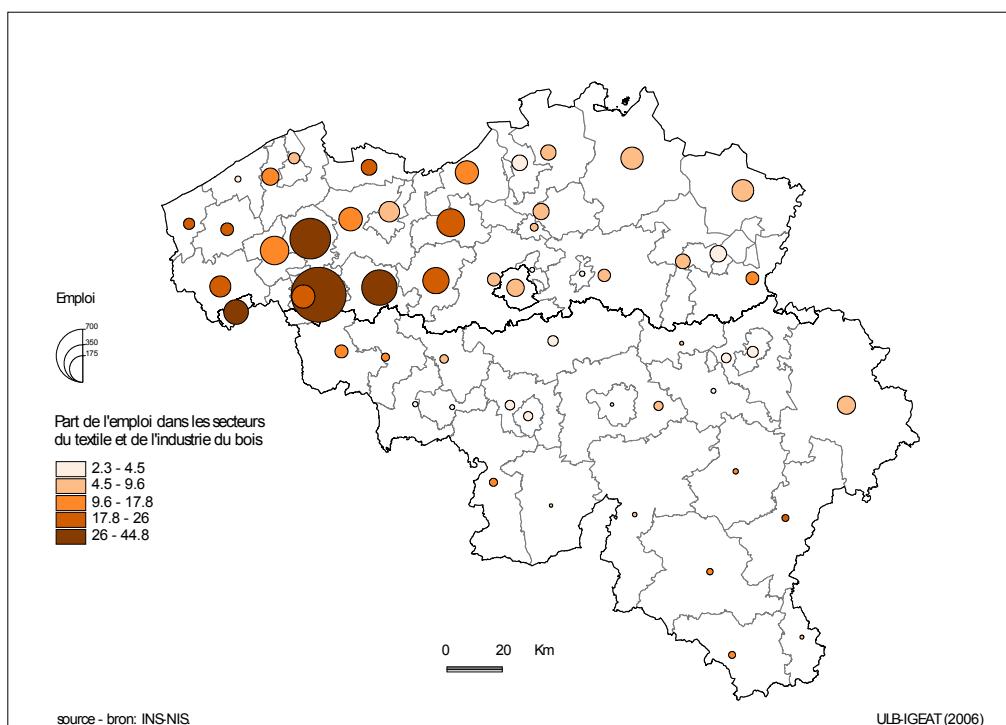
ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS



Carte 25 : Evolution de l'emploi dans l'industrie (au lieu de travail), par arrondissement et principaux centres d'emploi, 1991-2001

Source : Recensements de la population, INS 1991 ; Enquête socio-économique, INS 2001

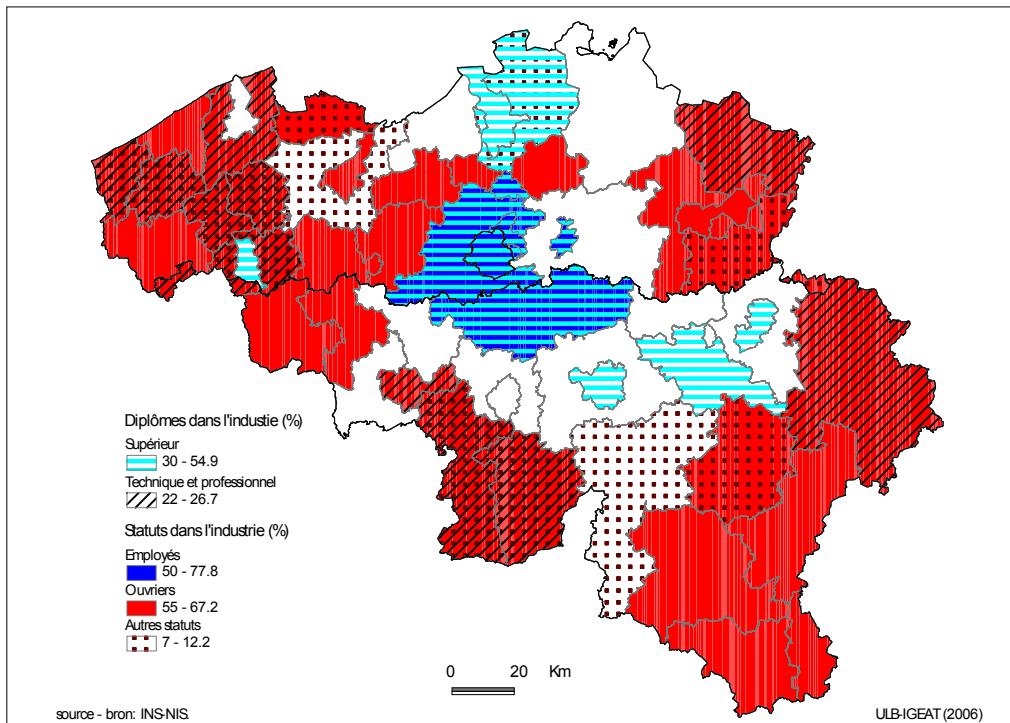
Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5



Carte 26 : L'emploi dans l'industrie du textile et du bois (au lieu de travail), selon les professions, par arrondissement et principaux centres d'emploi

Source : Enquête socio-économique, INS 2001

Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5



Carte 27 : Typologie des statuts et diplômes dans l'industrie, selon le lieu de travail, par arrondissement et principaux centres d'emploi

Source : Enquête socio-économique, INS 2001

Notes :

- Les autres statuts comprennent essentiellement les indépendants patrons d'entreprises industrielles
- Les seuils ont été fixés sur base d'une rupture majeure dans la distribution des données
- pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5

Finalement, l'enquête socio-économique permet une analyse du recrutement de la main-d'œuvre, que nous abordons ici au travers des exemples les plus significatifs (Cartes 28 à 32).

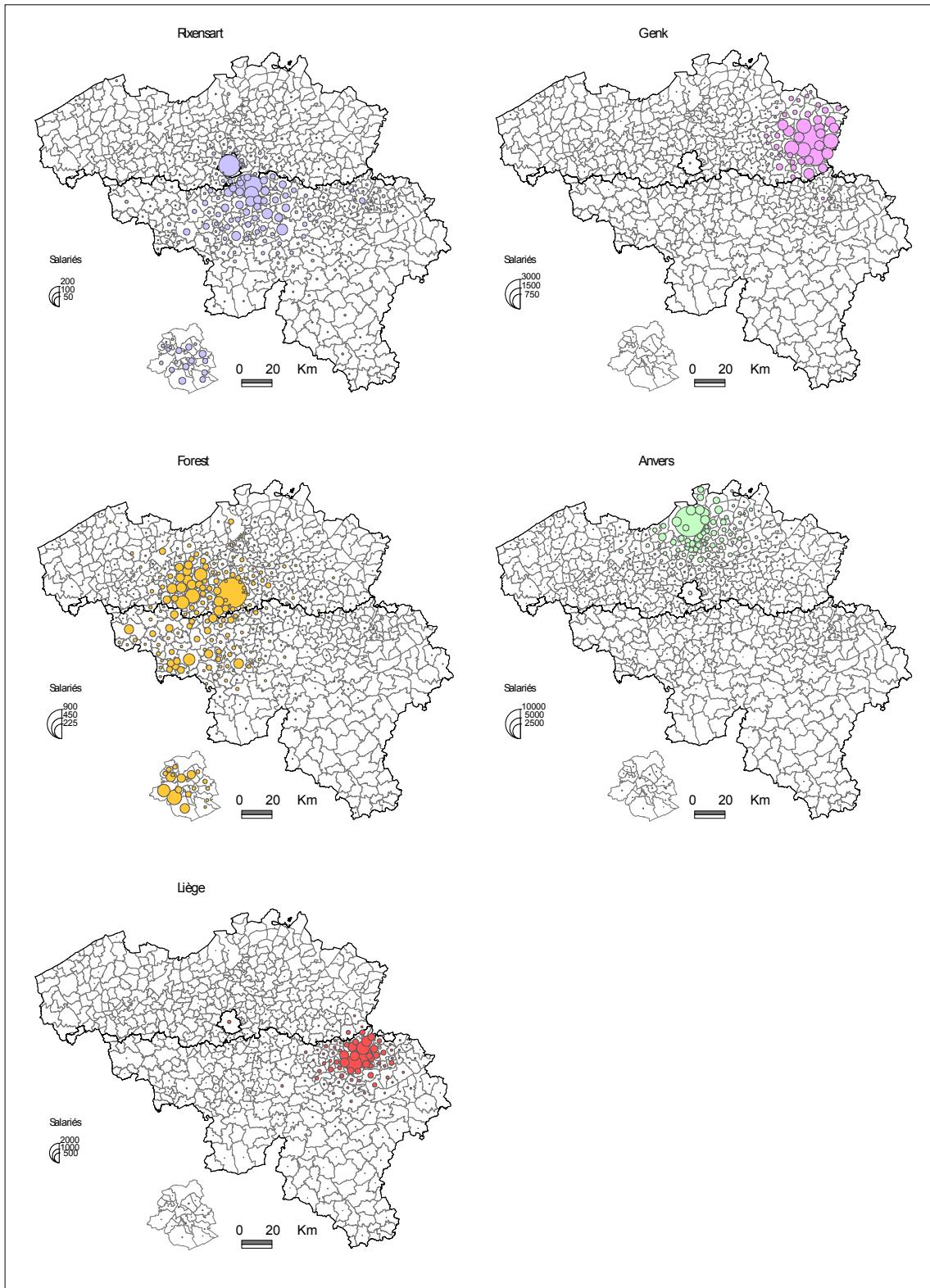
Les communes de Genk et de Forest ont une activité industrielle dominée par l'assemblage automobile. La géographie de leur recrutement est pourtant sensiblement différente: dans le Nord-est, le recrutement est spatialement relativement étroit alors que celui de l'industrie automobile bruxelloise illustre la difficulté de trouver une main-d'œuvre ouvrière semi-qualifiée en milieu urbain. En effet, la localisation urbaine est ici largement héritée d'une période pendant laquelle l'industrie automobile privilégiait le recrutement d'une main-d'œuvre ouvrière ou artisanale qualifiée en ville. La réorganisation du travail dans l'industrie automobile, qui se traduit par une division et une banalisation des tâches, d'une part, et la tertiarisation croissante de la main-d'œuvre urbaine, ont amené l'entreprise à se diriger vers d'autres espaces de recrutement. Il en résulte une aire de recrutement très étendue de l'industrie forestoise, au sein de laquelle la main-d'œuvre bruxelloise ne représente qu'une faible part du total, à peine 17%. Le recrutement privilégie les espaces traditionnels de sous-emploi de la vallée de la Dendre et, dans une moindre mesure, les espaces à haut taux de chômage de la main-d'œuvre ouvrière dans le Hainaut.

ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS

A l'image de l'industrie de Genk, celles de Liège et d'Anvers montrent aussi des aires spatiales de recrutement assez étroites. A Anvers, l'aire de recrutement reflète largement les différenciations sociales de l'agglomération anversoise, avec notamment le poids non négligeable des communes populaires au-delà de l'Escaut.

Finalement, l'industrie de Rixensart, dominée par la recherche pharmaceutique, a un recrutement relativement large, inclus dans un triangle Bruxelles-Namur-Mons, où la diagonale Bruxelles-Namur tient une place prépondérante. Cette géographie doit être reliée à la recherche d'une main-d'œuvre très qualifiée.

ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS



Carte 28 à 32 : Le recrutement de la main-d'œuvre dans l'industrie de quelques communes industrielles importantes ou typiques en Belgique

Source : Enquête socio-économique, INS 2001

3.4. Les services marchands à la population locale

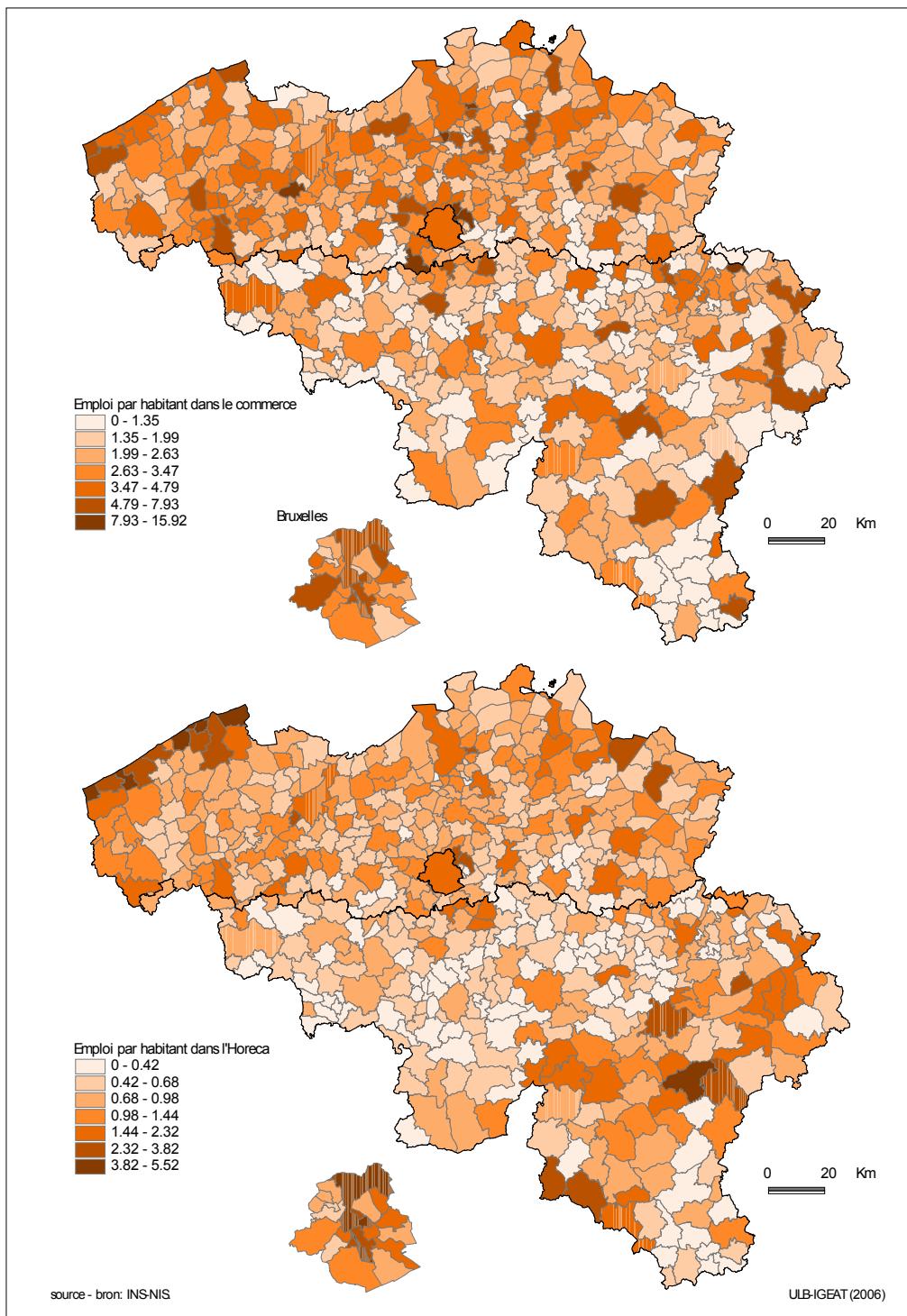
L’emploi dans les secteurs des services à la population locale (le commerce, l’horeca, l’éducation, la santé) montre une répartition très liée au nombre d’habitants. Le secteur de la construction relève du même type de localisation. Cette logique n’est en revanche pas dominante dans le secteur des services aux entreprises et dans le secteur financier.

Toutefois, les secteurs des services à la population ont en outre une répartition qui traduit la hiérarchie urbaine. Le commerce de détail, dans ses fonctions les plus spécialisées, est spécifique des grandes villes, en liaison avec leur position dans la hiérarchie urbaine.

L’emploi sectoriel par habitant à l’échelle communale traduit donc la concentration de l’activité commerciale dans les centres urbains qui, comme pour tous les services à la population, desservent un espace plus ou moins large autour d’eux (Carte 33). Elle reflète en outre les revenus de la population : des taux élevés d’emploi par habitant se retrouvent dans les communes riches aux périphéries des grandes villes (Brabant wallon, sud de Gand,...). Cette périurbanisation du commerce tient aussi pour une part au développement de grands commerces spécialisés dans les espaces périurbains, à la fois moins chers et bien accessibles par la voiture.

Quant au secteur de l’horeca (Carte 34), il ne traduit pas seulement cette concentration des services dans les centres urbains mais aussi celle d’activités liées au tourisme, le long de la côte et, dans une moindre mesure, dans le Sud-est du pays.

ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS



Cartes 33 et 34 : L'emploi dans le commerce et dans l'horeca par habitant, par commune de travail.
Source : Enquête socio-économique, INS 2001

3.4. Le tertiaire marchand de haut niveau

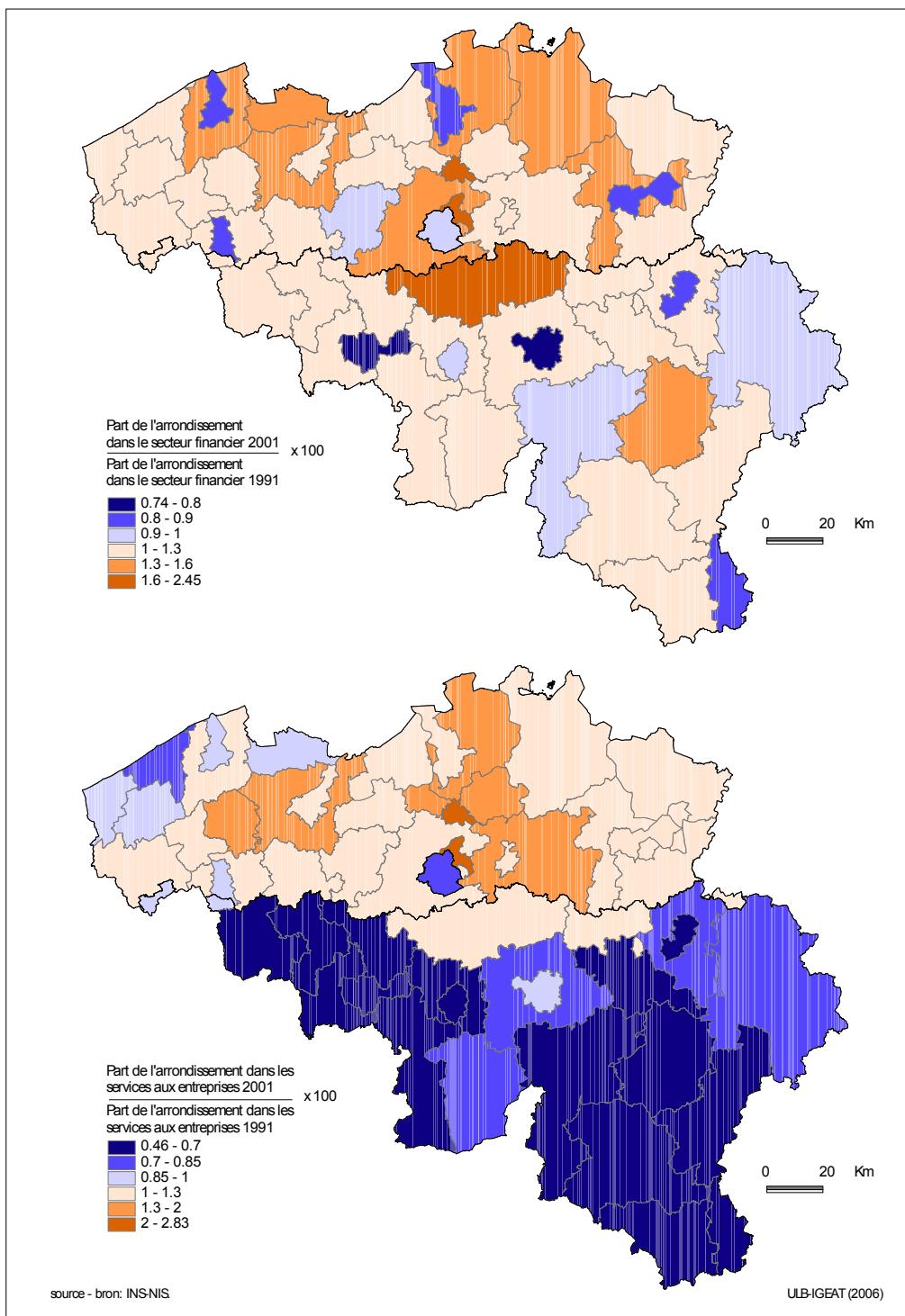
Le secteur financier est le meilleur indicateur de la répartition du commandement économique en Belgique, très concentré sur Bruxelles. Dès les premières années après l'indépendance, la capitale a été au cœur d'un système bancaire qui a pris le contrôle des principaux pôles de la révolution industrielle en Belgique, en particulier par la Société Générale. L'internationalisation récente de ce secteur, qui a vu de grands groupes financiers internationaux prendre le contrôle des principaux groupes belges, n'a pas modifié l'importance de Bruxelles. Autant que le poids de l'activité bancaire à Bruxelles, la nature de celle-ci est significative du rôle de Bruxelles dans l'économie nationale, comme l'indique la forte proportion de diplômés universitaires (Carte 37).

Loin derrière Bruxelles, Anvers apparaît clairement comme le deuxième pôle bancaire du pays. Malgré la taille modeste de la ville, Louvain est un lieu important du commandement financier en Belgique néerlandophone, avec une activité du même ordre de grandeur qu'à Gand, pourtant bien plus peuplée. Les grandes villes wallonnes sont très faibles dans ce secteur : la déficience historique des bourgeoisies locales et la domination précoce du capital financier bruxellois en sont les causes. Soulignons encore que le développement supérieur de la finance dans le Courtraisis par rapport au Nord-est est symptomatique de l'opposition entre un développement endogène, basé sur un financement local, et une industrialisation exogène très liée au capital étranger.

De façon générale, les espaces périphériques se caractérisent par une activité financière faible, plus banalisée et directement tournée vers la clientèle (agences bancaires), et ne requérant donc qu'une main-d'œuvre moyennement qualifiée. Le développement de services proches de la clientèle explique, qu'au cours des années 90, les dynamiques de l'emploi dans le secteur ont favorisé les zones périphériques, essentiellement les zones périurbaines où se concentrent des populations à hauts revenus. Dans le même temps, les sièges sociaux et les autres unités administratives implantées dans les centres urbains ont dû faire face à de véritables restructurations de l'emploi (Carte 35).

Le secteur des services aux entreprises connaît aujourd'hui les dynamiques les plus fortes (Carte 36). Ce développement est largement lié aux logiques du capitalisme flexible* contemporain, qui adapte ses productions aux exigences fluctuantes et diversifiées de la clientèle, privilégie le recentrage des entreprises sur leur activité de base et la sous-traitance des activités annexes. Ceci augmente fortement leur recours à des firmes fournissant des services d'intermédiation, de conseil, de marketing, etc. Dès lors, la localisation métropolitaine de ces activités s'explique par le besoin de contacts entre les entreprises et la nécessité de s'insérer dans des réseaux denses d'autres entreprises de services. Toutefois, au sein des espaces métropolitains, la localisation périphérique est de plus en plus privilégiée, parfois au détriment des centres urbains. En témoigne l'importance du pôle autour de Zaventem. Ces espaces périurbains combinent un réseau dense d'entreprises, avec un espace moins cher et plus accessible par la route que les centres urbains. La faiblesse du secteur en Wallonie, et le déséquilibre avec la Flandre, s'est encore renforcé au cours des années 90, à l'exception du Brabant wallon.

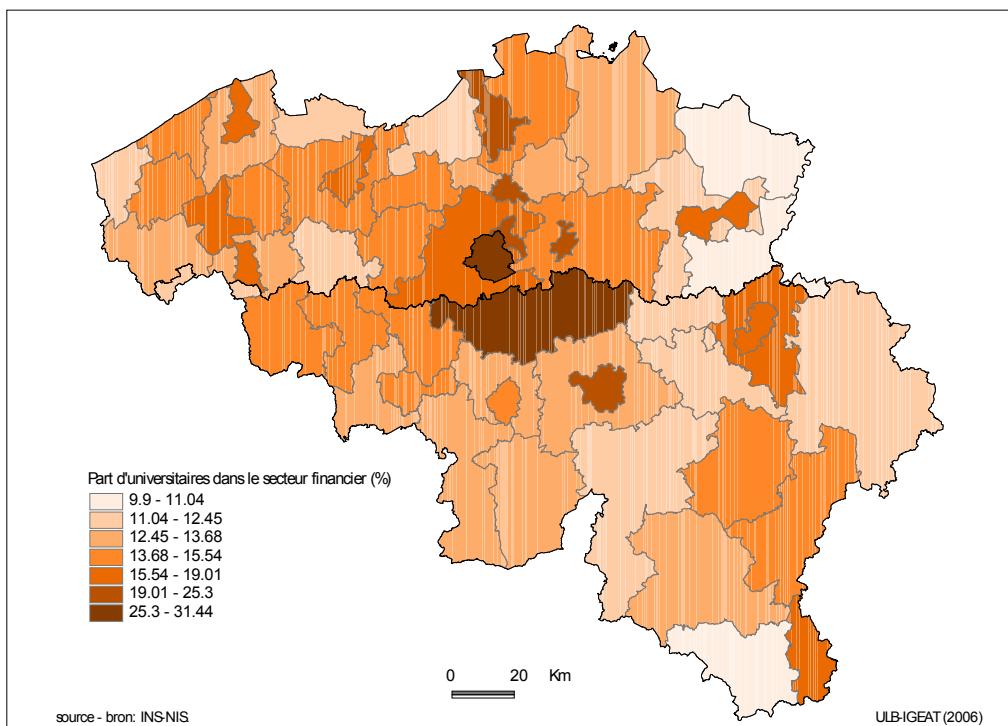
ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS



Cartes 35 et 36 : L'évolution de l'emploi (au lieu de travail) dans le secteur financier et dans le secteur des services aux entreprises, par arrondissement et principaux centres d'emploi

Source : Recensements de la population, INS 1991 ; Enquête socio-économique, INS 2001

Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5



Carte 37 : La part des diplômés universitaires dans le secteur financier (au lieu de travail), par arrondissement et principaux centres d'emploi

Source : Enquête socio-économique, INS 2001

Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5

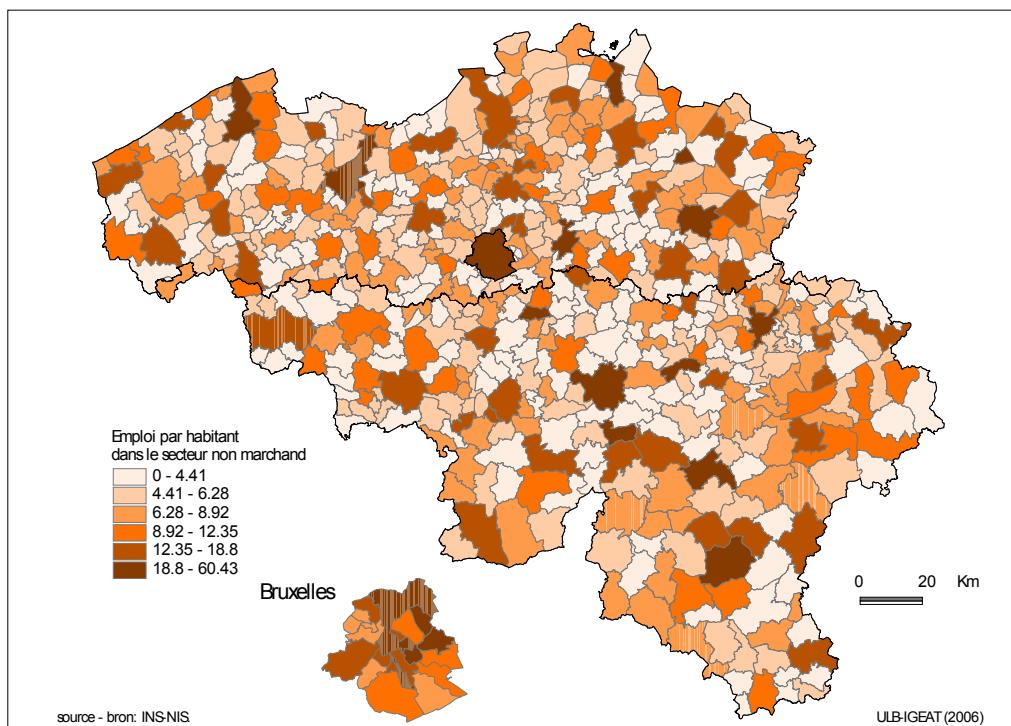
3.5. Le tertiaire non-marchand

Le tertiaire non marchand regroupe essentiellement des services à la population pris en charge par les pouvoirs publics : l'éducation, la santé et l'administration. Une partie de ces services relève pourtant d'une logique de marché, en particulier dans la santé et, dans une moindre mesure, dans l'éducation.

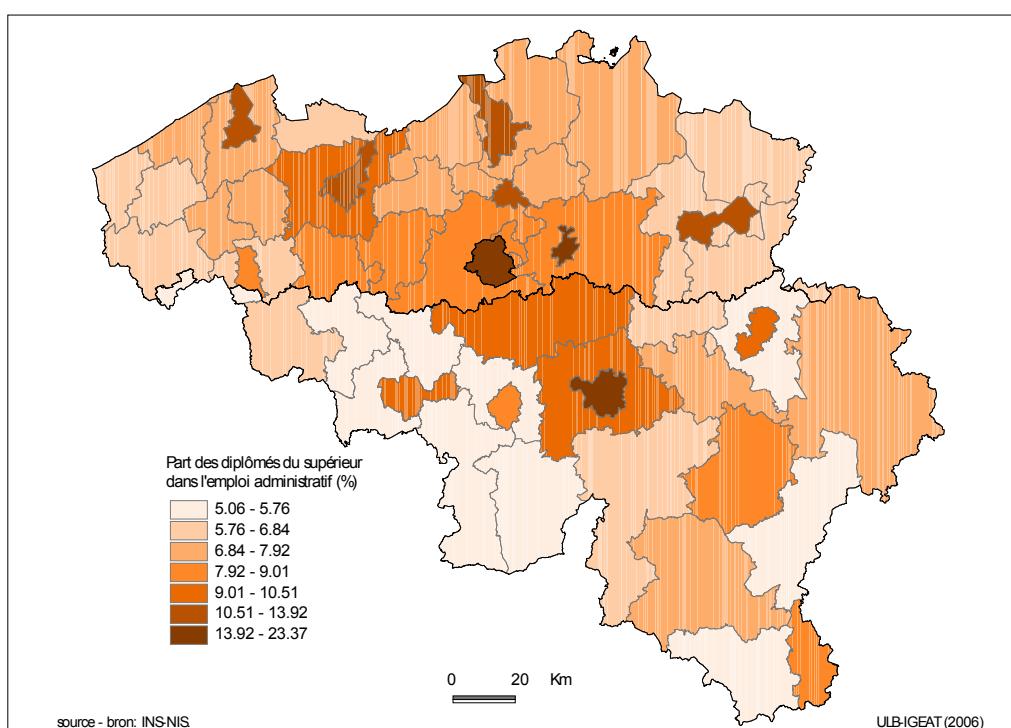
La distribution spatiale de ces activités reflète, comme les services marchands aux ménages, la répartition de la population et la hiérarchie urbaine, dans la mesure où les villes fournissent des services pour une population distribuée sur un espace plus large que leur propre territoire. Cette hiérarchie urbaine se traduit de deux façons. D'un point de vue quantitatif, le nombre d'emplois par habitant illustre le développement plus grand de services dans les centres urbains, qui s'adressent à une population plus large que la population locale (Carte 38). D'un point de vue qualitatif, le niveau de diplômes des travailleurs du secteur est un bon indicateur du contenu des services offerts, de plus en plus spécialisés et spécifiques au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie urbaine (Carte 39). Le secteur administratif recrute les qualifications les plus élevées dans l'administration centrale à Bruxelles (administration fédérale, administration régionale de la Région flamande et de la Région Bruxelles-capitale) et à Namur (Région wallonne), en charge de la gestion la plus large du territoire et la plus éloignée de la population. A l'inverse, dans les zones périphériques, on retrouve surtout l'administration communale dont les activités de services à la population requièrent en moyenne des qualifications moindres.

ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS

Par ailleurs, la distribution relativement homogène de ces activités explique qu'en part de l'emploi total, le secteur non marchand est plus important dans les zones économiquement les plus faibles.



Carte 38 : L'emploi par habitant dans le secteur non-marchand, par commune de travail
Source : Enquête socio-économique, INS 2001

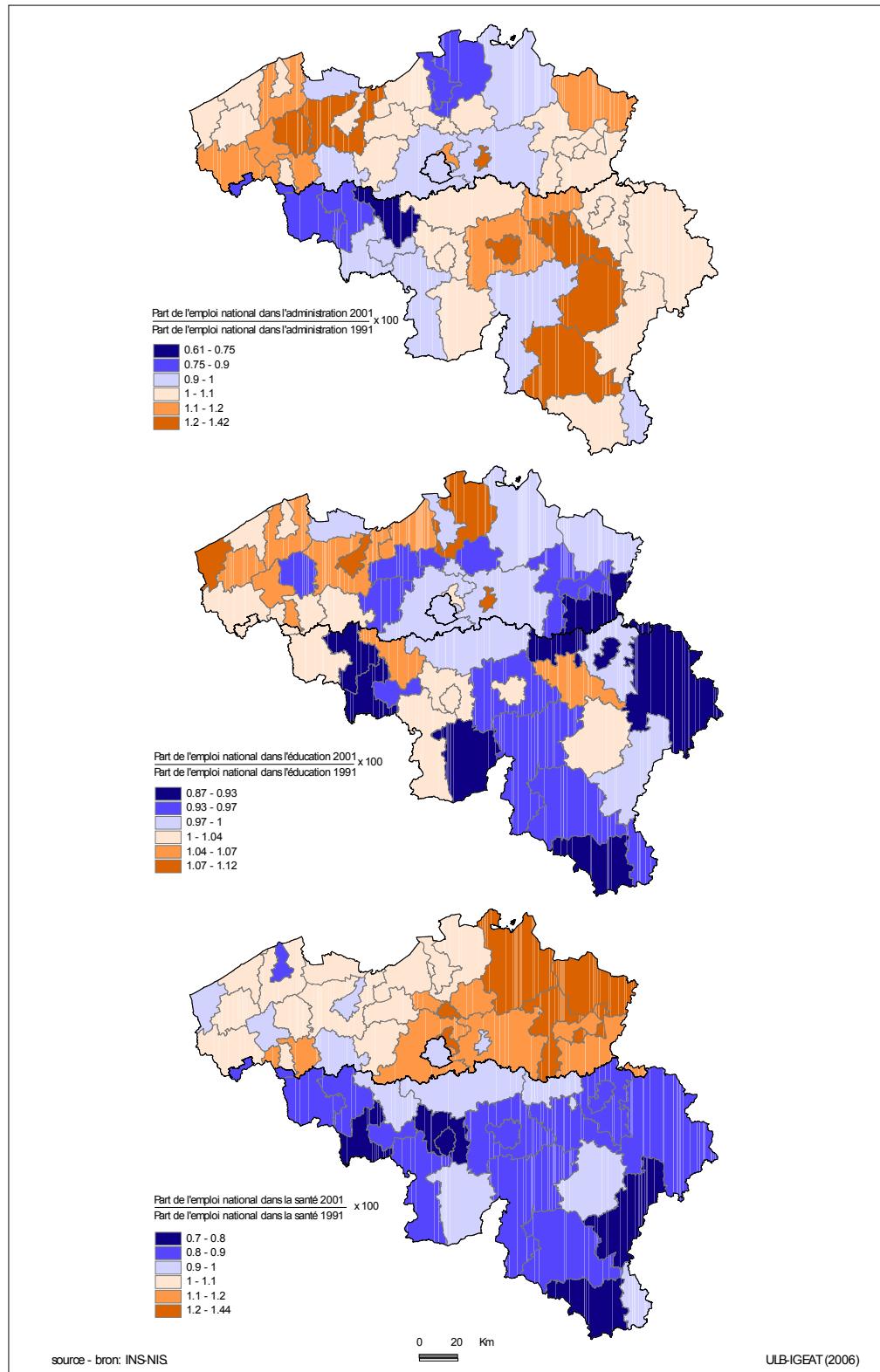


Carte 39 : La part des diplômés du supérieur dans l'emploi administratif (au lieu de travail), par arrondissement et principaux centres d'emplois

Source : Enquête socio-économique, INS 2001

Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5

ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS



Carte 40 à 42 : L'évolution de l'emploi (au lieu de travail) dans les secteurs de l'administration, de l'éducation et de la santé, par arrondissement et principaux centres d'emplois.

Source : Recensements de la population, INS 1991 ; Enquête socio-économique, INS 2001

Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5

Dans le sillon wallon, il joue un rôle d'amortisseur des effets de la crise, dans la mesure où il s'agit d'un service à la population financé par les pouvoirs publics, et qui ne dépend donc pas des évolutions de revenus de la population.

Cela n'est pas contradictoire avec le fait que, au cours des années 90, la régionalisation d'une partie de ces services et de leurs financements a induit des dynamiques plus fortes au nord qu'au sud du pays (Cartes 40 à 42). En effet, les meilleures évolutions économiques au nord du pays ont permis de mieux financer certains services régionalisés, en particulier l'enseignement. Dans le même temps, les évolutions économiques globales ont eu des effets contrastés sur la consommation en soins de santé, qui a été beaucoup plus forte en Flandre qu'en Wallonie. En effet, les dépenses en soins de santé sont beaucoup plus liées aux revenus des habitants que les consommations des autres services non marchands, et reflètent donc mieux les évolutions plus positives des revenus des résidents en région Flamande.

Les évolutions de l'emploi dans l'administration relèvent, quant à elles, de logiques différentes que l'on peut difficilement réduire à des contrastes régionaux. Un des principaux processus en œuvre est le ratrappage dans les périphéries (nord-est, Flandre occidentale, Wallonie rurale), globalement dotées d'un encadrement administratif plus réduit. Il faut aussi souligner les fortes croissances de l'emploi administratif à Namur, devenue capitale de la Wallonie.

3.6. Synthèse des structures et des dynamiques spatiales de l'emploi en Belgique

3.6.1. Les structures spatiales de l'emploi en Belgique en 2001

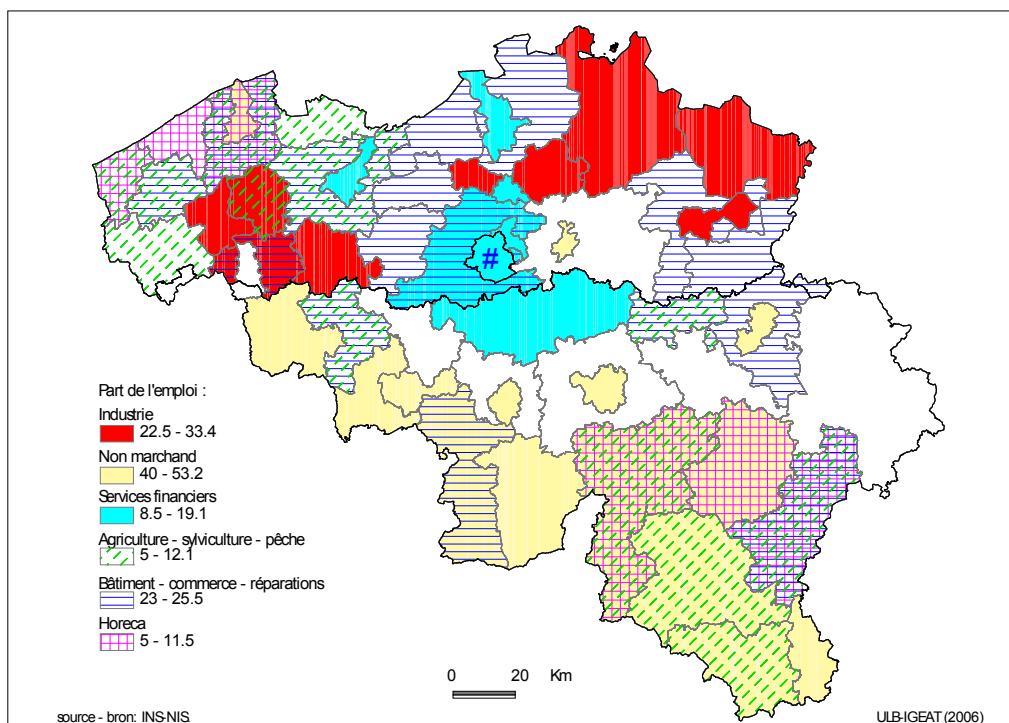
La carte 43 présente les traits les plus saillants de l'espace économique belge, telle qu'on peut les apprécier à travers l'Enquête socio-économique de 2001.

Cette carte relève d'une démarche à la fois qualitative et quantitative. Dans un premier temps, une analyse en composantes principales¹⁰ (ACP) a été réalisée sur la structure sectorielle de l'économie en 13 secteurs. Les trois premières composantes de l'analyse prennent en compte 75 % de l'information et la première, à elle seule, en reprend 42,5%. La première composante oppose les secteurs les plus banalisés, commerce, agriculture et construction aux secteurs de tertiaire de haut niveau (banques, services aux entreprises et, dans une moindre mesure, l'administration) : spatialement, cela oppose les espaces périphériques, où les premiers secteurs sont surreprésentés, aux espaces centraux (par exemple l'axe Bruxelles-Anvers), qui concentrent le tertiaire de haut niveau. La seconde composante oppose les services non marchands, relativement plus présents en Wallonie, aux services marchands, plus forts

¹⁰ L'analyse en composantes principales (ACP) permet de synthétiser une série de variables en quelques composantes fondamentales qui rendent compte des grandes oppositions structurelles. En géographie, une telle analyse va regrouper les variables qui ont des distributions similaires : dans le cas qui nous occupe, les secteurs qui ont des distributions économiques similaires seront proches dans l'espace des composantes de l'ACP.

ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS

en Flandre. Finalement, la troisième composante, plus marginale (10% de l'information initiale), isole l'industrie, spécifique des espaces périphériques de Flandre. Dans un second temps, nous avons, sur cette base, sélectionné les secteurs les plus discriminants spatialement, ceux qui rendent le mieux compte des grandes oppositions spatiales dans les structures de l'économie : les services marchands de haut niveau (banques et services aux entreprises), les services non marchands (administration, santé et éducation), l'industrie. Pour ces trois indicateurs, nous avons choisi des seuils, qui correspondent à des ruptures dans la distribution statistique des valeurs, permettant d'isoler les espaces les plus spécialisés. Finalement, sur une base plus qualitative, nous avons sélectionné quelques secteurs rendant compte de spécialisations locales : l'agriculture, qui traduit souvent une spécialisation par défaut dans les espaces ruraux périphériques, le commerce, spécifique des grandes périphéries urbaines avec des revenus moyens élevés, l'horeca, spécifique des espaces touristiques et, la finance, indicateur du commandement économique.



Carte 43 : Synthèse des structures spatiales et sectorielles de l'emploi au lieu de travail, par arrondissement et principaux centres d'emploi.

Source : Enquête socio-économique, INS 2001

Notes :

- Les seuils sont définis sur la base de rupture significative dans la distribution des données
- pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5

3.6.2. La synthèse des dynamiques de l'espace économique belge

3.6.2.1. L'analyse shift and share

On a déjà souligné¹¹ les différences de dynamique au sein de l'espace belge, qui peuvent être aisément synthétisées en deux évolutions majeures :

¹¹ Se reporter au chapitre 2.3.2.

- une opposition Flandre-Wallonie ;
- une reconcentration des croissances au sein des aires métropolitaines, essentiellement celles de Bruxelles, mais surtout au bénéfice des espaces périurbains.

Afin de mieux comprendre ces évolutions, il est intéressant de s'interroger sur l'impact respectif des structures économique initiales et celles relevant plus spécifiquement de dynamiques locales. C'est ce que permet une analyse shift and share¹². Le principe d'une telle analyse est d'appliquer à la structure économique sectorielle locale de départ, la croissance moyenne du secteur observée au niveau national. Une telle opération produit un nombre d'emplois théoriques en 2001 et permet d'évaluer la qualité des structures locales. En effet, une zone spécialisée dans les secteurs les plus dynamiques au niveau national aura une forte croissance théorique : on considérera donc qu'elle a des structures de qualité. Si, en revanche, une région est essentiellement spécialisée dans des secteurs globalement en déclin, on peut considérer qu'elle a des structures défavorables ou de piètre qualité. Par exemple, si une zone est très tournée vers l'industrie, qui connaît un déclin global de l'emploi au niveau national, cette zone présente de mauvaises structures.

On peut finalement mesurer le rapport entre le nombre d'emplois observés en fin de période (2001), et le nombre d'emplois théoriques, c'est-à-dire une évaluation de la qualité du comportement régional : en effet, une région qui aurait plus d'emplois observés que d'emplois théoriques a de meilleurs résultats que sa structure sectorielle ne le suppose, ce qui peut être interprété comme la conséquence d'une bonne dynamique locale. Par exemple, en reprenant le cas d'une zone très spécialisée dans l'industrie, il se peut qu'en dépit de ce handicap structurel, celle-ci parvienne néanmoins à obtenir de bonnes performances en terme d'évolution de l'emploi : on pourra alors considérer qu'elle fait preuve d'une forte dynamique locale.

Il faut pourtant rester prudent dans l'interprétation de ces résultats. En effet, ils dépendent largement des découpages sectoriels et on a déjà insisté sur le fait que l'Enquête de 2001 ne permettait guère de souplesse dans le choix de ceux-ci. Autrement dit, ce qui peut s'interpréter comme un comportement local dynamique peut aussi être la conséquence de différences de structures plus fines que celles qui sont mesurées. Par exemple, le poids de l'industrie est globalement défavorable mais le secteur pharmaceutique a des croissances beaucoup plus fortes que le textile ou la sidérurgie.

La carte de la qualité des structures (Carte 44) ne présente pas une géographie très habituelle des dynamiques de l'emploi. Globalement, elle montre une Flandre avec des mauvaises structures en 1991 : la spécialisation dans l'industrie, spécifique du Nord-est, d'Anvers et plus encore du sud de la Flandre occidentale en est l'explication principale. A l'inverse, les espaces les plus tertiaires, spécialisés dans l'horeca, les services aux entreprises et même dans le tertiaire non-marchand, surtout la santé en forte croissance, ont des structures meilleures que la moyenne.

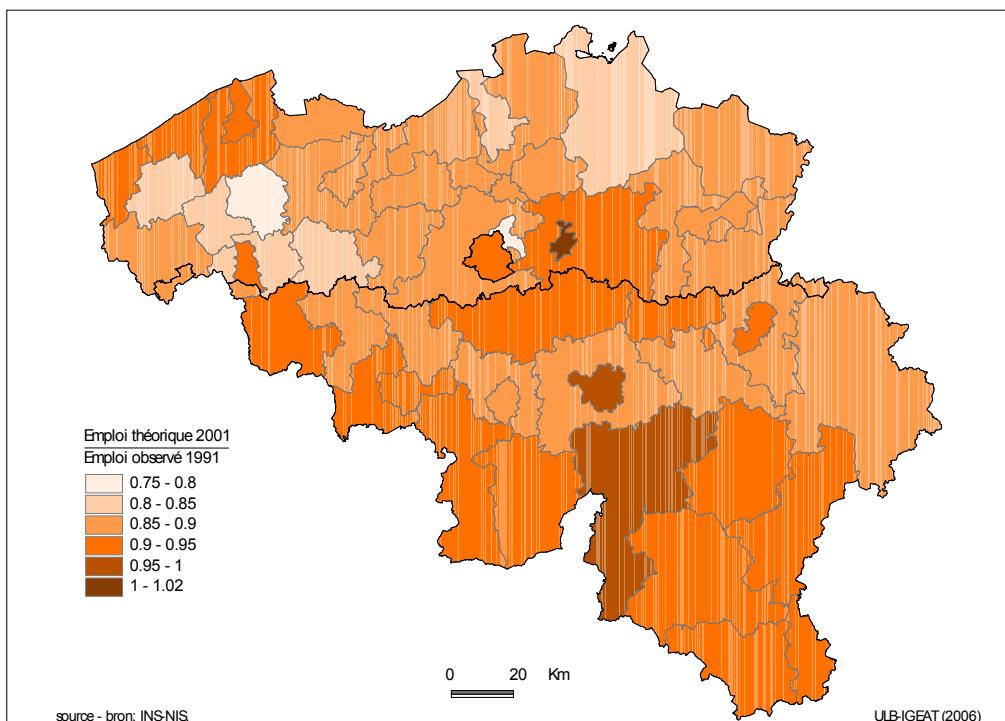
Mais ces structures n'expliquent pas grand chose et les différences de comportement montrent une image spatiale beaucoup plus proche des dynamiques réelles (Carte 45). Malgré le poids de l'industrie, le sud de la Flandre occidentale et le nord-est ont des performances remarquables : d'une part, leur emploi industriel se maintient et, d'autre part, le tertiaire marchand et non marchand y présente souvent des croissances supérieures à la moyenne. En Flandre occidentale, il faut relier ce bon comportement local à l'existence d'un réseau dense de petites et moyennes entreprises flexibles et à la présence d'entrepreneurs moyens dynamiques.

¹² Pour plus de détail méthodologique, voir notamment Barf, R.A., and Prentice L. Knight III.(1988), « Dynamic Shift-Share Analysis ». *Growth and Change* 19(2):1-9

ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS

A l'inverse, les vieux bassins industriels, et le sud de la Wallonie ont des performances médiocres malgré le poids élevé du tertiaire : le tertiaire non-marchand dans lequel ces régions sont spécialisés y connaît des évolutions médiocres. La faiblesse d'un entrepreneuriat local et la faible attractivité pour les investisseurs étrangers sont des éléments d'explication importants.

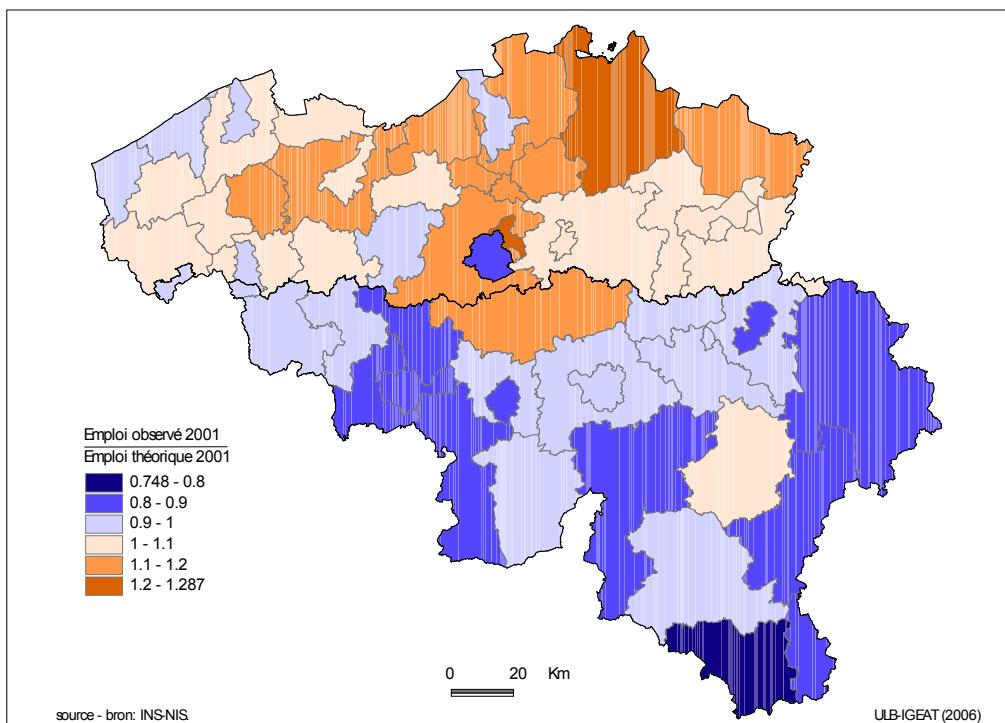
Dans les zones métropolitaines, on observe l'opposition entre centres et périphéries : avec des structures bien meilleures, les centres-villes connaissent des croissances nettement plus faibles que les zones périurbaines, qui captent une partie importante des nouvelles créations d'emplois dans les services aux entreprises.



Carte 44 : Analyse shift and share. Qualité des structures, 1991-2001, par arrondissement et principaux centres d'emploi.

Source : Recensements de la population, INS 1991 ; Enquête socio-économique, INS 2001

Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5



Cartes 45 : Analyse shift and share. Effet géographique, 1991-2001, par arrondissement et principaux centres d'emploi.

Source : Recensements de la population, INS 1991 ; Enquête socio-économique, INS 2001

Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5

3.6.2.2. *Une typologie des croissances sectorielles*

Les dynamiques spatiales se marquent aussi par des évolutions structurelles. Les grandes tendances décrites au chapitre 2 (désindustrialisation, croissance des services aux entreprises,...) montrent en réalité d'importantes disparités spatiales. Celles-ci sont mises en évidence par la carte 46, construite sur base d'un indicateur simple. Pour chaque arrondissement, nous avons mesuré la différence entre la part du secteur dans l'emploi local en 2001 et cette part en 1991. Nous avons alors sélectionné les secteurs présentant les évolutions structurelles les plus marquées et les plus discriminantes d'un point de vue spatial, que ce soit en terme de déclin ou de croissance. Dans l'interprétation de cette carte, il faut néanmoins rester attentif au fait que l'on mesure une évolution relative qui dépend de la dynamique globale de l'emploi: un secteur peut décliner en part de l'emploi local, soit parce que l'emploi global se développe, soit parce que le nombre d'emploi du secteur diminue.

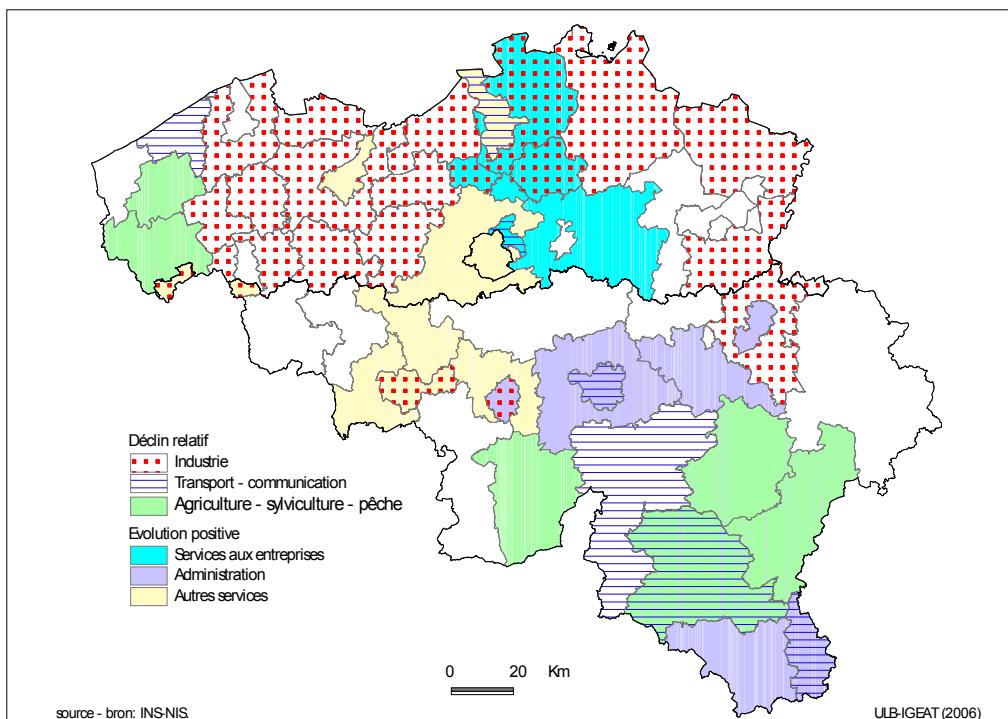
Ici encore, il faut rappeler le découpage sectoriel imprécis issu de l'Enquête de 2001, en particulier le poids d'un secteur « Autres services », dont une partie importante relève en fait des services aux entreprises. Les évolutions ne sont donc pas sans ambiguïté.

Le déclin agricole ne concerne que quelques zones où celle-ci représentait une part encore significative de l'emploi en 1991, à savoir le sud-est de la Wallonie ainsi que les arrondissements de Dixmude et Ypres en Flandre occidentale. En revanche, le déclin de l'industrie touche de façon massive une grande partie de la Flandre intérieure, en dehors des grandes villes, le Nord-est, ainsi que la périphérie d'Anvers et de Malines. Mais il faut souligner que le déclin relatif de l'industrie y est

ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA RÉPARTITION SECTORIELLE DES ACTIVITÉS

largement la conséquence de la forte dynamique des autres secteurs. En Wallonie, l'absence de déclin de l'industrie s'explique par le fait que celle-ci représente une part désormais réduite de l'emploi : les rares espaces industriels encore significatifs en Wallonie ont, quant à eux, aussi connu une désindustrialisation importante. Les transports et communications voient leur part décliner dans certaines concentrations spécifiques : Anvers, Ostende, Namur, des arrondissements du sud du pays.

Globalement, ces décroissances sont compensées par la croissance des services : dans les espaces en voie de désindustrialisation de Flandre, les croissances du tertiaire ne sont pas concentrées vers l'un ou l'autre secteur spécifique, ce qui explique qu'elles n'apparaissent pas sur la carte. Deux tendances structurelles ont des spatialités très marquées : la croissance des services aux entreprises dans l'axe métropolitain, à l'exception des grands centres urbains ; la croissance relative de l'administration dans certains arrondissements wallons, parfois parce qu'elle compense par son maintien une dynamique générale négative.



Carte 46 : Synthèse des grandes évolutions structurelles de l'emploi au lieu de travail entre 1991 et 2001, par arrondissement et principaux centres d'emploi.

Source : Recensements de la population, INS 1991 ; Enquête socio-économique, INS 2001

Note : pour la définition des centres d'emploi, se reporter au chapitre 5

4. Analyse du marché du travail

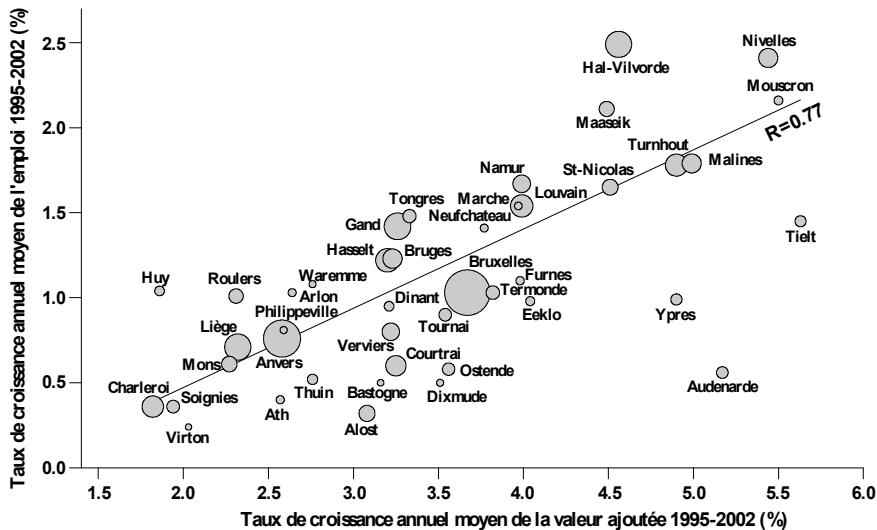
4.1. Introduction sur le chômage et ses déterminants

Comme dans la plupart des pays européens, la crise des profits, de l'investissement et de la croissance, induite par la baisse structurelle des gains de productivité, s'est accompagnée en Belgique d'une forte montée du chômage dans les années 1970-80. A partir des années 80, le rétablissement des profits, non sur base d'une relance des gains de productivité, mais au travers de politiques d'austérité et de modérations salariales, en limitant la dynamique des marchés, a déterminé la stabilisation d'un régime d'accumulation et de croissance lentes accompagné du maintien structurel d'un niveau de chômage élevé.

Les variations spatiales et temporelles du chômage ne peuvent cependant être réduites aux seuls effets des variations de la croissance économique.

D'une part, les croissances économiques peuvent prendre des formes plus ou moins intensives. C'est vrai à l'échelle internationale, où les évolutions de l'emploi et du PIB sont loin d'être parfaitement corrélées. C'est vrai aussi à l'échelle régionale, comme le montre le graphique 2 pour la Belgique entre 1995 et 2002. Les croissances durant ces années apparaissent ainsi moins créatrices d'emplois, en moyenne, dans les zones de PME de l'ancienne Flandre textile, où les mutations des structures industrielles légères et initialement très intensives en main-d'œuvre se font en partie au détriment de l'emploi, que dans les périphéries des grandes agglomérations. L'emploi dans ces dernières est certes entre autre tiré par la croissance des services aux entreprises très qualifiés, et générant d'assez fortes valeurs ajoutées par emploi, mais aussi par une croissance des services à la population liés à la dynamique de périurbanisation. A Bruxelles, la place croissante occupée, dans les dynamiques économiques, par des segments qualifiés à forte valeur ajoutée par emploi se traduit par une évolution globale de l'emploi plus lente que celle de la valeur ajoutée. Dans le cadre de qualifications plus faibles, c'est le contraire qui s'observe dans le nord-est industriel, dont le tissu industriel est par ailleurs sans doute moins touché que celui de l'ancienne Flandre textile par les investissements de rationalisation, et où les dynamiques démographiques induisent des croissances tertiaires plus favorables en terme d'emplois.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

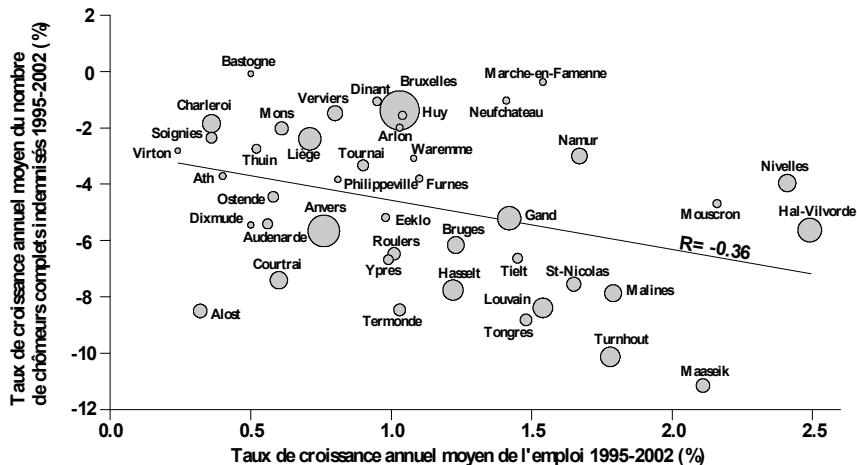


Graphique 2 : Evolution de la valeur ajoutée et de l'emploi au lieu de travail, par arrondissement (1995-2002)

Sources : Banque Nationale de Belgique, ONSS, INASTI.

D'autre part, les relations entre l'emploi et le chômage sont elles-mêmes complexes. A l'échelle des comparaisons internationales, les niveaux du chômage relèvent de pratiques nationales spécifiques, correspondant à différents types de compromis socio-politiques nationaux, et à différents contextes sociologiques, tout autant que des simples performances économiques. Le chômage n'est en effet qu'un régulateur parmi d'autres du non-emploi, au côté par exemple du temps partiel, des préensions ou des pensions précoces, ou de la prolongation des études. Il peut dépendre aussi de la place occupée par les femmes sur le marché du travail, mais dans le cadre de relations ici encore complexes, puisque de larges portions de l'Union européenne associent des faibles niveaux de chômage et de fortes participations féminines dans l'emploi.

Même si les orientations des différentes régulations du non emploi relèvent d'abord du cadre national, elles n'en ont pas moins des effets différentiels à l'échelle régionale ou locale. Des dispositions sectorialisées en matière de préensions auront par exemple des effets différents selon le poids relatif des secteurs concernés dans chacune des régions. D'importantes différences peuvent également exister entre différentes parties d'un même espace national, même aussi réduit que la Belgique, en matière démographique ou en matière de contextes sociologiques, déterminant des conditions locales spécifiques d'insertion sur le marché du travail. Ainsi, les relations entre les variations de l'emploi et celles du chômage ne sont nullement mécaniques. Au-delà des simples effets d'inertie dans les zones de chômage important en Wallonie et à Bruxelles, le graphique 3 souligne par exemple les plus faibles impacts sur l'évolution du chômage des croissances de l'emploi induites par une croissance démographique, comme dans plusieurs arrondissements au sud du sillon wallon, ou même comme dans une partie des banlieues résidentielles très dynamiques (Nivelles). Le cas de Bruxelles souligne quant à lui le faible impact sur le chômage urbain que peuvent avoir les croissances de l'emploi dès lors qu'elles reposent sur des segments à fortes qualifications faisant largement appel à de la main-d'œuvre de migrants alternants. On soulignera par ailleurs qu'une croissance de l'emploi, surtout dans les zones de chômage important, tend souvent à induire une hausse de la tendance à se présenter sur le marché de l'emploi, ce qui réduit d'autant les impacts directs de la croissance sur le taux de chômage.

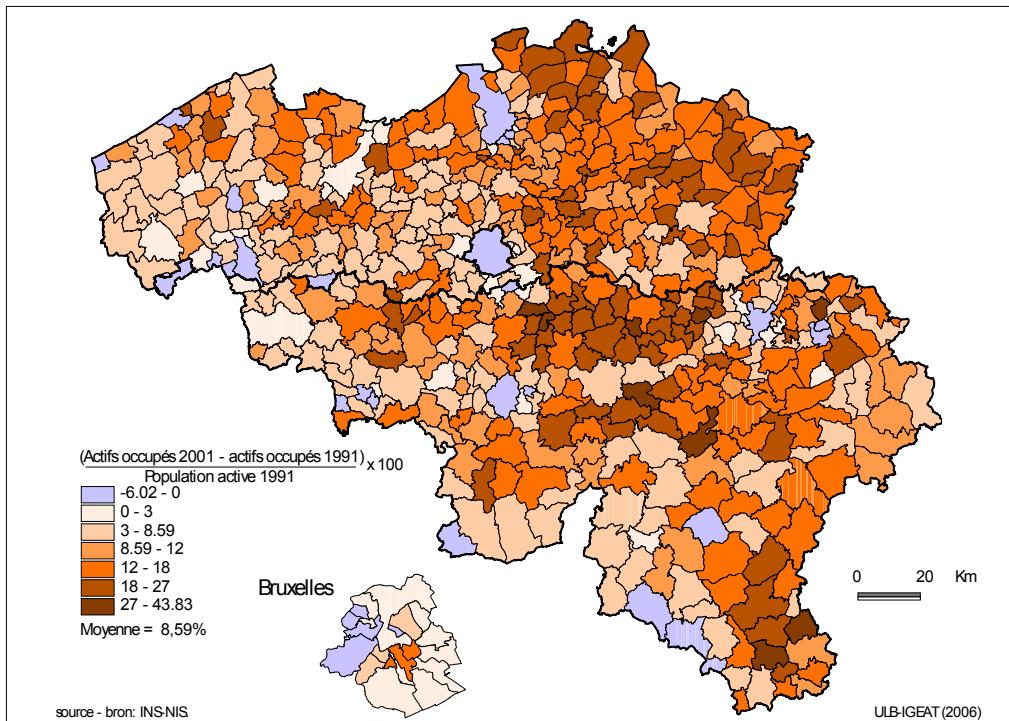


Graphique 3 : Taux d'évolution du nombre d'emplois au lieu de travail, et de chômeurs complets indemnisés au lieu de résidence (1995-2002)

Sources : INS, 2004 ; ONSS ; INASTI.

4.2. Les dynamiques démographiques et les variations de l'emploi au lieu de résidence

Entre 1991 et 2001, la croissance de l'emploi au lieu de résidence a connu de fortes variations régionales (Carte 47). Globalement, les croissances ont été les plus rapides à la périphérie des grandes agglomérations urbaines, à l'exclusion du moins des périphéries les plus proches, et des espaces densément peuplés entre Bruxelles, Gand et Anvers. Les grandes agglomérations elles-mêmes ont par contre connu des évolutions médiocres, voire régressives. En Wallonie, des fortes croissances se dessinent dans les zones de plus faible densité de population de part et d'autre du sillon urbain dense en stagnation. Elles sont les plus vives au nord, dans la zone d'influence de Bruxelles, en particulier dans sa partie orientale. De fortes croissances se rencontrent également, par ailleurs, dans une partie des communes les plus rurales des Ardennes (et à proximité de Luxemboug). En Flandre, et en dehors des périphéries urbaines, c'est le nord-est dans son ensemble qui apparaît le plus dynamique, à l'opposé des stagnations dans les communes rurales du Westhoek.



Carte 47 : croissance des actifs occupés entre 1991 et 2001, au lieu de résidence

Source : E.S.E, INS 2001

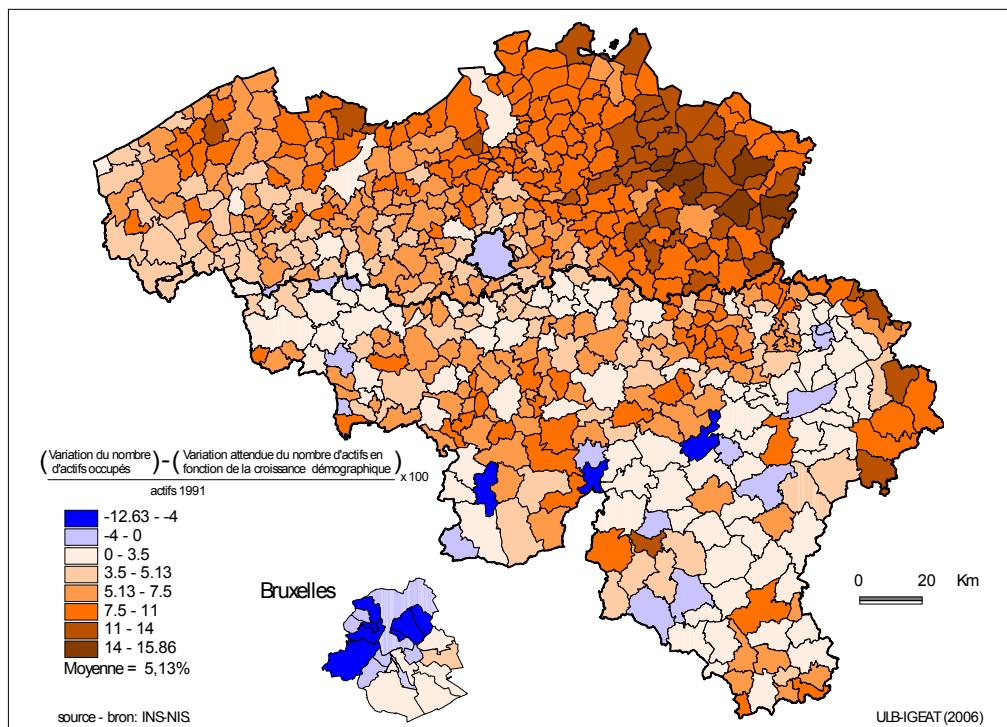
Pour une part cependant, les croissances locales du nombre des actifs occupés peuvent être simplement parallèles aux croissances démographiques, et ne pas se traduire par une amélioration de la situation sur le marché du travail. C'est entre autres le cas dans une partie de la banlieue résidentielle de Bruxelles, qui enregistre des bilans migratoires positifs dans le cadre d'une poursuite de la périurbanisation, et qui voit ainsi le nombre d'actifs occupés augmenter, mais sans enregistrer pour autant de diminution systématique de la part des demandeurs d'emploi. De manière générale, et à taux d'activités inchangés, une croissance du nombre d'actifs occupés ne se traduira en effet par un recul du chômage que si elle est plus rapide que la croissance, sous l'effet de la dynamique démographique, du nombre total de personnes présentes sur le marché du travail. La corrélation entre la croissance des actifs occupés et les variations du taux de chômage n'est du reste que de -0,34, pour l'ensemble des communes, entre 1991 et 2001 (ce qui signifie, avec un R^2 de 0,12, que 12% à peine des variations du chômage s'explique par la simple variation du nombre des actifs occupés). La carte 48 permet de comparer les variations locales réelles du nombre des actifs occupés entre ces deux dates aux variations du nombre total des personnes attendues sur le marché du travail du fait des évolutions du volume de la population en âge de travailler, à taux d'activité constants.

Cette carte montre que la croissance des actifs occupés dans les communes les plus dynamiques du Condroz ou des plateaux limoneux autour du sillon wallon ne dépassent en réalité pour la plupart qu'assez modérément la croissance du nombre total des actifs (occupés ou non) attendue en fonction de la simple dynamique démographique. C'est encore plus vrai dans les communes rurales ardennaises, ce qui vient relativiser l'ampleur des dynamiques et des effets d'entraînement liés au mouvement de rurbanisation. Encore faut-il noter que les croissances économique et démographique sont en réalité en interrelation, et que les mouvements locaux de population peuvent être eux-mêmes partiellement induits par les conditions locales du marché de l'emploi. C'est par exemple le cas d'une partie de la périphérie résidentielle autour de Bruxelles. L'évolution des structures sectorielles, et en

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

particulier le renforcement de secteurs qualifiés tels que les services aux entreprises, ne peuvent y être réduits à un simple effet des migrations périurbaines, et peuvent encourager ces dernières.

Les croissances dépassent par contre celles attendues dans certaines communes du sillon wallon, et entre autres dans une couronne de communes autour de Liège et de Charleroi, y compris dans des communes proches dont les médiocres dynamiques relèvent d'un vieillissement et d'une stagnation ou d'une régression de leur population. Au sein des deux villes elles-mêmes, la décroissance du nombre d'actifs occupés est un peu moindre que celle attendue. De manière générale, la stagnation relative du nombre des actifs occupés dans les premières couronnes périurbaines, mais aussi au sein des agglomérations elles-mêmes, relève d'un effet similaire, quoique dans des contextes sociaux très différents. Les évolutions des actifs occupés sont conformes à celles attendues à Anvers et à Gand. Elles sont plus défavorables encore que prévu en fonction des évolutions démographiques dans les communes de l'ancien axe industriel bruxellois. Les faibles dynamiques démographiques tendent également à limiter la croissance des actifs occupés en Flandre occidentale et dans une partie de la Hesbaye flamande.



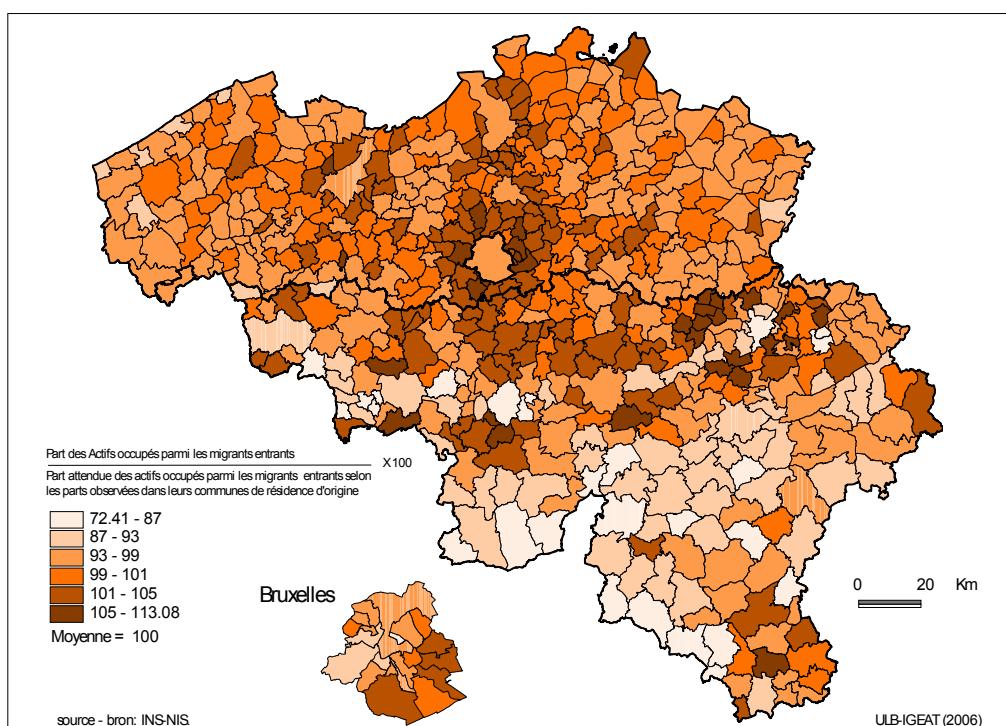
Carte 48 : Comparaison entre la croissance observée des actifs occupés au lieu de résidence et leur croissance attendue en fonction des évolutions démographiques

Source : E.S.E, INS 2001

Globalement, la carte 48 témoigne, par rapport à la carte 47, d'une opposition nettement plus marquée entre la Flandre, d'une part, et la Wallonie et Bruxelles, de l'autre. Si le pourcentage de communes connaissant une croissance supérieure à la moyenne en terme d'actifs occupés est sensiblement égal pour ces deux ensembles (61% et 57% respectivement, avec des pourcentages élevés liés au fait que les dynamiques les plus fortes se rencontrent dans des communes peu ou moyennement peuplées), il n'en va plus de même s'agissant des croissances des actifs occupés au-delà des valeurs attendues en

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

fonction de la croissance démographique. Quelque 80% de communes flamandes ont de ce point de vue une croissance supérieure à la moyenne nationale, contre 43% seulement pour la Wallonie et Bruxelles. Dans ce dernier ensemble, une partie importante des fortes croissances locales du nombre des actifs occupés au lieu de résidence relève en réalité, non d'une croissance de l'emploi régional, mais d'un effet de répartition spatiale des actifs occupés au travers des migrations résidentielles. Cet effet n'est d'ailleurs pas totalement éliminé de la carte 48. La part des actifs occupés est en effet plus grande parmi les actifs migrants vers les zones péri-urbaines que parmi les actifs dans leur commune d'origine (Carte 49). Les évolutions plus favorables qu'attendues des actifs occupés au lieu de résidence dans une partie du sillon wallon et dans les communes encadrantes relèvent donc essentiellement de deux types : d'une part, des communes du vieil axe industriel central, déclinantes d'un point de vue démographique, où l'emploi se maintient un peu moins mal qu'attendu, et d'autre part des communes un peu plus lointaines, au profit desquels s'opère un transfert d'actifs occupés par migrations résidentielles. Si ce dernier mécanisme renforce également le nombre d'actifs occupés dans la périphérie de Bruxelles, et dans les périphéries proches d'Anvers et de Gand, il est loin de rendre compte de l'ensemble des surcroissances en Flandre. Au sein de cette dernière, on notera les plus faibles dynamiques à Gand et Anvers mêmes, où continuent de se faire sentir les tendances répulsives des tissus urbains centraux, sous l'effet des coûts fonciers, des effets d'encombrement, etc. A l'opposé des fortes croissances enregistrées dans le nord-est, malgré un certain affaiblissement des dynamiques d'entraînement sous l'impulsion dominante du secteur industriel, les croissances se montrent également faibles dans une grande partie des tissus de PME et d'industries légères de Flandre occidentale et orientale. Des dynamiques relativement médiocres se rencontrent il est vrai dans plusieurs autres régions européennes assimilées à des districts ou des ensembles de districts marshalliens, et reflètent sans doute entre autres les difficultés de ces tissus économiques au capital émietté à financer la recherche-développement ou à s'approprier les technologies de pointe.



Carte 49 : Comparaison entre la part des actifs occupés parmi les migrants entrants et la part des actifs occupés dans leur ancienne commune de résidence.

Source : E.S.E, INS 2001

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

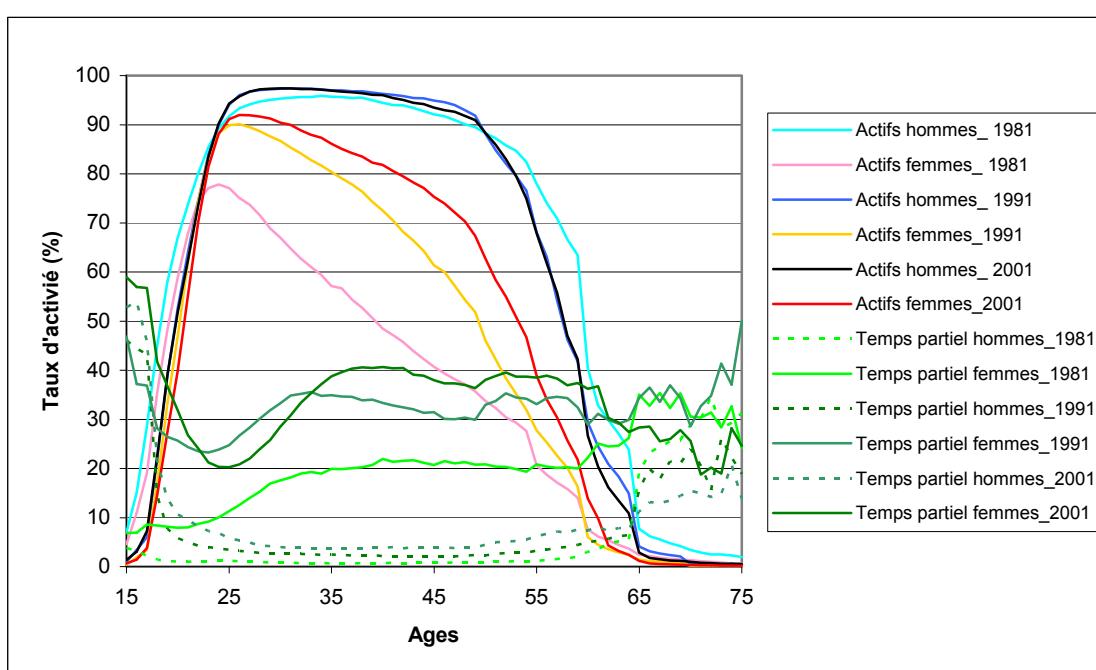
Note : cette comparaison est basée sur le rapport entre la part observée d'actifs occupés parmi les migrants entrants et la part que l'on aurait si les migrants issus d'une commune de résidence R avaient en moyenne un taux d'actifs occupés identique à celui observé dans cette commune R.

Si la corrélation entre les variations du chômage et celles des actifs occupés est nettement meilleure une fois neutralisées les croissances liées aux évolutions démographiques ($R=0,83$; $R^2=0,68$), encore faut-il prendre également en compte les évolutions locales des taux d'activité. Une variation rapide de ces derniers est en effet susceptible de limiter ou d'amplifier les effets d'une croissance des actifs occupés sur le niveau de chômage. Par ailleurs, des variations différentielles des taux d'activité masculins et féminins peuvent avoir une incidence sur l'évolution divergente du niveau de chômage chez les hommes et chez les femmes.

4.3. L'évolution de ta tendance à se présenter sur le marché du travail : les variations des taux d'activité

Les taux d'activités masculins par âge sont globalement restés très stables entre 1991 et 2001, tandis que les taux féminins connaissaient globalement une hausse assez nette. L'élévation des taux d'activité féminins n'empêche cependant pas la Belgique de rester largement sous la moyenne européenne du point de vue du taux d'activité global.

Si les taux moyens belges, masculins comme féminins, restent en effet assez proche de la moyenne européenne entre 25 et 49 ans, ils sont nettement inférieurs entre 15 et 24 ans d'une part, et entre 50 et 64 d'autre part. Pour les hommes comme pour les femmes, la Belgique apparaît ainsi comme un des 3 ou 4 pays connaissant les entrées les plus tardives sur le marché du travail, et les sorties les plus précoces (Tableau 13).



Graphique 4 : variation des taux d'activité par âge depuis 1981

Source : E.S.E, INS 2001

	Entre 15 et 24 ans		Entre 25 et 49 ans		Entre 50 et 64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Belgique	30,0	37,2	74,5	92,5	29,4	55,0
Union européenne (15 pays)	43,6	50,7	74,0	93,2	42,8	65,3
Union européenne (25 pays)	42,0	49,1	75,0	93,0	42,5	64,2

Tableau 13 : Population active en pourcentage de la population totale (de chaque sexe) par tranche d'âge (%), en 2001

Source : Enquêtes sur les forces de travail, Eurostat.

4.3.1. Les sorties précoce du marché du travail

Eu égard aux taux d'activités relativement normaux enregistrés dans les tranches d'âges 25-50, les très faibles taux d'activité belges au-delà de 50 ans, pour les hommes comme pour les femmes, témoignent d'une nette tendance à la sortie précoce du marché du travail.

Les conditions de sortie sont toutefois très différentes selon les sexes. L'inactivité des femmes de 50 à 59 ans s'explique ainsi d'abord pour des raisons familiales, personnelles et de santé (43% d'entre elles disent être sorties du marché du travail pour ces motifs, contre 22% seulement des hommes inactifs de 50-64 ans, avec sans doute une plus grande fréquence pour ces derniers des raisons de santé). Par ailleurs, 20% des femmes inactives de cette tranche d'âge n'ont en fait jamais exercé d'activité sur le marché du travail.

Chez les hommes inactifs de 50 à 64 ans, les pensions et prépensions dominent très largement (70%, contre seulement 25% des femmes inactives de 50 à 59 ans). Au total, près de trois quarts des prépensionnés ou assimilés sont des hommes.

4.3.1.1. La sortie précoce des hommes

La sortie précoce des hommes par la pension et la prépension était déjà perceptible dans la plupart des pays économiquement développés dans les années 60. Mais elle s'est souvent accélérée avec la crise des années 70 et la montée du sous-emploi. De nombreux états européens ont alors adopté des programmes de retraites anticipées, correspondant tantôt à une volonté de libération d'emplois pour les jeunes, tantôt à une forme particulière de compromis social, entre autres dans le cadre d'une gestion politique de la restructuration des bassins d'industrie lourde. Le poids de ces derniers en Belgique, et ses conséquences, y compris en dehors des vieux bassins industriels eux-mêmes, sur les modes d'intervention de l'Etat face à la crise de l'emploi, expliquent sans doute que les taux d'activité masculins belges au-delà de 50 ans soient durablement devenus parmi les plus bas d'Europe. Seules la Slovénie, la Hongrie, et la Pologne affichent en 2001 des taux plus bas, et des pays comme le Danemark, la Suède, la Norvège, la Suisse ou l'Islande connaissent à ces âges des taux d'activité supérieurs de 20 points au moins.

Issus pour près de la moitié de l'industrie (Tableau 14), les hommes prépensionnés sont largement surreprésentés dans les régions industrielles ou anciennement industrielles, surtout autour des pôles de

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

grandes industries ayant connu des importantes diminutions d'effectifs, comme ceux de la métallurgie de base en particulier (Carte 50). C'est le cas des bassins sidérurgiques de Liège et de Charleroi (et beaucoup plus ponctuellement de Clabecq), mais aussi de la sidérurgie maritime au nord de Gand, des pôles de métallurgie de base non ferreuse dans le nord-est, et de gros pôles de métallurgie de première transformation comme la tréfilerie de Zwevegem par exemple, ou de plus petits pôles au sud d'Anvers ou à l'ouest de Gand.

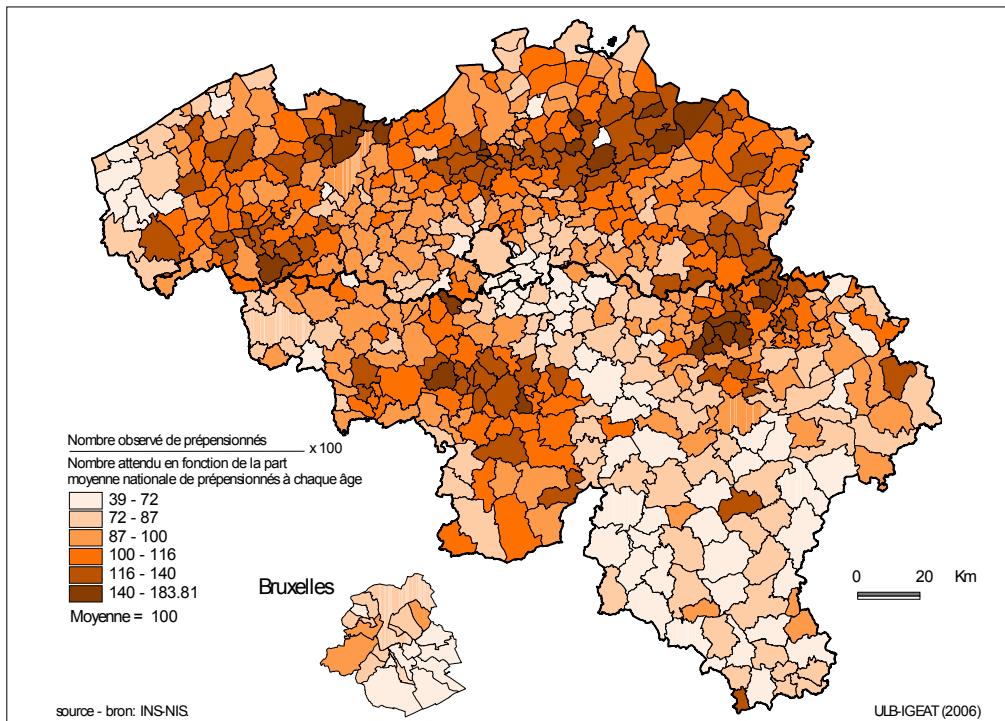
Origine sectorielle	Hommes (73%)	Femmes (26%)	Total (100%)	Spécificité par rapport à l'emploi sectoriel (moyenne = 100)
Industrie	47	19	40	253
Bâtiment	12	1	9	122
Education, enseignement	5	28	11	128
Administration publique	5	6	5	57
Banques et assurances	4	7	5	120
Commerce	4	12	6	61
Transports, entreposage, communication	5	1	4	90
Santé et action sociale	2	9	3	31
Reste	15	15	15	55

Tableau 14 : Origine sectorielle des prépensionné(e)s

Source : E.S.E, INS 2001

L'importance des prépensions est par contre redevenue plus faible autour des anciens bassins charbonniers, dont la fermeture remonte maintenant à deux décennies ou plus, y compris dans l'ancien bassin limbourgeois. Encore bien visible en 1991, la surreprésentation des prépensions liées à la fermeture ancienne de la sidérurgie française de Vireux-Molhain, ou de la sidérurgie d'Athus, a également disparu. Toutes ces fermetures ne se marquent plus aujourd'hui que par l'importance résiduelle des pensionnés de moins de 65 ans.

Les prépensionnés sont nettement sous-représentés dans les périphéries wallonnes non reliées aux pôles d'emplois du sillon industriel wallon, ainsi que dans le Westhoek. C'est aussi le cas d'une partie des banlieues aisées des grandes agglomérations. Les tendances masculines à la prépension sont ainsi particulièrement faibles dans la banlieue sud-est de Bruxelles, mais aussi dans la Région bruxelloise elle-même, où l'ancien axe industriel ne se marque plus que par des valeurs assez modérées, quoique supérieures à la moyenne régionale. La sous-activité masculine est ici pourtant bien réelle, mais elle se traduit partiellement, comme d'ailleurs dans une partie des vieux bassins industriels wallons ou dans l'ancien bassin charbonnier limbourgeois, et dans les vieux quartiers des grandes agglomérations urbaines, par une part plus grande d'hommes d'âge actifs non insérés sur le marché du travail sans être pour autant pensionnés ou prépensionnés, dont une partie peut d'ailleurs avoir (ou avoir eu) des activités dans le cadre de l'économie informelle.



Carte 50 : Prépensionnés dans la population masculine, en 2001

Source : E.S.E, INS 2001

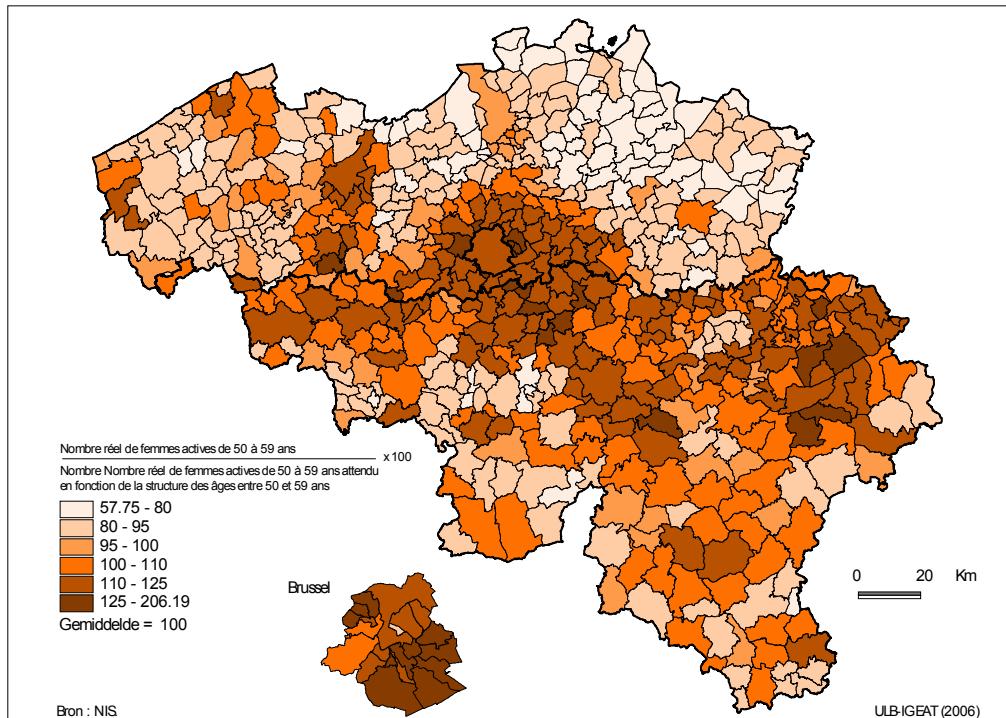
4.3.1.2. *La sortie précoces des femmes*

Au-delà d'un pic autour de 25-30 ans, le taux d'activité féminin baisse régulièrement avec l'âge, avec une première accélération vers 40 ans, et une seconde beaucoup plus rapide vers 50 ans, sans que cette chute puisse être interprétée comme un effet de génération. Dès 35 ans en effet, les femmes ont en 2001 un taux d'activité inférieur à celui des femmes de leur propre génération 10 ans auparavant, avec un écart fortement croissant à partir de 50 ans (Graphique 4). Il y a là une rupture par rapport à 1991 puisqu'à cette date, les femmes jusqu'à 50 ans avaient au contraire un taux d'activité *supérieur* à celui de leur propre génération 10 ans auparavant. La chute des taux d'activité féminins avec l'âge correspond donc au maintien structurel d'une place spécifique assignée aux femmes dans l'articulation entre la sphère domestique et le marché du travail. A titre de comparaison, les taux d'activités scandinaves aux mêmes âges sont d'au moins 30 points supérieurs, la Belgique étant proche par contre des taux rencontrés dans les pays méditerranéens (Portugal exclu), où la persistance de l'activité féminine avec l'âge est également très faible.

Spatiallement, la faiblesse des taux d'activité des femmes au-delà de 50 ans est généralement très marquée en Flandre, à l'exception de certaines communes de l'ancienne Flandre intérieure textile, et à l'exception surtout des grandes zones urbaines et de leur périphéries, où la structure de l'emploi est davantage orientée vers les services. La faiblesse de l'activité est par contre très marquée dans les grands bassins de recrutement fordistes, en particulier dans le nord-est, où les taux d'activité féminins sont longtemps restés très faibles, et où une part plus importante des femmes n'ont jamais été insérées sur le marché du travail. En Wallonie, les taux sont les plus faibles au cœur des vieux bassins industriels, mais aussi dans une partie des zones périphériques au sud du sillon wallon. Les taux sont

plus élevés au contraire autour de la zone verviétoise, où la main-d'œuvre féminine prit dès le XIX^{ème} siècle une importance considérable dans le cadre de la filière* textile.

Les taux sont également nettement plus élevés dans le pôle d'emplois tertiaires bruxellois et dans une grande partie de sa zone d'influence périurbaine.

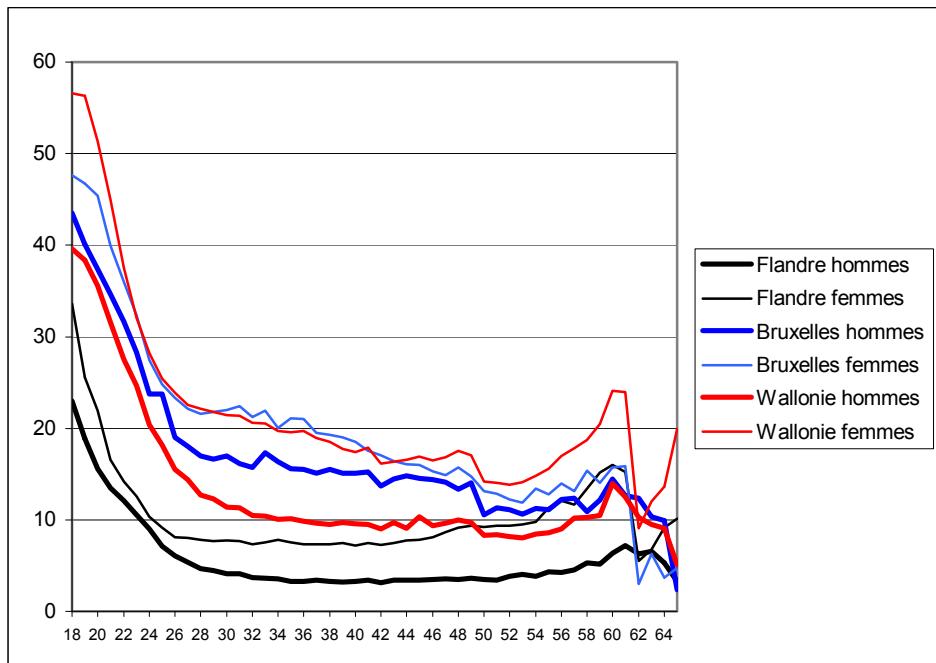


Carte 51 : Propension des femmes à rester sur le marché du travail entre 50 et 59 ans.

Source : E.S.E, INS 2001

4.3.2. Les entrées tardives sur le marché du travail

L'entrée tardive sur le marché du travail, pour les hommes comme pour les femmes, s'inscrit à la fois dans une tendance longue, principalement liée à la prolongation des études, et dans un contexte de crise durable de l'insertion professionnelle des jeunes. Le rôle de la prolongation des études dans la régulation du sous-emploi ne peut cependant être comparé à celui joué par les pensions précoce. Faiblement socialisées, et donc à charge principale des familles, les pertes temporaires de revenus liés à la scolarisation prolongée sont plus facilement assumées dans les ménages socialement favorisés. Ceci vient renforcer encore les atouts que les enfants de ces ménages détiennent déjà du fait du plus haut capital culturel qui leur est transmis dans le cadre familial. S'appuyant sur ce double transfert privé, ces enfants obtiennent plus facilement les diplômes leur permettant d'occuper une position forte sur le marché de l'emploi. Pour les jeunes adultes n'ayant pas poursuivi d'études au-delà de la scolarité obligatoire, le non-emploi s'exprime plus directement au travers d'un taux de chômage très élevé, surtout dans les premières années de l'insertion professionnelle, plus précoce qu'en moyenne, mais aussi par une moindre tendance, surtout des femmes, à s'insérer sur le marché du travail (graphiques 4 et 5).



Graphique 5 : taux de demandeurs d'emploi, selon l'âge, le sexe et la Région.

Source : E.S.E, INS 2001

Après une forte régression durant les années 80, les taux d'activité masculins avant 25 ans sont restés stables, à un niveau très bas, durant les années 90. Les taux féminins correspondants ont par contre encore continué à s'affaiblir, malgré un relèvement global de l'activité féminine. La part des femmes de 20 à 25 ans poursuivant des études est ainsi devenue supérieure à celle observée chez les hommes du même âge (23,8% contre 21,6).

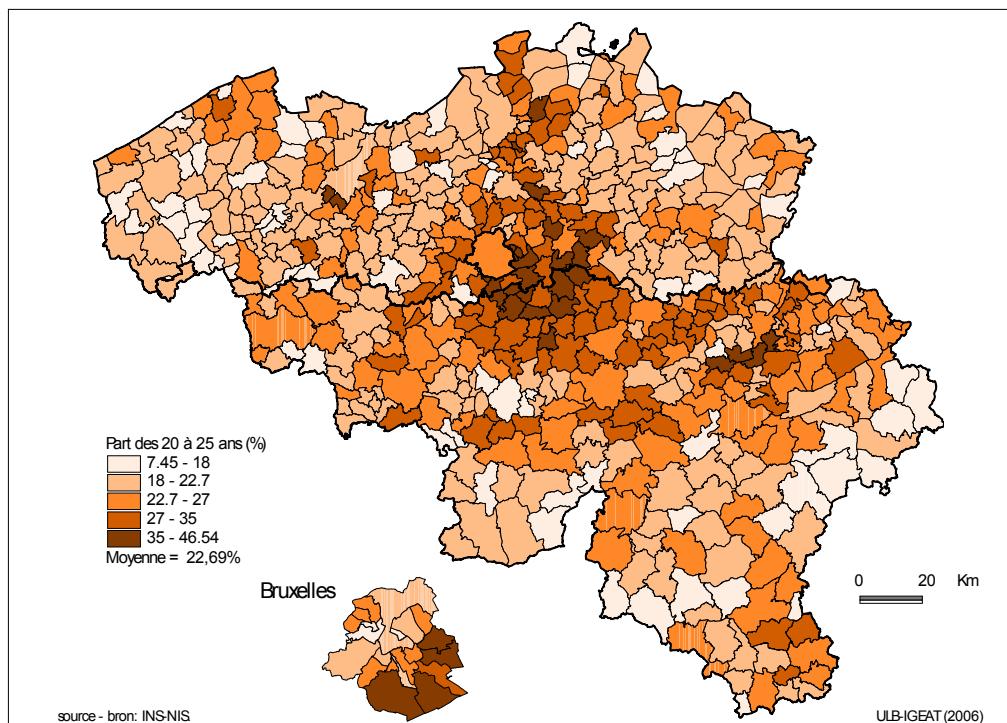
Seuls des anciens pays de l'est (et le Luxembourg) affichent dorénavant des taux d'activité avant 25 ans comparables à ceux de la Belgique, les taux méditerranéens étant légèrement, voire nettement, supérieurs. Des pays comme la Suisse, les Pays-Bas ou les pays scandinaves affichent quand à eux des taux nettement supérieurs.

Spatiallement (Carte 52), la tendance à la prolongation des études apparaît très variable. Elle est surtout très forte dans les banlieues résidentielles aisées des grandes agglomérations urbaines (y compris Louvain), où elle peut concerner plus du tiers des jeunes adultes de 20 à 25 ans.

En dehors des zones plus rurales, et à l'exception notable des zones qui restent les plus marquées par les héritages de l'industrialisation lourde, la part des jeunes adultes poursuivant des études est souvent plus élevée qu'en moyenne en Wallonie, ce qui s'explique sans doute par les plus grandes difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, dans le cadre d'un chômage régional très important. C'est également le cas de Bruxelles. La tendance à poursuivre des études y reste cependant beaucoup plus faible dans les anciens quartiers centraux les plus dégradés, où se concentrent les populations pauvres et les jeunes les moins qualifiés. Des valeurs faibles apparaissent ainsi dans toutes les communes de l'ancienne vallée industrielle bruxelloise, et dans ses prolongations au-delà de la Région. De manière générale, la concentration de populations très précarisées dans une partie du centre des grandes agglomérations contribuent aux plus faibles valeurs enregistrées dans ces dernières. L'absence de tradition bourgeoise locale, et les héritages de structures économiques sectorielles

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

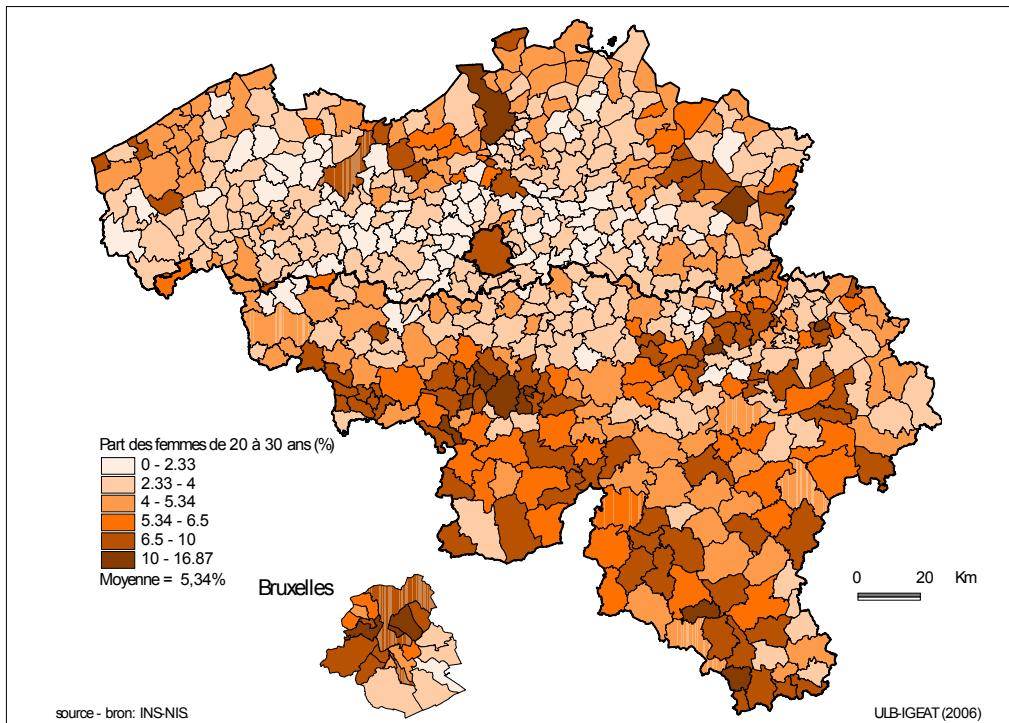
restées longtemps très faiblement tertiaires, explique sans doute par ailleurs la tendance particulièrement faible à la prolongation des études dans une ville comme Charleroi.



Carte 52 : part des jeunes de 20-25 ans poursuivant des études

Source : E.S.E, INS 2001

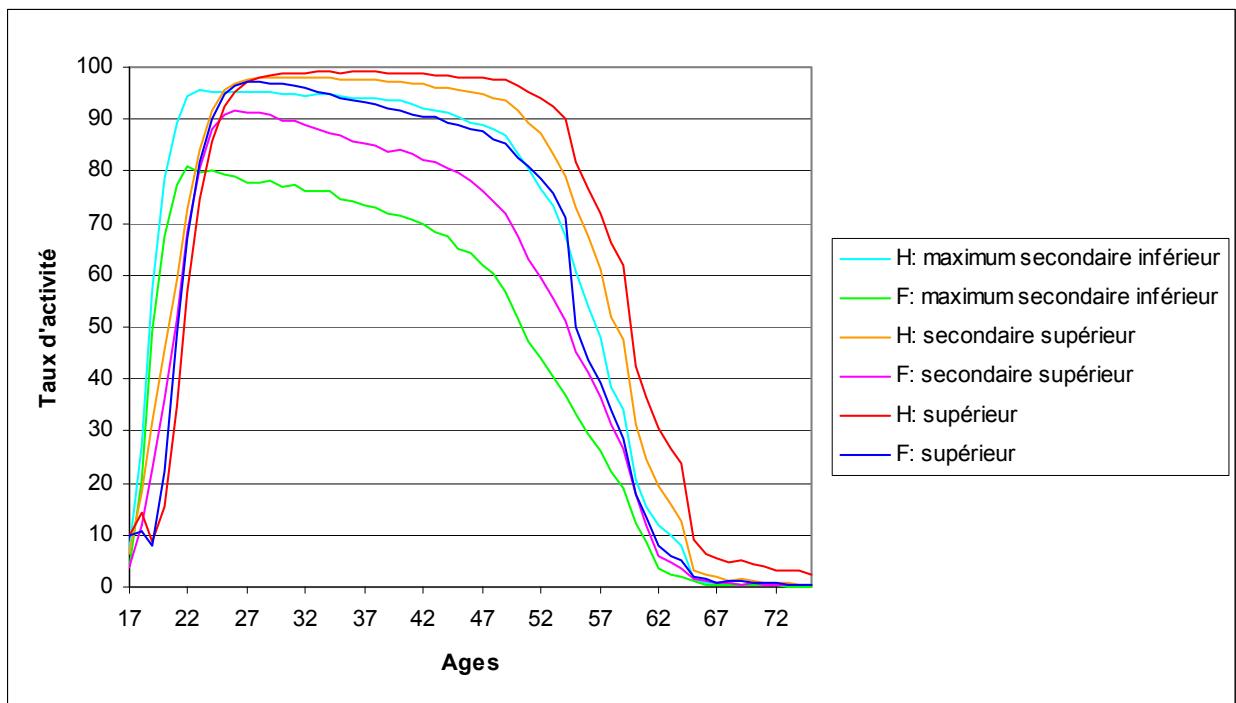
Si le maintien d'une partie des femmes dans la sphère domestique, hors du marché du travail a également longtemps contribué à limiter les taux d'activité féminins, y compris chez les jeunes adultes, il n'en va plus guère de même aujourd'hui. La part des jeunes femmes ayant terminé leurs études et ne s'insérant pas sur le marché de l'emploi est dorénavant devenue très faible. Seules 5% environ des femmes de 20 à 30 ans sont dans ce cas. Ce pourcentage peut cependant s'avérer plus important dans certaines zones périphériques comme l'Ardenne par exemple. Liée à la plus grande persistance moyenne de la sous-activité féminine dans les familles issues de l'immigration turque et maghrébine, des valeurs importantes apparaissent également dans l'ancien sillon industriel wallon ou dans les communes de l'ancien axe charbonnier limbourgeois, de même que dans les grandes agglomérations comme Bruxelles, Anvers ou Gand (Carte 53).



Carte 53 : Part des femmes inactives et ne poursuivant plus d'études parmi les femmes de 20 à 30 ans
Source : E.S.E, INS 2001

Notons enfin que si les entrées tardives et les sorties précoces relèvent de formes spécifiques de compromis socio-politiques quant à la répartition de la prise en charge du non emploi entre les individus, les familles et la collectivité, ces compromis s'expriment très différemment selon les caractéristiques sociales des individus.

Ainsi, le taux d'activité des personnes faiblement diplômées est nettement inférieur à la moyenne, malgré des entrées plus précoce sur le marché du travail (Graphique 6). Le taux d'activité des hommes n'ayant au plus qu'un diplôme du secondaire inférieur tombe à 90% dès 45 ans, alors qu'il n'atteint cette valeur que 10 ans plus tard pour les diplômés du supérieur. La différence est beaucoup plus nette encore pour les femmes. Alors qu'un taux d'activité maximal d'un peu plus de 80% est atteint dès 22 ans pour les femmes peu diplômées, les femmes diplômées du supérieur ne retombent à ce niveau d'activité qu'après 50 ans. Dans le cadre de charges familiales continuant de reposer principalement sur les femmes, les faibles rémunérations et le peu de valorisation sociale des emplois peu qualifiés conduisent les femmes peu diplômées à arbitrer plus fréquemment en faveur d'un retrait du marché du travail officiel, et leur font ainsi supporter une part surproportionnée du non-emploi.



Graphique 6 : Taux d'activité selon l'âge, le sexe et le niveau de diplôme.

Source : E.S.E, INS 2001

4.3.3. Les variations des taux d'activité masculins

Globalement assez stables durant la décennie 1991-2001, les taux d'activité masculins ont néanmoins connu des variations régionales parfois importantes, en particulier au-delà de 45-50 ans, pour les âges à partir desquels commencent les sorties du marché du travail (Carte 54). Dans ces tranches d'âges, les taux d'activité masculins se sont le plus fortement redressés dans les zones où le déclin des charbonnages et de l'industrie lourde avait le plus massivement conduit, dans les années 70 et 80, au recours aux préensions. Des évolutions inverses s'observent par contre dans les quartiers des grandes agglomérations où se concentrent des populations peu qualifiées, sortant plus rapidement qu'en moyenne du marché du travail, mais où les préensions ont été bien moins utilisées comme régulateur du non emploi. Des régressions s'observent également dans les zones rurales des Ardennes et, dans une moindre mesure, du Westhoek, en liaison avec une diminution de l'importance des indépendants poursuivant une activité parfois bien au-delà de l'âge moyen à la pension.

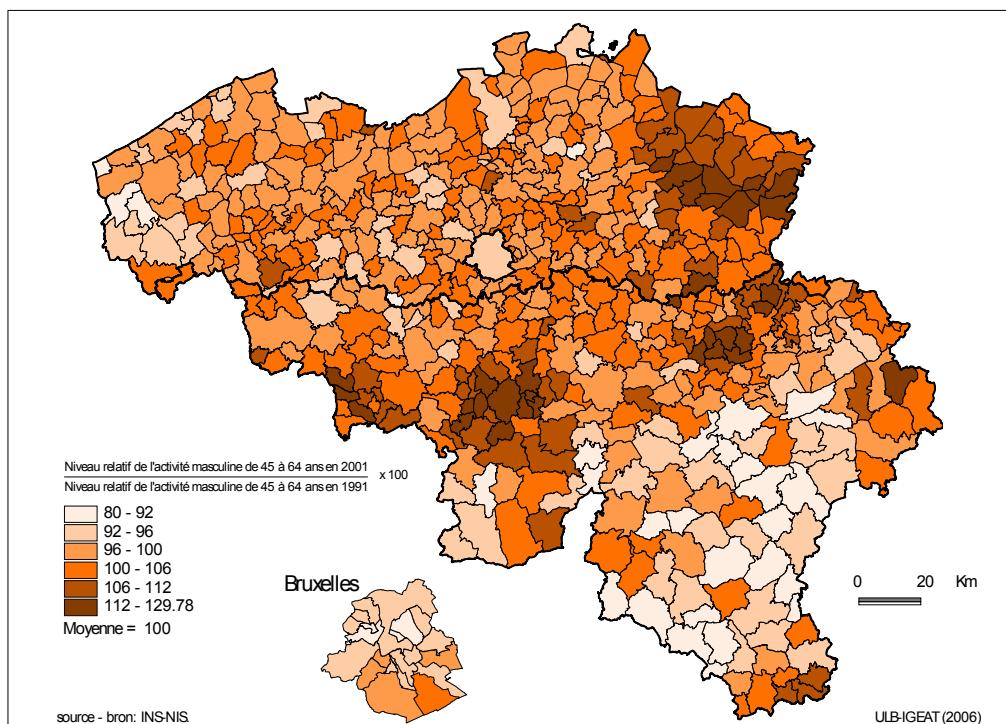
Si les écarts régionaux des taux d'activité masculins restent assez modérés, il n'en sont pas moins significatifs à la fois des difficultés rencontrées pour s'insérer sur le marché de l'emploi, mais aussi des différentes formes de prises en charge de ces difficultés, avec des taux particulièrement faibles dans les zones de recrutement des anciens bassins charbonniers et des pôles d'industries lourdes, encore marquées par les héritages des pratiques, aujourd'hui en recul, en matière de préensions ou de pensions précoce. Ces dernières ne rendent cependant compte que d'une partie des sous-activités masculines. Les zones de chômage important se caractérisent également par une surreprésentation des hommes non (pré)pensionnés déclarant avoir renoncé à se maintenir sur le marché du travail en raison de la pénurie d'emplois. Leur part est entre autres particulièrement élevée dans les quartiers centraux dégradés des grandes agglomérations, avec sans doute ici un poids non négligeable des activités

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

informelles non déclarées. Des niveaux relativement élevés se rencontrent également dans les (anciens) bassins de recrutement fordistes de qualifications faibles ou moyennes autour de la zone métropolitaine centrale (Carte 55).

La part des hommes déclarant ne plus travailler pour des raisons personnelles, familiales ou de santé est quant à elle moins liée aux niveaux locaux du chômage (carte 56). Elle est particulièrement faible dans les zones périurbaines, où les taux d'activité masculins (comme d'ailleurs ceux féminins) sont du reste globalement très élevés malgré la plus grande tendance des jeunes à y prolonger leurs études.

On notera enfin les niveaux élevés d'activité masculine dans la partie germanophone du pays, ainsi que dans une partie des zones périphériques les plus rurales, où ils correspondent entre autres au maintien plus tardif de l'activité chez les indépendants.

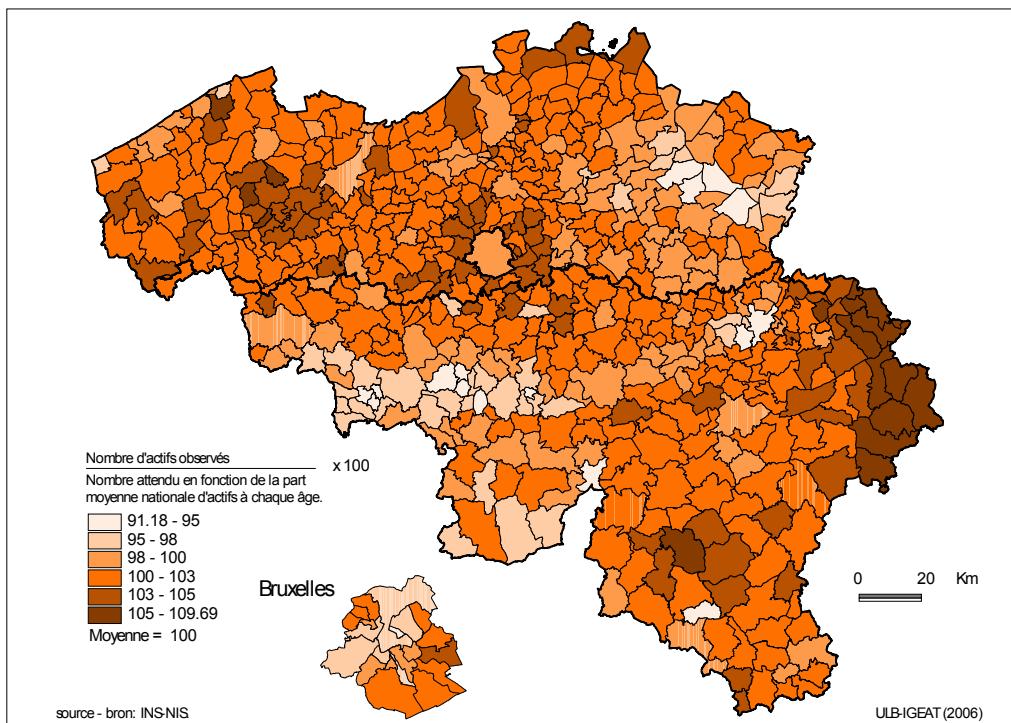


Carte 54 : évolution de l'activité masculine de 45 à 65 ans

Source : E.S.E, INS 2001 ; Recensement de la Population de 1991, INS.

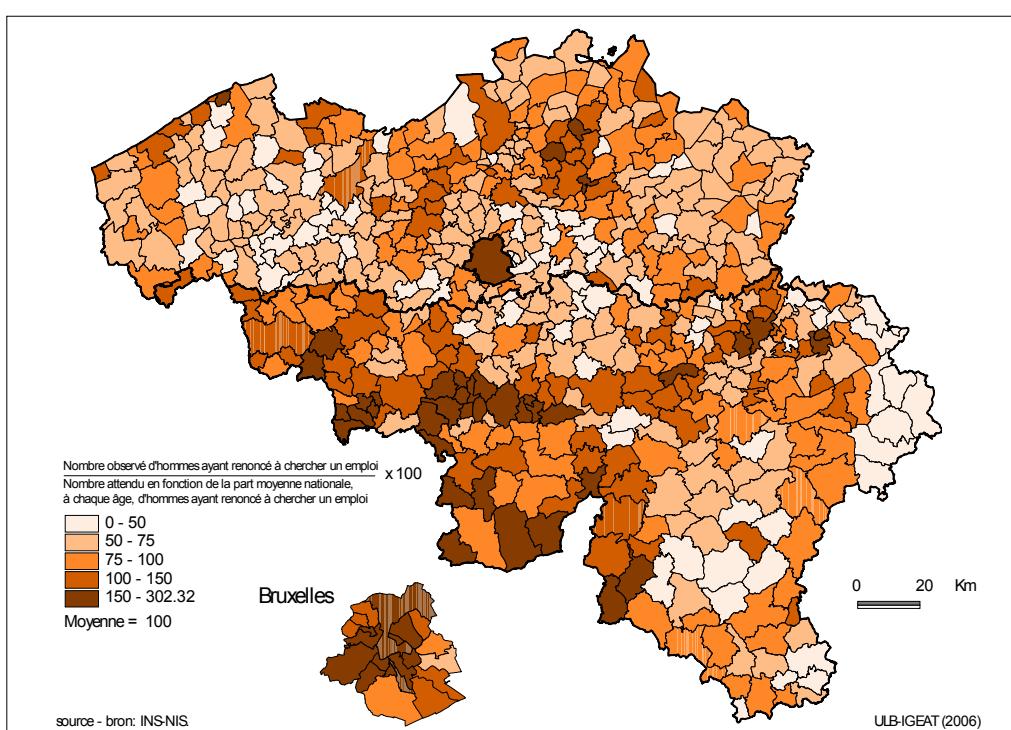
Note : la comparaison est fondée sur le rapport entre la mesure de l'activité masculine, entre 45 et 65 ans, en 2001 et en 1991. Cette mesure est calculée en divisant le nombre observé d'actifs masculins entre 45 et 65 ans et le nombre attendu en fonction de la part moyenne nationale des actifs masculins à chacun de ces âges.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



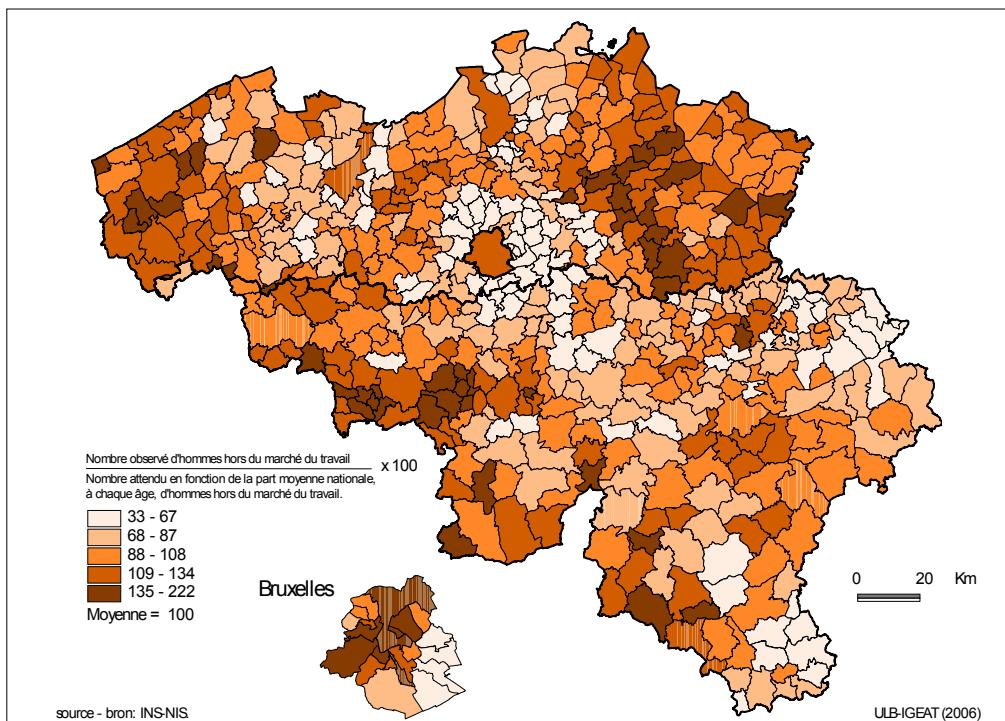
Carte 55 : Taux d'activité masculin, en 2001

Source : E.S.E, INS 2001



Carte 56 : Tendance des hommes à ne plus se présenter sur le marché du travail en raison de la pénurie d'emplois

Source : E.S.E, INS 2001



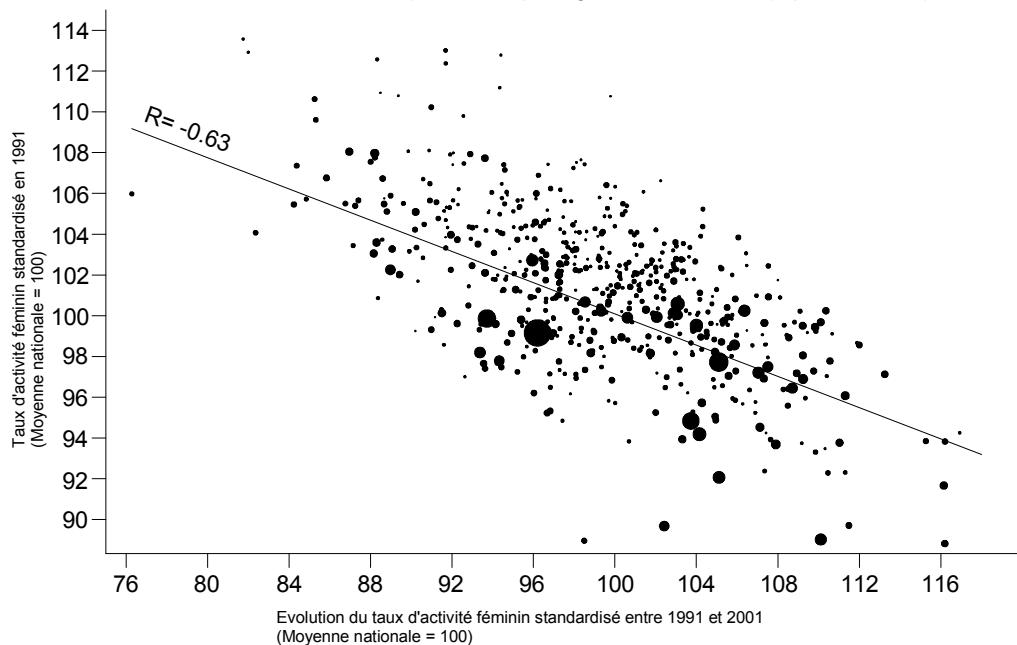
Carte 57 : Tendance des hommes à ne plus se présenter sur le marché du travail pour des raisons personnelles, familiales ou de santé.

Source : E.S.E, INS 2001

4.3.4. La progression des taux d'activité féminins

Sauf en dessous de 25 ans, les taux d'activité féminins ont nettement progressé entre 1991 et 2001, poursuivant, mais avec une ampleur moindre, les fortes élévations enregistrées entre 1981 et 1991, et de manière générale les hausses enregistrées dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle dans presque tous les pays économiquement avancés. Cette évolution traduit la poursuite de la dissolution par l'économie marchande de l'économie domestique majoritairement à charge des femmes. Et parallèlement, les profondes mutations qu'a connu la cellule familiale au cours de ces dernières décennies. Le modèle de la femme au foyer qui s'était imposé dans l'entre-deux-guerres a fortement reculé, de même que les relations de dépendance des femmes dans le cadre conjugal. Le modèle familial caractérisé par un revenu unique masculin couplé au travail domestique féminin a ainsi régressé, d'abord surtout au profit du modèle couplant le travail féminin domestique et le salaire féminin d'appoint, puis davantage au profit du double salaire (toujours avec le maintien d'un travail domestique majoritairement féminin) mais aussi d'une augmentation des ménages ne comptant qu'un revenu du travail féminin (isolées, familles monoparentales...). Outre les relations de dépendance qu'elle implique, la situation comme femme au foyer est du reste devenue d'une insécurité matérielle grandissante avec la fragilisation des couples et la fréquence croissante des recompositions familiales.

Spatiallement, les taux d'activité féminins ont globalement augmenté plus rapidement, au cours de la décennie 1991-2001, là où ils étaient initialement les plus faibles (Graphique 7), poursuivant un mouvement de rattrapage déjà en œuvre dans les années précédentes.



Graphique 7 : Evolution de la tendance des femmes à se présenter sur le marché du travail, par commune, entre 1991 et 2001.

Source : E.S.E, INS 2001 ; Recensement de la Population de 1991, INS.

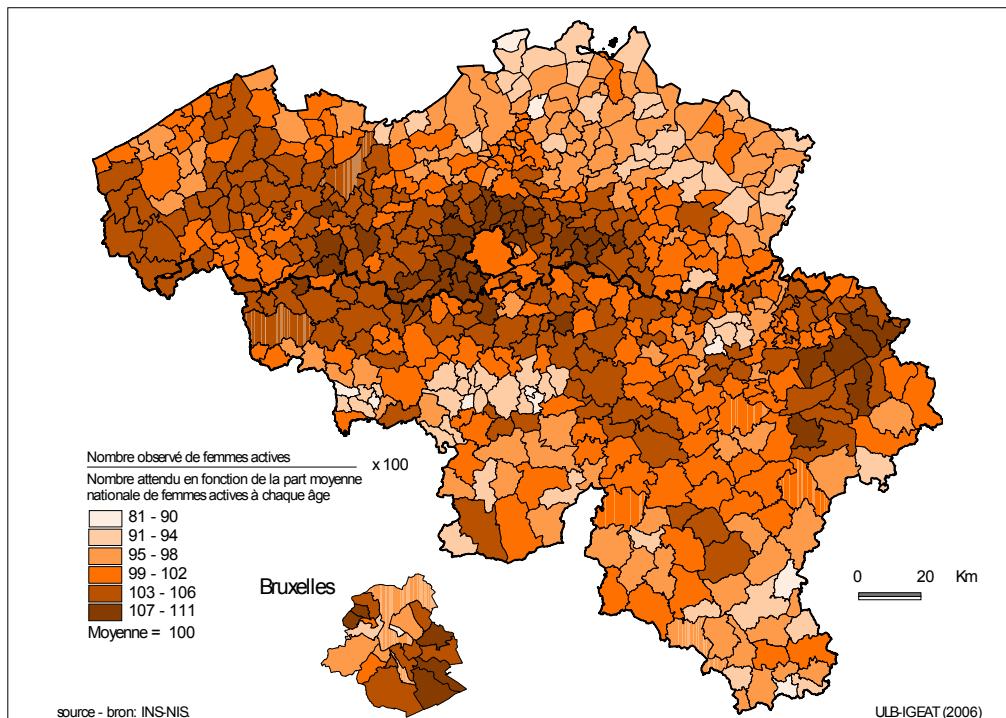
Cette tendance n'a cependant pas fondamentalement modifié la géographie de l'activité féminine (carte 58). La tendance des femmes à s'insérer sur le marché du travail reste généralement la plus forte autour des centres de forte concentration des services, en particulier dans la zone de recrutement de Bruxelles, mais aussi dans les zones de salarisation précoce des femmes, au départ de l'industrie textile notamment, comme la Flandre intérieure ou la région de Verviers, où les taux d'activité féminins étaient déjà au début du XIX^{ème} siècle très nettement au-dessus de la moyenne nationale.

La propension à l'activité féminine reste particulièrement faible au contraire dans les anciens bassins charbonniers et dans les zones d'anciennes industries lourdes. Elle reste très faible également dans une grande partie des bassins de recrutement des grandes industries du nord-est, mais également à Anvers, où les structures industrielles, les activités portuaires et les caractéristiques du secteur tertiaire génèrent moins d'emplois féminins.

Des taux d'activité féminins plus faibles se rencontrent également dans certaines zones plus rurales comme en Wallonie au sud du sillon, où l'activité féminine est en tout cas souvent beaucoup plus faible qu'attendu en fonction des structures sectorielles de l'emploi.

Au sein de la zone de forte activité féminine bruxelloise, la forte proportion de femmes d'origine immigrée tend à abaisser les taux rencontrés dans les communes de l'ancien axe industriel. Dans une partie des quartiers centraux précarisés, les taux d'activités féminins connaissent même des évolutions régressives, sans doute en partie liées à une plus grande tendance au déménagement hors de ces quartiers des femmes les plus présentes sur le marché du travail. La conjonction d'études plus longue, et éventuellement de la plus grande persistance du modèle de la femme au foyer dans certaines

familles très aisées avec enfants, explique par ailleurs les taux plus faibles observés dans certaines communes de la banlieue résidentielle verte.



Carte 58 : Propension des femmes à se présenter sur le marché de l'emploi

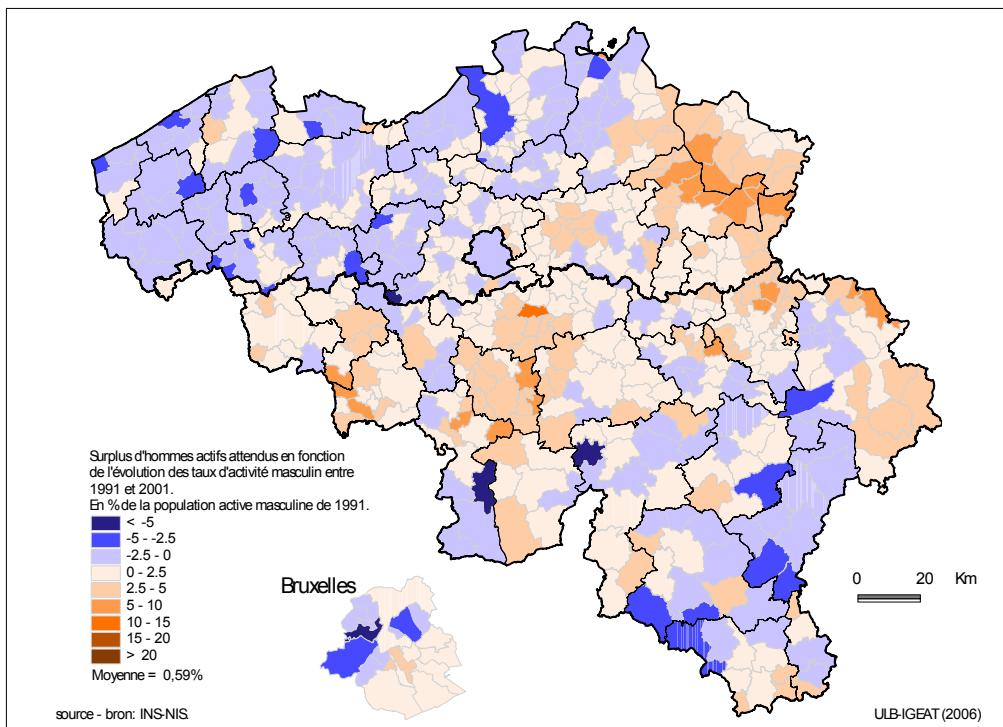
Source : E.S.E, INS 2001.

4.3.5. Conclusion

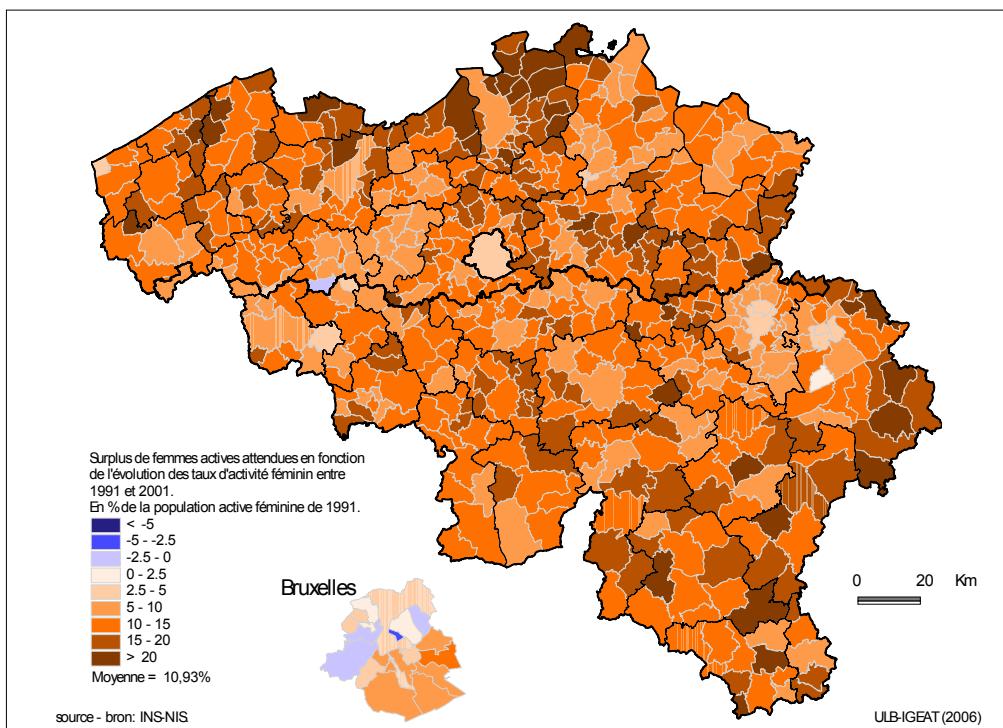
La propension des hommes à se présenter sur la marché du travail a en moyenne plus souvent augmenté là où le chômage était déjà important, en raison de la sortie des prépensionnés des tranches d'âges actives, et de leur remplacement par des générations ayant elles-mêmes moins souvent bénéficié de prépensions. Les progressions les plus rapides des taux d'activité féminins ont quant à elles plus souvent été enregistrées là où les taux étaient faibles au départ, comme par exemple dans la zone autour d'Anvers, dans les polders de l'Escaut ou dans une partie des Ardennes (où le temps partiel a il est vrai connu une croissance rapide), alors que les évolutions les plus lentes ont majoritairement été enregistrées dans des zones de forte activité féminine traditionnelle. Mais tandis que les variations des taux d'activité masculins sont restées en général très faibles, avec un peu plus de situations de régressions (57%) que d'augmentations, les taux d'activité féminins ont connu des variations de forte ampleur, et presque toujours positives (cartes 13 et 14¹³).

¹³ Les indicateurs des cartes 59 à 64 ont été calculés en ventilant les non réponses au prorata des résultats observés au sein des réponses exploitables.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



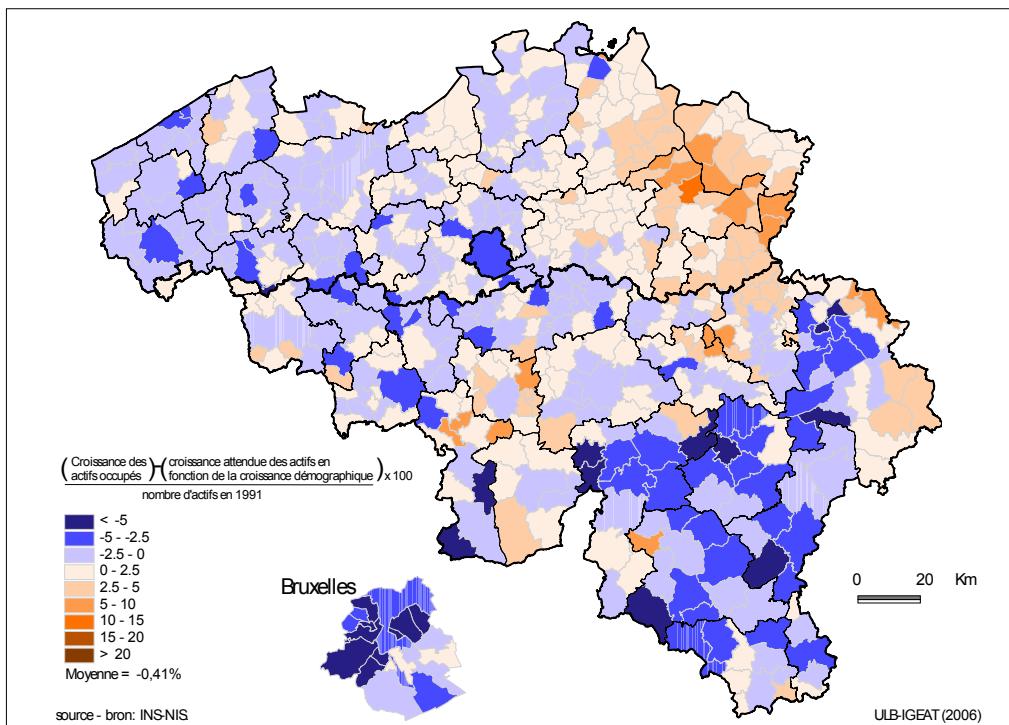
Carte 59 : Variation de la tendance des hommes à se présenter sur le marché du travail, 1991-2001
Source : E.S.E, INS 2001 ; Recensement de la Population de 1991, INS.



Carte 60 : Variation de la tendance des femmes à se présenter sur le marché du travail, 1991-2001

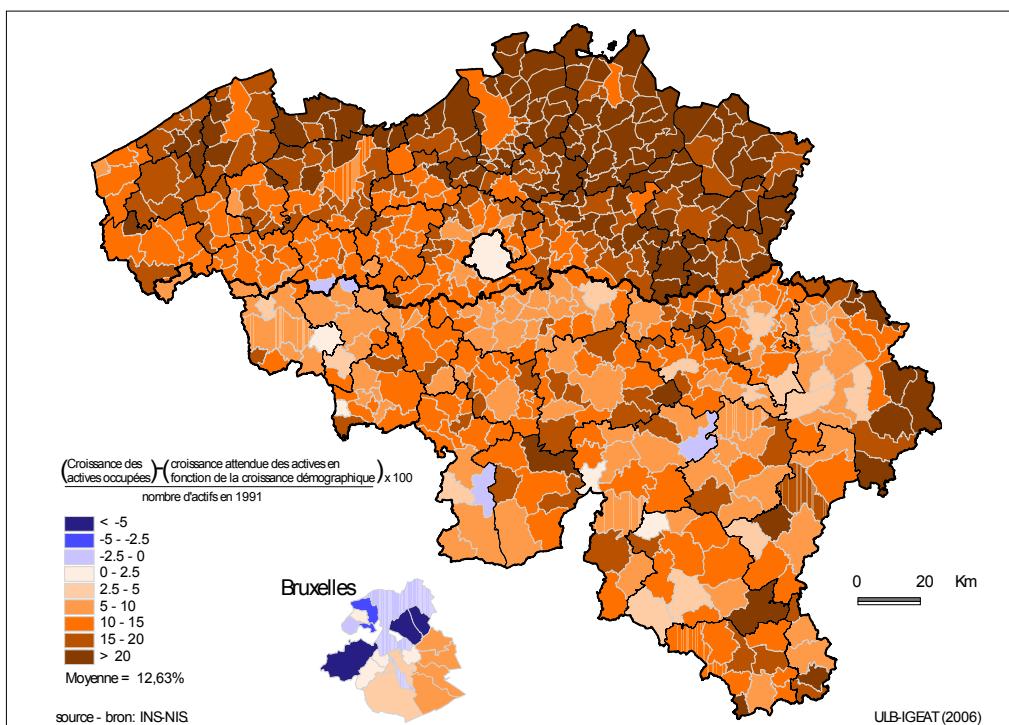
Source : E.S.E, INS 2001 ; Recensement de la Population de 1991, INS.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



Carte 61 : Solde entre l'accroissement des actifs occupés et celui des actifs attendus en fonction de la croissance démographique

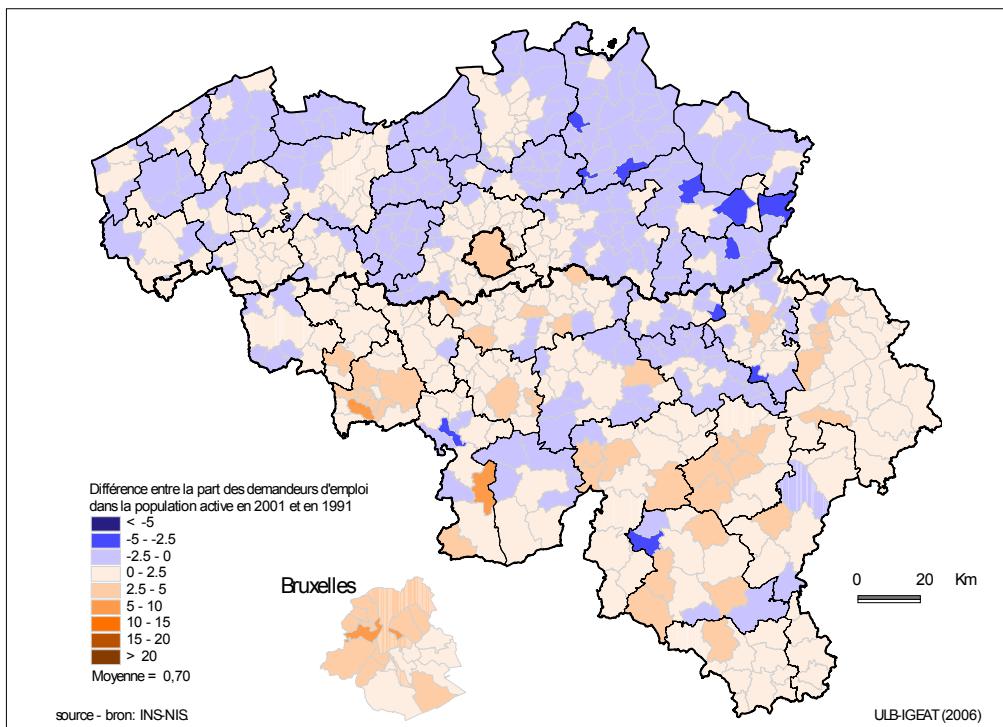
Source : E.S.E, INS 2001 ; Recensement de la Population de 1991, INS.



Carte 62 : Solde entre l'accroissement des actives occupées et celui des actives attendues en fonction de la croissance démographique

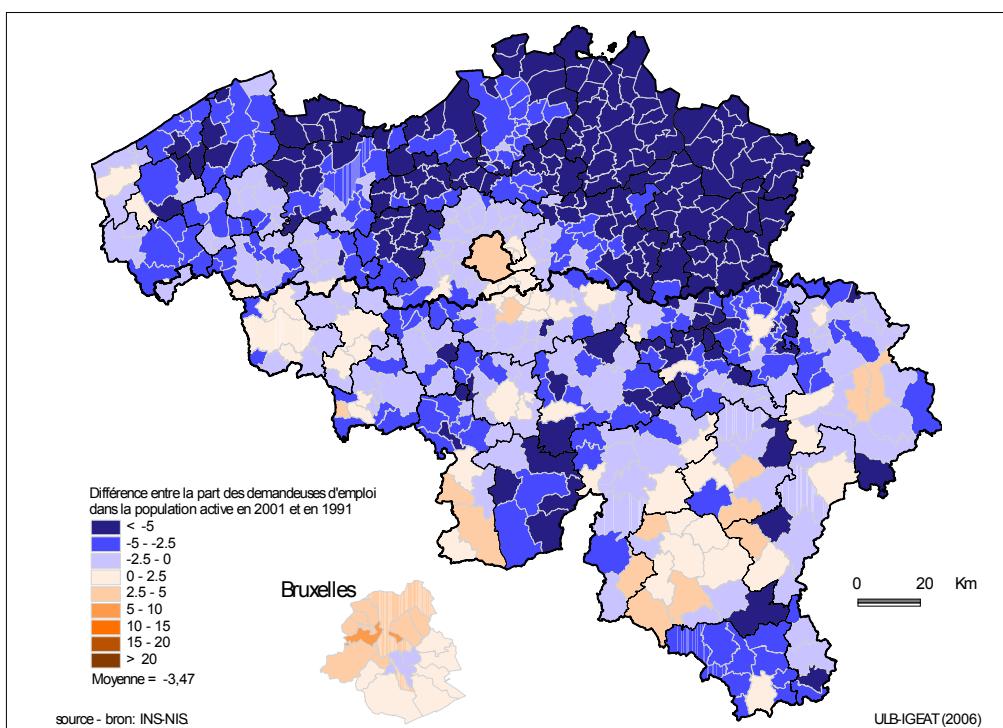
Source : E.S.E, INS 2001 ; Recensement de la Population de 1991, INS.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



Carte 63 : Evolution de la part des demandeurs d'emplois hommes, 1991-2001

Source : E.S.E, INS 2001 ; Recensement de la Population de 1991, INS.



Carte 64 : Evolution de la part des demandeurs d'emplois femmes, 1991-2001

Source : E.S.E, INS 2001 ; Recensement de la Population de 1991, INS.

4.4. Les demandeurs d'emploi : répartition spatiale et évolution

Sous l'effet conjugué des croissances économiques différentes et des évolutions contrastées en terme de taux d'activité, les évolutions du taux de demandeurs d'emploi s'est traduite par une double dichotomie entre 1991 et 2001.

D'une part, dans le cadre d'une baisse globale, le taux de demandeurs d'emploi a surtout baissé en Flandre, alors qu'il se maintenait en Wallonie et qu'il continuait d'augmenter plus nettement à Bruxelles. D'autre part, les évolutions ont été très contrastées selon les genres.

4.4.1. Des évolutions régionales contrastées

Globalement, les évolutions entre 1991 et 2001 (Cartes 65 et 66) sont venues confirmer les tendances, apparues lors de la décennie 1981-1991 (Carte 67), à voir le niveau de chômage évoluer plus défavorablement en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre. En deux décennies, la carte du chômage a ainsi été profondément remaniée. En 1981 (Carte 68), d'importantes poches flamandes de chômage se rencontraient dans la vallée de la Dendre, confrontée aux reconversions de son secteur textile, dans les communes côtières, dans certaines zones rurales et dans le Limbourg, où les remarquables dynamiques économiques enregistrées à partir des années 1960 se sont paradoxalement accompagnées d'une montée spectaculaire du chômage, en encourageant les femmes à se présenter sur le marché du travail¹⁴, alors même que les structures des nouvelles activités industrielles recourraient préférentiellement au travail masculin. Certes, les niveaux élevés de chômage n'étaient pas en 1981 l'apanage exclusif de la Flandre. Dans le centre du pays, les effets de la désindustrialisation bruxelloise apparaissaient déjà clairement sous la forme d'un axe de chômage plus élevé s'allongeant le long de la vallée de la Senne de Tubize à Vilvorde, et touchant fortement les communes populaires de l'ouest bruxellois, comme Anderlecht ou Molenbeek. En Wallonie, les niveaux élevés de chômage affectaient déjà le sillon industriel et l'extension de ses bassins d'emploi traditionnels vers le sud, en particulier l'Entre-Sambre-et-Meuse.

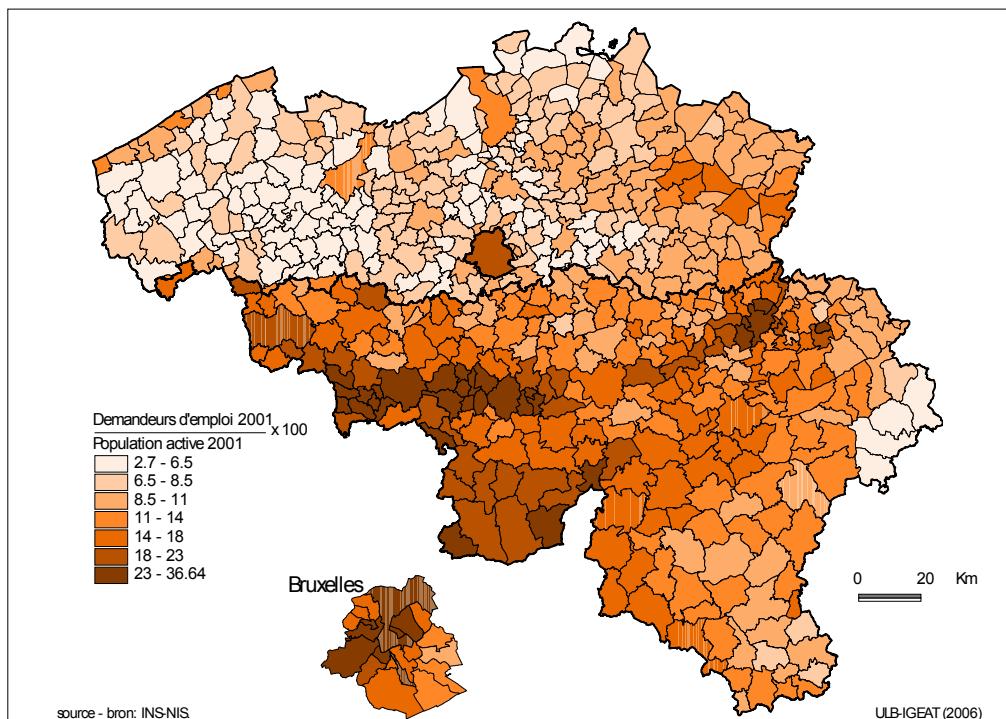
Au terme de 20 années cependant, le contraste entre la Flandre d'une part, la Wallonie, mais aussi maintenant la Région de Bruxelles-Capitale de l'autre, s'est imposé comme le trait dominant de la géographie du chômage, tant en situation que, plus encore, en tendance. A Bruxelles et en Wallonie, le chômage a progressé dans presque toutes les communes, avec il est vrai des hausses plus modérées dans les zones périurbaines autour de Bruxelles, du sillon wallon urbain dense ou de Luxemboug, ainsi que dans une partie des zones les plus rurales, et dans la communauté germanophone.

En Région flamande, et en particulier dans les anciennes poches de chômage en Campine et dans la région de la Dendre, la situation s'est par contre améliorée, même si des niveaux élevés de chômage se sont confirmés dans une partie des quartiers pauvres des grandes villes comme Gand et Anvers de plus en plus spécialisées dans les activités les plus qualifiées. Le phénomène est loin cependant d'y atteindre l'ampleur qu'il connaît à Bruxelles, où de fortes croissances du chômage s'observent dans les

¹⁴ D'autant plus que l'activité agricole dans le cadre familial s'était fortement réduite

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

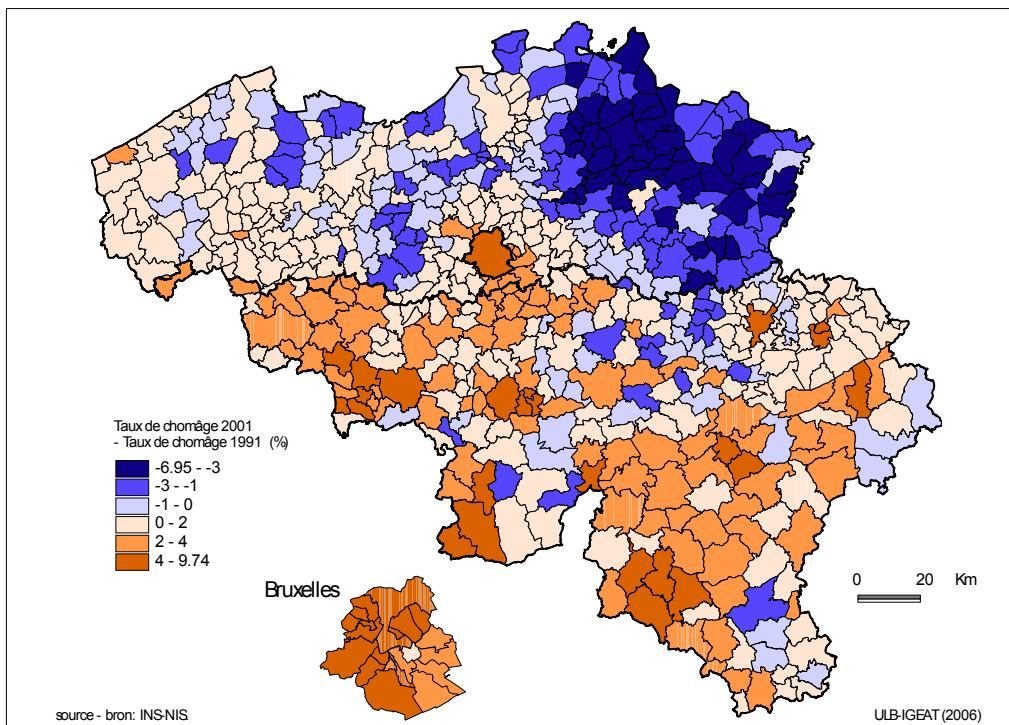
communes de l'ancien axe industriel, dans les quartiers dégradés où continuent de se concentrer les populations les plus faiblement qualifiées et les moins diplômées. Encore ne peut-on réduire le niveau de chômage au seul niveau de formation, même au sein d'un même bassin d'emploi. A diplôme égal, le chômage reste en effet nettement supérieur pour les habitants du croissant pauvre bruxellois, ce qui pose entre autres le problème des diverses discriminations dont peuvent être victimes les populations assimilées à l'immigration (Graphique 9).



Carte 65 : Le taux de chômage par commune en 2001

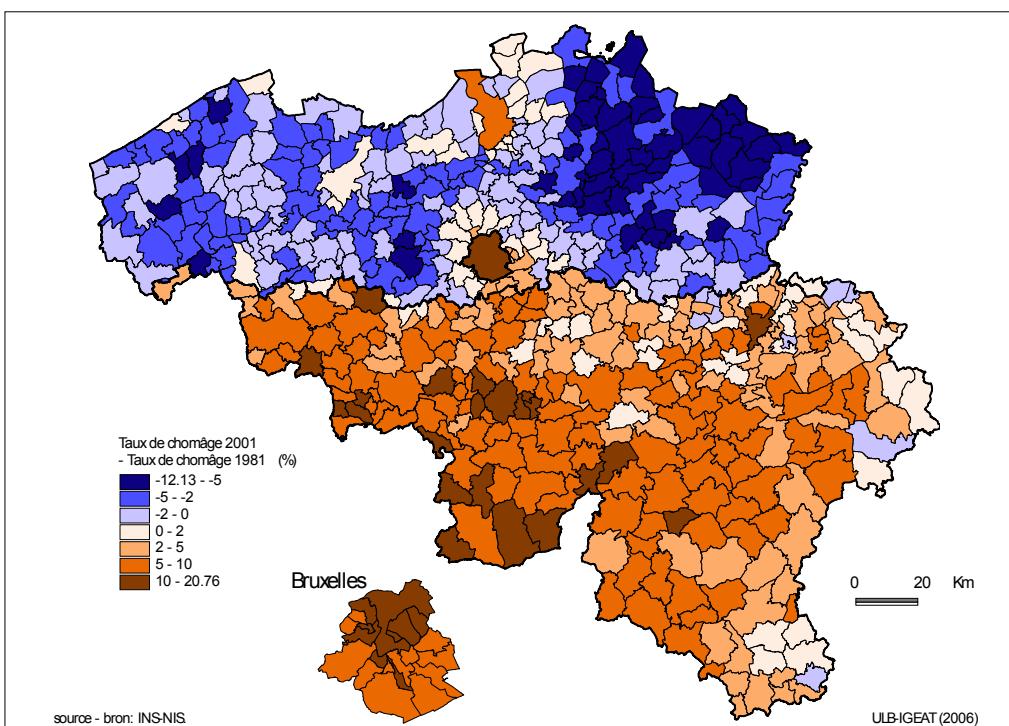
Source : E.S.E, INS 2001.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



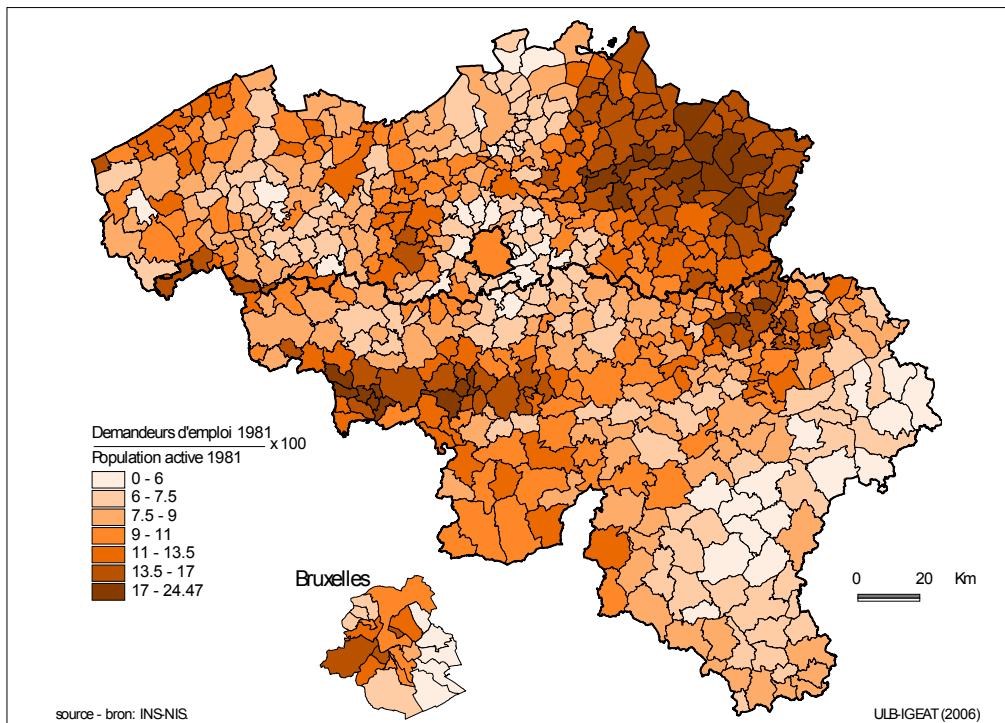
Carte 66 : Evolution du taux de chômage entre 1991 et 2001

Source : E.S.E, INS 2001 ; Recensement de la Population de 1991, INS.



Carte 67 : Evolution du taux de chômage entre 1981 et 2001

Source : E.S.E, INS 2001 ; Recensement de la Population de 1981, INS.



Carte 68 : Taux de demandeurs d'emplois en 1981

Source : Recensement de la Population de 1981, INS.

De manière générale, et au-delà du cas bruxellois, la hausse du chômage dans les quartiers centraux pauvres des plus grandes agglomérations témoigne surtout d'une dualisation croissante du marché du travail. Dans le cadre de marchés en croissance faible, le déplacement de la concurrence vers les effets de mode et nouveauté conduit en effet à un raccourcissement de la durée de vie des produits, à des réorientations très fréquentes de la production, et à une reconfiguration permanente des firmes, nécessitant un recours accru à de fortes qualifications dans les phases de mise en place et d'innovations.

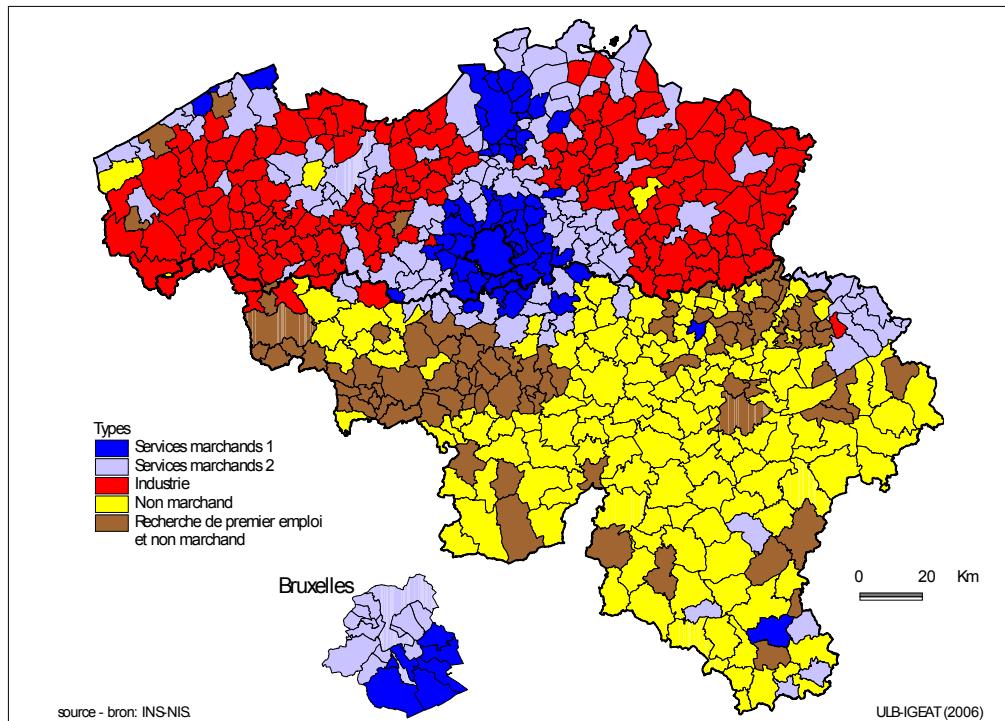
On notera en conclusion que les évolutions régionales entre 1991 et 2001 se sont tout de même montrées un peu moins dichotomiques que lors de la décennie précédente, avec des évolutions parfois assez divergentes à l'intérieur même des Régions. Durant cette période, le chômage a ainsi plutôt progressé, en plus des communes côtières et des grandes villes, dans une partie de la zone de PME du Courtraisis et de Flandre occidentale. Par ailleurs, et à l'inverse du nord-est, les baisses observées dans la vallée de la Dendre ont moins résulté d'une progression rapide des actifs occupés que d'une croissance plus modérée de la population se présentant sur le marché de l'emploi. En Wallonie, dans le cadre d'une augmentation globale, des baisses ont été enregistrées dans plusieurs communes de banlieues résidentielles de part et d'autre du sillon wallon.

Sur l'ensemble des 20 dernières années, les évolutions globalement très divergentes selon les Régions, n'ont en revanche pas fondamentalement remis en cause la géographie du chômage à l'intérieur même de chacune des Régions. En Flandre, le nord-est, et plus particulièrement l'ancien bassin charbonnier, continue ainsi d'afficher des taux de chômage supérieurs à la moyenne régionale, de même que la vallée de la Dendre et que les communes côtières, où les niveaux de chômage élevés sont sans doute liés au pic de chômage saisonnier pendant la période hivernale. Le chômage a par contre globalement reculé dans les communes de la Flandre occidentale intérieure, tandis qu'il a progressé à Anvers, où les dynamiques de l'emploi se sont montrées très médiocres ces dernières années. A Bruxelles, les

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

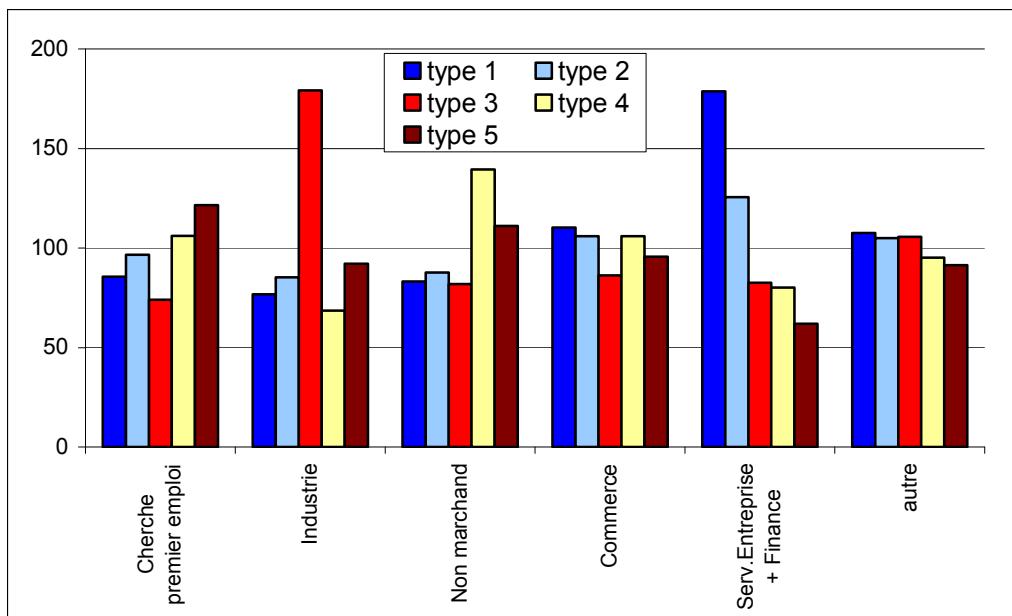
niveaux de chômage les plus élevés continuent d'affecter les quartiers de l'ancien axe industriel de la vallée de la Senne, tandis qu'en Wallonie, le chômage reste comme en 1981 moins élevé dans les banlieues résidentielles et dans certaines communes très rurales de Haute Belgique.

Notons enfin que même si les évolutions des structures économiques régionales sous-tendent les explications des cartes du chômage et de son évolution sur le long terme, il faut relativiser l'image d'un chômage massif dans le sillon wallon lié directement à la crise des secteurs industriels, voire d'un chômage bruxellois et anversois rendant compte de la désindustrialisation de ces métropoles. En effet, la carte de l'origine sectorielle des demandeurs d'emploi (Carte 69) indique que presque partout en Wallonie le dernier emploi des chômeurs était précédemment dans des secteurs des services peu qualifiés à la population. Certes, le passage par un emploi dans des services banalisés a pu représenter pour certains chômeurs une situation de transition après la fermeture des entreprises industrielles qui les occupaient. Il n'en apparaît pas moins très utopique d'imaginer que seules des politiques de redéveloppement industriel puissent résoudre les problèmes de la grosse majorité des chômeurs peu qualifiés wallons et bruxellois. En revanche, dans les zones flamandes non métropolitaines, le chômage, faible, est essentiellement lié à des fermetures d'usines. La carte reflète donc les structures économiques globales, en ce sens que le chômage récent ne peut être lié aux fermetures d'entreprises industrielles que là où un appareil industriel important subsiste encore. Ailleurs, les chômeurs sont avant tout des personnes peu qualifiées, qui travaillent dans les services banalisés, souvent soumis à des régimes de travail flexibles (ou qui n'ont jamais travaillé), faute de pouvoir s'insérer sur les segments les plus porteurs et les plus stables du marché du travail contemporain.



Carte 69 : Typologie de l'origine sectorielle des demandeurs d'emploi en 2001.
Source : E.S.E, INS 2001.

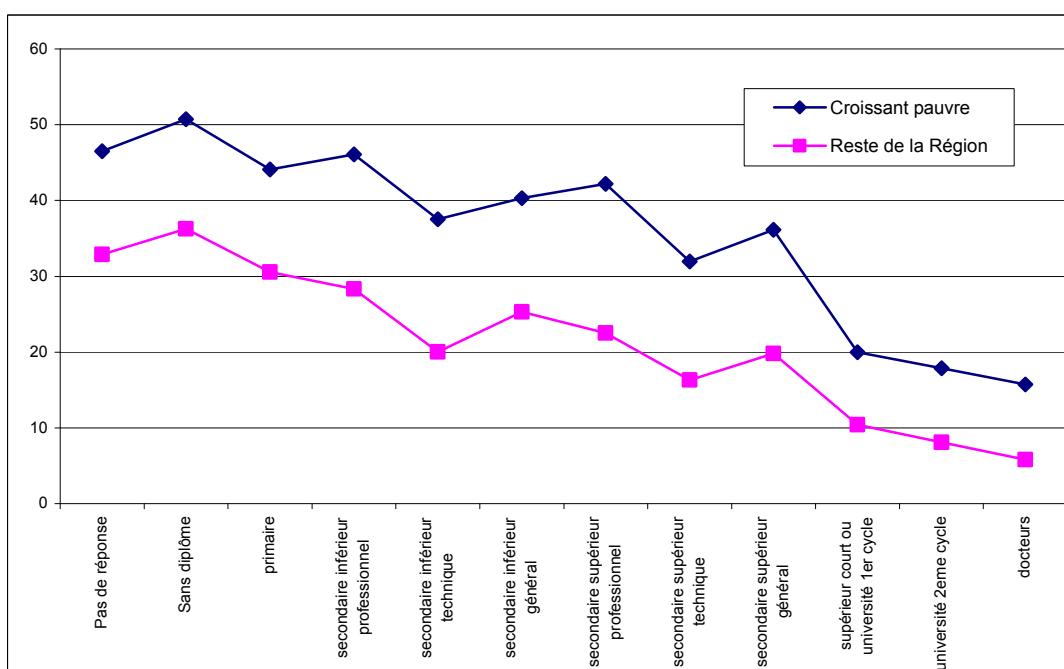
ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



Graphique 8 : Spécificité des différents types de la carte 23, par secteur.

Note : une spécificité égale à 100 signifie qu'en moyenne , ce type a la même proportion de chômeurs provenant de ce secteur que la moyenne nationale

Source : E.S.E, INS 2001.



Graphique 9 : Taux de demandeurs d'emploi (%) selon le diplôme et le lieu de résidence à Bruxelles.

Source : E.S.E, INS 2001.

4.4.2. Des évolutions contrastées selon les genres

Contrastées d'un point de vue régional, les évolutions du chômage ont également été très différentes selon les genres.

Alors que durant la décennie 1981-1991, l'augmentation des taux d'activité féminins s'était traduite par une augmentation plus rapide du pourcentage des femmes parmi les demandeurs d'emplois que parmi les actifs occupés, il n'en va plus de même 10 ans plus tard. Au contraire, entre 1991 et 2001, le taux de demandeurs d'emploi a globalement nettement régressé chez les femmes (au niveau régional, seule Bruxelles a fait exception), tandis qu'il continuait d'augmenter chez les hommes, avec un quasi-maintien en Flandre et des augmentations en Wallonie et à Bruxelles (cartes 63 et 64). En dehors des hausses à Bruxelles et dans une partie de sa périphérie, et des hausses modérées dans des villes wallonnes comme Liège, Charleroi ou Tournai, la part des demandeurs d'emploi chez les femmes n'a essentiellement augmenté que dans une partie des communes ardennaises, où la croissance des emplois n'a pas compensé les effets liés au relèvement des taux d'activité féminins. La hausse de la part des demandeurs d'emploi chez les hommes a été par contre assez générale en Wallonie, à l'exception de certaines communes résidentielles autour du sillon urbain dense. Des hausses ont également été enregistrées, en Flandre, dans et autour des plus grandes agglomérations, ainsi que dans une partie de la Flandre intérieure.

Conjuguée à une stabilité des taux d'activité masculins, la progression des taux d'activité féminins entre 1991 et 2001 s'est donc surtout traduite par une augmentation de la part des femmes dans la population active occupée (Tableau 15). Ceci n'empêche pas les femmes de rester bien plus touchées que les hommes par la crise de l'emploi (Graphique 10). En dépit d'analyses associant très étroitement le chômage wallon et bruxellois à la désindustrialisation, et mettant implicitement davantage l'accent sur le chômage masculin, la part des demandeurs d'emploi reste bien plus élevée chez les femmes que chez les hommes, dans ces régions comme dans l'ensemble du pays. Il est frappant, à titre d'exemple, de remarquer que la part des demandeurs d'emploi chez les femmes dans le nord-est de la Flandre est du même ordre de grandeur que la part des demandeurs d'emploi chez les hommes dans et autour du vieux sillon industriel wallon.

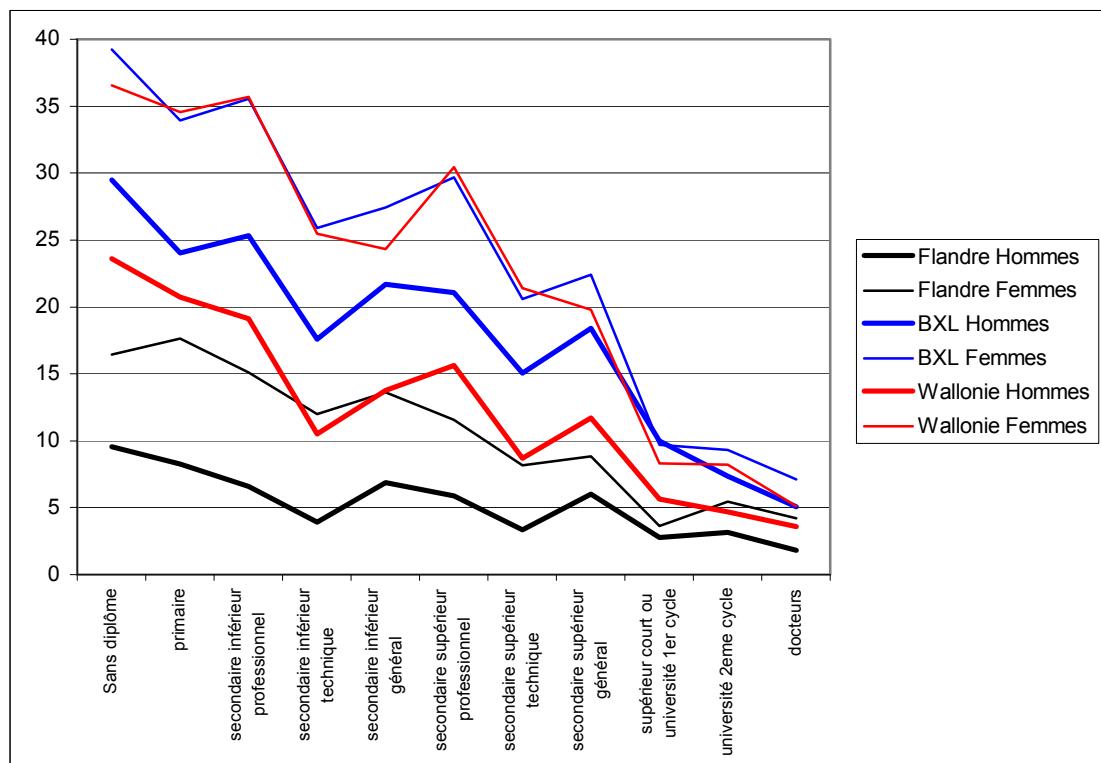
4.4.3. Conclusion

Trois décennies après la crise du milieu des années 70, le chômage continue de s'imposer, au-delà de ses variations conjoncturelles, comme une composante permanente et structurelle du paysage économique et social. Spatialement, il touche aujourd'hui la Wallonie et Bruxelles plus spécifiquement qu'au début des années 80, sans que cette situation puisse être encore considérée comme une simple résultante directe de la désindustrialisation de ces deux régions. Individuellement, il touche toujours les femmes plus que les hommes, malgré un certain affaiblissement de cette tendance depuis les années 90. Il touche également davantage les populations les moins qualifiées et les moins diplômées (Graphique 10). Ce qui ne signifie d'ailleurs nullement que l'élévation moyenne

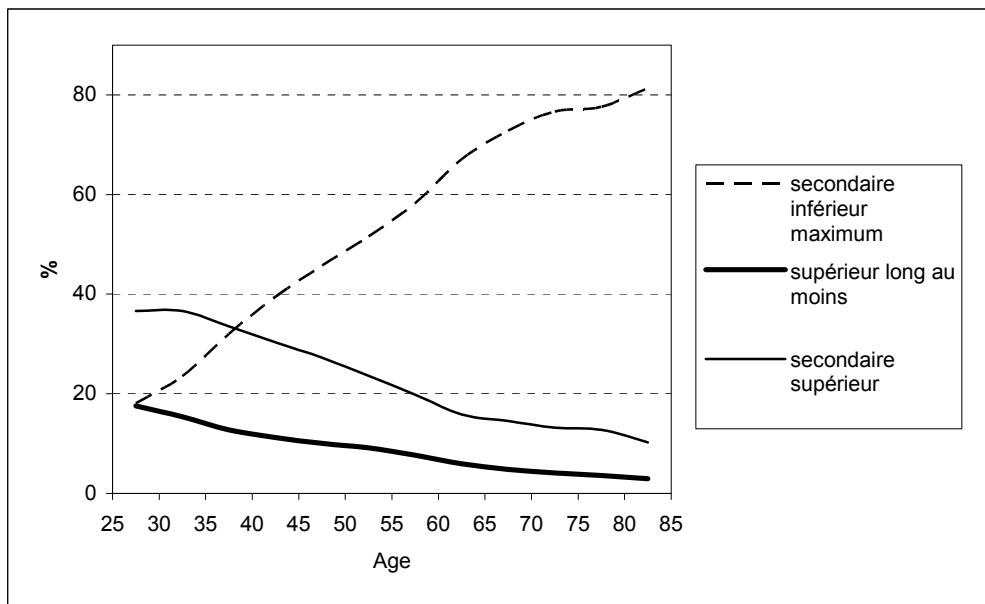
ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

du niveau de formation puisse être considérée comme une condition suffisante pour assurer son recul. Ainsi, dans un contexte de rapport de forces défavorables aux salariés, entre autres lié au chômage lui-même, les fortes élévations de niveau de diplômes (Graphique 11) enregistrées depuis plusieurs décennies dans les générations successives semblent s'être traduites par une élévation des exigences des employeurs plus que par une amélioration moyenne de la situation sur le marché de l'emploi.

Toujours sur le plan individuel, le chômage touche aussi préférentiellement les jeunes actifs. La part de ces derniers parmi les chômeurs connaît cependant d'importantes variations spatiales, en fonction principalement du niveau global du chômage. Dans les zones de chômage élevé (sillon wallon, Bruxelles, Anvers, Gand, etc.), le profil par âge des chômeurs est relativement neutre : toutes les catégories d'âge sont fort touchées. Dans les parties non métropolitaines de la Région flamande, le chômage est très spécifique des personnes âgées, à la fois moins diplômées et entrées sur le marché du travail à une époque où le sous-emploi étaient encore important dans ces régions, ce qui a pu déterminer des trajectoires professionnelles moins stables. Dans de larges portions de la Wallonie rurale, voire dans certaines communes périurbaines du sud du pays, ce qui domine est la relative difficulté à entrer sur le marché du travail, déterminant l'importance du chômage des jeunes. Ce dernier est en revanche particulièrement faible dans la Communauté germanophone, qui est par ailleurs très peu touchée par le chômage en général.



Graphique 10 : Part des demandeurs d'emploi dans la population active, selon le sexe et le diplôme
Source : E.S.E, INS 2001.



Graphique 11 : Part des niveaux de diplôme selon les générations

Source : E.S.E, INS 2001.

4.5. Les évolutions de l'emploi

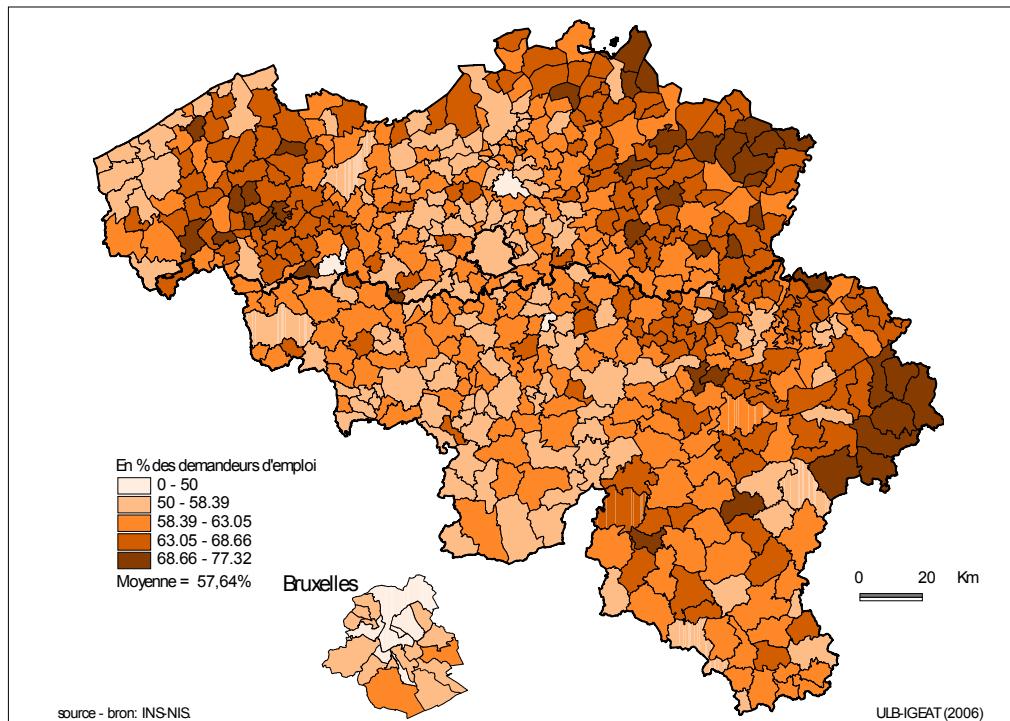
4.5.1. La féminisation de l'emploi

Les emplois féminins, en croissance beaucoup plus rapide que les emplois masculins, auront représenté plus de 80% des emplois supplémentaires enregistrés en 2001 par rapport à 1991. En outre, et contrairement là aussi à la situation pendant les années 90, les emplois à temps partiel augmentent moins rapidement chez les femmes, chez lesquelles ils représentent environ la moitié des emplois supplémentaires, que chez les hommes où ils en représentent environ 80%. C'est donc exclusivement parmi les actifs occupés à temps plein que la part des femmes augmente, alors qu'elle régresse parmi les actifs à temps partiel (tout en y restant très largement majoritaire), et surtout parmi les demandeurs d'emploi. Dans cette dernière catégorie également, les femmes restent néanmoins toujours très nettement surreprésentées. Les femmes sont ainsi plus nombreuses que les hommes à demander un emploi dans plus de 98% des communes. Avec cependant des variations régionales importantes. Les surreprésentations sont très généralement moins prononcées dans les grandes agglomérations. Les plus fortes surreprésentations s'observent entre autres en Flandre dans des zones de recrutement plus industrielles, mais aussi dans une moindre mesure dans la zone d'Anvers, dont le tertiaire, très spécifique, reste peu féminisé (Carte 70). Certaines valeurs importantes se rencontrent aussi dans une partie de la périphérie wallonne. Toujours en Wallonie, les surreprésentations sont plus fortes dans la région de Liège, où les taux d'activités féminins sont traditionnellement plus élevés.

Enfin, tout en restant très prépondérante, la part des femmes diminue également dans la population inactive ne poursuivant plus d'étude. Globalement, la situation relative des femmes sur le marché du

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

travail par rapport aux hommes apparaît donc en 2001 moins défavorable que lors des décennies antérieures.



Carte 70 : Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi, en 2001

Source : E.S.E, INS 2001.

	1981	1991	2002
Actifs occupés	33,5	39,8	43,1
A temps plein	29,7	31,4	34,3
A temps partiel	89,3	87,8	84,6
Demandeurs d'emploi	58,1	63,3	58,1
Premier emploi	57,7	63,6	60,2
Nouvel emploi	58,1	63,2	57,6
Population active	36,0	42,5	44,7
Etudiants	40,9	46,5	51,6
Non actifs non étudiants (et hors service militaire)	81,4	71,1	65,7
Total	50,0	49,8	49,7

Tableau 15 : Evolution de la part des femmes parmi les personnes de 20-64 ans, selon la position par rapport au marché du travail.

Source : E.S.E, INS 2001.

La part des femmes dans les différents segments du marché de l'emploi reste néanmoins très variable (Tableau 16). Sectoriellement, elle est plus élevée dans le secteur tertiaire, et particulièrement dans les sous-secteurs pouvant être rattachés aux services à la personne comme les services domestiques, la santé et l'action sociale, l'enseignement et l'éducation. A l'intérieur de ces sous-secteurs cependant, le taux de féminisation tend à être d'autant plus élevé que les professions sont moins reconnues ou moins valorisées socialement (Tableau 17).

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Secteur économique		Statut professionnel	
Agriculture, sylviculture, pêche	28	Statutaire du service public	43
Industrie	21	Contractuel du service public	63
Bâtiment	9	Chef d'entreprise sous contrat d'emploi	17
Commerce	53	Autre employé du service privé	52
Réparation de biens	11	Ouvrier du secteur privé, apprenti, dont	24
Transport, entreposage, communications	19	Industrie et bâtiment	12
Horeca	50	Autre	37
Banques et assurances	46	Chef d'entreprise sans contrat d'emploi	18
Immobilier	46	Indépendant travaillant principalement pour une seule personne ou société	29
Services aux entreprises	39	Autre indépendant, profession libérale	33
Services domestiques	87	Aidant d'un indépendant	66
Administration publique	44	Personnel domestique ou de service	92
Education, enseignement	67	Autres statut (ex. ALE)	64
Organismes internationaux	49	Sans statut	51
Forces armées	11		
Santé et action sociale	77	Tous secteurs ou tous statuts professionnels	43
Autres services	47		

Tableau 16 : part des femmes selon le secteur économique et selon le statut professionnel, en %. Moyenne = 43%

Source : E.S.E, INS 2001.

Enseignement et éducation		Santé	
Personnel de l'éducation pré-scolaire	99	Personnel soignant non diplômé	90
Enseignement primaire : instituteurs et institutrice	76	Infirmiers et gardes-malades diplômés	88
Enseignement secondaire : professeurs et régents	60	Médecins, dont :	37
Enseignement supérieur non universitaire : professeurs	54	Généralistes	36
Enseignement universitaire, dont :	43	Spécialistes, dont :	38
Professeurs d'université ou de faculté	24	Pédiatres	72
Dirigeants d'établissements scolaires	36	Chirurgiens	16

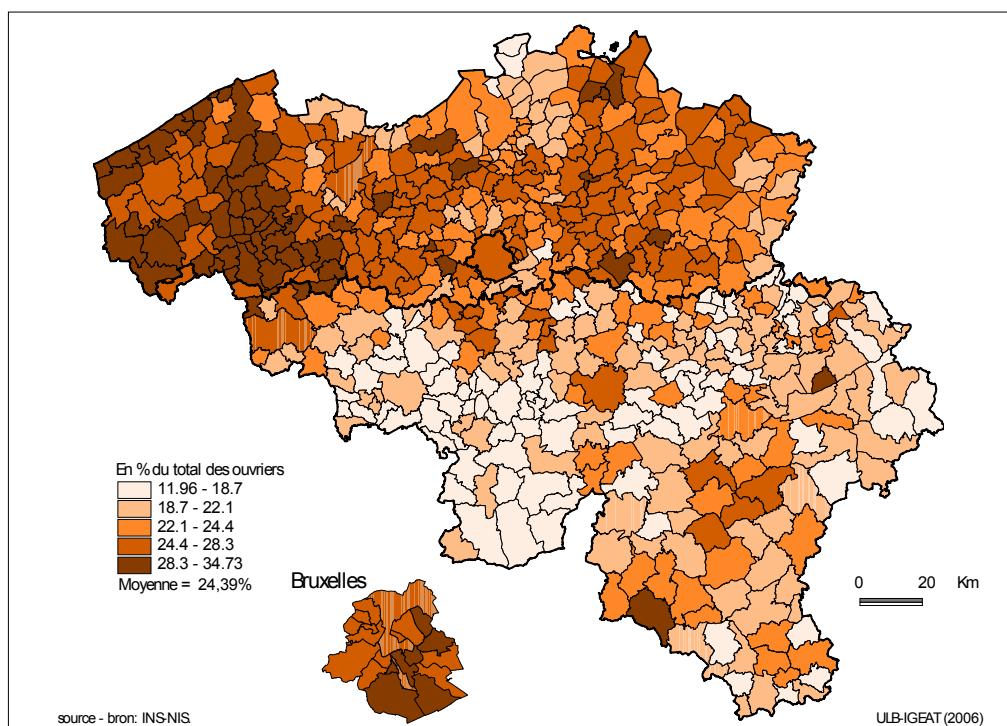
Tableau 17 : Part des femmes dans différentes professions de la santé, de l'enseignement et de l'éducation, en %

Source : E.S.E, INS 2001.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Toujours sectoriellement, les femmes sont nettement sous-représentées, outre les forces armées, dans les secteurs du bâtiment, de la réparation des biens (comprenant les garages), des transports et communication et de l'industrie. Au sein de ces secteurs, elles ont beaucoup plus fréquemment que les hommes des statuts d'employés, et beaucoup plus rarement des statuts d'ouvriers mais aussi de chefs d'entreprise. C'est d'ailleurs vrai en moyenne pour l'ensemble des secteurs réunis. Dans la sphère des indépendants, par ailleurs, les femmes continuent d'être souvent confinées dans le statut d'aidantes, mais davantage à Bruxelles, et surtout en Wallonie qu'en Flandre.

Quoique les femmes soient surreprésentées dans certains segments précaires du marché du travail (personnel domestique ou de service, sans statut...), leur sous-représentation parmi les ouvriers contribue à expliquer qu'elles apparaissent en moyenne nettement sous-représentées au sein des professions les moins bien classées¹⁵ (sans prendre ici en compte bien entendu le travail essentiellement féminin dans la sphère domestique) (Graphique 11). Avec, il est vrai, de fortes disparités spatiales. Parmi les ouvriers du privé, par exemple, de très fortes sous-représentations féminines s'observent dans une grande partie des zones de recrutement du sillon wallon, et dans une moindre mesure dans les banlieues résidentielles aisées (Carte 71). La part des femmes est par contre beaucoup plus importante parmi les ouvriers des zones de petites et moyennes entreprises industrielles, en particulier en Flandre occidentale. Elle peut être importante également là où l'emploi ouvrier est majoritairement lié au secteur tertiaire, comme par exemple dans les zones touristiques (Horeca) ou dans les agglomérations très tertiarisées.



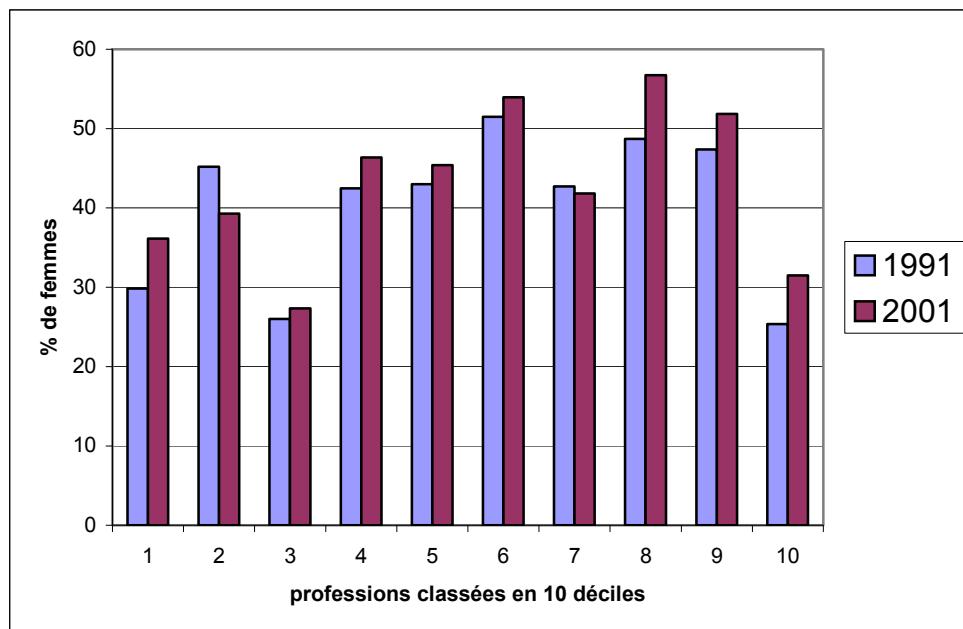
Carte 71 : part des femmes parmi les ouvriers du privé
Source : E.S.E, INS 2001.

¹⁵ Le classement des professions s'est basé sur le calcul du revenu moyen par personne que l'on obtiendrait, pour chaque profession, en attribuant à chaque personne exerçant cette profession le revenu fiscal médian de son secteur statistique de résidence.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

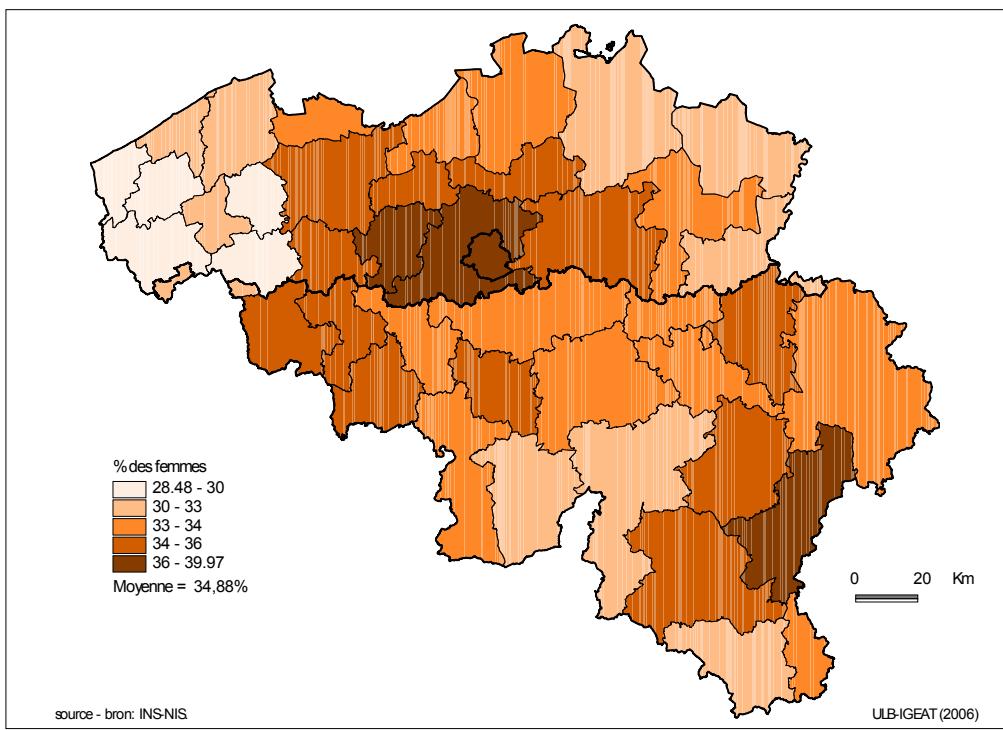
Sous-représentées au sein des professions les moins bien classées, les femmes le sont aussi très nettement, à l'autre bout de la distribution, dans le dernier décile supérieur correspondant aux postes de direction et de décisions (Graphique 12). C'est souvent un peu moins vrai dans les zones urbaines, et plus particulièrement à Bruxelles et dans la zone flamande de recrutement autour de Bruxelles. En Flandre, les sous-représentations les plus nettes sont enregistrées dans les arrondissements périphériques de la Flandre occidentale et du nord-est. Les situations sont par contre contrastées au sud du sillon wallon (Carte 72).

La sous-représentation des femmes dans le décile supérieur des professions tend cependant à se réduire. Globalement, en effet, c'est au sein des professions des trois déciles supérieurs que la progression de la féminisation a été la plus rapide ces dernières années (Graphique 12).



Graphique 12 : Part des femmes selon les professions classés par standing
Source : E.S.E, INS 2001.

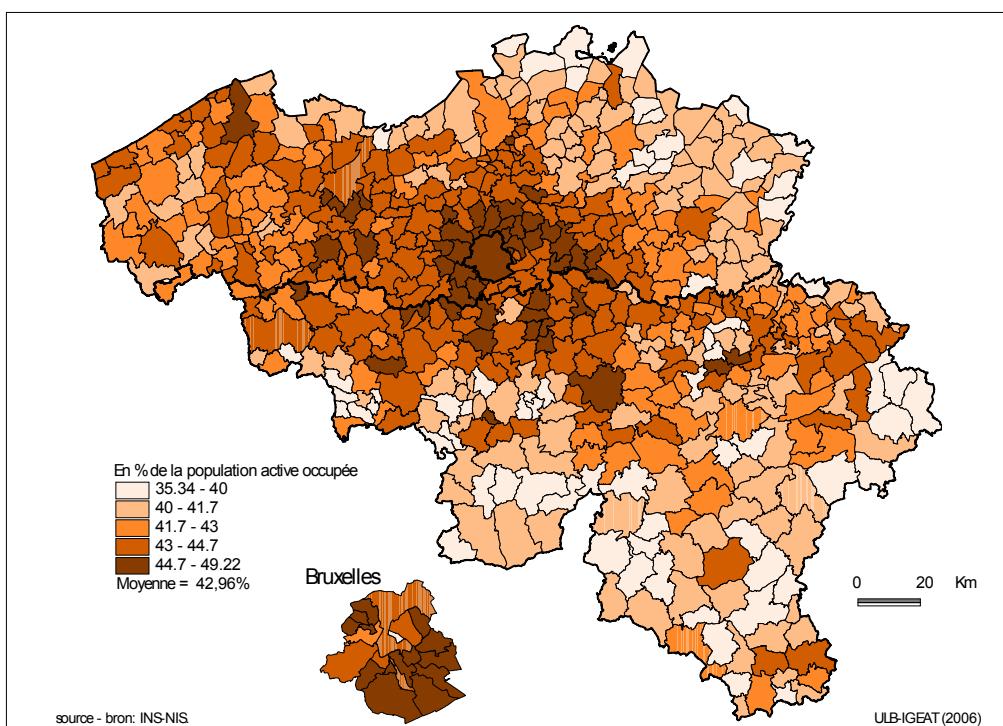
ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



Carte 72 : part des femmes dans le décile supérieur des professions

Source : E.S.E, INS 2001.

Géographiquement, et toutes professions confondues, la part des femmes parmi les actifs occupés reste surtout faible dans les zones périphériques et dans les (anciennes) régions d'industries lourdes et de grandes industries (carte 73). Elle est plus élevée dans et autour des grands pôles d'emplois dans les services.



Carte 73 : Part des femmes dans la population active occupée

Source : E.S.E, INS 2001.

En conclusion, la féminisation de l'emploi ne peut être analysée sous le seul angle des évolutions sociologiques modifiant les rapports de domination et de dépendance entre les genres. Elle ne peut être isolée, en particulier, des mutations en cours sur le marché du travail. Dans le cadre d'un maintien de la prise en charge d'une partie plus importante des charges domestiques, les femmes sont ainsi conduites plus souvent que les hommes à vouloir/devoir travailler à temps partiel. Elles constituent dès lors un réservoir potentiel de main-d'œuvre pour les employeurs (par exemple des secteurs de services à la personne au sens large, y compris le commerce et l'horeca) pour lesquels le temps partiel permet d'intensifier le travail en ajustant les effectifs aux cycles horaires ou hebdomadaire de la masse de travail. La maintien partiel de la logique du salaire féminin d'appoint, de même que la très faible reconnaissance sur le marché du travail de toutes les compétences assimilées à celles mises en œuvre sans rémunération par les femmes dans la cellule domestiques contribuent également, dans le cadre de glissements sectoriels de l'économie vers les secteurs de services, à rendre la main-d'œuvre féminine plus fragile face aux tendances à la déprotection du travail. La remontée des femmes dans la hiérarchie des professions pourrait dès lors être partiellement illusoire, et s'accompagner en réalité d'un resserrement de cette hiérarchie, avec un glissement vers le bas de ses segments moyens, voire moyens-supérieurs. La question ne poserait avec une acuité toute particulière s'il devait se confirmer, comme certains éléments le suggèrent aujourd'hui, qu'une relance des gains de productivité pourrait être recherchée par l'industrialisation, et d'abord par la taylorisation* du secteur tertiaire. Les femmes (et les jeunes adultes des deux sexes) pourraient alors être les premières concernées, avant des diffusions plus larges dans le salariat du tertiaire.

La situation des femmes n'est cependant pas la même selon les différentes modalités sous lesquelles peuvent s'exprimer la flexibilisation, la précarisation ou la déprotection d'une partie du marché du travail.

4.5.2. Les horaires de travail

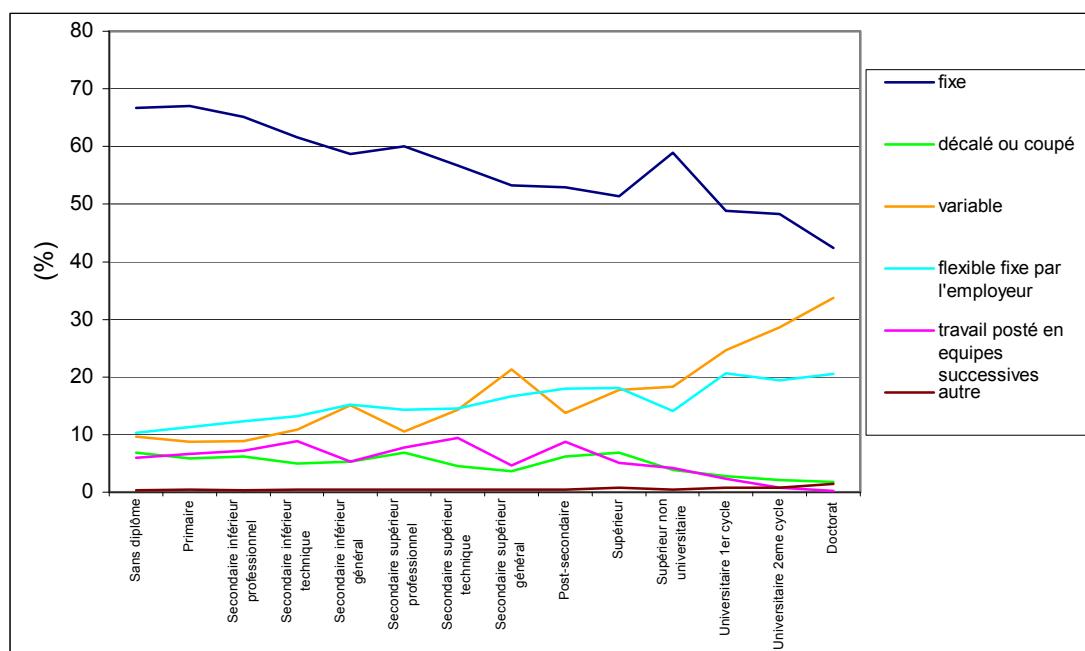
L'organisation horaire du travail peut recouvrir un des aspects de la flexibilisation du travail. Cependant, les horaires variables ne correspondent pas toujours, ni même généralement, à une flexibilité unilatéralement imposée par l'employeur. De manière générale, la part des personnes travaillant à horaires rigides (fixes, décalés ou coupés, ou liés au travail posté), décroît avec le niveau de diplôme, au profit des horaires variables, que ces derniers soient d'ailleurs déclarés librement choisis ou au contraire imposés par l'employeur (Graphique 13). L'importance relative des horaires fixes reflète donc avant tout la plus ou moins grande soumission à une organisation du travail mise en place sans interaction individuelle avec le salarié, ainsi que le caractère plus ou moins diversifié et plus ou moins autonome du travail individuel. Il est à cet égard révélateur que la part du temps variable soit plus grande pour les femmes que pour les hommes pour les faibles diplômes (et égale en ce qui concerne les horaires variables déclarés imposés) alors qu'elle devient clairement inférieure pour les plus hauts diplômes (Graphique 14). On notera au passage que les horaires variables masculins, lorsqu'ils impliquent de fréquents débordements horaires peu compatibles avec une prise

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

en charge des enfants en dehors des heures de (pré)scolarité, ne sont souvent possibles que sur base d'un travail domestique surtout féminin.

Sectoriellement, outre dans l'agriculture, les horaires variables choisis sont surtout importants dans les secteurs tertiaires comme les banques et assurances, l'administration et les services aux entreprises. Ils sont par contre beaucoup plus rares dans l'industrie et le bâtiment, mais aussi dans les services domestiques, ou encore dans l'enseignement, où la part du temps fixe est assez naturellement très élevée.

Spatialement, ils sont nettement surreprésentés dans la zone de recrutement des grands pôles d'emplois tertiaires, et en particulier dans les banlieues résidentielles aisées, tandis qu'ils sont particulièrement faibles dans les zones industrielles, récentes ou anciennes (Carte 74). Les horaires variables imposés sont les plus fréquents dans les transports et communications, les services aux entreprises, l'Horeca et le commerce, ainsi que dans le secteur de la santé et de l'action sociale. Ils sont surtout rares dans l'industrie, où le travail varie peu sur une base horaire (et où les équipements sont en partie plus rapidement amortis sur base d'un travail en continu), et dans l'enseignement. La spatialité du temps flexible fixé par l'employeur superpose plusieurs logiques. D'une part, les bassins de recrutement des grands pôles tertiaires continuent de ressortir, et en particulier les périphéries aisées. Des valeurs élevées s'observent également dans une partie des zones touristiques. Mais la géographie de ce type d'horaires (Carte 75) témoigne surtout d'une surreprésentation claire en Wallonie, qui suggère que la crise de l'emploi contribue à y imposer plus facilement une flexibilisation y compris des classes moyennes¹⁶. Sans pour autant d'ailleurs que cela se traduise par une amélioration de la situation économique. De manière générale, du reste, les meilleures croissances flamandes ne sont nullement associées à une plus grande flexibilité du travail, au contraire.



Graphique 13 : Horaires de travail selon le diplôme

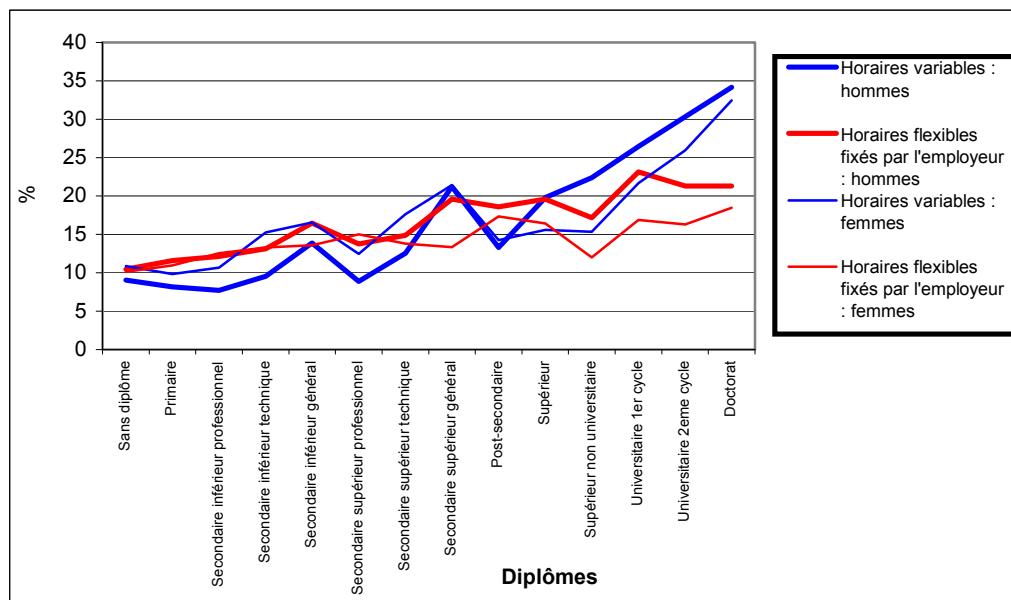
Source : E.S.E, INS 2001.

¹⁶ On ne peut pas non plus écarter tout à fait la possibilité que cette question de l'enquête ait été diversement interprétée selon les communautés linguistiques.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Toujours spatialement, les horaires décalés ou coupés apparaissent surtout les plus rares dans les agglomérations les plus importantes (à l'exception de leurs quartiers défavorisés, comme par exemple les communes de l'ancien axe industriel bruxellois), et dans leur zone de recrutement (carte 76).

Quant au travail posté, il est d'abord associé aux bassins de recrutement de la grande industrie, qu'il s'agisse d'industries fordistes comme le montage automobile, ou par exemple de la sidérurgie (carte 77).



Graphique 14 : Part du travail à horaire variable selon le diplôme et le sexe.

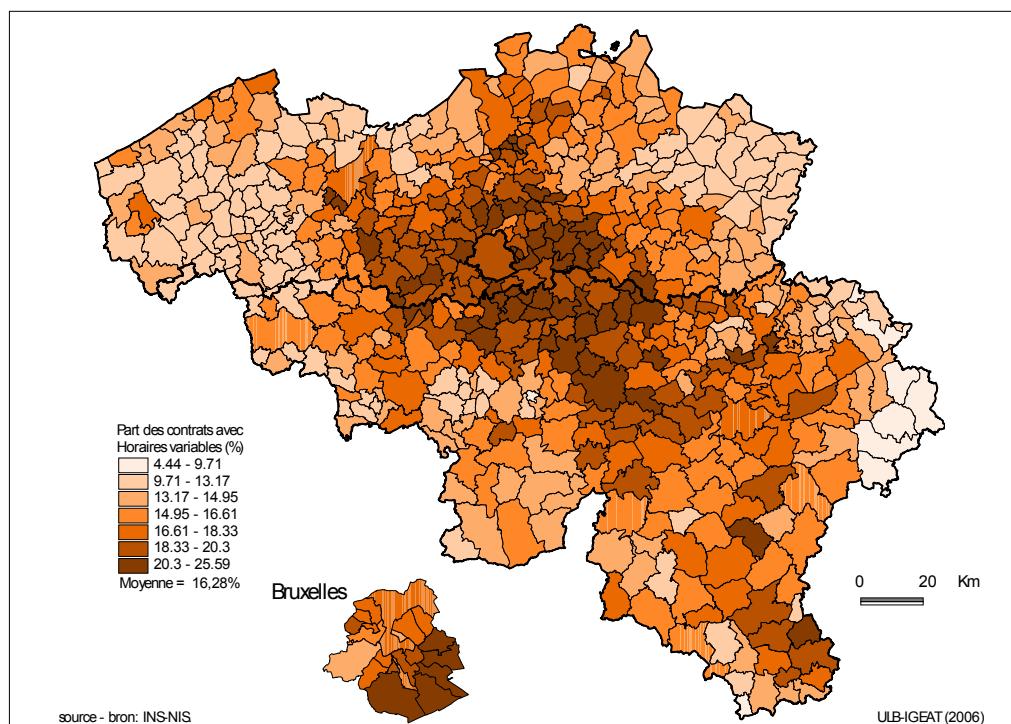
Source : E.S.E, INS 2001.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Secteur	Horaire fixe	Horaire décalé ou coupé	Horaire variable	Horaire flexible fixé par l'employeur	Travail posté en équipes successives
Agriculture-sylviculture-pêche	45,3	6,8	25,1	19,3	1,1
Industrie	56,5	4,5	12,5	8,0	18,1
Bâtiment, génie civil	74,1	1,3	9,4	13,6	1,2
Commerce (gros et détail)	60,2	2,8	15,3	20,0	1,2
Réparation de biens (de consommation) ou de véhicules	75,5	2,5	7,5	11,1	3,1
Transport, entreposage, communication	41,2	5,6	18,0	27,8	7,0
Horeca	40,9	16,3	17,7	22,7	1,9
Banques et assurances	48,3	1,1	37,0	12,4	0,7
Immobilier, location	54,1	2,3	21,0	21,4	0,3
Services aux entreprises	50,4	2,0	21,8	23,8	1,6
Services domestiques	68,7	6,4	8,1	15,7	0,8
Administration publique	53,1	2,9	28,9	10,4	4,4
Education, enseignement	79,6	4,5	8,1	7,1	0,3
Organismes internationaux	59,7	2,0	23,1	12,9	2,2
Forces armées	69,2	1,3	9,3	17,1	2,6
Santé et action sociale	46,5	9,1	15,8	19,1	8,7
Autres services	56,9	3,7	15,9	17,9	4,9
AUTRE	63,7	5,7	12,5	12,0	5,6
TOTAL	57,9	4,6	16,3	14,9	5,8

Tableau 18 : Type d'horaires selon le secteur économique

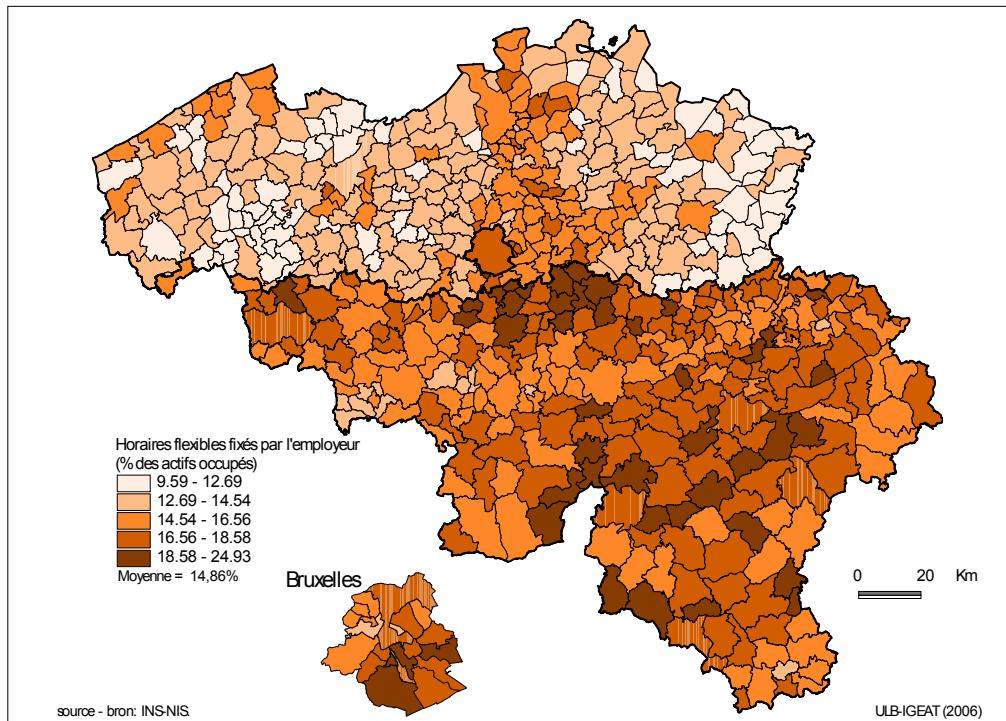
Source : E.S.E, INS 2001.



Carte 74 : proportion d'emplois à horaire variables, en 2001

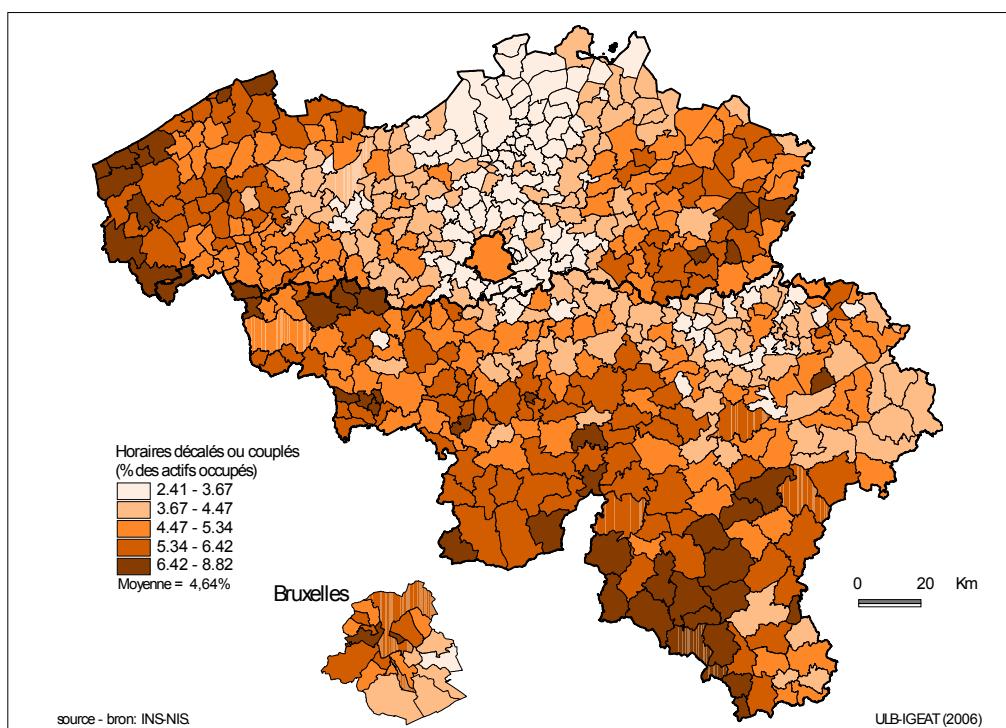
Source : E.S.E, INS 2001.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



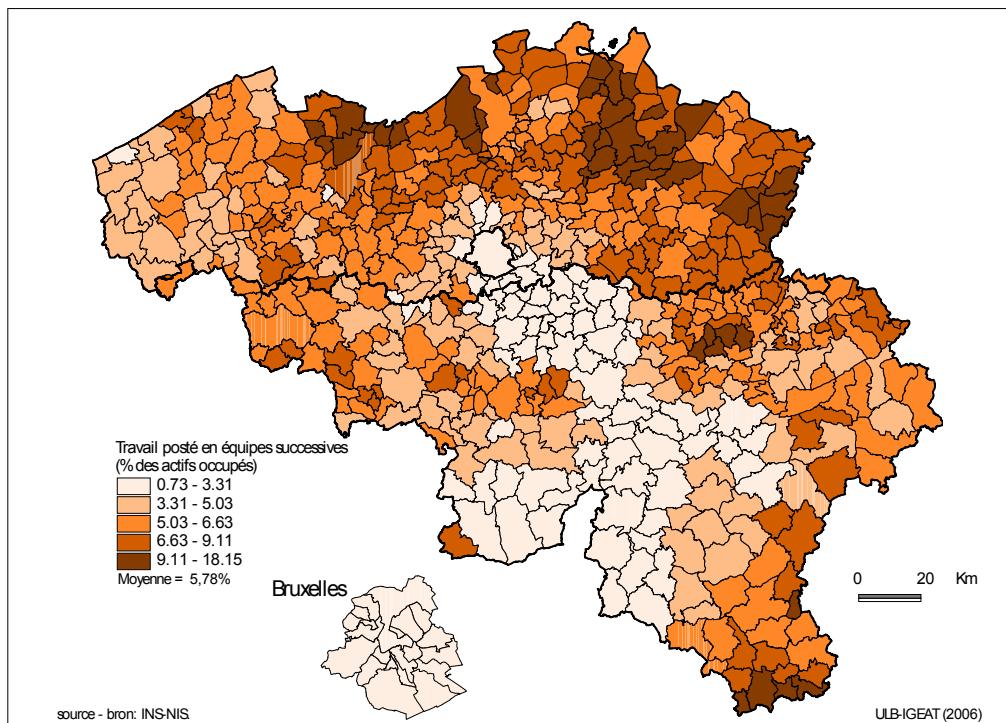
Carte 75 : Proportion d'emploi à horaires variables imposés, en 2001

Source : E.S.E, INS 2001.



Carte 76 : proportion d'emplois à horaires décalés ou coupés, en 2001

Source : E.S.E, INS 2001.



Carte 77 : proportion d'emplois dont les horaires sont liés au travail posté

Source : E.S.E, INS 2001.

4.5.3. Les types de statuts et de contrats de travail

Alors que les hommes étaient (et restent d'ailleurs) en moyenne largement surreprésentés dans les statuts professionnels les moins valorisés liés à l'industrialisation, les femmes sont quant à elles surreprésentées dans les emplois les moins stables ou les moins valorisés au sein de la sphère tertiaire. Elles représentent ainsi 58% des travailleurs du tertiaire sans statut, 67% de ceux qui travaillent sous des statuts divers tels que les ALE par exemple, et 92% du personnel domestique et de service (qui ne représentent il est vrai, tous réunis, que 3% environ de la population active occupée). Elles ne représentent par contre que 22% des chefs d'entreprise. Au sein des services publics, elles sont surreprésentées dans les statuts contractuels, et accèdent donc moins que les hommes à la stabilité et aux carrières liées aux emplois statutaires (Tableau 19). Tous secteurs confondus, 15% des femmes ont un emploi qui n'est ni permanent ni à durée indéterminée, contre 8,5% seulement des hommes, sans que cette différence puisse être considérée comme le résultat d'une plus grande concentration de l'emploi des femmes dans les tranches d'âges jeunes les plus exposées aux emplois instables.

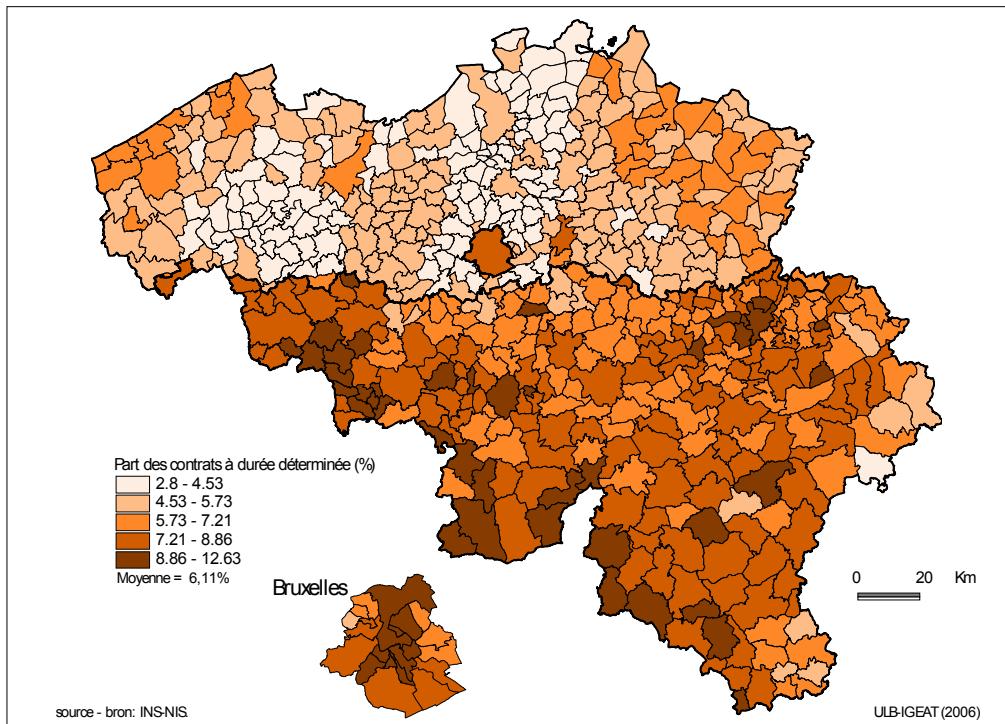
ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

	Part de contractuels (%)		Part du secteur dans le total (%)
	Hommes	Femmes	
Administration publique	24	40	37
Education, enseignement	24	31	27
Sante, action sociale	50	56	11
autres services	31	58	9
Transport	21	45	4
Total	25	41	100

Tableau 19 : Proportion de contractuels dans le secteur public par genre, en %

Source : E.S.E, INS 2001.

Ici encore cependant, les différences de genre se déploient dans le cadre des fortes disparités spatiales, opposant à la Flandre plus prospère des régions wallonnes et bruxelloise plus flexibles et précaires. Ainsi, la part des emplois à durée déterminée dépasse la moyenne nationale dans 89% des communes wallonnes (et dans 18 des 19 communes bruxelloises) contre 6% seulement des communes de Flandre. A l'intérieur des cadres régionaux (carte 78), la part des emplois à durée déterminée (CDD) est la plus faible dans les bassins périurbains de recrutement qualifié (si l'on excepte du moins le cas des pôles universitaires, où la part des jeunes en début d'insertion professionnelle, entre autres dans le cadre des universités elles-mêmes, est plus forte qu'en moyenne). Les contrats à durée déterminée sont également moins fréquents au cœur de la Flandre intérieure, dans les tissus économiques fortement marqués par les PME, que dans les bassins de recrutement des grandes entreprises. Les valeurs sont par contre élevées d'une part dans les espaces périphériques, et, d'autre part, au centre même des agglomérations, lieux d'installation préférentiels des jeunes adultes confrontés aux difficultés spécifiques aux premières insertions sur le marché du travail.



Carte 78 : Proportion de contrats à durée déterminée, en 2001.

Source : E.S.E, INS 2001.

4.5.4. Le travail à temps partiel et ses évolutions

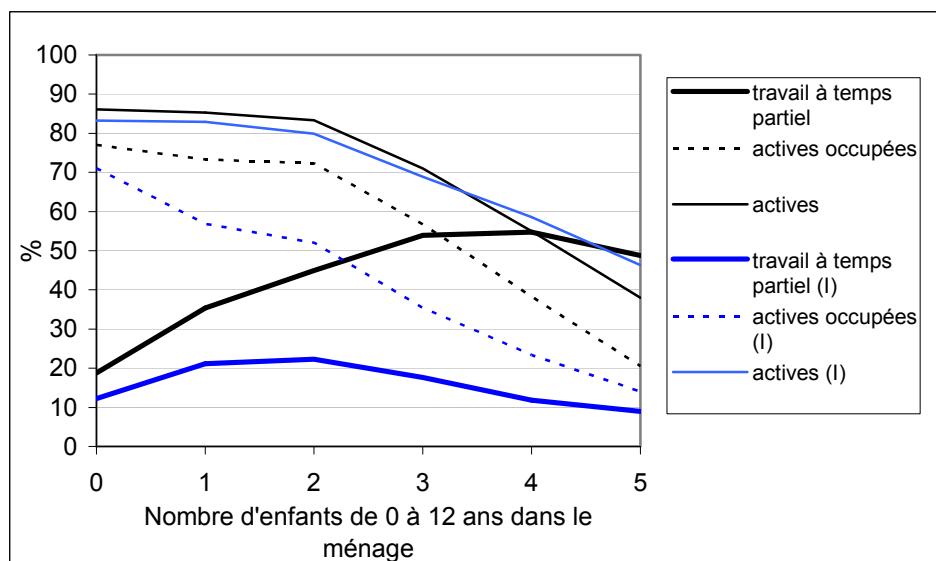
Entre 1991 et 2001, le temps partiel est passé de 14% à 17,4% de l'emploi total, et a donc continué d'augmenter, quoique à un rythme plus faible que dans les années 80 (6,3% en 1981). Même si l'augmentation a été plus rapide chez les hommes que chez les femmes, le temps partiel reste très majoritairement féminin, avec une prévalence de 34,2% chez les femmes contre 4,7% seulement chez les hommes.

Jusqu'à l'âge de 25 ans, où il atteint un minimum, il correspond surtout à des premières insertions sur le marché du travail, éventuellement couplé à la poursuite d'une formation, entre autres dans le cadre de contrats occasionnels, d'apprentis ou d'étudiants. Il n'en va pas de même s'agissant de sa remontée jusqu'à 40 ans.

Dans le contexte d'une tendance globale à la flexibilisation croissante du travail, le temps partiel féminin tend, dans ces tranches d'âge, à s'imposer comme une forme privilégiée d'articulation entre le travail rémunéré et le travail dans la sphère domestique, toujours majoritairement à charge des femmes. Ainsi, si la charge d'enfants de 0-12 ans ne se traduit, du moins jusqu'au deuxième enfant, que par une réduction assez modérée de la présence des femmes sur le marché du travail, elle s'accompagne par contre d'une très forte augmentation du recours au temps partiel (Graphique 15). Le temps partiel féminin augmente encore avec un troisième enfant, mais il s'accompagne cette fois d'une forte réduction des taux d'activité féminins, qui devient à partir du quatrième enfant la

principale réponse à l'augmentation des charges domestiques. On notera que l'ajustement par le temps partiel joue un rôle plus secondaire chez les femmes ne vivant pas avec un conjoint (ou du moins avec un autre adulte non étudiant), les contraintes liées aux charges familiales semblant ici se traduire, dès le premier enfant, par une nette diminution de la possibilité de maintenir une activité rémunérée. Il importe aussi de souligner que les tendances énoncées ci-dessus peuvent également traduire, au moins en partie, une modification des comportements des femmes selon les générations.

Globalement, et dans le cadre d'une subsistance de la logique du salaire féminin d'appoint, la part des femmes travaillant à temps partiel est plus grande chez les femmes vivant dans un ménage où un homme a un emploi (37%) que chez les autres (28%)¹⁷. Dans le cadre de mécanismes voisins, les femmes représentaient, au moment de l'enquête 2001, plus de 80% des personnes en interruption volontaire de carrière.



Graphique 15 : position des femmes de 25-40 ans sur le marché du travail, selon le nombre d'enfants de 0-12 ans dans la famille (avec les résultats pour les femmes vivant sans aucun autre adulte non étudiant (I))

Notes : les résultats sont identiques si on élimine les effets de la structure d'âge.

Source : E.S.E, INS 2001.

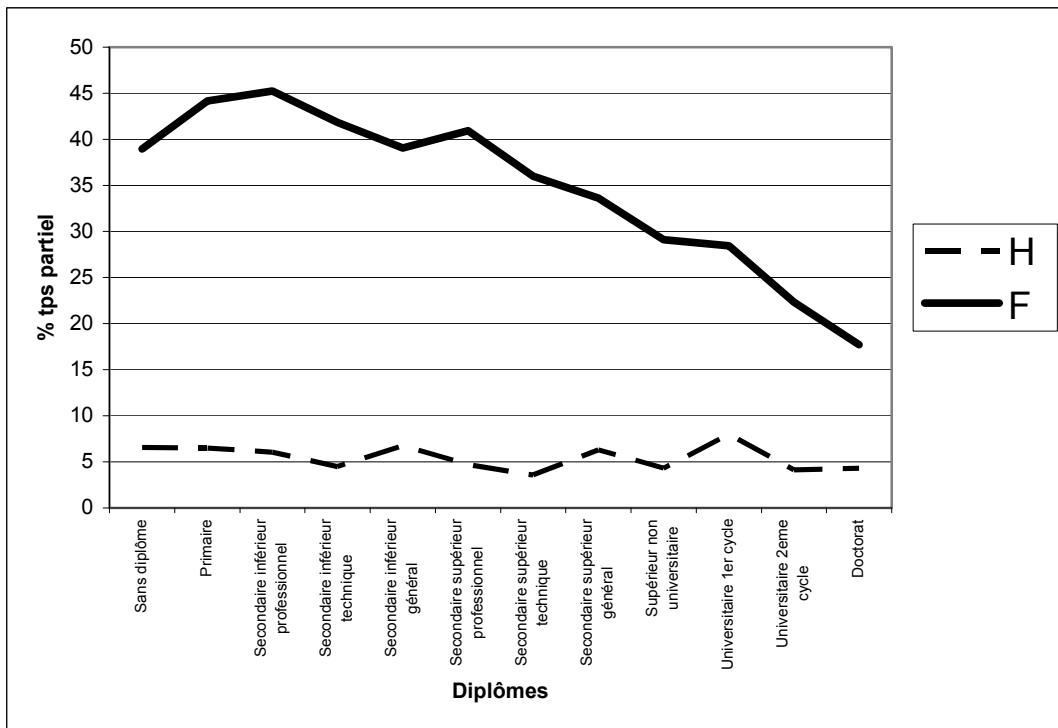
De même que le retrait hors du marché du travail, l'importance du temps partiel féminin diminue par ailleurs fortement avec l'élévation dans la hiérarchie des qualifications. Elle est par exemple très limitée chez les chefs d'entreprise, et près de deux fois plus forte chez les femmes peu diplômées, n'ayant au plus qu'un diplôme du secondaire inférieur, que chez les diplômées universitaires (Graphique 16). Ceci n'implique d'ailleurs pas que les besognes domestiques des ménages de ces dernières soient moins à charge des femmes : une partie étant prise en charge par d'autres femmes, dans le cadre de services domestiques en partie informels, ou dans le cadre des secteurs très féminisés des services à la personne.

Sectoriellement (Tableau 20), le temps partiel est le plus fréquent dans les services domestiques, dans le secteur de la santé et de l'action sociale, dans l'Horeca et dans le commerce, où il correspond entre autres à un ajustement flexible des effectifs aux fluctuations horaires de la masse de travail au cours de la journée, à des adaptations liées à des durées d'ouverture plus longues que la durée quotidienne d'un travail à temps plein, mais aussi sans doute à une sous-déclaration des activités à temps plein (en

¹⁷ La symétrique n'est pas vraie.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

particulier dans l'Horeca). Le temps partiel est par contre limité dans les secteurs peu féminisés que sont l'industrie, le bâtiment, les transports et l'agriculture.



Graphique 16 : part du temps partiel selon le niveau de diplôme

Source : E.S.E, INS 2001.

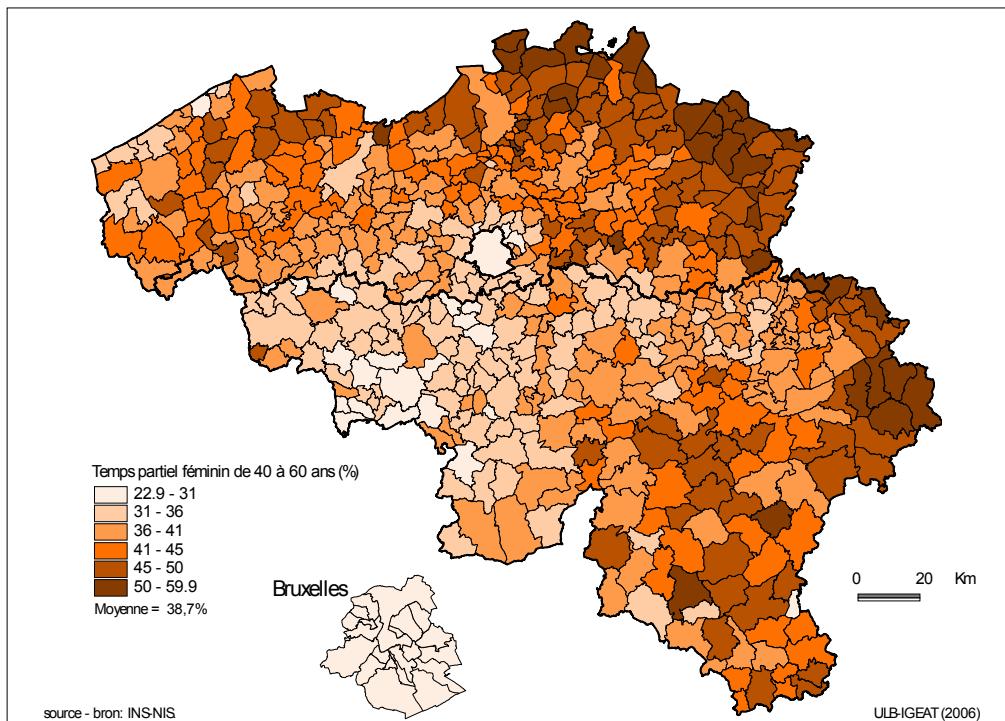
ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

<i>Secteur d'activité</i>	H	F	<i>Statut professionnel</i>	H	F
Agriculture	4,6	22,2	Statutaire du secteur public	3,6	29,2
Industrie	2,2	19,0	Contractuel du service public	7,4	36,4
Bâtiment	2,8	26,4	Chef d'entreprise sous contrat	2,6	14,5
Commerce	5,9	39,0	Autre employé du secteur privé	4,0	35,2
Réparation de biens	4,8	27,8	Ouvrier du secteur privé, apprenti	5,4	42,4
Transport, entreposage et communications	4,2	19,9	Chef d'entreprise sans contrat d'emploi	2,4	8,7
Horeca	18,3	40,7	Indépendant	3,4	14,9
Banques et assurances	2,3	26,1	Aidant d'un indépendant	11,5	29,7
Immobilier	8,4	30,7	Personnel domestique ou de service	28,5	72,3
Services aux entreprises	3,7	25,8	Autre statut (ALE,...)	26,0	65,8
Services domestiques	24,3	72,6	Sans statut	14,7	37,3
Administration publique	3,8	31,8	<i>Type d'emploi</i>		
Education, enseignement	9,6	31,2	Emploi permanent	3,6	34,9
Organismes internationaux	2,2	10,8	Emploi d'intérimaire	11,9	30,6
Forces armées	1,5	13,6	Travail saisonnier	30,9	46,4
Santé et action sociale	8,8	46,2	Emploi à durée déterminée	13,7	40,2
Autres services	6,2	32,0	Programme de mise au travail	26,2	63,8
Total	4,7	34,0	Contrats d'apprentissage, de stage ou de formation en alternance	36,1	39,7
			Contrat étudiant	98,2	99,2
			Travail occasionnel	44,6	59,6

Tableau 20 : part du temps partiel selon le sexe, le secteur d'activité, le statut professionnel et le type d'emploi

Source : E.S.E, INS 2001.

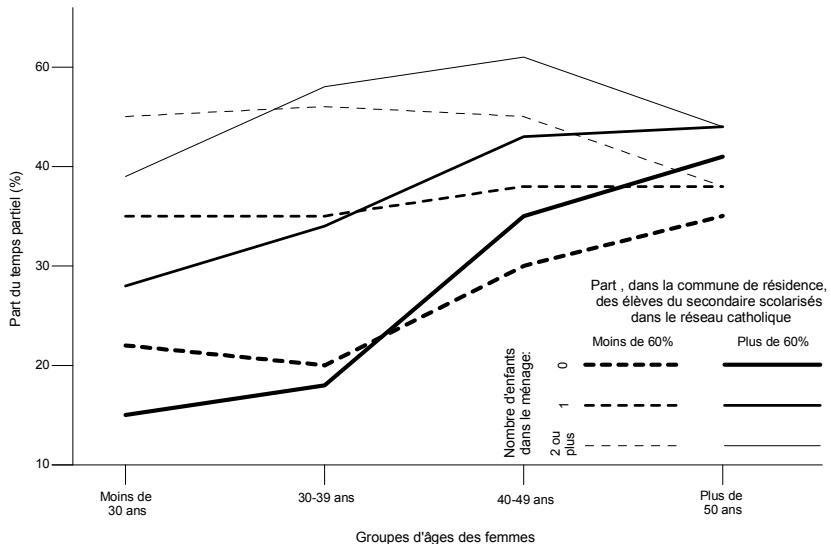
Le fait que la part du temps partiel féminin tende en moyenne à croître en raison inverse du niveau de diplôme, et en raison directe du nombre d'enfants à leur charge n'implique nullement que l'on puisse rendre compte de sa géographie par la simple variation spatiale de ces deux facteurs. La relation liant en moyenne la fréquence du temps partiel au nombre d'enfants dans le ménage peut en effet se vérifier, selon les régions, autour de niveaux moyens très différents. Ces différents niveaux dépendent en partie du plus ou moins grand maintien, selon le degré de persistance des héritages du catholicisme, de conceptions traditionnelles de la famille, conduisant davantage à ne voir dans le travail féminin qu'une éventuelle source de revenus d'appoint dans le ménage. En regard à leur recul rapide durant ces dernières décennies, ces conceptions continuent surtout de marquer les générations plus âgées. La géographie du temps partiel selon l'âge des femmes est à cet égard révélatrice. Au-delà de 40 ans (carte 79), elle témoigne d'une corrélation significative avec celle de l'influence du catholicisme, quel que soit le nombre d'enfants dans le ménage.



Carte 79 : Part du temps partiel parmi les femmes de 40-59 ans
Source : E.S.E, INS 2001.

Le graphique 17 montre ainsi que dans les zones restées les plus catholiques (ici identifiées sur base de la part des élèves du secondaire scolarisés dans le réseau libre), la part du temps partiel féminin augmente très nettement avec l'âge aussi bien pour les femmes vivant sans enfant que pour celles vivant dans des ménages avec 1 enfant seulement, ou davantage (cette tendance est cependant moins vérifiée au-delà de 50 ans, où la part des enfants en âge de très faible autonomie tend sans doute à se réduire fortement). Dans les autres zones par contre, où l'influence du catholicisme s'est plus précocelement effacée, la part du temps partiel ne varie que faiblement selon les générations, du moins dans les ménages avec enfants. L'augmentation avec l'âge de la prévalence du temps partiel chez les femmes vivant sans enfant suggère cependant que le recul des conceptions traditionnelles de la famille a ici aussi joué un rôle, quoique plus réduit. Si en effet la part du temps partiel chez les femmes de plus de 50 ans est nettement supérieur à celle observée chez les femmes de moins de 30 ans, l'écart (14%) reste beaucoup plus faible que dans les zones plus catholiques (26%). Mais il est très significatif que la faiblesse de cet écart ne soit pas seulement lié à un niveau moins élevé de temps partiel âgé (35%, contre 41% dans les zones catholiques), mais résulte également d'un niveau de temps partiel *plus élevé* pour les jeunes générations (22%, contre 15%).

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



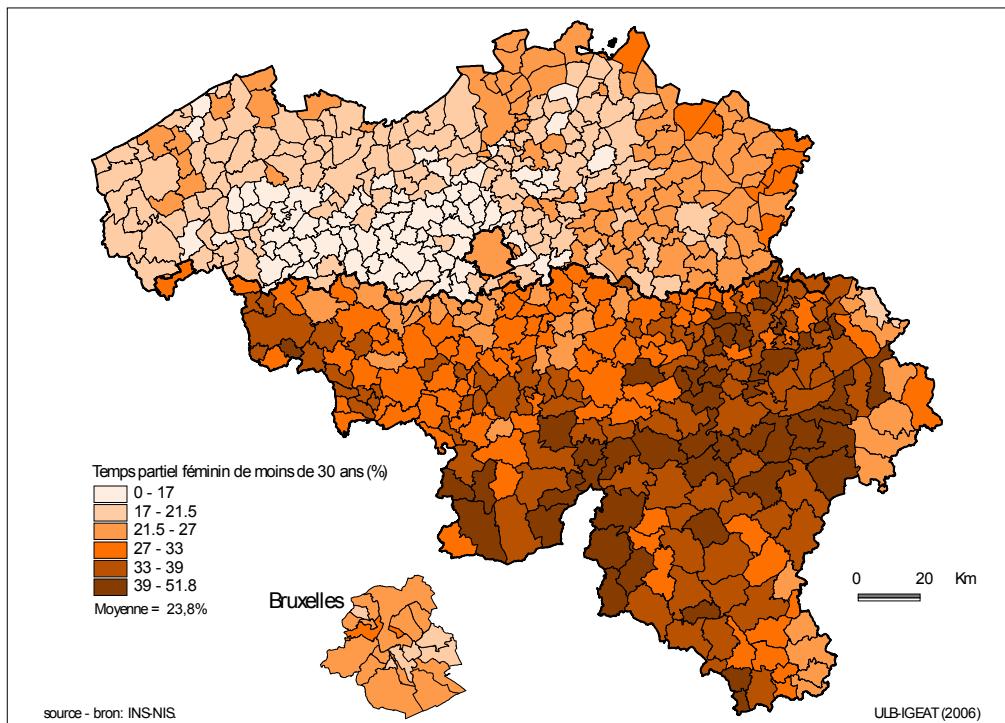
Graphique 17 : Part du temps partiel féminin, selon l'âge, selon l'influence du catholicisme dans la commune de résidence et selon le nombre d'enfants dans le ménage

Note : un enfant est ici considéré comme une personne de moins de 18 ans

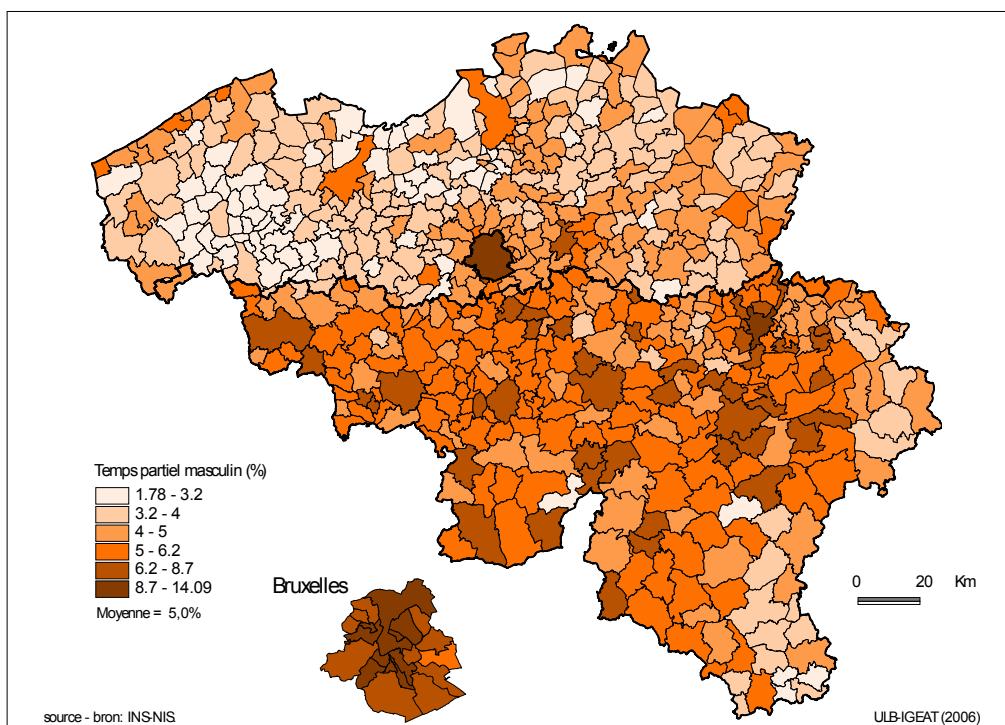
Source : E.S.E, INS 2001.

La carte du temps partiel pour les femmes de moins de 30 ans apparaît ainsi très différente de celle des femmes de plus de 40 ans. Elle témoigne en particulier d'une opposition assez nette entre la Flandre d'une part, et la Wallonie de l'autre. Même si l'influence des modèles familiaux reste sans doute encore perceptible, comme le montre par exemple les niveaux particulièrement élevés observés dans les Ardennes (où s'ajoutent aussi des effets sectoriels avec l'importance relative de l'Horeca), cette géographie présente des similitudes avec celle du chômage ou celle de la stabilité de l'emploi. Elle tend à indiquer que pour les jeunes générations, les plus faiblement marquées par les conceptions anciennes en matière du travail féminin, un rôle déterminant est joué par les conditions du marché du travail, et par la plus grande possibilité qu'ont les employeurs, dans les zones de chômage élevé, d'imposer des emplois à temps partiel contraint. Assez logiquement, la carte du temps partiel féminin se rapproche ici dans ses structures (mais à des niveaux bien plus élevés) de celle du temps partiel masculin (carte 80). Le tableau 21 montre ainsi que la part du temps partiel parmi les femmes de moins de 30 ans est en moyenne nettement plus forte dans les zones de chômage élevé, quel que soit le nombre d'enfants dans le ménage. Cela reste vrai pour la Flandre, même si les écarts sont ici plus faibles, les poches de chômage étant loin d'y connaître les niveaux de chômage wallons ou bruxellois. Les mêmes mécanismes du marché de l'emploi expliquent bien sûr, sur le graphique 1, la plus forte prévalence du temps partiel chez les femmes de moins de 30 ans dans les zones faiblement catholiques, ces dernières connaissant en moyenne des niveaux de chômage plus élevés. On peut dès lors avancer l'hypothèse que, dans ces zones, les faibles variations du temps partiel féminin selon les générations résultent en réalité du jeu de deux tendances opposées. D'une part les modèles familiaux traditionnels restent sans doute tout de même plus fréquents dans les générations plus âgées. D'autre part, une partie des femmes n'ayant, au début de leur insertion professionnelle, pu trouver qu'un emploi à temps partiel contraint tendent sans doute à passer progressivement à temps plein au gré des opportunités.

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL



Carte 80 : Temps partiel féminin parmi les femmes de moins de 30 ans
Source : E.S.E, INS 2001.



Carte 81 : Temps partiel masculin
Source : E.S.E, INS 2001.

Nombre de membres du ménage de moins de 18 ans (non actifs occupés)	Belgique : communes où le taux de chômage féminin est :		Flandre : communes où le taux de chômage féminin est :	
	< 12%	≥ 12%	< 12%	≥ 12%
0	13	22	13	17
1	25	36	25	32
2 et plus	37	45	37	41

Tableau 21 : part du temps partiel (en %) parmi les femmes de moins de 30 ans, selon le niveau de chômage dans leur commune de résidence, et selon le nombre d'enfants dans le ménage.

Source : E.S.E, INS 2001.

On notera par ailleurs que les effets liés aux modèles familiaux ne disparaissent pas totalement avec les jeunes générations, pas plus que les effets du niveau de chômage sur le temps partiel ne se limitent à ces dernières. Les conditions du marché du travail et les évolutions des modèles familiaux sont du reste en constante interrelation et ne peuvent être isolées l'une de l'autre. C'est évidemment le cas sur le long terme, le recul des modèles familiaux traditionnels dans le sillon wallon ne pouvant par exemple pas être isolé de l'histoire économique de ces régions. Plus récemment, le chômage féminin qui a prévalu lors des dernières décennies en Campine et dans le Limbourg contribue sans doute à expliquer les niveaux particulièrement élevés de temps partiel qu'on y observe aujourd'hui encore au sein des générations de plus de 40 ans. Dans un contexte d'insertion difficile sur le marché de l'emploi, le temps partiel féminin a sans doute plus qu'ailleurs constitué un intermédiaire entre le modèle de la femme au foyer, longtemps resté dominant dans ces régions périphériques, et la généralisation du travail féminin à temps plein tout au long de la vie active. Dans les régions de l'ouest de la Flandre au contraire, également très marquées par le catholicisme, mais où les plus faibles niveaux de chômage féminin ont sans doute limité le temps partiel contraint, et où le modèle familial s'est beaucoup plus précocement adapté au travail féminin rémunéré dans le cadre de la filière* textile traditionnelle, le temps partiel féminin âgé apparaît un peu plus modéré.

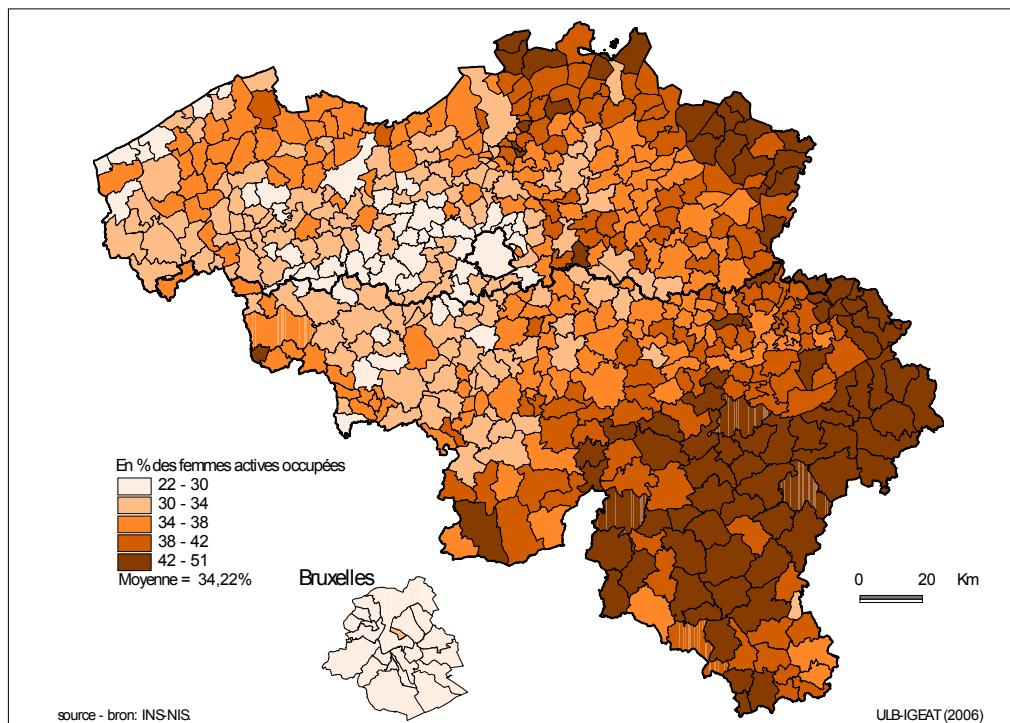
S'agissant de l'ancien axe industriel wallon, on peut également avancer l'hypothèse que dans la région de Liège (et de Verviers), où les conceptions relatives aux modèles familiaux se sont également précocement adaptées à la diffusion du salariat féminin, et où les structures sectorielles de l'emploi tertiaire sont plus complètes et diversifiées, les arbitrages individuels et familiaux ont conduit moins souvent que dans le Hainaut les femmes à se maintenir hors du marché du travail, à s'en retirer ou à abandonner la recherche active d'un emploi, même à temps partiel.

On notera enfin, dans un contexte de chômage pourtant élevé, l'assez faible prévalence globale du temps partiel dans l'agglomération bruxelloise. Ceci résulte sans doute de la combinaison de plusieurs facteurs. Premièrement, la tendance globale au travail rémunéré (à temps plein comme à temps partiel) y stagne à un niveau faible parmi les femmes faiblement diplômées, surtout avec enfants, et en particulier dans les familles d'origine immigrée des vieux quartiers centraux dégradés. Le temps partiel y joue dès lors plus rarement le rôle de compromis entre l'activité rémunérée à temps plein et le confinement aux seules activités domestiques, et ceci d'autant plus que les activités rémunérées réelles, mais sans doute davantage encore celles à temps partiel, restent pour une part limitées au secteur informel.

Deuxièmement, la fréquence du temps partiel est également diminuée du fait de la concentration dans le tissu urbain central de jeunes femmes sans enfant (dont une partie fortement diplômées), ou de femmes avec enfants mais sans conjoint (et pour lesquelles une activité rémunérée à temps plein est souvent matériellement indispensable). Le recours au temps partiel est du reste un peu plus fréquent dans une partie de la banlieue résidentielle où se concentrent les familles avec enfants à revenus moyens ou élevés. Il y reste tout de même assez limité, en partie en raison du niveau de diplôme élevé des mères (avec des revenus familiaux permettant d'alléger les charges domestiques par le recours à différents services : femmes de ménages, activités extra-scolaires pour les enfants...), voire dans

ANALYSE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

certain cas en raison du maintien du modèle traditionnel de la femme au foyer dans des ménages aisés bénéficiant d'un revenu unique (masculin) très élevé. Ces mécanismes ne concernent du reste pas exclusivement Bruxelles, et tendent également à abaisser le niveau du temps partiel dans les grandes agglomérations.



Carte 82 : Part des femmes actives occupées travaillant à temps partiel

Source : E.S.E, INS 2001.

En conclusion, et même si d'autre facteurs peuvent avoir joué un certain rôle (comme les structures sectorielles, plus favorables au temps partiel en Wallonie, ou encore, par exemple, le rôle éventuel des firmes hollandaises dans le nord-est), la carte du temps partiel féminin tous âges confondus (carte 82) résulte largement de la combinaison entre les héritages des modèles familiaux traditionnels (dont les effets dominent pour les générations plus âgées) et les effets du marché du travail (plus perceptibles pour les générations jeunes). C'est sans doute aussi dans ce cadre que doit être comprise la relation entre le temps partiel et les niveaux de diplôme. D'une part, la remise en cause des relations de dépendance et de subordination des femmes dans la cellule familiale, et la généralisation parallèle du travail féminin à temps plein, restent sans doute plus fréquentes lorsque les femmes sont fortement diplômées, et sont davantage susceptibles de rétablir un meilleur équilibre des rapports de force au sein des couples. Dans les zones de chômage par ailleurs, les femmes les plus faiblement diplômées restent les premières victimes du temps partiel contraint.

Soulignons pour terminer que malgré d'importantes variations spatiales, la part du temps partiel féminin concerne au moins un quart de la population active féminine dans presque toutes les communes, et qu'elle n'est inférieure à 30% que dans 13% d'entre elles.

5. Centres d'emplois, bassins d'emploi et bassins de recrutement

L'espace économique belge est structuré par les concentrations spatiales de l'emploi (que nous nommerons centres d'emploi), et les mouvements de navettes quotidiennes que celles-ci induisent sur de larges zones autour d'elles. On s'attachera dans ce chapitre à délimiter ces centres d'emploi et leurs zones d'influence selon des méthodologies différentes. Autrement dit, on évaluera l'ensemble des zones sur lesquelles les centres d'emploi ont un impact significatif. Mais on adoptera aussi la démarche complémentaire qui consiste à estimer la zone utile pour le centre d'emploi, c'est-à-dire la zone qui lui permet de pourvoir à ses emplois. Par opposition aux bassins d'emploi, on parlera alors de bassins de recrutement.

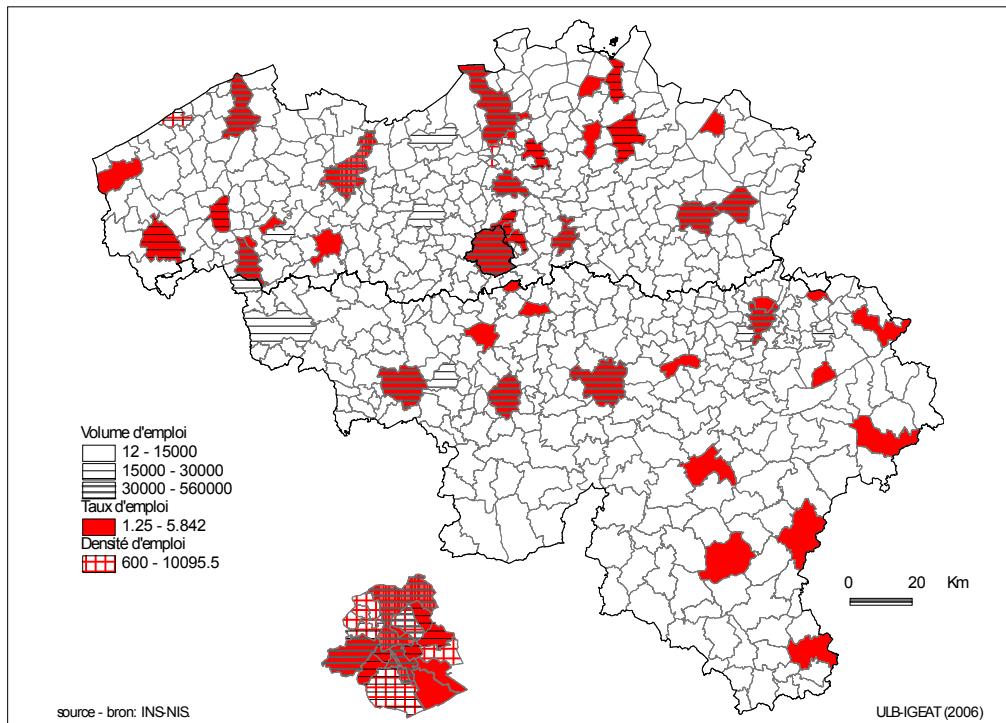
5.1. La délimitation des centres d'emploi (Carte 83)

Le critère central de délimitation des centres d'emploi au niveau communal est le taux d'emploi. Une commune est considérée comme un centre d'emploi si elle concentre plus d'emplois que de travailleurs résidents, ce qui suppose un afflux de travailleurs venant d'autres communes. Le seuil retenu est de 1,25, c'est-à-dire que la commune concentre 1,25 fois plus d'emplois sur son territoire que de travailleurs résidents.

Toutefois, ce critère s'avère insuffisant, essentiellement pour des raisons liées à la taille inégale des communes. De grandes communes ont, toutes choses égales par ailleurs, des taux d'emploi plus faibles dans la mesure où une partie plus importante des navettes s'effectue à l'intérieur de la commune. Par exemple, si on découpe une commune existante en deux, le taux d'emploi augmentera automatiquement puisque des navettes intra communales deviendront des navettes entrantes. C'est pourquoi nous avons aussi retenu un critère de volume d'emplois : une commune est centre d'emploi si son volume d'emplois dépasse 15000. Nous avons aussi isolé les principaux centres d'emploi sur base d'un volume supérieur à 30000 emplois.

Finalement, certaines petites communes adjacentes aux principaux centres d'emploi présentent des situations particulières : d'une part, elles n'atteignent pas les critères de volume d'emploi, de par leur petite surface et, d'autre part, elles ont des taux d'emploi relativement faibles car une partie importante de leur main-d'œuvre est drainée vers les grands centres d'emploi. Elles possèdent pourtant parfois de fortes densités d'emplois et un nombre élevé de navettes entrantes (mais aussi sortantes). Un troisième critère de densité, avec un seuil fixé à 600 emplois à l'hectare, a donc été retenu pour que ces communes soient intégrées aux centres d'emploi des principales villes. Un tel critère n'a rien d'arbitraire mais vise au contraire à corriger l'arbitraire des découpages administratifs.

CENTRES D'EMPLOI, BASSINS D'EMPLOI ET BASSINS DE RECRUTEMENT



Carte 83 : Les centres d'emploi en Belgique

Source : Enquête socio-économique, INS 2001

Centres	Nom des Communes appartenant au centre	Code INS des Communes appartenant au centre
Anvers	Aartselaar	11001
	Anvers	11002
	Edegem	11013
	Mortsel	11029
	Wijnegem	11050
Malines	Malines	12025
Bruxelles	Communes de la Région Bruxelles-Capitale	21001 à 21019
	Machelen	23047
	VILVOORDE	23088
	Zaventem	23094
	Drogenbos	23098
Louvain	Louvain	24062
Bruges	Bruges	31005
Courtrai	Courtrai	34022
	Kuurne	34023
Gand	Gand	44021
Charleroi	Charleroi	52011
Mons	MONS	53053
	La Louvière	55022
Liège	Herstal	62051
	LIEGE	62063
	Seraing	62096
Hasselt	Genk	71016
	HASSELT	71022
Namur	Namur	92094

Tableau 22 : Les communes appartenant aux 12 principaux centres d'emplois

5.2. La délimitation des bassins d'emploi

Nous présentons ici deux méthodologies différentes de délimitation des bassins d'emploi ou zones d'influence des grands centres d'emploi.

La première est basée sur le critère de la première navette, c'est-à-dire que l'on détermine pour chaque commune vers quelle autre commune elle envoie le plus de navetteurs. Sur la carte 84, chaque commune appartient à la zone d'influence du centre d'emploi vers lequel il envoie le plus de navetteurs.

La seconde méthodologie se fonde sur le critère de la part des actifs se rendant vers les centres d'emplois prédefinis, le seuil étant fixé à 10% du total des actifs résidents. Sur cette carte (Carte 86), nous n'avons que les 12 premiers centres d'emploi qui dépassent 30000 emplois chacun. La géographie de ces bassins d'emploi n'est pas radicalement différente de celle résultant de la première approche, mais elle garantit une influence réelle du centre d'emploi, alors que le critère de première navette peut concerner un nombre réduit d'actifs.

Au centre, Bruxelles polarise une vaste zone qui, de surcroît, s'étend sur les deux autres régions du pays : son influence s'étale jusqu'à la vallée de la Dendre au nord-ouest ainsi que sur une large bande orientée est-ouest vers le sud, jusqu'au seuil du sillon wallon. En revanche, son influence est rapidement supplantée par Louvain vers le nord-est. Par comparaison avec 1991 (Carte 85), cette perte d'influence vers l'est au bénéfice de Louvain est le fait le plus marquant ; la carte de l'évolution du recrutement le confirme d'ailleurs (Carte 87) : le recrutement proche, surtout depuis la Flandre, décline du fait du dynamisme des centres locaux, alors que vers le sud l'influence de Bruxelles croît, y compris vers les principales villes wallonnes en crise.

Les bassins d'emploi des centres du sillon wallon, Mons-La Louvière – Charleroi – Namur et Liège, sont dissymétriques : ils s'étendent largement vers les zones peu peuplées au sud du sillon, mais très faiblement vers le nord, où ils butent sur la concurrence du centre bruxellois. Seul Liège, suffisamment éloignée de Bruxelles, a une aire d'influence en direction de la capitale vers le nord-ouest, jusqu'à la frontière linguistique.

En Flandre, on note l'importance des zones d'influence d'Anvers et de Gand : la première se caractérise toutefois par une nette dissymétrie en faveur de l'est, les liens avec la rive ouest de l'Escaut étant traditionnellement faibles.

Le contraste est net entre la multiplicité des bassins d'emploi en Flandre occidentale, héritage d'un réseau urbain serré de villes petites et moyennes, et le Limbourg, moins densément peuplé et peu urbanisé historiquement, essentiellement polarisé par le centre de Genk-Hasselt. En Flandre occidentale, même les centres principaux de Courtrai et, dans une moindre mesure, de Bruges ont des zones d'influence assez étroites.

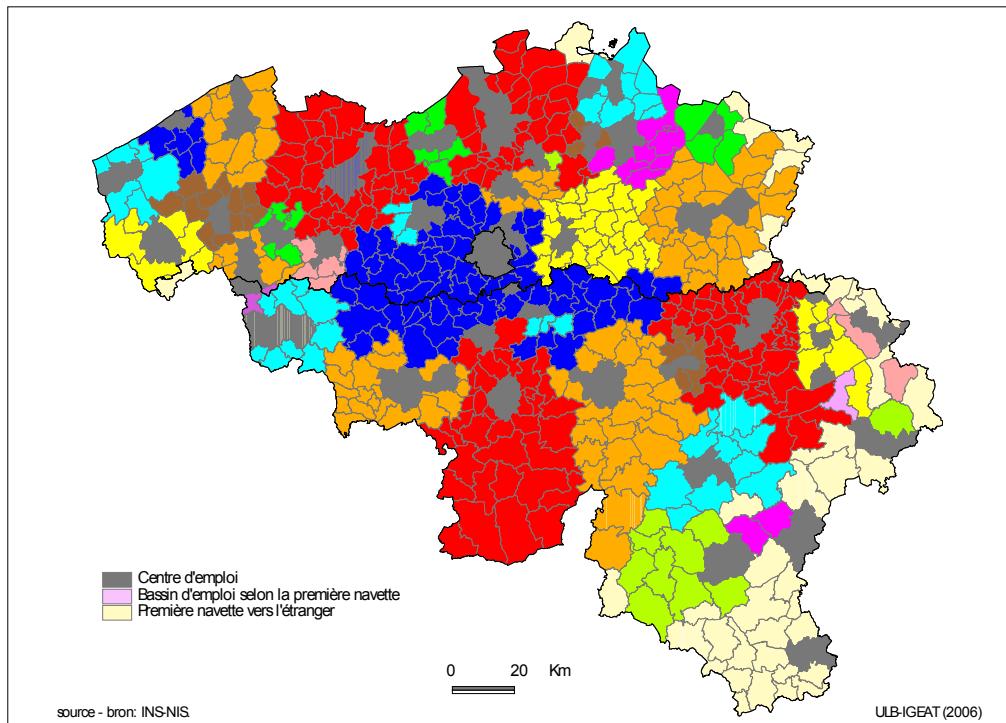
Dans le sud et l'est de la Belgique, on soulignera surtout la forte extension, en comparaison avec 1991, des premières navettes vers l'étranger, surtout à la frontière luxembourgeoise. Seuls les centres de Marche-en-Famenne et de Libramont, suffisamment éloignés de la frontière orientale, ont encore un bassin d'emploi relativement étendu, mais avec une dissymétrie vers l'ouest dans le cas de Libramont.

La définition des centres d'emploi selon la première navette met mal en évidence le fait que certaines zones sont mal polarisées : le Hageland entre Louvain et Hasselt, autour de Malmedy et dans le sud des cantons germanophones¹⁸ et, surtout, les communes le long de la frontière autour de la botte de Givet. La zone mal polarisée ne concerne pas seulement les communes directement adjacentes à la botte de Givet, mais aussi des communes un peu plus éloignées que les centres de Marche-en-Famenne et Libramont ne polarisent pas. On retrouve aussi quelques communes dans une situation identique à l'est de Marche. En résumé, en-dehors de quelques pôles structurants un nombre limité de communes sur l'axe Namur – Marche –Libramont – Arlon, le sud de la Wallonie apparaît comme une vaste zone relativement mal polarisée ou, lorsque l'on s'approche du Luxembourg, de plus en plus tournée vers l'étranger.

L'évolution de l'influence des grands centres d'emploi sera discutée au point suivant.

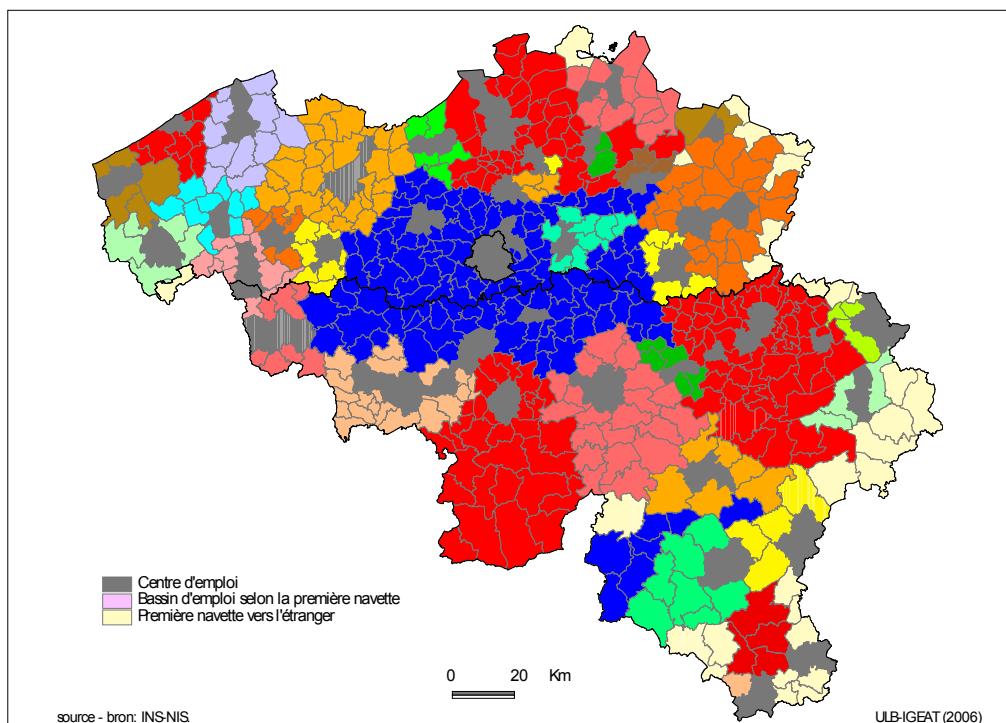
¹⁸ L'absence de polarisation est ici induite par le fait que Malmedy n'entre pas dans les critères de centre d'emploi alors qu'en réalité, il polarise deux communes autour de lui, comme indiquée sur carte 5.

CENTRES D'EMPLOI, BASSINS D'EMPLOI ET BASSINS DE RECRUTEMENT



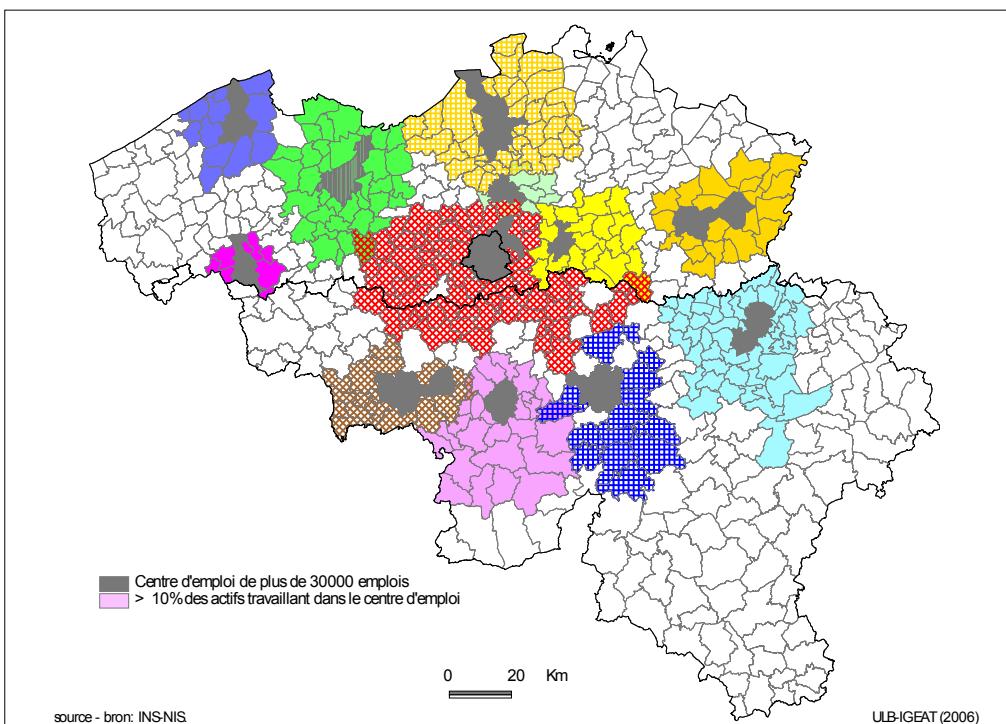
Carte 84 : Bassin d'emplois de 2001 selon la première navette, avec centre prédéfini et contrainte de la première navette vers un centre d'emploi

Source : Enquête socio-économique, INS 2001



Carte 85 : Bassin d'emplois de 1991 selon la première navette, avec centre prédéfini et contrainte de la première navette vers un centre d'emploi

Source : Recensements de la population, INS 1991



Carte 86 : Bassin d'emplois de 2001 des 12 principaux centres, selon le critère de 10% des actifs
Source : Enquête socio-économique, INS 2001

	Nombre d'emplois localisés dans		Population résidente dans	
	Centre d'emploi	reste du bassin*	Centre d'emploi	reste du bassin*
Anvers	305943	265209	516962	765353
Bruxelles	761788	369998	1037732	1121547
Gand	151288	168146	224180	495247
Charleroi	87088	80959	200827	347996
Liège	140802	112490	282488	430804

Tableau 23 : Population et emplois des cinq premiers centres d'emploi et de leurs bassins, en 2002.

Source : INS ; ONSS, INASTI

*les bassins comprennent l'ensemble des communes qui envoient plus de 10% des actifs occupés vers le centre (carte 82), non compris les communes du centre d'emploi lui-même.

Note : Le nombre d'emplois au lieu de travail est celui défini par l'ONSS et l'INASTI, qui permettent une meilleure appréciation de l'emploi au lieu de travail.

5.3. Le bassin de recrutement des grandes villes

Rappelons que nous cherchons ici à évaluer l'espace qui compte pour le recrutement de la main-d'œuvre des principaux centres d'emploi. Le principal intérêt de cette démarche résulte dans la mise en évidence de la segmentation socio-spatiale du recrutement de la main-d'œuvre : en fonction des secteurs et des diplômes, la géographie du recrutement de la main-d'œuvre varie considérablement. Toutefois, seul Bruxelles présente une taille suffisante pour mettre clairement en évidence cette segmentation.

Le recrutement du centre d'emploi bruxellois a une géographie qui résulte de plusieurs facteurs conjoints (Carte 87). La distance est bien entendu le facteur le plus décisif : les communes de la Région et celles directement adjacentes occupent une part majeure des emplois du centre d'emploi bruxellois. A distance égale, il faut pourtant souligner l'importance de la vallée de la Dendre et des grandes villes du pays. La vallée de la Dendre, zones qui connaissaient autrefois un important sous-emploi est un espace de recrutement ancien, notamment pour l'administration (Carte 93) ou même l'industrie (Carte 92 ; voir aussi la carte 30 du recrutement de l'industrie forestoise). Le recrutement vers les autres grandes villes du pays, surtout vers les villes flamandes de Gand, Anvers et Louvain, concernent surtout les emplois très qualifiés, que le marché du travail de proximité ne parvient pas toujours à pourvoir (Carte 97). Ce recrutement lointain s'oppose à celui de l'emploi peu qualifié, très largement concentré sur un espace proche de Bruxelles (Carte 96).

La différence entre le recrutement de l'emploi qualifié et de l'emploi peu qualifié est en outre la marque des différenciations sociales dans et autour de Bruxelles : alors que l'emploi peu qualifié privilégie le recrutement dans les communes populaires de l'ouest de Bruxelles, jusque dans la vallée de la Dendre, le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée donne plus de poids à l'axe métropolitain en direction d'Anvers, aux communes de l'est de Bruxelles jusqu'à Louvain et au Brabant wallon. Dans cette dernière province, on soulignera la distinction intéressante entre l'ouest de celle-ci, situé sur l'axe industriel Bruxelles – Charleroi avec un recrutement plus orienté vers l'emploi peu qualifié, et l'est de la province, espace privilégié de la périurbanisation des classes aisées bruxelloises, où se concentrent des navetteurs hautement qualifiés.

Le recrutement des différents secteurs de l'économie résulte de la conjonction entre le type de diplômes et les héritages historiques. On a déjà expliqué le poids spectaculaire de la vallée de la Dendre dans le recrutement de l'administration bruxelloise. Le recrutement des banques et celui des services aux entreprises (Cartes 94 et 95) traduit largement les fortes exigences de qualification de l'emploi du secteur à Bruxelles. La localisation préférentielle vers l'est des services aux entreprises, notamment dans les communes autour de Zaventem, se reflète dans son recrutement. Celui de l'industrie met en évidence l'héritage de l'axe industriel traversant Bruxelles depuis Tubize au sud jusqu'à Vilvorde-Grimbergen au nord en passant par les communes populaires de Forest, Molenbeek ou Anderlecht à l'intérieur de la Région Bruxelles-Capitale. Toutefois, les communes aisées de l'est de Bruxelles ou du Brabant wallon ont un poids non négligeable dans le recrutement d'une industrie qui occupe plus de 50% d'employés dans des activités liées au commandement ou à la recherche.

L'évolution du recrutement du centre d'emploi bruxellois montre des contrastes importants (Carte 87) : déclin du recrutement en Flandre, dont la croissance économique fixe les actifs, et augmentation du recrutement en Wallonie, y compris dans les grands pôles urbains, comme Charleroi, Mons ou Liège. Au sein de la Wallonie, le Brabant wallon fait toutefois exception grâce à l'importance des créations d'emploi local.

Les autres grands centres d'emploi ont des aires de recrutement beaucoup plus réduites (Cartes 88 à 91), conséquence directe d'un volume d'emplois beaucoup plus faible. En effet, comme pour Bruxelles, la part des emplois pourvus par les résidents des communes constituant le centre d'emploi y est inférieure à 50% (Tableau 24). Cette faible proportion globale doit être reliée, d'une part, à la tradition de navettes mise en place dès la fin du XIX^{ème} siècle en Belgique afin de lutter contre l'apparition de banlieues rouges et, d'autre part, à la vigueur du processus de périurbanisation au cours des quatre dernières décennies, qui a vu une proportion croissante des classes aisées des grandes villes s'installer en périphérie. Les évolutions observées dans le recrutement des centres d'emplois confirment l'importance de ce dernier processus : le recrutement proche, en particulier celui du centre d'emploi lui-même, prend une place plus faible entre 1991 et 2001, alors que les communes les plus

CENTRES D'EMPLOI, BASSINS D'EMPLOI ET BASSINS DE RECRUTEMENT

éloignées au sein du bassin d'emploi voient presque systématiquement leur part augmenter significativement dans l'emploi du centre. C'est un peu moins vrai dans la Campine anversoise où les très fortes créations d'emplois ont pu limiter l'impact de ce processus. Toutefois, le poids croissant des communes éloignées dans le recrutement des centres d'emplois ne s'explique pas seulement par la périurbanisation : le tableau 24 montre bien qu'elle concerne aussi des communes n'appartenant pas au bassin d'emploi, comme les autres grandes villes par exemple. A titre d'hypothèse, nous suggérons ici que cette évolution pourrait être liée à la recherche croissante de qualifications pointues (rappelons que les recrutements les plus lointains concernent les diplômes les plus élevés).

		Bruxelles	Anvers	Gand	Liège	Charleroi
Nombre d'emplois localisés dans le centre d'emploi en 2001	1991	662438	288739	127471	127471	85419
	2001	619983	253368	134102	103830	72569
Part des emplois occupés par les résidents des communes du centre d'emploi (%)	1991	45,4	53,8	49,7	46,7	52,1
	2001	43,5	49,0	41,8	42,6	44,4
Part des emplois occupés par les résidents des communes du reste du bassin d'emploi (%)	1991	35,1	31,3	40,5	41,3	26,3
	2001	36,5	34,5	44,4	43,4	27,9
Part des emplois occupés par les résidents de communes n'appartenant pas au bassin d'emploi (%)	1991	19,5	14,9	9,8	12,1	21,6
	2001	19,9	16,5	13,7	14,0	27,7

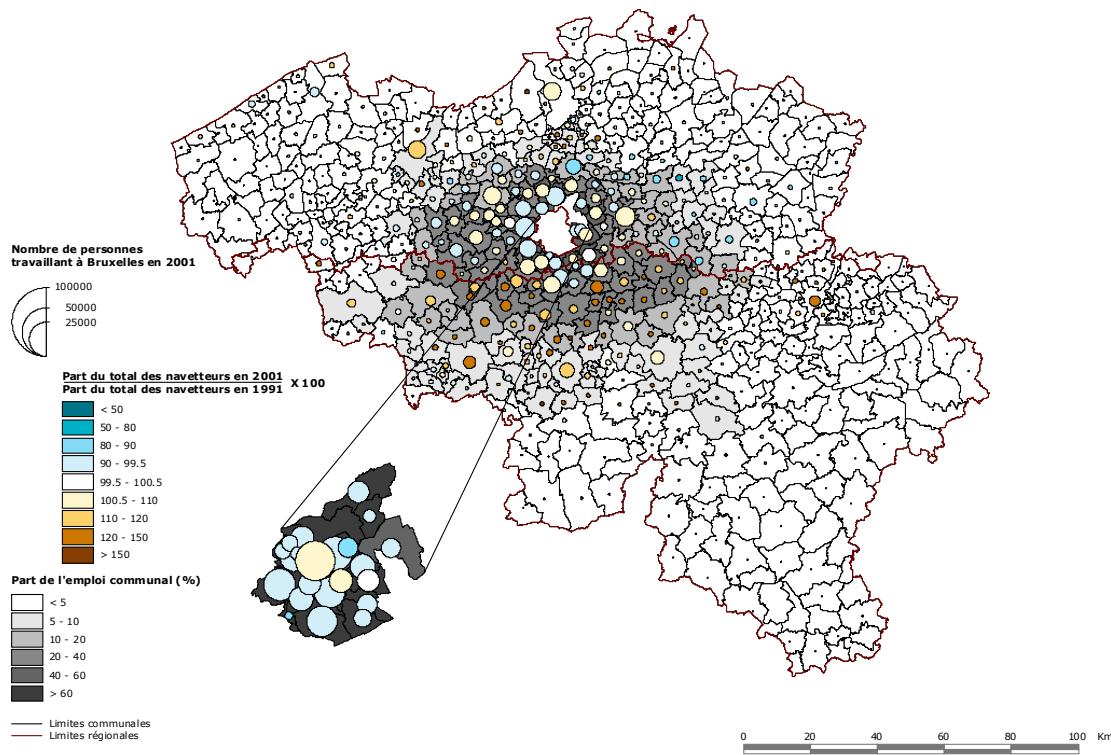
Tableau 24 : Evolution de la géographie du recrutement des principaux centres d'emploi en Belgique, entre 1991 et 2001

Source : Recensements de la population, INS 1991 ; Enquête socio-économique, INS 2001

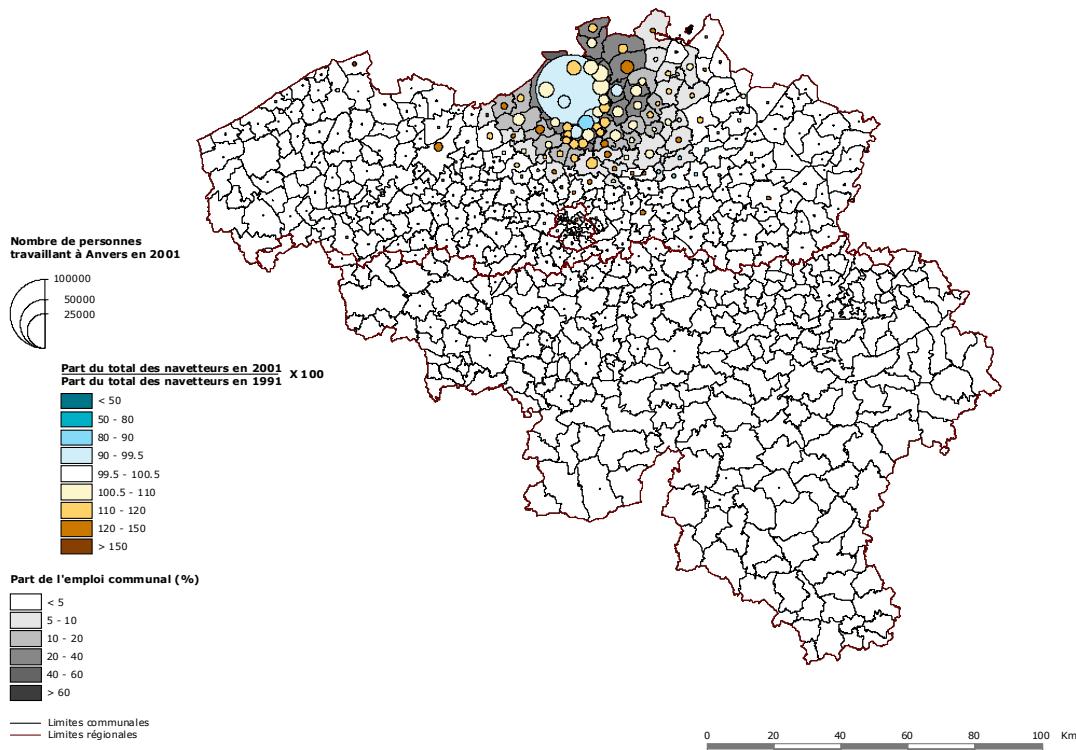
Notes : 1) Les bassins d'emploi sont ceux définis par le critère de 10% des actifs de la commune se rendants vers le centre d'emploi (carte 82)

2) Les évolutions d'emploi dans le centre d'emploi sont difficiles à interpréter dans la mesure où ils peuvent refléter des évolutions réelles ou des évolutions provenant de la faible qualité de la localisation de l'emploi en 2001.

CENTRES D'EMPLOI, BASSINS D'EMPLOI ET BASSINS DE RECRUTEMENT

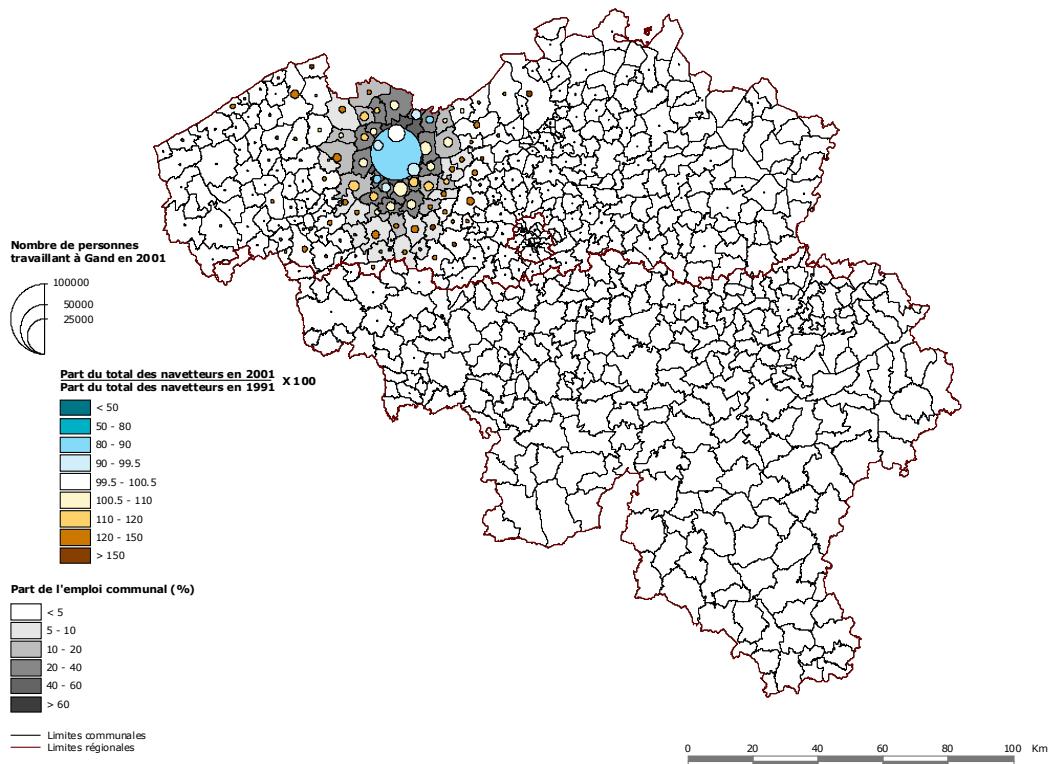


Carte 87 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi bruxellois et son évolution 1991-2001
Source : Enquête socio-économique, INS 2001 ; Recensement de la population, INS 1991

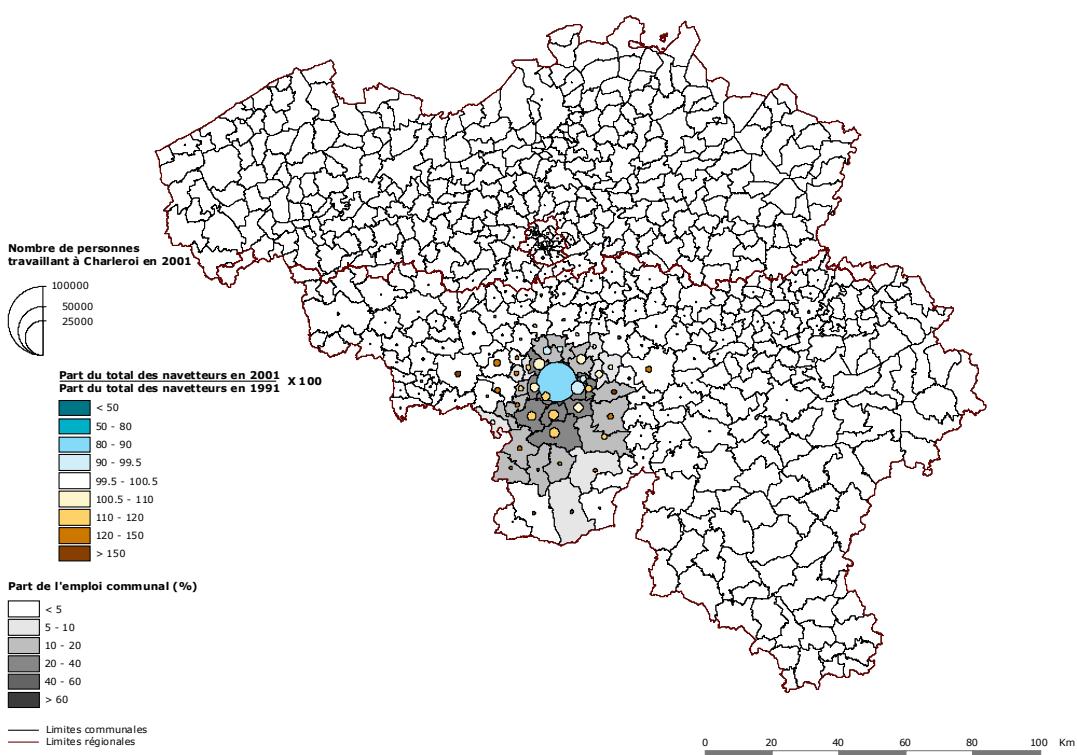


Carte 88 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi anversois et son évolution 1991-2001
Source : Enquête socio-économique, INS 2001 ; Recensement de la population, INS 1991

CENTRES D'EMPLOI, BASSINS D'EMPLOI ET BASSINS DE RECRUTEMENT

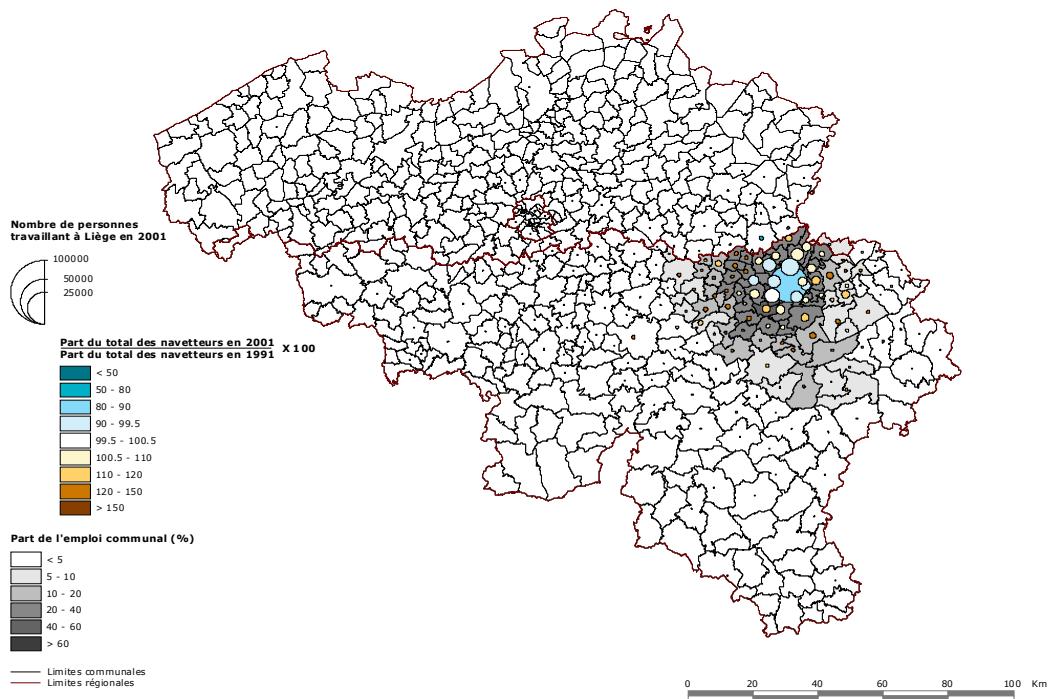


Carte 89 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi gantois et son évolution 1991-2001
 Source : Enquête socio-économique, INS 2001 ; Recensement de la population, INS 1991



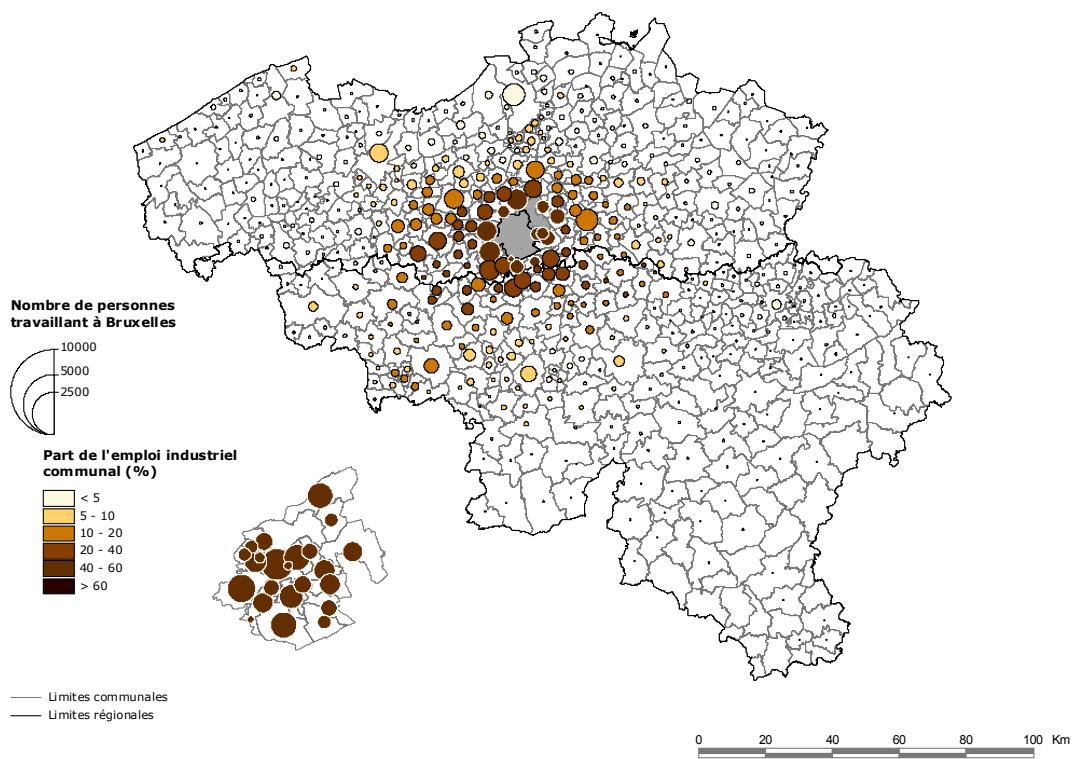
Carte 90 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi de Charleroi et son évolution 1991-2001
 Source : Enquête socio-économique, INS 2001 ; Recensement de la population, INS 1991

CENTRES D'EMPLOI, BASSINS D'EMPLOI ET BASSINS DE RECRUTEMENT

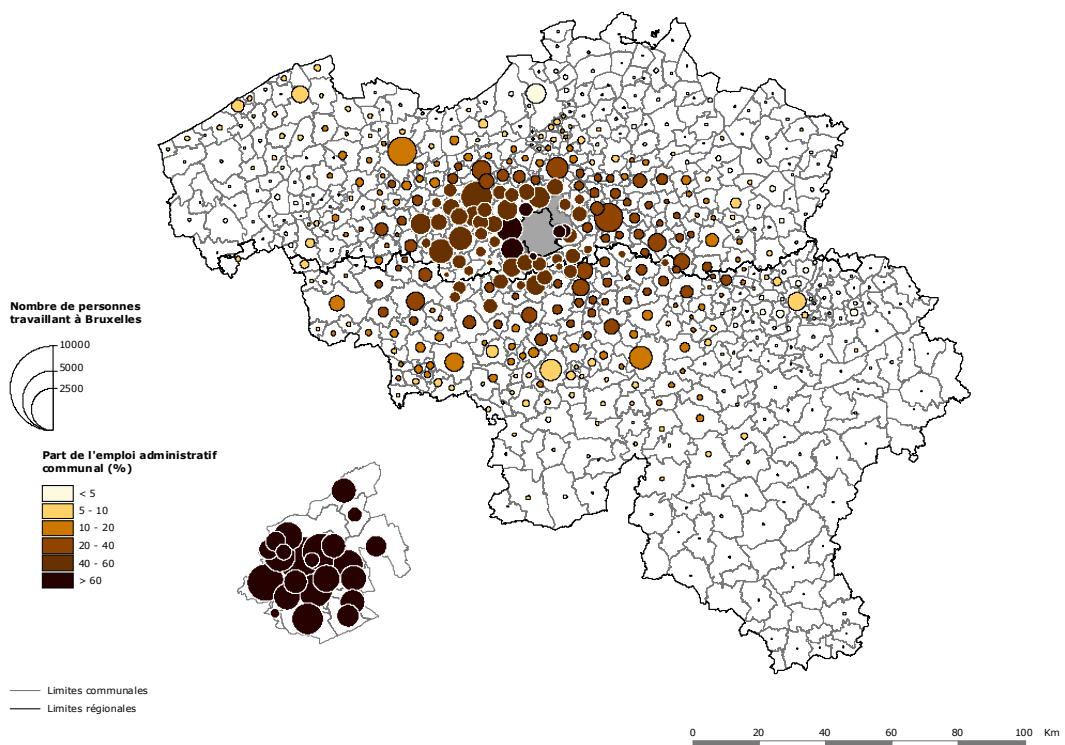


Carte 91 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi de Liège et son évolution 1991-2001
Source : Enquête socio-économique, INS 2001 ; Recensement de la population, INS 1991

CENTRES D'EMPLOI, BASSINS D'EMPLOI ET BASSINS DE RECRUTEMENT

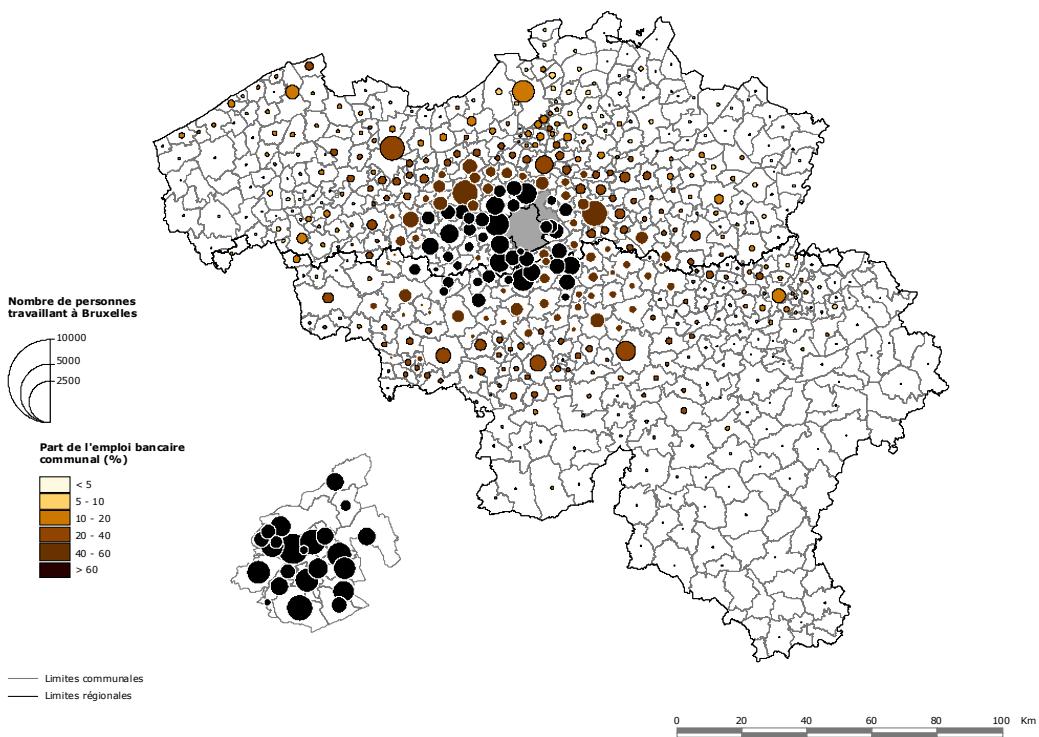


Carte 92 : Le recrutement de la main-d'œuvre de l'industrie du centre d'emploi de Bruxelles
Source : Enquête socio-économique, INS 2001

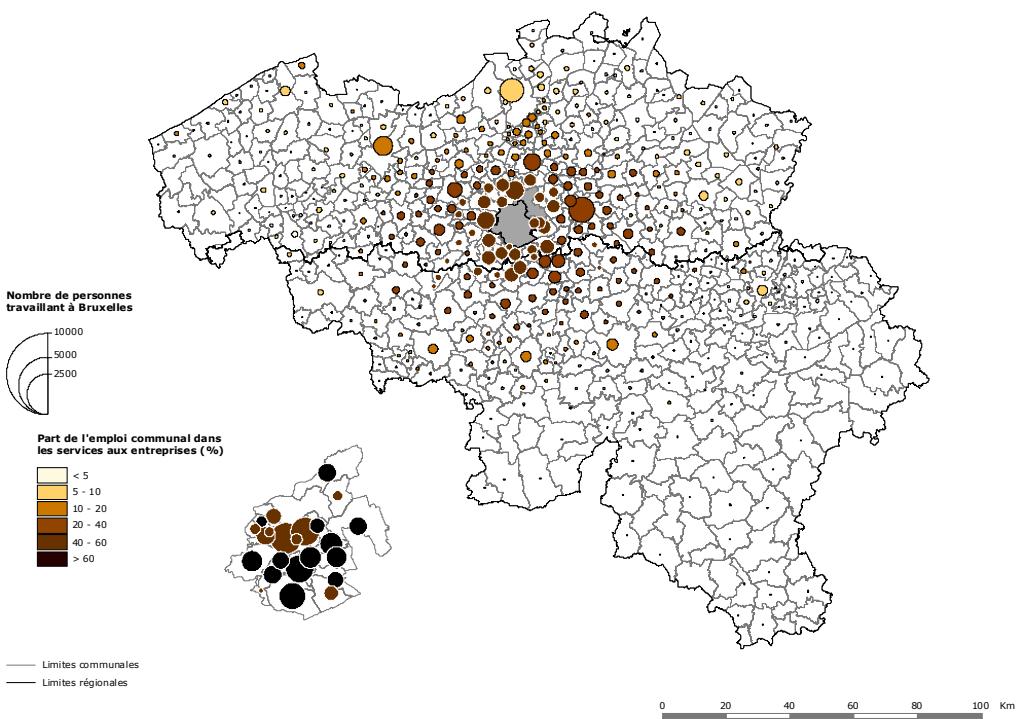


Carte 93 : Le recrutement de la main-d'œuvre de l'administration du centre d'emploi de Bruxelles
Source : Enquête socio-économique, INS 2001

CENTRES D'EMPLOI, BASSINS D'EMPLOI ET BASSINS DE RECRUTEMENT



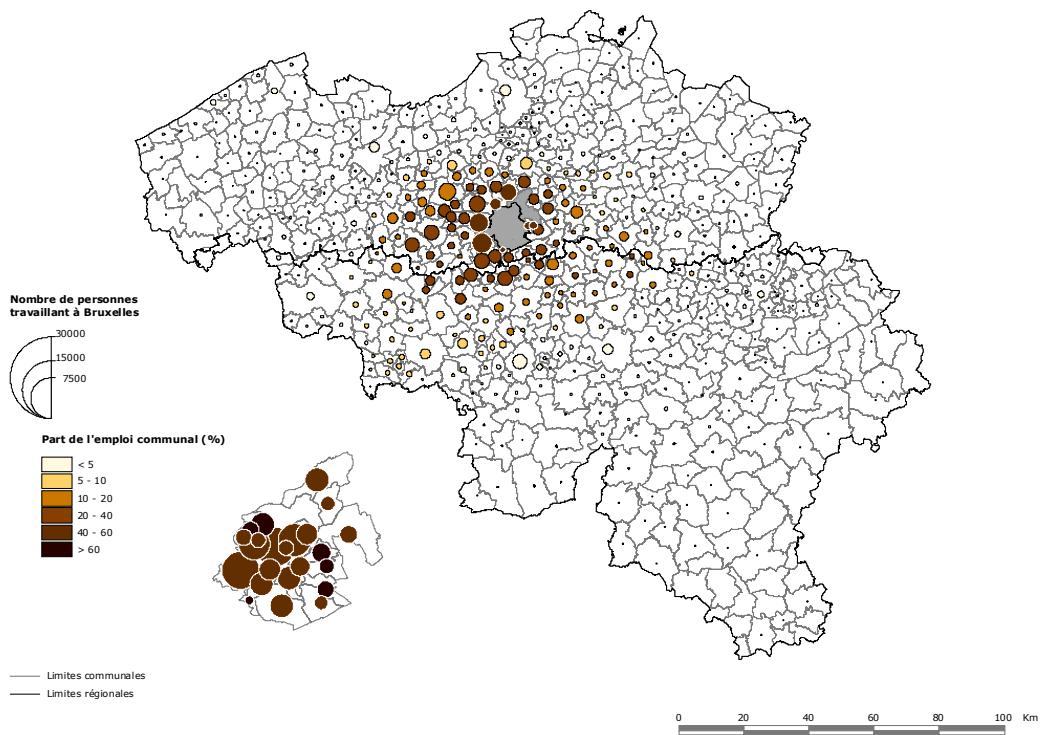
Carte 94 : Le recrutement de la main-d'œuvre du secteur financier du centre d'emploi de Bruxelles
Source : Enquête socio-économique, INS 2001



Carte 95 : Le recrutement de la main-d'œuvre des services aux entreprises du centre d'emploi de Bruxelles

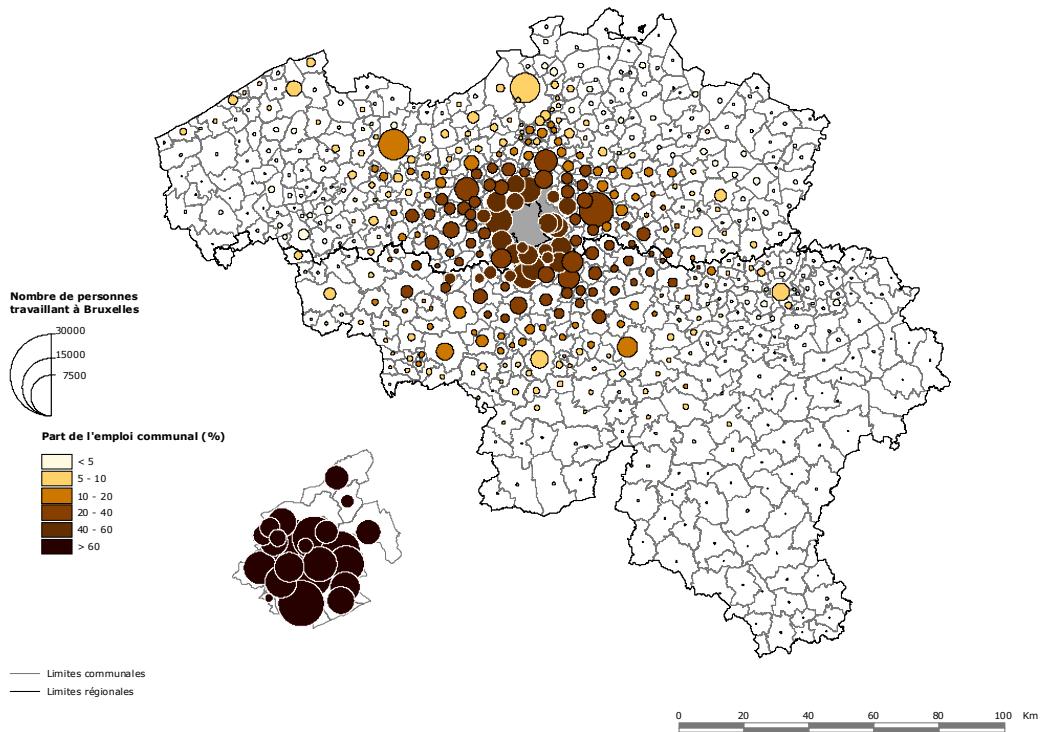
Source : Enquête socio-économique, INS 2001

CENTRES D'EMPLOI, BASSINS D'EMPLOI ET BASSINS DE RECRUTEMENT



Carte 96 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi bruxellois disposant au plus du diplôme secondaire inférieur

Source : Enquête socio-économique, INS 2001



Carte 97 : Le recrutement de la main-d'œuvre du centre d'emploi bruxellois disposant d'un diplôme supérieur

Source : Enquête socio-économique, INS 2001

6. Conclusion

Une interprétation des structures socio-économiques de l'espace belge s'inscrit nécessairement dans le temps long. C'est le mérite de Doreen Massey (1974) d'avoir insisté sur l'analyse historique et sur les interactions entre chacun des déploiements spatiaux du développement capitaliste rythmé par des cycles d'investissements, pour comprendre les structures régionales de l'économie. Ses idées, baptisées plus tard de « métaphore géologique », indiquent qu'il faut d'abord distinguer dans le temps les vagues d'investissements donnant lieu à de nouvelles divisions spatiales du travail; puis il faut identifier les superpositions et les combinaisons de ces structures avec celles produites lors de périodes antérieures, marquées par d'autres divisions du travail, pour cerner les interactions entre couches successives ayant chacune leur propre extension spatiale; chaque vague d'investissement produit ainsi une nouvelle répartition des conditions de production qui affectera la structure spatiale de la vague d'investissement suivant.

Le portrait brossé dans cette monographie doit bien évidemment être examiné dans ce contexte. Chronologiquement, on peut identifier les vagues d'investissements, tous secteurs confondus, avec les cycles de Kondratieff (Vandermotten, 1990). On pensera d'abord aux traces laissées par la proto-industrie avant l'essor de l'industrie lourde dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Elle est présente dans la plupart des villes belges, sauf dans les périphéries moins peuplées de Flandre occidentale, de la Campine et de l'Ardenne et avec un poids plus grand du textile en Flandre orientale, dans le Hainaut occidental et à Verviers et de la métallurgie à Liège et, dans une moindre mesure, Charleroi. Puis vient, avec la révolution industrielle, la mise en place du sillon industriel wallon dès le second cycle de Kondratieff. La croissance économique est relativement faible en Belgique durant le premier quart du XX^{ème} siècle, mais il consacre néanmoins le poids grandissant de l'axe Anvers-Bruxelles qui concentre les nouvelles industries, telles que la chimie, les non-ferreux, le matériel électrique et la construction automobile. Avec l'exploitation du charbon limbourgeois après la première guerre mondiale, qui vient surtout alimenter l'industrie liégeoise, il s'agit de l'unique période de l'histoire économique belge où les développements intègrent un tant soit peu le nord et le sud du pays. Mais cette tendance est vite rompue après la seconde guerre mondiale. A part le développement de la vallée de la Lys, plutôt endogène, ce sont des investissements étrangers fordistes qui ont signifié l'envol économique de la Flandre et le renversement des poids économiques des deux régions. Enfin, depuis la sortie de la crise des années 1970 et 80, on assiste, dans le cadre de la globalisation et de la concurrence interrégionale, à la remétopolisation autour de Bruxelles et, en moindre mesure, à Anvers et à Gand.

Outre cette dimension historique, cadre rendu nécessaire par la grande inertie temporelle des structures spatiales mises en place par le passé, il faut situer la monographie dans un cadre géographique qui dépasse de loin l'entité spatiale considérée. Toute bonne géographie est multiscalaire et s'attache à comprendre le développement des échelles considérées (à savoir le développement de relations sociales, économiques, politiques et/ou culturelles ayant une portée spatiale commune) et les interactions entre celles-ci (une thématique devenue aujourd'hui évidente par les effets de la globalisation).

Il faut donc à la fois tenir compte de la situation de la Belgique au coeur de la « banane bleue » européenne - l'espace économique central de l'Europe qui rappelle la trajectoire principale de la diffusion de la révolution industrielle -, de la position de cette Europe dans la division internationale du travail - où elle peine à se profiler face aux autres grands blocs économiques mondiaux et à la

CONCLUSION

montée industrielle de l'Asie orientale et méridionale -, des spécificités régionales, accentuées par le renforcement des pouvoirs des Régions et Communautés, et sous-régionales. Ces différenciations spatiales sous-régionales sont trop souvent négligées, que ce soient les structures socio-spatiales créées par les dynamiques urbaines, contrastant centres appauvris, accueillant une immigration internationale précaire et zones péri-urbaines aisées, ou des sous-régions, précisément formées par la superposition de rôles joués dans le déploiement spatial de vagues d'investissements passées.

Il faut dans ce cadre rappeler que les processus de globalisation, en ce compris le projet européen très libéral, ont précipité l'abandon de politiques nationales visant à combattre les inégalités régionales au profit de politiques visant la compétitivité d'entités spatiales, qu'elles soient urbaines ou régionales. Il reste dans une Belgique fédéralisée, des transferts interrégionaux non ciblés vers la réduction des écarts, quelques mesures intrarégionales et une politique régionale européenne qui ne peut pas grand chose contre l'intensité des écarts constatés en Belgique. L'espace économique belge, expression qui garde son sens malgré les situations divergentes en Flandre et en Wallonie, ne fût-ce qu'à cause de Bruxelles, ne fait plus l'objet d'une régulation politique, capable d'atténuer des conséquences sociales indésirables des mécanismes de marché opérant à l'échelle européenne et mondiale. Il s'agit d'un espace économique en pièces de ce point de vue.

Les succès économiques de la Flandre tendent à confirmer le bien-fondé de politiques économiques et sociales menées par la Région alors que les problèmes wallons justifiaient un projet de relance propre. Dans le cadre des jeux d'échelles, ces tendances confirment implicitement l'acceptation du jeu de la concurrence interrégionale et l'abandon des ambitions d'en atténuer les effets d'inégalités à une échelle spatiale et institutionnelle supérieure. Pourtant, les éléments saillants de la monographie que nous reprenons ici, démontrent que le départage entre les succès des uns et les problèmes des autres n'est pas si évident : les succès flamands ont leur version wallonne dans le Brabant wallon, alors que les problèmes wallons ont leur version flamande à Anvers. Partout, la problématique des tensions entre centres et périphéries des bassins d'emploi se présente de la même façon. Les explications des structures socio-spatiales constatées ne passent d'ailleurs peu ou pas par les politiques menées par les Régions, mais par les effets des dynamiques de l'économie globale sur des structures spatiales stratifiées par le passé.

C'est bien la mise en place d'une nouvelle géographie économique, liée à la globalisation, la flexibilisation et la montée des concurrences interurbaines et régionales que documente cette monographie, plus précisément encore que celle basée sur les données du recensement de 1991. Une telle mise en place implique des mutations profondes, comprenant à la fois l'apparition de zones de croissance portées par de nouvelles activités et le déclin des activités liées à des cycles d'investissements précédents dans d'autres lieux. C'est ce que montre le développement fulgurant des secteurs des services aux entreprises, qui se concentrent sur Bruxelles, Anvers et Gand, mais de plus en plus dans leurs zones péri-urbaines, ainsi que sur Malines et Louvain. En contrepoint, l'emploi industriel continue son déclin rapide et marque l'espace wallon, à l'exception du Brabant wallon et de Namur, ainsi que Bruxelles et Anvers. Autre mutation importante, la croissance de l'emploi dans le secteur de la santé, qui augmente surtout dans le nord-est du pays, reflétant à la fois les structures démographiques et la croissance des revenus.

De ces mutations résultent deux grandes oppositions, nullement nouvelles sur le plan spatial. La première confirme l'écart entre les arrondissements wallons, d'une part, et flamands, d'autre part. Le déclin relatif de la Wallonie ne concerne pas seulement les vieux bassins industriels, qui sont évidemment les plus touchés, mais s'avère presque général, à l'exception notable du Brabant wallon. La seconde s'y superpose et explique l'exception du Brabant wallon, tout en nuançant les performances flamandes. Les centres des grandes villes ont systématiquement des dynamiques inférieures à leurs périphéries, tant en Flandre et en Wallonie qu'à Bruxelles. Le Brabant wallon fait ici figure de périphérie bruxelloise. Les pertes d'emploi relatives d'Anvers sont comparables à celles

CONCLUSION

de Liège ou Charleroi. Par contre la périphérie anversoise est gagnante, alors que celles de Liège et Charleroi connaissent un déclin moins accentué que celui de la ville.

Il s'agit effectivement de structures spatiales mises en place lors de périodes de croissances dans le passé. La période actuelle permet cependant de spéculer sur l'émergence d'une structure spatiale supplémentaire, liée au rôle croissant des connaissances et de la technologie dans la compétitivité économique. Plusieurs cartes de la monographie montrent que les croissances périphériques d'Anvers,

Malines et Bruxelles, à chaque fois plus marquées à l'est et au sud, sont en voie de former un nouvel axe pérимétropolitain continu, de la Campine anversoise au sud-est du Brabant wallon, où la croissance de l'emploi hautement qualifié se conjugue avec les espaces résidentiels les plus prisés. Les universités d'Anvers, Louvain et Louvain-la-Neuve, auxquelles on pourrait ajouter les institutions universitaires bruxelloises, seraient les points d'appui de ce développement.

Les structures spatiales de l'activité économique, qui déterminent la demande de main-d'œuvre, ne sont pas mécaniquement liées à la géographie de l'emploi et du non-emploi aux lieux de résidence. Celle-ci est aussi influencée par la démographie, la formation, les propensions à se proposer ou se retirer du marché du travail, elles-mêmes traversées par des rapports de force sociaux (qui ont donné lieu à la mise en place d'un système de prépension fort performant) et par des questions de genre (qui se manifestent dans les rapports entre la sphère domestique et économique au niveau des ménages et les choix d'organisation domestique ouverts par la disponibilité d'équipements et services collectifs).

A l'échelle des bassins d'emploi, l'effet de l'activité économique sur l'emploi est arbitré par la périurbanisation et les migrations alternantes. Le chômage urbain, malgré la présence d'activité économique, est expliqué par les trop faibles qualifications de la population active urbaine, mais les évolutions montrent que de plus en plus cette inadéquation sociale s'accompagne d'un « mismatch » spatial, puisque l'activité se déplace elle aussi vers la périphérie.

Ces relations complexes entre lieux de demande de main-d'œuvre et lieux de résidence de la population active se compliquent encore par les mutations de la nature de l'emploi. Celui-ci est sujet à une triple dynamique, à savoir sa féminisation, sa flexibilisation et la croissance des qualifications. La monographie ne présente donc pas un état des lieux relativement stable, mais une série de mutations, qui si elles ne bouleversent pas les grandes structures spatiales, influent fortement sur les conditions de vie des habitants. Il est à cet égard intéressant de lier les enseignements d'autres monographies exploitant le recensement aux constats de celle-ci.

Glossaire

ALE : Statut spécifique, aujourd’hui disparu, de chômeur mis au travail.

Capitalisme flexible : Le capitalisme flexible, parfois appelé postfordisme, est un terme synthétique qui décrit les grandes évolutions du capitalisme à partir des années 70, avec notamment la déverticalisation de la structure des entreprises, l’accent mis sur les séries courtes dans un marché de plus en plus fluctuant et de fortes exigences de souplesse vis-à-vis de la main-d’œuvre.

District marshallien : Le district marshallien décrit une organisation locale de la production fondée sur un tissu dense et intégré de petites et moyennes entreprises, dont les synergies permettent des progrès technologiques et des remontées de filières de production.

Filière de production : Une filière de production est l’ensemble d’un processus de production qui mène au produit fini consommé, depuis la production de la matière première jusqu’au produit final.

Fordisme : Le fordisme, ou capitalisme fordiste, est le nom générique donné à la régulation économique dominante entre la fin de la seconde guerre mondiale et les années septante. Du point de vue de l’organisation de la production, il privilégie les grandes entreprises intégrées assurant une forte segmentation des tâches en son sein qui permet d’importants gains de productivité. Du point de vue social, l’évolution des salaires est globalement calquée sur les hausses de productivité, ce qui permet une évolution soutenue de la demande. Finalement, l’état joue un rôle économique central, notamment par la prise en charge des segments les moins rentables de la production, et plus encore par la mise en place d’un vaste système de sécurité sociale qui permet d’amortir les chocs économiques.

Taylorisation : La taylorisation décrit une organisation qui segmente le travail en de multiples tâches simplifiées, répétitives et complémentaires. D’abord mise en place dans la grande industrie (travail à la chaîne), cette forme d’organisation du travail s’est, dans les décennies récentes, développée dans les services.

(Re)métropolisation : La remétropolisation décrit un processus de concentration de la production dans les plus grandes villes (les métropoles). Elle est fortement liée au capitalisme flexible*, qui, dans un contexte de sous-traitance d’une partie croissante des activités de l’entreprise, favorise une implantation au sein des espaces les plus denses et les plus diversifiés du point de vue des structures économiques.

Bibliographie

Barf R.A., Prentice L. Knight III (1988), « Dynamic Shift-Share Analysis », *Growth and Change* 19(2), pp. 1-9

Colard A., Marissal P., Vandermotten C., Van Hamme G. (1995), « Emploi et Structures socio-économiques régionales », *Recensement Général de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991*, Monographie n°5, Bruxelles, INS.

Marissal P., Vandermotten C., Van Hamme G. (1999), « Structuur en dynamiek van de werkzones in België », *Planologisch Nieuws*, 19, 3, pp. 232-248.

Massey D.B. (1974), *Towards a critique of industrial location theory*, London, Centre for Environmental Studies.

Mérenne-Schoumaker B., Van der Haegen H., Van Hecke E. (1999), « Migrations de travail et migrations scolaires », *Recensement général de la population et des logements au 1^{er} mars 1991*, Monographie n° 11B, Bruxelles, Institut national de statistique.

Vandermotten C., Marissal P. (2004), *La production des espaces économiques*, Tomes 1 et 2, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

Veltz P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires: l'économie d'archipel*, Paris, PUF, 264 p.

Sassen S. (1998), *Globalization and its discontents*, New York, The New Press.

Annexe : Les questions de l'enquête utilisées pour cette monographie et se rapportant à l'emploi

Numéro de la question	Intitulé de la question	Tableau INS correspondant (par commune et secteur statistique)
	Date de naissance et sexe	30.04 : Population par âge et par sexe
1	A quelle catégorie de personne appartenez-vous ? (étudiant, chômeur, pensionné,)	30.51 : Population par sexe et type d'activité
9a	Cochez le niveau d'enseignement le plus élevé que vous avez terminé avec succès.	
11a	Cochez tous les diplômes que vous avez obtenus dans l'enseignement supérieur	
15	Quelle est votre situation professionnelle actuelle ? (temps plein, temps partiel,....)	30.58 : Population active occupée par sexe et groupe d'âges ; 30.59 : demandeurs d'emploi par sexe et groupes d'âges.
16a	a. Quel est votre statut professionnel ? (chef d'entreprise, ouvrier du secteur privé,....)	30.53 : Population active occupée d'après le sexe et le statut professionnel
16b	b. Quel est le secteur d'activité de l'établissement où vous travaillez ? (agriculture, industrie,...)	
19	Quel est votre profession précise ?	
21	Combien d'heures travaillez-vous habituellement par semaine ?	
22	Si vous êtes salarié, quel type de travail exercez-vous dans le cadre de votre activité principale ? (emploi permanent, saisonnier, intérimaire,...)	
23a	Quel est votre horaire habituel de travail ? (fixe, décalé, variable,...)	
23b	Où travaillez-vous habituellement ? (lieu fixe, itinérant, domicile,...)	
24	Quel est l'endroit où vous travaillez effectivement ? (adresse)	